U d'/of OTTAWA
39003001689982

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/noticesurleclerg00gary

552. Mono - 95

NOTICE

SUR LE CLERGÉ DE CAHORS

PENDANT LA RÉVOLUTION

FEV 04 1974

NOTICE

SUR

LE CLERGÉ DE CAHORS

PENDANT LA RÉVOLUTION

publiée par

M. L'ABBÉ JUSTIN GARY

Aumônier de Notre-Dame du Calvaire
Directeur de la *Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*

CAHORS
LIBRAIRIE DELSAUD, RUE DE LA MAIRIE
—
1897

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

486034

BR
846
.S33
1897

Cahors, le 15 août 1897.

Monseigneur,

Quand j'eus l'honneur de fonder, en septembre 1890, la « Revue Religieuse », *que vous voulez bien, à l'exemple de votre digne prédécesseur, patronner et reconnaître comme* « Semaine Diocésaine », *la pensée me vint de publier un précieux manuscrit de M. le chanoine Floras, conservé aux archives de l'Evêché.*

Ce n'est qu'en août 1892 que parurent les premières pages de la « Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution », *précédées d'une introduction et d'une biographie de l'auteur.*

Au cours de l'année suivante, l'impression en était terminée et j'aurais alors présenté au public, sous forme de brochure, cette courte notice, si, à mon appel, quelques prêtres, quelques laïques même, érudits et zélés, ne m'avaient fait espérer un certain nombre de notices supplémentaires.

Je ne saurais trop remercier mes excellents collaborateurs du concours qu'ils m'ont prêté pour mener à bien l'œuvre entreprise et doter le diocèse de Cahors des annales de ses Confesseurs de la foi.

Permettez-moi, Monseigneur, de déposer en vos mains ces humbles pages et de vous demander non seulement de les bénir, mais d'en accepter la dédicace.

Il appartient à votre foi si vive, à votre piété si tendre, à votre amour déjà si connu pour votre diocèse, de présenter aux fidèles ces glorieuses victimes de la Révolution pour la gloire du sacerdoce et l'édification de tous.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur et fils.

JUSTIN GARY,

Aumônier de Notre-Dame du Calvaire,

Directeur de la *Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.*

Cahors, le 17 août 1897.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Toutes les fois que j'en ai eu le loisir, j'ai lu les chapitres successifs de votre travail sur le *Clergé de Cahors pendant la Révolution.* Très souvent, je me suis senti bien ému et par le récit des dangers que couraient ces saints prêtres, et par le spectacle de la force de caractère qu'ils déployaient, et par le zèle qui ne les quitta jamais.

Vous allez réunir ces pages, commencées par un autre, achevées par vous. Ce sera le livre d'honneur de nos pères ; tous les membres du clergé de Cahors seront heureux de méditer les beaux exemples qu'il renferme, pour s'exciter à les reproduire dans les situations diverses où la Providence les placera.

Je ne puis que louer et bénir votre dessein. Je le fais, en vous renouvelant l'expression de mon affectueux dévoûment.

† E. CHRISTOPHE,
Evêque de Cahors.

NOTICE

SUR LE CLERGÉ DE CAHORS

PENDANT LA RÉVOLUTION

INTRODUCTION

Un siècle s'est écoulé sur le drame mémorable qui s'est accompli de 1789 à 1795. L'heure est venue de l'étudier dans ses détails multiples, sublimes ou douloureux, remplis à la fois de grandeurs et de défaillances, de courages superbes et de lâchetés infâmes.

On sait combien furent nombreux les prêtres qui payèrent de leur tête le refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé; le nombre de ceux qui traînèrent une vie misérable dans les prisons, sur les pontons ou dans l'exil est plus grand encore. Qui ne désirerait connaître ces victimes pour entourer de respect et d'admiration leur mémoire vénérée !

Dans plusieurs diocèses on a compris combien il serait regrettable de laisser la nuit de l'oubli s'appesantir sur des noms et des actes qui ont été, à une époque tristement célèbre, la plus pure, nous allions dire la seule gloire de la Religion et de la France. Aussi voyons-nous se multiplier les ouvrages destinés à immortaliser le souvenir des prêtres qui, toujours inébranlables dans leur foi, devinrent les glorieuses victimes de la Terreur.

Nous avons sous les yeux les travaux récents de M. l'abbé Manseau, curé de St-Martin-de Ré, de M. l'abbé Lelièvre, de Bordeaux, et de M. le chanoine Maffre, directeur de la *Semaine religieuse* d'Alby. Leurs ouvrages sont de longue haleine et

remplis de détails qui ont exigé de longues et savantes recherches.

Ce n'est pas un ouvrage aussi considérable que nous entreprenons d'écrire; nous voulons simplement publier un manuscrit dont l'original est aux archives de l'évêché de Cahors et dont il existe bien peu de copies, le manuscrit de M. le chanoine Floras intitulé : *Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution française.*

Voici comment M. l'abbé M... appréciait ce manuscrit dans une lettre écrite à M. M..., le 4 novembre 1887 :

St-M..., le 4 novembre 1887.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous retourner, avec force remerciements, les petites notices du diocèse de Cahors. J'y ai puisé quelques renseignements ; mais M. Floras et autres qui les ont rédigées ont laissé beaucoup à faire. Dans les premiers siècles de l'Eglise on recueillait avec plus de soin les actes des martyrs et des confesseurs de la foi. Tout n'est pas perdu ; mais il est temps qu'on se hâte ! Toutes les Semaines religieuses de France devraient publier des travaux, faits par le clergé actuel, sur cette page de l'histoire. On devrait savoir les nom, prénom, âge, lieu natal, domicile de chaque prêtre qui a soutenu le bon combat. Les légendes de nos saints des premiers siècles ne sont-elles pas un exemple à suivre. Que de temps perdu par certains prêtres qui serait dignement employé si le programme était tracé !...

J'ai posé des jalons, j'espère qu'on suivra la route que j'ai tracée. Il faudrait faire la même chose pour tous les émigrés, les fusillés, les guillotinés, etc. Suivrait un travail d'ensemble.

Daignez agréer, etc.

Comme on le voit, le travail de M. Floras, quelque précieux qu'il soit, est incomplet. Aussi nous proposons-nous de le compléter, dans la mesure du possible, en faisant suivre le texte de nombreuses notes dont la plupart nous seront fournies, s notre espérance n'est point déçue, par les lecteurs de la *Revue* qui auront pu découvrir quelque détail nouveau concernant les victimes dont il sera parlé, ou d'autres dont le nom aurait échappé à l'auteur de la *Notice*.

Nous faisons un pressant appel à tous ceux qui pourront

rectifier ou compléter le travail de M. Floras, et nous ne doutons pas que cet appel ne soit entendu particulièrement des prêtres qui exercent le saint ministère là où l'exercèrent avant eux les victimes de la Révolution. Qu'ils veuillent bien interroger les vieillards, dépouiller les archives communales, les vieux registres des notaires, les papiers de famille, etc., ils ne manqueront pas de découvrir quelque document que nous serons heureux de joindre aux notes recueillies par nous dans les livres ou dans les papiers mis à notre disposition.

Grâce au concours de tous, nous arriverons peut-être à faire une œuvre vraiment utile dans les temps présents.

Les prêtres dont nous aurons à retracer les combats ne sont point des étrangers; ils sont nos frères aînés; ils ont été les guides de nos ancêtres; ils ont arrosé de leurs sueurs le champ du père de famille que nous cultivons après eux; ils sont morts pour cette Religion dont nous sommes les défenseurs et les fils; ils sont morts pour avoir refusé le parjure du schisme, de l'hérésie et de l'impiété; ils sont morts pour maintenir la liberté des âmes et la conservation de la foi. Que de titres à notre gratitude et à notre admiration !

Quand et comment fut composée la notice que nous allons reproduire ?

La lettre suivante adressée par l'auteur à Mgr d'Hautpoul, répondra à cette double question :

Monseigneur,

En 1818 je fus chargé, par votre prédécesseur Mgr de Grainville, de rédiger une notice constatant ce qui s'était passé de plus édifiant et de plus remarquable dans le diocèse de Cahors pendant la persécution suscitée aux fidèles et surtout au clergé catholique dans le cours de notre épouvantable révolution.

Cette notice avait été demandée avec instance par le vénérable abbé Carron, qui avait alors le dessein de composer l'ouvrage qu'il donna au public, en 1820, sous le titre : « Les confesseurs de la foi dans l'Eglise gallicane à la fin du XVIIIe siècle ». — J'avais dû composer cette notice d'une manière très abrégée, ne devant servir qu'à une histoire générale de l'Eglise gallicane dans la dernière persécution.

Ne croyant pas qu'elle pût jamais être utile à d'autres fins, je l'avais gardée inaperçue avec mes cahiers de cours théologiques ; mais la dernière révolution, qui a réveillé toute la haine de l'impiété contre la religion catholique, m'a fait naître l'idée de compulser les manuscrits qui me servirent en 1818 à rédiger mon petit mémoire, essayant de le mieux coordonner, autant qu'il a été en mon pouvoir. Afin de l'enrichir de nouveaux détails, j'ai profité des connaissances que j'ai pu acquérir dans le cours de mon ministère en consultant plusieurs respectables confrères, qui ont été contemporains des terribles, mais précieux évènements que je raconte.

En poursuivant ce dessein, mon premier but a été de faire hommage de mon travail à Votre Grandeur, afin que ce mémoire, déposé par vos soins dans les archives de l'Évêché, ne laissât pas perdre le souvenir de faits aussi honorables à la religion. Néanmoins, en le composant, il m'est venu la pensée que, si Votre Grandeur le trouvait bon, il en serait déposé un exemplaire à votre Séminaire de Cahors et un autre au petit Séminaire de Montfaucon, afin que cette lecture faite de loin en loin aux jeunes aspirants au sacerdoce, put exciter leur foi et les remplir de courage en voyant l'exemple des plus héroïques vertus donné par des hommes qui ont presque vécu de leur temps et les préparer eux-mêmes aux nouveaux combats que Dieu réserve à ses serviteurs en ces temps de perversité.

Daignez agréer l'hommage réitéré du plus profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur

FLORAS.

St-Céré, le 25 octobre 1832.

Avant de commencer la publication du manuscrit de M. Floras, nous croyons être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux la vie, écrite par M. Emile Dufour, de l'ancien curé de Saint-Céré, mort chanoine de la Cathédrale de Cahors. Les belles qualités de l'auteur de la *Notice* feront bien augurer de son œuvre. Puisse-t-elle contribuer à la gloire de Dieu et à l'honneur du diocèse !

J. GARY.

NOTICE SUR M. FLORAS

Lettre de l'auteur à Mgr Bardou, évêque de Cahors, de 1842 à 1865.

Monseigneur,

L'Eglise avait autrefois une pieuse sollicitude pour la mémoire des morts, surtout pour celle de ses ministres. Elle gardait leurs cendres dans ses basiliques, elle écrivait leur vie aux fastes de son histoire.

Chaque Cathédrale était pavée de pierres tumulaires sous lesquelles reposaient toutes les générations des évêques, des chanoines, des simples prêtres qui, pendant de longs siècles, y avaient successivement concouru à l'œuvre sainte.

Tous les ordres, toutes les corporations religieuses avaient dans leurs archives un nécrologe où, à mesure que le Seigneur appelait quelqu'un de ses serviteurs, l'on consignait les actes qu'il avait accomplis ici-bas pour la plus grande gloire du Maître.

Ces pratiques touchantes étaient pleines d'utiles enseignements. Depuis longtemps elles n'existent plus. La loi a proscrit les unes, l'indifférence a laissé tomber les autres en désuétude.

Ce n'est pas sans doute notre siècle qui les rétablira. Exclusivement préoccupé du présent, l'avenir effraie, le passé surtout nous importune ; toute idée qui le rappelle nous est pénible ; aussi nous débarrassons-nous promptement de nos morts, les mettons-nous bien loin, les oublions-nous bien vite.

Ces réflexions que j'avais souvent faites, me sont venues, les jours derniers, plus tristes, plus douloureuses que jamais, en voyant descendre, dans notre fosse à tous, le cercueil qui contenait les restes mortels de celui qui fut l'un des prêtres les plus méritants du diocèse, du bon abbé Floras.

Aussi, et quoique le silence fût la meilleure manière d'honorer cet homme simple et modeste par dessus tout, n'ai-je pu, quand tous se taisaient, résister au désir de résumer, — à la manière des vieilles chroniques, — les saintes qualités, les vertus exemplaires, la vie de celui qui nous a été ôté, parce que Dieu a préféré son bonheur au nôtre.

Du reste, en écrivant cette simple notice, je n'ai songé ni à sa glorification, ni au monde. Je n'ai eu qu'un but, celui de conserver comme une esquisse morale de son caractère, de la conserver pour les quelques personnes qui en avaient su apprécier l'excellence et de leur laisser ainsi un souvenir et une consolation.

J'ai sans doute bien mal réalisé cette pensée, ce vœu ; mais

n'importe ; quelque imparfait que soit ce travail, je me permets de l'offrir à sa Grandeur ; je l'ose, parce que je la sais indulgente et bonne ; parce que j'espère d'ailleurs qu'à cause de celui qui en est l'objet, elle daignera l'accueillir avec bienveillance et le lire avec intérêt.

Dans cette attente, j'ai l'honneur d'être avec respect et vénération tout à vous en le Seigneur.

Emile DUFOUR.

Cahors, 25 novembre 1846.

VIE DE M. FLORAS

Hier, 7 novembre, fête de S. Amaranthe, martyr au diocèse d'Alby, l'Eglise a perdu un de ces hommes que le Seigneur, en sa miséricorde, lui donne de temps en temps, M. Jean-Pierre Floras, chanoine titulaire de la Cathédrale et directeur de la Congrégation des Artisans.

Né à Cahors en 1793, le 25 mars, jour où l'ange annonça à la Vierge l'incarnation du Christ, il s'était senti de bonne heure appelé à l'état ecclésiastique et il avait vécu en conséquence. Aussi reçut-il fort jeune encore — 30 décembre 1817 — les ordres sacrés, et fut-il placé tout d'abord à la tête d'une paroisse importante — 18 août 1818 — celle de Frayssinet, près St-Germain.

Là, comme partout, au début comme plus tard et jusqu'à la fin de sa carrière, ses nobles qualités, dont Dieu l'avait doué, son assiduité exemplaire, sa douceur inaltérable, sa charité ardente, sa bonté, sa simplicité, sa modestie, son zèle, lui gagnèrent tous les cœurs et l'aidèrent à sauver bien des âmes. Il y réussit d'autant mieux qu'il fut plus indulgent, qu'il sut ne pas devancer le moment de la grâce, qu'il chercha toujours à convertir les pécheurs, en les traitant avec la patiente mansuétude de Celui qui dit « que la miséricorde est préférable au sacrifice ; que l'ivraie ne doit pas être arrachée du champ, mais qu'il faut attendre le temps de la moisson ». Plus que tout autre peut-être il déplorait les fautes qu'il voyait commettre et abhorrait le péché ; mais il connaissait la nature humaine, et, ne s'indignant ni ne s'étonnant pas de ce que l'infirmité était

infirme, la faiblesse faible et la misère misérable (S. François de Sales, p. 193), il allait, véritable médiateur, vers ceux qui étaient tombés, les recevait sans colère, et, leur inspirant une courageuse confiance en la clémence divine, il les ramenait doucement dans les voies du salut.

C'est ainsi que, travaillant sans relâche à l'œuvre sainte, il se trouvait entouré de la considération générale et de l'affection de tous, lorsque — octobre 1822 — le gouvernement du roi le nomma professeur suppléant de philosophie au collège de Cahors.

Quoique ce ne fut qu'un retour aux études bien connues, — puisque, simple diacre, il avait enseigné cette même philosophie au Séminaire diocésain, — il eut voulu refuser ; il ne le put pas.

L'éducation de la jeunesse est toujours l'un des objets les plus importants pour la religion ; elle l'était surtout alors.

Il dut accepter.

Mais quelque lourde que fut cette nouvelle charge, il ne voulut pas, — délaissant la conduite des âmes pour celle des esprits, — abandonner le troupeau qu'il gouvernait depuis quatre ans, quitter sa paroisse bien-aimée. Il ne consentit qu'à partager son temps entre le professorat et le saint ministère, sauf à doubler son temps et sa peine pour suffire à tout et remplir l'une et l'autre de ces deux charges.

Cet état de choses ne dura pas longtemps. Il sentit bientôt qu'il se devait tout entier à sa vocation, et pour que rien ne vint l'en distraire, il renonça tout à fait à l'enseignement ; il lui dit un éternel adieu.

Il n'était pas possible qu'il en fut autrement.

Avec son organisation active et tendre, il ne pouvait pas accepter un pareil joug. Les froides théories, les disputes sophistiques de l'école ne convenaient ni à son caractère, ni à ses goûts. Il lui fallait un autre horizon, un autre but, — de plus hautes leçons, des travaux plus utiles, des résultats meilleurs que ceux de la chaire profane ; — il lui fallait enseigner la justice immuable, la sainte vérité ; vivre au milieu des hommes pour éclairer ceux qui s'égarent, affermir ceux qui chancellent, soutenir les faibles, animer les indifférents ; donner la

confiance aux timides, la patience aux infortunés, la modestie aux heureux, le lait aux enfants, la moëlle des lions anx forts, la consolation au plus grand nombre ; à tous la parole de salut et de paix, la parole de la vie éternelle.

Il fallait qu'il quittât la voie de la science pour celle de l'amour, qu'il rentrât dans la milice active du Christ.

Il y revint avec bonheur, reprit l'administration de sa succursale et s'y adonna tout entier, sans que les offres les plus pressantes pussent l'en détacher et lui faire de bien longtemps accepter des fonctions plus élevées.

Enfin il dut obéir et se charger de la cure de Saint-Céré, le 22 septembre 1828.

Il fit admirer dans ce nouveau poste les vertus évangéliques qut l'animèrent au plus haut degré. Les populations de ce pays conservent toujours le souvenir de sa charité inépuisable, de sa bonté sans bornes et de l'ardeur apostolique qui fut le trait distinctif de son caractère et le domina constamment.

Mais comme il était en lui de ne mettre aucune mesure dans le dévouement, il se laissa trop aller aux exigences de cette généreuse passion; il fallut bientôt que, brisé par l'excès du travail, épuisé, mourant de fatigue, il s'arrêtât et se condamnât à un repos presque absoln.

Il résigna alors des fonctions qu'à son sens il ne pouvait plus convenablement remplir, se démit de sa cure et, simple aumônier de l'hospice, vivant au milieu des pauvres et des malades, il attendit avec une humble patience que la Providence daignât lui rendre la force et la santé.

Sur ces entrefaites, la mort de M. Boudousquié laissa vacante une place de chanoine au Chapitre de la Cathédrale de Cahors.

Le prélat qui dirigeait alors le diocèse et qui allait, lui aussi, aux plus dignes et aux plus méritants, la lui donna le 21 mai 1834.

Dès son arrivée dans sa ville natale, il se trouva investi d'une confiance générale, absolue ; et bientôt la charge qui lui fut imposée fut plus lourde que ne l'était celle qu'il n'avait pu naguère supporter.

Cette fois encore, cette fois surtout, la prudence humaine

eût conseillé quelque réserve, quelque ménagement ; mais indépendamment qu'il se croyait alors entièrement rétabli, qu'il ne lui restait de sa maladie de langueur qu'une grande faiblesse sur laquelle, abusé comme tout le monde par de belles apparences, il se fit sans doute illusion. Il n'était pas homme à tenir compte de semblables considérations et à marchander sa vie, s'il en croyait le sacrifice nécessaire.

Il se remit donc à l'œuvre bravement, courageusement, ne se préoccupant en aucune façon des résultats funestes que de nouvelles fatigues pourraient déterminer, s'oubliant toujours pour se conformer à la volonté de Celui qui le menait, pour ne songer qu'à la mission qu'il avait reçue et qu'il voulait accomplir jusqu'au bout.

En ces douze années, on l'a vu, — comme le pasteur de l'Evangile, — courir sans cesse dans les villes et les hameaux et les campagnes et partout, afin de chercher, afin de ramener les brebis égarées, travaillant sans relâche à la conversion des pécheurs, à la consolation des malheureux, relevant les uns de l'abîme, aidant les autres à porter le poids de leurs misères ; il ne s'est jamais rebuté à l'égard d'aucun, il n'en a point abandonné un seul ni dans le désespoir, ni à l'agonie, ni à la mort.

Les anges du Seigneur savent seuls quels triomphes il lui fut donné de réaliser ; combien, au milieu du concours immense qui se pressait autour de lui, sa parole fructifia et jeta d'heureuses semeuces. Cette parole était pourtant sans agréments, sans beautés profanes, sans éloquence, sans art. Nul ne s'exprima jamais avec plus de simplicité, ne chercha moins à briller et à frapper ; malgré ce qu'il avait de pénétration et de science, il ne songeait, comme le bienheureux S. F. de Sales, qu'à « parler en bon homme, afin de consoler, de soulager, d'éclairer, de perfectionner son prochain ; se rapetissant pour les petits, ne dédaignant jamais rien ; se faisant tout à tous, non pour plaire à tous, mais pour les persuader, pour les gagner tous, pour les gagner à J.-C. et non à soi. » (Fénel., 6, p. 372.)

Il eut avec le saint évêque de Genève un autre trait de ressemblance non moins édifiant.

En son existence si pleine, en son long exercice du ministère, il dut traverser le monde, et, comme toute créature

humaine, il y fut sans doute condamné à quelques cruelles épreuves. Eh bien ! il ne s'en plaignit jamais ; elles sont demeurées un secret entre le Seigneur et lui. Il savait que les croix ne sont bonnes qu'autant qu'on s'y livre sans réserve et qu'on s'y oublie (Fénelon, 3, 316). Il les accepta toutes dans un esprit d'anéantissement complet et sans que la douceur et la patience en fussent un instant altérées ; il mangea en silence le pain amer des tribulations que Dieu lui envoyait (S. F. de Sales p. 161).

Il était encore bien jeune et il poursuivait avec une ardeur toujours croissante sa laborieuse entreprise, répandant partout à profusion les dons de sa charité la plus dévouée, travaillant activement pour tous ceux qui venaient à lui ; constamment préoccupé de la Congrégation qu'il dirigeait avec amour, éteignant, calmant les mauvaises passions, faisant le bien en son lieu et à tous ses frères, lorsque la bonté divine dut permettre qu'il eût le pressentiment de l'avenir, le pressentiment de sa fin prochaine.

Le 28 septembre il écrivit ses dernières volontés ; il affecta à de bonnes œuvres le peu de bien que la Providence lui avait donné ; puis, ce devoir accompli, il reprit ses travaux ordinaires pour que, lorsque son heure serait venue, il put lui aussi dire : « Père, j'ai achevé l'ouvrage que vous m'aviez donné à faire. » (S. Jean, 17, 4.)

Cette heure arriva bien vite, bien inopinément.

Le dimanche 25 octobre, il avait, comme d'habitude, célébré le saint sacrifice à la chapelle de sa Congrégation chérie.

Il dit encore la messe le lundi 26.

A le voir ainsi remplir exactement et sans aucune altération apparente tous les actes du ministère, on eut cru que sa santé était excellente, que la Providence lui réservait encore de longs jours.

Le soir même, la maladie qui couvait en lui, développée par les fatigues de la semaine précédente, se déclara tout à coup, avec des symptômes terribles. Dès l'abord, elle fut jugée sans remède.

Il ne se méprit pas sur son caractère ni sur ses résultats ; il comprit bien que sa journée était finie et qu'il était rappelé

par le Père des miséricordes et le Dieu des consolations. (Ps., 106, 2, 1, 3.)

Aussi, après avoir un instant subi le sentiment de religieuse terreur que tout homme éprouve, alors que son âme va dire au monde ce grand et languissant adieu de la mort (S. F. de Sales, ch. 13), après avoir un moment demandé qu'il fût délivré de cette heure (S. Jean, 12, 23) et désiré guérir, se résigna-t-il doucement et se prépara-t-il à mourir, comme il avait vécu, dans la patience et l'amour ; ne se plaignant jamais au plus fort de ses plus cruelles douleurs, rassurant ses amis, leur annonçant sa guérison prochaine, ne laissant échapper que bien rarement ces paroles de tristesse et de renoncement : « Je suis sur la croix, mais Dieu l'a voulu, mais j'y suis avec lui. » (S. Paul, Col. 4, 17.)

Plus tard ses souffrances se calmèrent, vers la fin elles disparurent.

Il lui fut accordé une autre grâce, celle de conserver jusqu'au dernier moment son intelligence. Il put ainsi reconnaître les soins qu'on lui donnait et s'associer d'esprit et de cœur aux saintes prières dont la religion et des affections inconsolables entouraient son lit de douleur.

Enfin le 7 novembre, hier, vers 8 heures du matin, il rendit l'esprit à Dieu, sans secousse, sans agonie, si tranquillement, que quelque temps l'on se demandait si c'était le sommeil ou la mort qui était descendu sur lui.

Hélas ! c'était bien la mort ! « Celui qui l'avait donné l'avait bien irrévocablement repris (Job. 1, 12.)

Il a été enterré ce matin, par un temps superbe, le jour de l'octave de tous les saints, le jour où l'Eglise chante sur leurs tombeaux ses plus belles hymnes d'espérance et de glorification ; le jour où avec ses apôtres et ses prophètes elle dit :

...Sit memoria illorum in benedictione, et ossa eorum pullulent de loco suo (Eccl. 46, 14).

...Mortui estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. (Colos. 3. 3.)

...Datæ sunt illis singulis stolæ albæ et dictum est illis ut requiescerent adhuc tempus modicum. donec eorum compleantur conservi. (Apoc. 6. 12.)

...Cum Christus apparuerit vita vestra : Tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria. (Colos. 3. 4.)

...Gasti quasi virens folium germinabunt. (Prov. II. 28.)
...Videbitis et gaudebit cor vestrum. (Ev. 66. 44.)
...Exultent in conspectu Dei et delectentur in lætitia...

Un grand concours de peuple a suivi jusqu'au champ du repos sa dépouille mortelle. Il y avait dans cette foule beaucoup de recueillement. On était triste ; on ne pleurait guère.

Les uns étaient trop affligés pour répandre des larmes ; les autres ne comprenaient pas bien encore la perte qu'ils avaient faite.

Tous d'ailleurs étaient convaincus que le Ciel s'était déjà ouvert pour recevoir leur pasteur bien-aimé, le bon M. Floras ! Ainsi-soit-il.

8 novembre 1846. E. DUFOUR.

ÉTAT DE CE DIOCÈSE AVANT LA RÉVOLUTION

L'ancien diocèse de Cahors avait une étendue considérable, étant divisé en 584 cures ou annexes. Il renfermait cinq grands Chapitres et, en outre, trois petits.

Il y avait trente maisons de religieux, la seule ville de Cahors en comptait onze ; la plupart de ces ordres étaient mendiants.

Il y avait trente-deux couvents de filles qui, presque toutes, étaient religieuses cloîtrées ; celles qui ne l'étaient pas s'occupaient de l'éducation.

Outre ces communautés, le diocèse de Cahors possédait douze maisons de sœurs de la Charité dites de St-Vincent-de-Paul et de Nevers.

Le diocèse de Cahors était gouverné, à l'époque de la Révolution, par Mgr de Nicolaï (Louis-Marie), qui était à la tête de cette église depuis 1777. Il refusa de prêter le serment exigé par l'assemblée Constituante, et donna en même temps à son clergé une instruction pastorale pleine de l'esprit apostolique qui anima alors la presque totalité des évêques de France. Cette instruction produisit un effet très salutaire sur tous les ecclésiastiques du diocèse en les retenant dans le devoir, malgré les exemples de quelques faux frères qui, guidés par l'ambition ou par des passions plus honteuses, trahirent lâchement la vérité. Mgr de Nicolaï, sentant bien qu'il serait forcé de sortir du palais épiscopal, avait résolu de se retirer à l'hôpital de Saint-Projet de la ville de Cahors, à cause d'une infirmité considérable dont il était tourmenté ; il y avait déjà fait porter quelques meubles. Mais les partisans des nouvelles doctrines, ne pouvant lui pardonner le refus qu'il avait fait de prêter serment et surtout d'avoir dévoilé leurs trames par sa solide instruction, le harcelèrent jusqu'à ce qu'il eut quitté le diocèse. Il se retira d'abord à Toulouse d'où il sortit peu après sur l'ordre qui lui en fut donné et alla dans le sein de sa famille où il mourut avant la fin de 1791.

La persécution qui avait frappé le premier pasteur, n'épargna pas le clergé soumis à sa conduite. La grande majorité des prêtres du diocèse de Cahors suivit l'exemple de son respecta-

ble prélat ; peu d'ecclésiastiques prêtèrent le serment, les uns par ignorance ou par faiblesse et ils le rétractèrent bientôt ; d'autres par crainte, par intérêt ou par une passion que nous n'osons pas nommer, et plusieurs par défaut de foi, surtout parmi les jeunes prêtres qui avaient bu à la coupe empoisonnée de la philosophie moderne... Quand je dis que le nombre de ceux qui se précipitèrent dans le schisme fut petit, ce n'est que relativement à ceux qui restèrent fidèles. Hélas ! le nombre n'en fut que trop grand en lui-même et ne donna que trop de scandales, comme j'aurai lieu de l'observer dans la suite.

L'ordre de quitter le royaume ayant été donné aux prêtres insermentés, ils sortirent pour la plupart du diocèse. Le plus grand nombre se retira en Espagne, quelques-uns en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Ils eurent à souffrir en route les mêmes avanies que tous les prêtres, du reste, de la France. Cependant il demeura assez de prêtres dans l'intérieur pour pouvoir secourir les fidèles. Le diocèse de Cahors trouva dans les siens le même zèle, la même patience, le même mépris des dangers qui distinguèrent tout le clergé français, fidèle à Dieu et à la religion pendant la Révolution. Partout ils prodiguèrent leurs soins aux malades et aux victimes de la persécution jusque dans les maisons de force et de réclusion, gardées par des hommes si avides du sang des prêtres, qu'on s'imagine à peine comment ils échappèrent à leur vigilance extrême. La charité même des ecclésiastiques du Quercy, restés en France, ne se borna pas à leur diocèse ; il y en eut quelques-uns qui, suivant le précepte de Jésus-Christ, s'enfuirent dans d'autres villes, sans cependant abandonner leur malheureuse patrie, pour exercer le saint ministère avec moins de danger.

Cependant la Providence, qui ne donne aux méchants du pouvoir sur ses élus qu'autant qu'il est expédient pour leur bonheur éternel, voulut qu'il y eût quelques victimes, afin que leurs tourments et leur mort fussent un soutien et une semence de bénédiction pour son Eglise.

On compte plusieurs prêtres du diocèse de Cahors massacrés ou qui ont péri sur l'échafaud.

I

PRÊTRES, RELIGIEUSES, LAIQUES
MASSACRÉS PENDANT LA RÉVOLUTION

1° Prêtres

En suivant l'ordre des temps, le premier qui périt fut :

M. VIDAL DE LAPIZE

Pierre-François Vidal de Lapize, curé de Montfaucon, massacré le 2 septembre 1792, à Paris. Il était un des plus saints prêtres du diocèse ; ayant refusé le serment, il crut se soustraire à la fureur des révolutionnaires en quittant sa paroisse et se retira à Paris. Un jeune homme de Montfaucon ayant reconnu M. de Lapize, découvrit, en écrivant à son père, le lieu de la retraite de ce respectable ecclésiastique.

Ce paroissien dénaturé, qui n'avait reçu que des bienfaits de son curé, le dénonça comme prêtre réfractaire au maire de Paris, qui le fit aussitôt arrêter et conduire à l'Abbaye où il fut massacré un mois après.

M. CAIS

Claude Caïs, natif de Martel, ancien Jésuite, arrêté à Issy avec trois autres prêtres, massacrés aux Carmes le 2 septembre 1792.

M. JAMMES

Jean-Louis Jammes, de St-Céré, vicaire de Belmont ; il fut pris dans la paroisse de Bannes près St-Céré, par des scélérats qu'avait alléchés la récompense nationale qui était accordée à quiconque découvrait et aidait à prendre un prêtre réfractaire. Il fut aussitôt conduit à Cahors ; passant sur une paroisse où il était connu, on lui offrit de le délivrer de force, ce qu'il refusa, ne voulant exposer la vie de personne pour sauver la sienne. Arrivé à Cahors le soir du samedi-saint, 19 avril 1794, Jammes

put encore s'évader. Il était trop tard pour l'écrouer ; on lui fit passer la nuit dans une auberge ; la maitresse de la maison lui offrit des habits de son mari pour se déguiser, ce qu'il refusa constamment, ajoutant qu'il en arriverait ce que le bon Dieu voudrait, qu'il ne voulait compromettre personne et qu'il ne refuserait pas de mourir dans la semaine où J.-C. était mort pour tous les hommes.

Le lendemain matin, dimanche de Pâques, il fut conduit en prison ; presque aussitôt il fut appelé devant le tribunal criminel où les buveurs du sang des justes le condamnèrent au dernier supplice. La sentence portait qu'il serait exécuté à six heures du soir du même jour. En effet, le bourreau alla à la prison un peu avant l'heure marquée. On lut à la victime la sentence qui la condamnait à mort. Jammes n'en fut pas du tout ému ; il ôta aussitôt sa cravatte et présensta sa tête pour qu'on lui coupât les cheveux : circonstance singulière de la frénésie révolutionnaire ! C'est qu'après les lui avoir coupés on alla les jeter dans les latrines avec la cravatte, regardant ces choses qui avaient appartenu à un prêtre comme un objet d'horreur.

Au moment où il fallut partir pour l'échafaud, le bourreau lui fit flotter la chemise, ajoutant qu'il devait y aller en cérémonie ; il voulait encore lui découvrir la poitrine, mais les spectateurs en furent si indignés qu'il ne l'exécuta pas. Le vertueux prêtre alla d'un pas ferme au supplice, récitant le *Miserere mei* à haute voix. Il fut guillotiné le 20 avril 1794.

M. BERGON

François Bergon, de Balaguier, près Figeac, lazariste de la maison de Cahors. Il rentra dans le sein de sa famille lors de la destruction des établissements religieux en 1791. Ferme autant qu'instruit dans sa foi, il consacra son ministère à confirmer celle des catholiques de son endroit et à leur procurer les Sacrements de l'Eglise. Il avait fait beaucoup de bien dans sa paroisse natale ; mais, poursuivi par les ennemis de la religion, il fut pris et conduit à Cahors où il fut mis en réclusion au grand Séminaire. Bergon, voyant qu'il allait être déporté, tâcha de s'échapper de sa prison ; il y réussit en effet et revint chez

lui. Son zèle le porta de nouveau à secourir les fidèles quoique avec prudence et de nuit seulement ; cependant il ne put le faire si secrètement qu'il ne fut découvert. Alors il quitta une seconde fois sa maison et s'enfuit dans les bois parce qu'il était vivement poursuivi. Mais enfin la divine Providence, qui nous met dans le danger lorsqu'il lui plaît, voulut que M. Bergon fut rencontré, pendant une nuit très obscure, par un capitaine de garde nationale qui le reconnut et l'arrêta, comme il allait porter le saint Viatique à un malade. C'était le 10 mai 1794. M. Bergon pressentit que Dieu l'appelait à lui et dès ce moment il se prépara à la mort. Arrivé à la première hôtellerie, il prit, dès qu'il fut seul, la sainte hostie, communia en viatique et purifia la custode avec la langue.

Il fut d'abord conduit à Figeac; quatre jours après, on le fit partir pour Cahors. Étant lazariste de la maison de cette ville, il y était très connu, estimé et aimé des gens de bien et détesté des révolutionnaires à cause de son zèle. Comme on le conduisait en prison, il se rassembla beaucoup de monde pour le voir, et ce saint confesseur de J.-C. entendit sortir de la bouche des cannibales qui étaient présents ces horribles paroles : « Voilà du gibier de la guillotine. » Il pouvait de là augurer du sort qui l'attendait.

Le 16, le prisonnier comparut devant le tribunal révolutionnaire. Il répondit à toutes les questions avec dignité et courage. Ainsi il éprouvait l'effet de la promesse du Sauveur : *Cum inducent vos... ad potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis... Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsâ horâ, quid oporteat vos dicere.* (Luca 13. it. v. XI. XII.) Il fut condamné à mort dans la même séance. Ce qu'il y a de remarquable dans son exécution, c'est qu'il y avait parmi les satellites qui l'accompagnaient à l'échafaud des prêtres jureurs armés de piques.

Une autre circonstance de sa mort est qu'après que le bourreau lui eut coupé les cheveux, un scélérat, pour ajouter à l'infamie du supplice, lui sortit la chemise de la culotte en lui adressant ces paroles impies : « Te voilà revêtu de la chasuble, va-t-en dire la messe. »

Il récita à haute voix le *Miserere mei* en allant au supplice.

Du plus loin qu'il aperçut l'instrument fatal, il quitta ses souliers et pria une bonne femme de les prendre, en lui disant : « Donnez-les à un pauvre. J.-C. fut nu-pieds au Calvaire, je veux faire de même. » Dès lors il marcha plus vite, monta les degrès avec fermeté, et consomma son sacrifice avec courage. Il périt le 17 mars 1794, âgé de 37 ans.

M. MEALET

J.-P. de Mealet. — La ville de Cahors a vu périr un troisième prêtre, mais qui n'appartenait pas au diocèse. C'est le respectable J.-P. de Mealet, né en Auvergne, d'une famille distinguée, chanoine-prévôt de l'église collégiale de Mont-Salvi. Lorsque les chapitres furent supprimés, il se retira chez lui. Étant noble et prêtre, il ne pouvait y rester longtenps tranquille. Pour se mettre à l'abri de la persécution, il vint se cacher en Quercy, dans un hameau limitrophe du Rouergue et de l'Auvergne. Il y fut quelque temps en sûreté ; mais Dieu qui conduit ses élus par des routes différentes, permit qu'il fut arrêté au moment où il se croyait à l'abri de tout danger, plus de deux mois après la mort de Robespierre. Il fut traîné comme en triomphe à Figeac et trois jours après à Cahors. Ayant comparu devant le tribunal de sang, il fut condamné à mort après un court interrogatoire et conduit le lendemain, 24 septembre, au supplice. Comme aux deux autres martyrs, on lui fit flotter la chemise en derision des ornements qui servent au plus redoutable de nos mystères.

M. GAUSSINEL

Jean Gaussinel, de Salviac en Quercy, curé de Perrenquet, diocèse de Sarlat. — C'était un prêtre très savant et très zélé. Avant d'accepter la cure de Perrenquet, il avait longtemps exercé le ministère dans le diocèse de Cahors. Lorsqu'on exigea le serment de la constitution civile du clergé, il se réfugia en qualité d'instituteur dans une maison dévouée à la Révolution. Là on lui persuada qu'il pouvait prêter le serment de *Liberté* et *Égalité*. Malgré cette démarche, il fut mis en prison à Sarlat. Dans cet endroit, plusieurs de ses confrères le décidèrent à rétracter son serment. Il écrivit en conséquence

au comité de surveillance. Environ quinze jours après, il fut conduit à Périgueux, condamné à mort et le surlendemain de son arrivée, il périt sur l'échafaud.

C'était dans le mois de juin 1794.

Au moment où il fut arrêté pour être conduit en réclusion à Sarlat, on lui demanda s'il avait exercé le ministère ; il eut pu sauver sa vie en le niant, mais il préféra la mort au mensonge et répondit que non seulement il l'avait exercé, mais qu'il était prêt à le faire encore, si le salut des âmes le demandait.

M. VAURS

Jean-François Vaurs, natif de Floirac en Quercy, curé de Gramat. — Obligé d'abandonner sa paroisse pour avoir refusé le serment, il se retira à Paris, ou, pour mieux se déguiser, il alla prendre des leçons à l'école vétérinaire, dans le faubourg St-Antoine. Il ne put tellement se contrefaire qu'il ne fût regardé comme suspect ; il ne fut cependant arrêté que sur la dénonciation d'une personne de son pays qui, l'ayant reconnu, alla immédiatement avertir la municipalité qu'il était prêtre réfractaire. Il fut guillotiné le 30 juin 1794.

M. CAIX

Jean-Baptiste Caïx, de Martel, curé de Paunac, frère de celui dont nous avons parlé plus haut. — D'après la loi qui ordonnait de déporter les prêtres réfractaires, il fut conduit à Bordeaux pour la déportation, mais ayant plus de 60 ans, il fut envoyé en réclusion à Cahors. Environ un an après, vint un ordre de fouiller tous les prêtres reclus, ce qui fut exécuté avec une indécence telle que le crayon de l'histoire ne peut en peindre l'horreur. M. Caïx se trouva avoir dans ses poches une chanson qu'il y avait laissée par oubli. Cette chanson avait été composée au commencement de nos troubles politiques contre les ennemis du trône et de l'autel, et avait été insérée dans le Mercure de France dont il l'avait extraite. C'en fut assez pour le dénoncer au comité de sûreté générale. Il fut traduit à Paris avec M. Baudus, dont nous parlerons plus bas, et M. Besse, bailli de Malte, et exécuté avec eux le 4 juillet 1794.

M. LAROCHE-LAMBERT

Jean-Alexandre Laroche-Lambert, né à Cahors en 1736, chantre et vicaire général de Beauvais. — Il vivait paisiblement avec un de ses frères lorsqu'il fut arrêté et conduit à Bicêtre, où il resta plus de six mois, et ensuite au Luxembourg. C'est là qu'il fut rencontré par son malheureux neveu arrêté pour avoir apposé à une lettre un cachet où était gravé un Sacré-Cœur. M. l'abbé Laroche fut exécuté le 7 juillet 1794. Son neveu le fut le 28 du même mois. Celui-ci avait une dévotion plus qu'ordinaire. Sa mémoire est en vénération à Cahors.

M. CLAVIÈRES

Jean-Pierre Clavières, de Castelnau-Montratier, curé de Caussade. — Dès le commencement du schisme, il eut le malheur de prêter le serment de la constitution civile du clergé, et plus tard le serment d'*Égalité*. Après la mort de Louis XVI, ses paroissiens lui demandèrent un service funèbre pour cet infortuné monarque. Il ne crut pas devoir le leur refuser.

Ce prétendu crime ne pouvait rester impuni aux yeux des révolutionnaires. Il fut donc bientôt arrêté avec 17 d'entre eux et conduit à Paris. Dans la route, il tâcha de les bien préparer à la mort à laquelle il prévoyait qu'ils étaient destinés, s'y étant déjà préparé lui-même par l'abjuration de ses serments. En effet, aussitôt après leur arrivée, ils furent traduits devant le tribunal révolutionnaire et condamnés à mort. M. Clavières fut exécuté le dernier, exhortant avec un courage héroïque ses compagnons à se soumettre à la volonté de Dieu.

M. MOLINIER

Jean Molinier, de Caylus, âgé de 27 ans, étant vivement poursuivi par les révolutionnaires de son endroit, il crut devoir se retirer à Bordeaux afin d'y être plus en sûreté. Ce fut au mois de février 1793. En effet, il réussit assez bien à se cacher pendant plus d'un an, quoiqu'il courût beaucoup de dangers dans ce laps de temps et qu'il fût obligé de changer souvent de demeure. Enfin il fut arrêté avec autres deux prêtres, Louis Soure, de Rochechouart, et Jean Lafon, de Ribeirac.

On se saisit en même temps de la maîtresse du logis, Marie Ginet, et de sa servante, Marie Bouguier.

Tous les cinq comparurent devant le tribunal de sang le 6 juin 1794. Le président ayant demandé aux deux femmes si elles avaient donné retraite aux trois prêtres et pourquoi elles l'avaient fait, sachant que la loi le leur défendait, elles déclarèrent avec fermeté qu'elles les avaient reçus, et ajoutèrent qu'elles avaient mieux aimé obéir à la loi de Dieu qu'à la loi des hommes.

Dans la même séance, les juges s'occupaient de l'affaire d'un prêtre assermenté ; il allait être condamné à mort ; M. Molinier lui dit avec un courage tout religieux :

« Vous voyez, mon ami, que le tribunal des hommes va vous » condamner ; rendez-vous digne de trouver celui de Dieu propi- » ce. Recueillez-vous ; je vais vous donner l'absolution, puisque » le temps ne vous permet pas de faire l'aveu de vos fautes. »

Ces paroles furent un objet de risée pour le tribunal et pour plusieurs des spectateurs ; mais elles portèrent le repentir dans l'âme de ce malheureux prêtre qui s'écria : « Je suis dans l'erreur ; je me rétracte ; je me confesse de tous mes péchés, donnez-moi l'absolution. » Ce qui lui fut accordé avec la charité la plus tendre et la plus empressée.

Quant à M. Molinier, il fut condamné à mort, ainsi que les autres quatre personnes. Il ne furent conduits au supplice que le lendemain. Pendant le trajet, qui dura une demi-heure, ils récitèrent le petit office. M. Molinier, que les autres regardaient comme leur chef, en récitait les oraisons.

Il monta le premier sur l'échafaud avec un calme au-dessus du naturel ; la joie de son cœur était peinte sur son visage. Il salua ses frères et leur adressa ces paroles : « *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* » Il leva ses mains au ciel, se mit à genoux et récita le cantique : *Nunc dimittis*... Bientôt après, il avait reçu le coup de la mort.

M. DE MAURIAC

De Mauriac, né à Concots, vicaire de Moissac, fut guillotiné à Bordeaux en 1794. On ne sait aucun trait particulier sur sa mort.

M. BOUIN

Gabriel Bouin, curé de St-Palavy. — Ayant refusé le serment, il s'enfuit en Limousin. Sa paroisse était limitrophe de cette province. Il fut bientôt arrêté avec un autre prêtre nommé Labrue, conduit à Tulle et guillotiné en 1794.

2° Religieuses

Le diocèse de Cahors compte trois religieuses martyrisées pour la foi, deux sœurs, *Jacquette* et *Marianne Lauzières*, de Thémines, guillotinées à Reims, et *Antoinette Pelras*, de Cajarc, une des religieuses prises à Compiègne et guillotinées à Paris, dont la notice est trop intéressante pour l'omettre.

SŒUR PELRAS

Antoinette Pelras était née à Cajarc. Docile à son goût pour la vie religieuse, mais surtout dominée par une grande compassion pour les pauvres, elle avait, très jeune encore, embrassé l'état de *sœur de la Charité*. Sa beauté peu commune lui ayant fait courir des dangers qui avaient alarmé sa pudeur, elle crut devoir se séparer tout à fait du monde pour la mettre en sûreté ; elle choisit l'ordre austère de Ste Thérèse, où elle entra comme postulante à l'âge de 25 ans, sous le nom de Sœur Marie-Henriette Sa vocation première ne l'ayant pas abandonnée, elle demanda et obtint d'être l'infirmière de la Communauté.

A la suppression des couvents, la Sœur Pelras continua de vivre avec plusieurs de ses compagnes (au nombre de seize) suivant la même règle, jusqu'à ce qu'enfin elles furent traînées devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui les condamna à mort.

Elles périrent le 17 juillet 1794. Toutes se montrèrent de dignes vierges de l'agneau céleste ; mais devant le tribunal la Sœur Pelras se distingua, sans y prétendre, par un trait de la plus héroïque fermeté. Quand elle entendit que c'était comme *fanatiques et contre-révolutionnaires* qu'on les condamnait toutes à la peine de mort, elle demanda à l'accusateur public,

Fouquier-Thinville, ce que ces mots signifiaient. Celui-ci ne lui répondit que par des injures dépourvues de sens et de raison. Elle insista pour avoir une explication précise. Fouquier-Thinville, forcé de s'expliquer, lui dit qu'elles étaient condamnées à cause de leur attachement à la religion et au roi. « Eh bien! reprit alors d'une voix élevée la Sœur Marie-Henriette en se tournant vers ses compagnes, félicitons-nous, mes sœurs, nous allous mourir pour notre Dieu et pour notre Roi ! »

3° Laïques

M. BAUDUS

J'ai parlé, par occasion, d'un laïque de Cahors, M. de Laroche, que l'on peut regarder comme martyr de sa foi. — La ville de Cahors en compte un second, dont la vie et la mort sont trop précieuses aux yeux du vrai chrétien pour que je les passe sous silence.

C'est M. Hugues-Joseph-Guillaume Baudus, né en 1735, d'une des familles les plus distinguées de la ville. La vertu était comme héréditaire dans cette maison. M. Baudus, dont nous parlons, reçut une éducation très soignée. Ayant été fait lieutenant particulier du sénéchal de Cahors, il exerça cette charge avec l'intégrité d'un magistrat éclairé, prudent et désintéressé. Sa charité le portait à terminer à l'amiable les discussions qui divisaient les familles. Ceux même qu'il condamnait rendaient un si grand hommage à sa probité, qu'il ne fut jamais soupçonné de la moindre partialité dans ses jugements. Ayant été nommé commissaire des prisons, qui étaient au nombre de cinq, il les visitait toutes chaque semaine. Il parlait de Dieu aux prisonniers, il priait avec eux; on eût dit qu'il était leur père; il ne se contentait pas de leur rompre le pain spirituel, il fournissait abondamment à tous leurs besoins; il ne s'accomplissait pas de bonne œuvre dans Cahors à laquelle il ne prit une grande part; il n'y avait pas d'association religieuse dont il ne fût membre; bon époux, bon père, il élevait sa famille dans la crainte de Dieu; sa vie était une prière continuelle : à la ville, à la campagne, en voyage, il s'entrete-

nait presque toujours avec Dieu. La compagnie même ne lui était pas un obstacle pour ce saint exercice. Tel était M. Baudus lorsque la révolution éclata; on pense avec juste raison que les ennemis de la religion et des gens vertueux ne le laissèrent pas tranquille; il supporta tout avec patience, et même, afin de mieux se soustraire à tant d'avanies, il quitta Cahors pendant un certain temps.

Lorsqu'on donna l'ordre de mettre en réclusion tous les *suspects* (sous ce nom on comprenait tous les amis de la religion et du roi), M. Baudus fut emprisonné comme tel. Quelque temps avant, il avait écrit à un ami, et, au bas de cette lettre, il le conjurait de prier pour le roi qui, venant d'être mis en jugement, courait de grands dangers. Cette lettre fut découverte par hasard dans une visite domiciliaire faite chez cet ami. Il n'en fallut pas davantage pour le dénoncer au comité de sûreté générale. Sur cette accusation, l'ordre fut donné de le traduire à Paris.

Il jugea bien que sa dernière heure était venue; aussi il ne songea plus qu'à se préparer à paraître devant le souverain juge; il partit de Cahors le dimanche de la Trinité, 15 juin 1794.

M. Baudus comparut le 5 juillet devant le tribunal révolutionnaire. Le président ayant commencé, suivant l'usage, par lui demander son nom, il répondit comme les anciens martyrs : « Je suis chrétien ! » Le président lui ayant demandé son prénom, il continua sur le même ton et dit : — Catholique romain ! — Avez-vous, lui fut-il dit, aimé le roi ? — J'ai toujours, ajouta-t-il, reconnu en lui le fils aîné de l'Eglise ! — Bonhomme, lui observa l'un des juges, si vous répondez ainsi, l'on vous fera mourir. — Je ne crains pas la mort, dit avec fermeté M. Baudus, il n'y a que les lâches à qui cette crainte puisse empêcher de confesser la foi !

M. Baudus avait un neveu député à la Convention (Monmayou, de Cazillac près Lauzerte) qui, à la prière de tous ses parents, avait disposé les juges à l'absoudre pourvu qu'il niât avoir écrit la lettre qui formait le principal chef d'accusation.

Monmayou alla rapporter à son oncle ce qu'il avait fait en sa faveur. Celui-ci lui répondit qu'il ne pouvait pas mentir. Monmayou, après avoir beaucoup insisté pour combattre sa

tenace résolution qu'il traitait de ridicule, le laissa enfin, persuadé qu'il y serait assez déterminé par la crainte d'une mort prochaine; mais lorsque le président lui demanda s'il reconnaissait la lettre qu'on lui représentait : « Oui, répondit-il, elle est de moi ! » Son neveu, qui était présent, dit alors aux juges que la frayeur de la mort avait fait perdre la tête à son oncle. M. Baudus, l'entendant, repartit sur le champ : « Plût à Dieu que vous l'eussiez aussi tranquille que moi ! » Il fut donc condamné à mort et exécuté le même jour, mourant martyr de la vérité, de la foi et de la royauté. Le respectable, — j'ai dit presque le saint, — M. Rigal, dont nous parlerons plus bas, lui attribue, dans une notice sur sa vie, quelques guérisons miraculeuses.

II

PRÊTRES MORTS

A LA DÉPORTATION, EN RÉCLUSION, EN EXIL

Si le récit de la mort des saints prêtres égorgés en haine de la religion nous remplit d'admiration et de respect envers ces héros du christianisme qui ont obtenu la palme du martyre, de quel œil regarderons-nous ces confesseurs qui, abreuvés d'opprobres, traînés de prisons en prisons, chassés dans des terres étrangères, ont terminé leur honorable carrière par une mort plus ou moins cruelle, dans des ports de mer, sur des vaisseaux et surtout sous le ciel brûlant de la Guyanne. Ils n'ont pas versé leur sang tout à la fois pour leur Dieu, mais n'est-il pas vrai de dire qu'ils l'ont répandu goutte à goutte en suivant les traces de la sainte antiquité ? Leur mort ne doit-elle pas nous apparaître comme un martyre d'autant plus glorieux que leurs supplices ont été plus prolongés ?

Le diocèse de Cahors compte un grand nombre de prêtres qui ont souffert ce genre de martyre dans les deux persécutions de 1794 et 98. Nous nommerons, dans l'ordre des dates de leur mort, tous ceux qu'on a pu savoir au juste être décédés à ces époques, et par suite de leurs souffrances.

Cependant nous mettrons à la tête de cette liste trois prêtres qui sont les seuls du diocèse de Cahors morts en déportation à Cayenne en 1798.

M. ALANIOU

Le premier est *Pierre Alaniou*, de Frayssinet-le-Gélat, prêtre attaché au Chapitre de Cahors. Il avait été déporté en 1793 à Blayes et ensuite sur un vaisseau. Il y avait éprouvé les souffrances communes à tous les prêtres qui avaient subi le même sort, et dont les mémoires du temps font une si horrible peinture. Après sa délivrance, il revint dans son diocèse où il exerça le saint ministère avec une ardeur proportionnée aux

besoins de l'Eglise, jusqu'au 18 fructidor ou 4 septembre 1797. Son zèle l'ayant rendu odieux aux révolutionnaires, ils cherchèrent alors à se saisir de sa personne. Il se réfugia dans un asile champêtre ; il y fut surpris et on l'amena à Cahors, d'où il fut bientôt envoyé à Rochefort, avec un autre prêtre, pour être déporté à la Guyanne et avec deux autres détenus, conduits à Périgueux pour être fusillés. Après la première journée de chemin, on l'attacha comme un malfaiteur. Il ne put retenir ses larmes à la vue du collier de fer qu'on voulait lui mettre ; cependant la religion lui faisant surmonter la nature, il reprit presque aussitôt courage en se rappelant la première strophe de l'hymne des vêpres de St Pierre-aux-liens, tirée de Santeuil, et qui commence ainsi : *Qui christiano gloriantur nomine, œnea frustra vincla captivos tenent...* Alors il baisa ce collier et se crut heureux d'avoir quelque ressemblance avec son glorieux patron ; il aurait pu s'évader dans la route comme fit le prêtre qui était avec lui ; mais il ne voulut pas abandonner les deux autres détenus conduits à Périgueux, auxquels il prodigua tous les soins de la religion pour les aider à bien mourir. Arrivé à Rochefort, après être resté quelques jours en prison (à St-Maurice), il fut embarqué le 1er août 1798 sur la frégate la *Bayonnaise*, mais il ne put résister aux fatigues de la traversée et aux tourments de cet espèce de cachot où il était enfermé. Il mourut le 4 septembre 1798, avant d'arriver à Cayenne, comme l'attestent J. J. Aimé (Guillon), qui l'appelle Allagnon, et L. A. Pitou, qui lui donne le nom d'Allagon, dans leurs *Voyages à Cayenne*. — Le corps d'Alaniou fut privé des honneurs de la sépulture, ayant été jeté à la mer.

M. LAFAURIE

Jean Lafaurie, de Flaugnac, vicaire de Flottes, eut le malheur de prêter le serment à la constitution civile du clergé au commencement de nos troubles et de persister pendant longtemps dans le schisme. Déchiré par les remords de sa conscience et ramené à Dieu par l'horreur des crimes si affreux et si multipliés que la révolution avait enfantés, il se rétracta enfin et tâcha de faire rentrer dans le sein de l'Eglise tous ceux qu'il avait pu pervertir par son mauvais exemple ou par ses conseils.

Il s'était caché pour éviter la persécution du 18 fructidor; mais il fut pris, conduit à Rochefort et embarqué sur la corvette la *Bayonnaise* le 1er août 1798, qui le déposa sur la rive de Cayenne le dernier jour de septembre. De là on l'envoya de suite dans le désert de Synnamari qui bientôt introduisit la peste dans ses veines. Les progrès en furent lents et paraissaient vaincus par sa robuste constitution, lorsqu'une cruelle dyssenterie vint se joindre à cette première cause de mort. Les vers eux-mêmes voulurent avoir part à la destruction de cet ecclésiastique. A demi dévoré par eux et dans le plus misérable état de dépérissement, il fut porté à l'hôpital. C'était le porter au tombeau. Il y mourut en effet le 7 février 1799, à l'âge de 56 ans.

M. CAILHAT

Calixte Cailhat, de Lauzerte, eut le malheur de se laisser entraîner dans les erreurs de la révolution ; il prêta le serment et fut quelque temps curé intrus. Il avait été choisi pour administrateur du département du Lot, tant il avait montré de dévouement au nouvel état de choses ! Néanmoins il se conduisit dans cette charge avec humanité, l'on peut même dire en honnête homme, ce qui le fit regarder de mauvais œil par les Jacobins. Ayant reçu la commission de réformer la gendarmerie du département, il fut accusé auprès du Directoire, après la réaction du 18 fructidor, d'avoir favorisé dans cette opération le parti royaliste. Des ordres furent immediatement donnés pour le déporter ; en conséquence, il fut arrêté à Lauzerte, conduit à Cahors, et de là à Rochefort pour être embarqué avec autres 192 personnes dont plusieurs étaient prêtres. La frégate la *Décade*, qui devait porter tant de victimes à la Guyanne, partit de Rochefort les premiers jours d'avril 1798 et arriva à Cayenne le 7 juin suivant.

M. Cailhat, ayant fait un retour sur lui-même et ayant horreur de sa faute, rétracta son serment au moment où il allait partir pour la Guyane. Trop heureux d'avoir ainsi pu réparer tant de scandales dont il s'était rendu coupable en abandonnant la religion par le renoncement entier à ses fonctions de prêtre. Nous avons cru devoir insérer dans cette notice cette rétractation littérale, comme un monument de la grâce, qui retire du

plus profond des abîmes les élus que Dieu a laissés égarer pour mieux faire éclater sa miséricorde, mais les ramenant à lui toujours par les épreuves les plus rudes et par les afflictions les plus grandes :

« A bord de la frégate la *Décade*, en pleine mer, le 25 avril 1798.

» Je soussigné, prêtre du diocèse de Cahors, déclare, devant » les supérieurs ecclésiastiques de mon diocèse, que je rétracte » le serment ou adhésion que j'ai prêté à la constitution civile » du clergé. Je me repends d'avoir accepté et occupé des pla- » ces, en vertu de cette même constitution ; j'en demande » sincèrement pardon à Dieu ; je désire que la présente décla- » ration que je fais au moment où je vais être déporté à la » Guyane, soit connue de ceux que j'ai dirigés pendant le » temps que j'ai préféré mon opinion particulière à celle des » évêques de France et aux décisions du Saint-Père. Je désire » pareillement qu'elle soit connue de ceux que ma conduite a » scandalisés à la même époque. J'espère que, moyennant ma » pénitence, Dieu pardonnera à mon égarement. »

Signé : Calixte CAILHAT.

Arrivés à Cayenne, la plupart des déportés se trouvèrent réduits à la plus affreuse misère ; les habitants du pays vinrent au secours de ces malheureux en leur offrant un asile et de la nourriture.

M. Cailhat fut placé chez un colon d'Approuague, qui le traita avec générosité ; mais il n'y avait pas de refuge assez assuré contre les fléaux du climat; Calixte Cailhat ne put lutter plus longtemps ; il mourut en octobre 1798, à l'âge de 36 ans.

Prêtres morts à la déportation

Les prêtres du diocèse de Cahors qui furent déportés ne 1793 (il faut noter qu'on déporta tous ceux qui n'avaient pas atteint l'âge de 60 ans) furent d'abord conduits à Bordeaux au fort du Hà pour la plupart; d'autres à Blayes, d'où on les transporta sur des vaisseaux. Nous allons donner la liste des prêtres morts dans ces différents endroits pendant les années 1774 et 1775. Mais avant nous citerons quelques fragments d'une lon-

gue lettre écrite de Blayes, le 9 octobre, par M. Alaniou, dont nous avons déjà parlé, afin de se former une idée des souffrances qu'endurèrent en ces tristes prisons les confesseurs de la Foi, dont nous voulons mentionner la mort.

« De la citadelle de Blayes, 9 novembre 1794.

» Malgré le poids de mes chaînes, je prends la plume pour » m'adresser à vous comme à une personne de confiance. Vos » sentiments religieux ont banni de mon âme toute crainte... »

Ici il rend compte d'une visite faite, le 1er août, dans leur prison, par le comité de surveillance de Blayes, qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures et demie du soir, et dans laquelle on leur enleva tous les livres, bréviaires, images, croix, chapelets, brisant et profanant tout avec des blasphèmes exécrables, tandis qu'on les avait consignés dans la cour, exposés à un soleil ardent toute la journée; puis il ajoute :

« Quant à notre manière d'être, la voici en peu de mots : On » ne nous a fourni, depuis près de seize mois, qu'environ deux » onces de pain par jour; il est vrai de dire que, depuis le » 4 août, on en a donné le double à ceux qui ont voulu tra- » vailler cinq heures, et quatre mois après, on a ajouté autres » 4 onces, ce qui fait une demi-livre pour ceux qui travaillent » les dites cinq heures. Jugez comme nos vieillards ont dû » être et sont en souffrance; néanmoins, à prix d'argent, on » leur en a procuré un peu de celui des soldats qui le vendent » tantôt à raison de 10 sols et quelquefois à 20 sols la livre. » Ces jours-ci, plusieurs centaines de nos confrères ont été » mis sur des barques à Bordeaux; malgré notre proximité, » nous n'avons pas encore pu savoir leur destinée. Cent » quinze qui sommes ici, ni nos confrères qui sont au Paté, » fortification qui se trouve située au milieu de la rivière, » n'avons encore été prévenus de rien.

» Ces derniers ont souffert tout ce qu'on peut imaginer; » couchés sur du foin devenu presque du fumier par la pluie » qui coule des voûtes, ils sont dans des casemates obscures où » l'on ne voit rien en plein midi qu'à la lueur des flambeaux. » De l'aveu de tout le monde, ce n'est pas un lieu propre même

» à loger des chevaux, et les prêtres y sont depuis cinq mois
» dévorés par la vermine.

» Le séjour du fort du Hâ n'a pas été plus favorable à nos
» autres chers frères. Plus de cent y sont morts d'une épidémie
» terrible et la mortalité continue à y faire d'affreux ravages. »

Après avoir exprimé la part qu'il prend, ainsi que ses frères, à l'affliction profonde qu'éprouvent les fidèles serviteurs et servantes de Jésus-Christ qui sont à Cahors et les avoir remerciés des secours qu'ils ont tâché de leur envoyer, M. Alaniou termine sa lettre par ces sublimes paroles qui nous prouvent bien que la religion chrétienne fait des héros dans tous les temps :

« Sans doute que Dieu, qui est un bon père, après nous avoir
» châtiés pour notre salut, vous rendra vos pasteurs pour ne
» pas vous laisser errer incertains. Nous avions mérité le châ-
» timent qui nous est infligé ; mais plus il est cruel, long et
» sensible, plus il augmente nos espérances.

» Que nos cœurs gémissent sans cesse, que nos yeux fondent
» en larmes, que nos mains soient continuellement dirigées
» vers le ciel, nous ferons violence à Celui qui l'a créé pour y
» fixer notre demeure et nous verrons le calme succéder à la
» tempête ! »

En 1794, moururent au fort de Hâ, MM. :

Martin, de Cahors, prébendier du Chapitre de Cahors.

Auricoste, curé d'Escamps.

Beaufort, curé de Concorès.

Bessières, curé de Saugeac et Montbrun.

Bessières, Cyrille, (grand) Carme.

Besson, curé de St-Germain.

Boyer, de Marminiac, vicaire de Concorès.

Buffan, Jean, de Grézels, curé de Cavagnac.

Delsol, curé de Mérignac-le-Franqual (c^ne de Roc-Amadour, canton de Gramat).

Chaboissié, de St-Etienne d'Auvergne, chartreux de la maison de Cahors.

D'Auterive, bénédictin, né à Figeac.

Escalié (Père Martin), récollet, de Sales.

Antoine Fouillac, de Padirac, chanoine de Roc-Amadour.

Lacombe, de Caussade, prébendier de St-Antonin.

Larribe, de Sousceyrac, curé de Frayssinhes.

Gabriel Marep, de Gramat, curé de St-Amans.

Mazet, de Cavagnac, curé de St-Amans de Molières.

Sylvestre, de Cavaillon (Provence), curé de Lentillac du Causse.

Viscam, de Cahors, curé de Mondoumerc.

M. Alaniou, dont j'ai parlé et qui était détenu à Blayes, dit, dans une lettre datée du 9 novembre 1794, que dans un rien de temps il était mort au fort du Hà plus de cent prêtres d'une épidémie terrible ; il ajoute qu'à l'époque où il écrivait, la mortalité faisait toujours des ravages.

En 1794, furent enfermés au fort du Hà et de là conduits à l'hôpital St-André où ils moururent, MM. :

François Cambon, de Cahors.

Hugues Vibeau, de Cahors.

En 1794, furent arrêtés et conduits à Rochefort, puis embarqués sur les *Deux Associés*, où ils périrent, MM. :

Jacques Poujol, né à Cassoulès, vicaire de Lherm.

Mathieu Poujol son frère.

En 1795, périrent à Blayes sur les vaisseaux *Le Gentil* et *Le Républicain*, MM. :

Pouzoulet, curé de Ganic.

Souradou, curé de Payrac.

Veyssières, curé de Ville-Brumat.

Delvert, de Martel, curé de Strenquels.

Larnaudie, de Dégagnac, curé de Fargues.

Ce vénérable prêtre fut toujours la consolation et l'exemple de ses confrères : « Vous avez tort, disait-il un jour à quelques-uns d'entre eux, de vous chagriner. Les hommes auront notre corps, mais Dieu aura notre âme. » Étant sur le point de mourir, il étendit ses bras vers le Ciel et prononça ces paroles remarquables : « Bon, je ne pécherai plus ! »

En 1795, François Gayet, né à Sept-Fonds, en Quercy, arrêté, conduit à Bordeaux, enfermé dans l'ancien couvent des Catherinettes, eut tellement à souffrir dans cette prison, qu'il ne put y résister et rendit son âme à Dieu le 19 janvier 1795.

Les cinq prêtres dont les noms suivent moururent sur le vaisseau *Le Washington*, étouffés par l'odeur du goudron qu'on faisait fondre pour purifier l'air, mais sans prendre la moindre précaution.

MM.

Géraud Pébeyre, vicaire de Boissières, (né au Roc.)

Delile, (de Cazoulès), vicaire de Lherm (c'est Bouyol de l'Isle).

Delile cadet.

Gignoux, de Moissac, doctrinaire.

Constans, (né à Fajoles, ou plutôt neveu du curé de Fajoles.)

Ce qui est à remarquer sur ce dernier ecclésiastique, c'est qu'avant la persécution il avait tenu une conduite très répréhensible, ce qui avait dû inspirer des craintes sur sa persévérance dans la foi. Néanmoins, la grâce toute puissante, qui conduit les élus, le soutint au milieu des plus rudes épreuves et lui fit trouver douces toutes les souffrances qu'il eut à endurer, jusqu'à ce qu'il consomma son sacrifice, à l'âge de 33 ans, étant rempli de joie de pouvoir mourir pour Jésus-Christ, en expiation de ses péchés.

A la fin de 1795, moururent au port de Brouages, en débarquant, ou bientôt après avoir débarqué, MM. :

Delbourg, (de Figeac), curé de Planioles (le 16 octobre 1795).

Delbourg, dominicain, frère du précédent.

Guillaume Bosc, (de Beaumont), cordelier, gardien du couvent de Gourdon.

Cugnac, (de Dégagnac), vicaire de Scelles (mort à Rochefort).

Jean-Pierre Fraysse, (de Gourdon), lazariste (mort à Marennes).

En 1798 mourut, déporté à l'île de Ré, M. Bessières, curé de Sept-Fonds ; il pouvait éviter la déportation en se servant de l'extrait de naissance de son frère, qui avait plus de 60 ans, tandis que lui n'en avait que 59 ; il rejeta ce moyen comme indigne d'un chrétien et d'un prêtre.

Prêtres morts en exil, surtout en Espagne

MM.

Pons, Charles Fontalbe de Bécave, neveu de celui dont nous parlerons plus bas, curé de Floressas. Il mourut martyr de la charité à Saragosse, en servant dans les hôpitaux.

Courréjols, de Mercuès, curé de Vers,

Barbance, curé de Lafrançaise.

Ces deux curés étaient très distingués dans le diocèse par leurs talents, leurs vertus et le grand bien qu'ils avaient opéré dans leurs paroisses.

Calmette, de Goujounac.

Méric, curé de Varaire.

Estang, de Lauzerte.

Laplagne, de Martel.

Gardes, de St-Projet.

Vayssières, de Sauzet,

Tillol, (de Cazoulès), mort à Valladolid en assistant les prisonniers français.

Foreil, de Moissac.

Pomier, de Vers.

Mary, de St-Romain.

Capin, curé de Bénèche.

Teyssier, chanoine, de Montpezat.

Meyriguet, idem.

Lapeyre, curé de Gagnac.

Pélissier.

Carbes.

Rouzet.

Hébray, de Gourdon, curé de Milhac.

Les Savary de Cahors : quatre de la même famille.

Brousse, de Lauzerte.

Deloncle, de Cournou, sulpicien.

Faurie, de Bétaille.

Lacassagne.

Solacroup, de St-Germain.

Foissac, curé de St-Laurent.

Ruamps, de (St-Pantaléon), vicaire de M. Foissac. Il mourut d'une maladie qu'il prit en soignant son curé.

Prêtres morts en réclusion au Grand-Séminaire en 1794-1795

MM. :

Austrui, curé de Crégols.
Battut, curé de St-Jean-Lespinasse.
Bonhomme, chanoine, de Puylaroque.
Florentin, de Payrac, capucin.
Gamel, (de Mercuès), curé de Nuzéjouls.
Gaston, de Montauban.
Goudal, de Caniac, prieur de Scelles.
Lacroix, (de Baladou), curé de Mézels.
Magot, de Vialolles, carme déchaussé.
Marep, Bernard, (de Gramat), curé de St-Avit.
Marconié, (de Bruniquel), curé de Cos.
Pailhas, de St-Céré.
Pons, de Cahors, curé de Lalande.
Rossignol, (de Montfaucon), curé de Fontanes, près Gramat.
Taillade, de St-Germain, prébendier de Cahors.
Tissandié, (de Cahors), curé de Touffaille.
Teulié, de Figeac.
Verdès, (de Bétaille), curé de Cuzance.

Périé, curé de Ste-Affre, se tua en cherchant à s'échapper de prison la nuit qui devait précéder son supplice.

Bosc, de Moissac, mort dans une cache (cachette), trouvé tout entier en 1803.

Est mort encore au Grand-Séminaire :

M. Belvèze, de Montauban, que nous plaçons ici à dessein pour dire quelque chose de cet édifiant ecclésiastique.

M. Belvèze avait été juge criminel au présidial de Montauban. Ayant condamné un coupable à la peine de mort, son âme sensible en éprouva une telle douleur, qu'il renonça à sa charge. Il fut promu aux saints ordres par dispense du Saint-Siège et pourvu d'un bénéfice au chapitre de Montauban.

Après la malheureuse affaire du 10 mai 1790, M. Belvèze ne vit dans les révolutionnaires battus et incarcérés, que des hommes malheureux et fit porter des matelas à tous.

Malgré cette charité si compatissante, malgré sa douceur et

sa prudence, on ne put lui pardonner son refus constant de communiquer avec les intrus et de prêter le serment de *liberté* et *égalité*. Il fut donc conduit en réclusion à Cahors, où il fut un objet de vénération pour ses confrères à cause de sa tendre piété et de son ardente charité. Ce fut cette dernière vertu qui le porta à s'élever au-dessus d'une crainte extrême qu'il avait de célébrer le saint sacrifice par habitude, ce qui était cause qu'il ne disait la sainte messe qu'une ou deux fois la semaine. Car voyant des confrères en proie à de pressants besoins et n'ayant pas de ressources pécuniaires pour les secourir, il se résolut à célébrer tous les jours à la décharge des confrères les plus nécessiteux.

Nous tenons de bonne source deux traits trop remarquables arrivés au Grand-Séminaire pendant la réclusion pour que nous n'en fassions pas mention en cet endroit.

Dans une de ces visites multipliées si souvent, pour enlever aux reclus les objets qu'il ne leur était pas permis de garder, on les fit tous descendre dans une cour, et, après les avoir tous fouillés avec la dernière indécence, on les prenait un à un pour aller visiter leurs chambres.

Le Père Ambroise Pélatié, capucin, dit à M. Malrieu, prieur de Calvignac : « Priez Dieu pour moi, je serai guillotiné de-
» main. Je composais un discours à prêcher au rétablissement
» de la religion et du trône ; j'ai déjà fait l'exorde, je l'ai ou-
» blié sur la table. »

M. Malrieu lui dit : « Faites un vœu à la Sainte-Famille, et
» livrez-vous à la Providence... »

Le Père Ambroise se recueille un instant, fait le vœu indiqué et le sacrifice de sa personne ; on l'appelle pour visiter sa chambre, et comme on ouvre la porte, le vent enlève la feuille de papier qui était sur la table ; elle passe par la fenêtre, les persécuteurs la suivent des yeux, mais, en voltigeant, elle va tomber dans un puits qui était recouvert par un hangar. Une circonstance si extraordinaire, quoique naturelle en elle-même, ne laisse pas de surprendre et peut être regardée, à juste titre, comme tenant du phénomène pour ne pas dire du miracle.

Le second trait à citer est celui-ci :

Un jour, on vint fouiller les prêtres pour leur enlever tout ce qu'ils avaient d'or ou d'argent. Il y avait trois chefs qui présidaient à cette spoliation : Witton, général de l'armée révolutionnaire; Filsac, secrétaire général du département, et Valette, surnommé Marat, de Douelle.

Un respectable ecclésiastique, nommé Vernède, natif de Cahors, leur remit, quand on fut à son tour, sa montre, ses boucles de souliers, et deux écus de six livres qui composaient tout son avoir pécuniaire. Malgré ce généreux dépouillement, on le fouille et on trouve sur lui un reliquaire d'argent du poids de 20 à 30 sols, dans lequel était une relique de la vraie Croix. Alors les spoliateurs accablent d'injures le vénérable reclus, le traitant d'accapareur d'argent.

« Messieurs, leur dit modestement le saint prêtre, je ne » croyais pas nuire à la nation en retenant un reliquaire de si » peu de valeur; mais puisque vous le voulez, permettez-moi » d'ôter la relique qui est de la vraie Croix. »

Aussitôt il ouvre le reliquaire, dépose sur sa main la précieuse relique et leur livre ce qu'ils désirent avec tant d'avidité. Un de ces impies, frappant rudement sous la main de M. Vernède, fait tomber à terre le bois sacré et le foule aux pieds, de manière à ce qu'il fut impossible de le retrouver. Le saint prêtre, indigné de la conduite de l'impie profanateur, lui dit avec un ton prophétique :

« Scélérat ! tu foules aux pieds le bois sacré sur lequel tu as » été racheté ! Dieu se vengera !... »

« A la guillotine ! » dit un second ; « allons-nous-en ! » dit un troisième.

Eh bien, celui qui avait profané la sainte relique mourut peu de temps après, c'était Witton; le second, Filsac, qui avait dit « à la guillotine ! », subit ce supplice dans moins de deux mois, et l'autre, Valette, a vécu longtemps; Dieu ne l'a puni de ses crimes révolutionnaires que par la perte d'une fortune honnête dont il avait hérité d'un père probe et bon chrétien.

La liste des prêtres victimes de la Révolution, que nous avons énumérée plus haut, en renferme un grand nombre;

cependant elle ne contient pas les noms de tous ceux qui ont péri dans les divers endroits indiqués. A une époque où l'on poursuivait les prêtres avec tant d'acharnement, il était difficile de savoir le lieu de leur retraite. D'ailleurs, ne pouvant y avoir de communication qu'avec beaucoup de dangers, plusieurs ont péri sans qu'on ait pu avoir des renseignements sur leur compte.

Tous ces prêtres que nous avons mentionnés se sont montrés dignes de la cause pour laquelle ils combattaient. Ils ont tous fait paraître le plus grand courage, la plus grande patience et même la plus grande joie. Semblables aux premières colonnes de l'Eglise dont ils suivaient si glorieusement les traces, ils se réjouissaient d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour Jésus-Christ.

Les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des vertus chrétiennes et sacerdotales qui, en général, avaient rendu recommandables ces saints confesseurs de la Foi avant la révolution.

Cependant, avant de terminer cet article, nous ne pouvons nous empêcher de dire quelque chose de M. Ayroles, à cause du rang qu'il a tenu parmi les prêtres du Quercy dans nos désastres.

M. AYROLES

Paul Ayroles naquit au hameau de St-Chignes, paroisse de Saignes. Il se distingua, dans le cours de ses études, par un génie rare, une application soutenue et une piété extraordinaire. Il acquit de grandes connaissances dans le dogme et dans la morale, dans le droit civil et canonique et même en médecine. Ayant été ordonné prêtre en 1755, et l'année d'après fait curé de Reyrevignes, il fut un modèle de toutes les vertus sacerdotales, mais il eut surtout un zèle ardent pour le salut des âmes et une charité tendre qui le porta à se dépouiller de tout pour soulager les pauvres. Il fut doué d'une douceur qui lui gagnait tous les cœurs. Enfin il eut une pureté et une austérité de vie qui paraissaient être au-dessus des forces de la nature.

Tant de vertus devaient nécessairement rendre M. Ayroles agréable à Dieu et aux hommes. Aussi, lorsque le clergé du diocèse de Cahors s'assembla pour élire ses députés aux Etats-généraux, son seul mérite le fit nommer le premier à une grande majorité, quoiqu'il ne fut pas présent aux élections. Il fut très affligé du choix que le clergé avait fait de sa personne. Il se rendit aussitôt à Cahors pour demander à Monseigneur l'Évêque son avis. Il lui dit qu'il ne partirait pas pour les Etats-généraux sans un ordre de sa part. « On ne commande pas, » répondit Mgr de Nicolaï, aux hommes de votre mérite ; mais » puisqu'il faut en venir là, je vous l'ordonne. » — « Eh bien ! » dit M. Ayroles en se jetant à ses genoux, je vous demande » votre bénédiction. »

Il partit bientôt après, quoique à regret, prévoyant tous les malheurs qui allaient peser sur la France. Arrivé à Paris, il se lia avec les chefs du bon parti : l'abbé Maury, les évêques de Clermont, d'Amiens, d'Aix, etc. Lui-même se distingua dans ce bon parti par sa fermeté, son courage et l'ascendant de ses vertus. Il passait pour un saint. Aussi le trop fameux Mirabeau, n'ayant rien de solide à répondre à un argument insoluble que faisait M. Ayroles sur la liberté de penser et d'écrire, l'appela, pour faire diversion, *la sainte relique du Quercy*. Son bon mot put faire rire, mais il n'en était pas moins un hommage rendu à sa haute piété.

M. Ayroles, ne consultant que son devoir, ne fut jamais effrayé par les menées du mauvais parti ; il défendit toujours avec chaleur la cause du trône et de l'autel. Il fut un des trois qui demeurèrent à la séance depuis le matin jusqu'à 10 heures du soir, le 5 octobre, à Versailles. Il refusa le serment à la fameuse séance du 4 janvier 1791 et fut un des 285 qui protestèrent contre tout ce qu'avait fait l'Assemblée constituante jusques au 14 septembre 1791.

Il apprit, étant encore à Paris, qu'on avait mis un intrus dans sa paroisse. Tremblant pour le salut des âmes confiées à ses soins, il était impatient de quitter la capitale, ce qu'il fit aussitôt que l'assemblée eut terminé ses opérations. Il se rendit à Figeac d'où ressortait sa paroisse, alla voir ceux à qui l'autorité était confiée et leur dit avec fermeté : « Je vais à ma

» paroisse ; si on vous dit que je défends d'aller à la messe de
» l'intrus, je l'avoue par avance ; si vous n'êtes pas contents,
» faites-moi mettre à la lanterne. »

M. Ayroles revint en effet à Reyrevignes, mais, quelque temps après, il fut obligé de se retirer dans sa famille pour éviter de plus grands malheurs. L'ordre ayant été donné de mettre en réclusion tous les prêtres insermentés, il alla se cacher en Auvergne.

L'année suivante, ayant demandé un passe-port pour se rendre en réclusion dans son département, parce qu'on menaçait de mort tout prêtre qui n'obéirait pas à cette loi, on lui fit la question s'il était prêtre ; il répondit sans hésiter qu'il avait le bonheur de l'être. Sur son aveu, on le mit en prison ; bientôt après il fut conduit en réclusion à Clermont où il se distingua tellement par ses vertus que les prêtres de cette ville, déportés à Bordeaux, disaient à ceux du Quercy qu'ils leur avaient donné un saint. Il s'occupa de la médecine pendant qu'il resta à Clermont. Il était surtout habile à guérir le mal d'yeux. L'autorité lui avait permis d'exercer son art dans la ville. Il profita de la permission pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Enfin il mourut le 20 juin 1795, veille du jour où la liberté fut donnée aux prêtres. On le trouva couvert d'un cilice.

Parmi les prêtres qui ont éprouvé de grandes souffrances pour la foi pendant la révolution et qui ont survécu à cette terrible catastrophe, trois surtout méritent de trouver place dans cette notice, à cause qu'ils ont rendu beaucoup de services au diocèse de Cahors et que leur mémoire y est en bénédiction.

M. DE BÉCAVE

Le premier est *Charles Fontalbe de Bécave*, né en 1730 d'une famille très noble et très ancienne. Ses parents étaient seigneurs de Sérignac, du Bosc, de St-Cirq et de Varaire. Il fit ses études au Séminaire de St-Sulpice. Aussitôt qu'il fut prêtre, Mgr Duguesclin, évêque de Cahors, le nomma grand vicaire et lui donna un canonicat l'année suivante ; il fut fait grand archidiacre en 1736. Il avait tellement gagné la confiance

du Chapitre, que toutes les fois que le siége vaqua il fut choisi pour administrer le diocèse et il remplit toujours cette charge avec tant de bonté, que tous les prêtres l'aimaient et le regardaient comme leur père.

Il mérita surtout ce titre par rapport aux jeunes prêtres depuis l'an 1770; car alors il fut chargé seul du placement des vicaires et il s'en acquitta toujours avec tant de prudence et de bonté, qu'en avançant les intérêts de la religion il ne fit jamais de mécontents.

Il agissait avec cette même affabilité, qui a été son caractère distinctif, envers les fidèles de toutes les classes qui s'adressaient à lui.

Lorsque la révolution commença et que l'évêque intrus avec quelques prêtres eurent pris la place du Chapitre, il fut chargé par Mgr de Nicolaï de gouverner le diocèse, lui-même étant trop infirme pour remplir cette charge dans un temps si orageux.

Mgr l'évêque étant mort en 1791, le Chapitre qui s'assembla dans le plus grand secret, l'élut pour administrer le diocèse, et bientôt le pape Pie VI le nomma vicaire apostolique. Dans le laps de temps qui s'écoula jusqu'à cette nomination, il fut cité plusieurs fois à la Commune pour rendre compte de sa conduite devant les officiers municipaux. Il obéit toujours, mais toujours ses réponses furent dignes d'un gentilhomme et d'un ministre de l'Evangile, joignant l'air noble du chevalier à l'humble douceur du disciple de Jésus-Christ. C'est à la suite d'une de ces réponses pleines de fermeté qu'un des officiers municipaux lui ayant reproché qu'il était bien fier, M. de Bécave, son ancien bienfaiteur, lui dit : « Il n'y a pas longtemps » que j'aurais pu l'être, sans que vous eussiez osé me le dire, » et vous savez que je ne l'étais pas. »

Lorsqu'on porta la loi qui ordonnait de mettre en prison tous les prêtres insermentés, M. de Bécave fut reclus avec plus de 300 dans l'édifice du Grand-Séminaire. Il fut la consolation et le soutien de toutes ces malheureuses victimes; il y eut à souffrir plus que tout autre, parce qu'il était regardé comme le chef d'eux tous. Dans les recherches qu'on faisait, c'était à lui qu'on en voulait principalement. C'est dans une de ces avanies

si multipliées à l'égard de tous les prêtres, qu'il fit une réponse non moins belle que celle qui a été rapportée plus haut. Des commissaires étant venus à la maison de réclusion pour dépouiller les prêtres de leur argent, M. de Bécave, appelé le premier, répondit à la demande qu'on lui en fit qu'il n'en avait pas. « Le jurerais-tu ? » lui dit un des commissaires. « Vous » savez, répliqua M. de Bécave, que je suis ici pour avoir » refusé un serment, croyez-vous donc que je serai aujourd'hui » plus facile à en prêter un en matière aussi légère et à la » réquisition d'un homme qui n'a point autorité pour me le » demander ? » M. de Bécave était en effet sans argent et se trouvait dénué de tout.

Dans le temps qu'il était en réclusion, il éprouva un genre de persécution trop singulier et où il montra trop de sang froid et de dignité pour ne pas en parler.

Un beau jour, il prit fantaisie au régicide Taillefer, alors en mission à Cahors, de faire amuser le peuple en avilissant la religion et le royalisme. Il fit dresser la guillotine sur la grande place de Cahors, fit sortir de réclusion plusieurs jeunes gens qu'il habilla en gardes-du-corps et les plaça autour du fatal instrument, fit mettre sous le couteau un particulier qui parodiait le roi. Tout cela étant ainsi disposé, on conduisit le vénérable M. de Bécave portant sur ses épaules cet écriteau : *Grand aumônier de France*, et il fut donné en spectacle au peuple. On s'attendait à ce que le dénouement de cette scène serait tragique, d'autant que le matin on avait exécuté une personne et que les Jacobins, passant dans les rangs de la garde nationale, leur soufflaient de demander sa mort. Cependant M. de Bécave en fut quitte pour ce seul opprobre, qui lui fut glorieux par la noblesse, le courage et le calme qu'il fit paraître. Il fut reconduit au Séminaire où les prêtres ne l'attendaient plus.

Lorsque, à la fin de 1795, on donna la liberté aux reclus, il se retira chez lui, continuant de gouverner le diocèse avec la même prudence, le même zèle, la même douceur, enfin avec la même charité. Sa manière d'agir, franche et suave, ramena au giron de l'Eglise plusieurs prêtres qui, par faiblesse ou par crainte, avaient suivi le parti de l'erreur. Il fut obligé de se cacher de nouveau après le 18 fructidor (4 septembre 1797),

mais il se cacha si bien qu'on ne put jamais le prendre, malgré les efforts qu'on fit pour cela. Il fit, depuis 1795 jusqu'au Concordat, plusieurs règlements et rendit quelques ordonnances, pour maintenir l'ordre, dictées par la sagesse et la charité.

Après le Concordat, Mgr de Grainville, nommé évêque de Cahors, le fit son premier grand vicaire. Comme il était connu de presque tous les prêtres du diocèse et qu'il avait toute leur confiance, c'est à lui qu'ils s'adressaient particulièrement. Il ne cessa de travailler jusqu'à sa mort, arrivée le 4 mars 1813.

M. EYRARD

Le second est M. *François Eyrard,* né à Bordeaux en 1738, de parents négociants. Dès sa plus tendre enfance, il montra un goût décidé pour la vertu, il n'avait rien de la frivolité de son âge ; partageant tout son temps entre l'étude et la prière, il penchait beaucoup vers l'état ecclésiastique, mais les parents n'ayant pas d'autre enfant mâle, le destinaient à leur profession.

Sa mère, se doutant de son inclination, lui proposa le voyage d'Anvers, ensuite celui des colonies, afin de lui donner du goût pour le commerce. Il accéda aux vœux de ses parents, mais il ne revint de ses voyages que plus affermi dans le dessein de se faire prêtre. Il s'ouvrit sur cela à un ecclésiastique de Cahors, qui lui conseilla de faire une retraite pour découvrir la volonté de Dieu. Le jeune Eyrard suivit son conseil, et, après l'avoir faite, fortement résolu de se faire prêtre et d'entrer dans la Congrégation des Lazaristes, il parla si pathétiquement à sa mère, qu'elle consentit enfin à ses désirs ; mais sa séparation l'affligea tellement qu'elle n'y survécut pas longtemps.

M. Eyrard se rendit à Cahors pour se préparer aux saints ordres et faire son noviciat. Il s'y distingua par son exactitude à observer la règle. Le temps d'épreuves fini, il fut chargé du soin du Petit-Séminaire; mais c'était un théâtre trop resserré pour lui. Tous les écoliers de la ville se ressentirent de sa sollicitude, et avec le temps il forma plusieurs pensionnats pour élever tous les enfants chrétiennement. Il profita du temps des vacances pour aller ramasser de quoi fournir à ces établisse-

ments. Dans ses voyages, il alla en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Hollande où le Sthatouder lui donna une fois une somme considérable. Il allait souvent à Paris, où il avait accès auprès des plus grands personnages de la cour, auprès des princes même, surtout chez le duc de Penthièvre et le prince de Condé.

Sa réputation était si bien établie dans toute la France, qu'il fut jugé le plus capable de réformer les mœurs du clergé et des fidèles de la Corse et qu'il fut nommé à l'évêché d'Ajaccio. Il refusa constamment cette charge, malgré tous les avantages qu'on lui offrait. Quelque temps après, il obtint de son général d'être envoyé avec d'autres missionnaires à l'île de Madagascar ; mais Mgr de Nicolaï, appréciant les services qu'il rendait à son diocèse, conjura le général des Lazaristes de ne pas le priver d'un sujet aussi utile, ce qui lui fut accordé. Ainsi M. Eyrard n'eut que le mérite du désir d'aller répandre son sang pour Jésus-Christ et continua de s'appliquer à l'éducation de la jeunesse dans le diocèse.

La révolution française vint ouvrir une nouvelle carrière au zélé missionnaire ; dès aussitôt qu'il ne put vaquer à ses bonnes œuvres accoutumées à Cahors, il se retira en Espagne, prévoyant bien que la plupart des ecclésiastiques fidèles à leur Dieu seraient bannis de France. Il parcourut plusieurs provinces d'Espagne pour disposer les esprits en faveur des prêtres français. Après ses voyages, il revint sur les frontières de France où il procura beaucoup de secours aux prêtres et aux émigrés. Il revint de nouveau dans l'intérieur de l'Espagne et après avoir parcouru plusieurs villes, il se fixa enfin à Barcelone où il resta jusqu'en 1801. Il était si attaché au diocèse, qu'à cette époque où les prêtres eurent la liberté de rentrer, il voulut y revenir, malgré qu'il fût dans un état tout à fait infirme. En arrivant à Cahors, il choisit pour demeure l'hôpital, désirant mourir au milieu des pauvres dont il avait été le père pendant toute sa vie. Ses vœux furent exaucés.

Accablé par les infirmités que ses grandes fatigues lui avaient fait contracter plutôt que par les années, il mourut le 2 août 1802, dans les plus grands sentiments de piété. Son corps resta exposé et il fut visité par un grand concours de fidèles, car tout le monde le regardait comme un saint.

M. RIGAL

Le troisième est *Michel Rigal*, né à Montfaucon, vers l'an 1750. Il fut un modèle accompli de toutes les vertus, mais avant d'en venir à ce haut point de perfection, il lui avait fallu livrer bien des combats et à lui-même et au démon. Il était né avec un caractère enclin à tous les vices, en sorte que dans son enfance il faisait présager qu'il deviendrait très méchant.

Cependant, secondant de bonne heure la grâce, il montra par sa conduite qu'il n'y a pas de si mauvais naturel qui ne plie sous la main tonte puissante de Dieu. Lorsqu'il entra dans l'état ecclésiastique, ses bonnes œuvres lui méritèrent de recevoir l'abondance de ce divin Esprit qui fait les Apôtres. Aussi quel zèle, quelle piété fit-il paraître dans les postes qu'il remplit en qualité de vicaire jusqu'à la révolution. A cette terrible époque, ayant refusé le serment, il fut mis en réclusion où il resta jusqu'en 1796. Il était d'une conscience si délicate, que pendant sa détention il ne voulut jamais profiter des occasions qu'il eut de s'évader, et que, lors de la mise en liberté de tous les prêtres, il fallut une décision expresse de M. de Bécave, vicaire apostolique, pour l'obliger à quitter la maison de réclusion, parce que l'ordre d'en sortir n'avait pas encore été mis à exécution par les chefs de l'autorité d'alors, craignant en cela de désobéir aux puissances établies de Dieu. Il montra toujours dans ses actions cette délicatesse de conscience qni lui faisait fuir jusqu'à l'ombre du mal.

Dans la persécution de 1798, il se tint si bien caché qu'on ne put le prendre, malgré le grand intérêt qu'on y mettait, à cause du zèle avec lequel il exerçait le saint ministère, zèle qui fut tempéré par la prudence et une soumission pour ses supérieurs portées à ce point qu'il ne fit jamais une démarche tant soit peu considérable, sans les avoir préalablement consultés.

A l'époque du Concordat, il fut fait vicaire de la paroisse St-Barthélemy de Cahors. Il fit un bien immense dans ce poste; mais son humilité le portait à cacher ses bonnes œuvres; cependant on en a connu assez pour que toujours on lui ait

porté dans cette paroisse la plus grande vénération. Lorsque pendant la guerre d'Espagne, sous Bonaparte, il passa beaucoup de prisonniers par Cahors, il se donna bien du mouvement pour procurer à ces malheureux les objets les plus nécessaires. Il écrivit des circulaires à tous les prêtres du diocèse pour stimuler la charité des fidèles et réussit à ramasser de quoi en habiller le plus grand nombre. Il tâcha aussi de donner des secours aux malades. C'est en les servant qu'il prit la maladie dont il mourut en 1810, étant ainsi martyr de la charité.

On ignore s'il usait de macérations, quoiqu'on lui ait trouvé quelques instruments de pénitence après sa mort. Mais il était très mortifié dans son manger ; il ne buvait que très rarement de vin, encore même ce n'était que par condescendance pour les personnes avec lesquelles il vivait. Le désir qui le dévorait d'avancer la gloire de Dieu et la prospérité de l'Eglise lui faisait consacrer tous les moments que lui laissaient libres son pénible ministère à écrire des choses utiles à son propre salut ou à celui des fidèles. Les papiers qu'il a laissés, et dont nous avons extrait ces mémoires, sont une preuve de sa grande application. Ses charités ont été immenses relativement à sa position ; des renseignements sûrs nous permettent d'assurer que pendant qu'il est resté à Cahors, il a distribué plus de cent mille francs aux pauvres. Aussi, à sa mort, ils ont bien montré par leurs larmes qu'ils ressentaient toute la grandeur de leur perte.

III

ÉTAT DE L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE DE CAHORS

PENDANT LA RÉVOLUTION

Nous croyons devoir donner, avant de terminer cette Notice, un aperçu de l'état de l'Eglise constitutionnelle de Cahors pendant toute la Révolution, afin de mieux faire ressortir l'ascendant de la foi catholique persécutée sur l'erreur même triomphante. Essayons donc d'en dire quelques mots sans fiel, puisque ces malheureux temps sont trop loin de nous, surtout Dieu en ayant jugé les acteurs, pour que d'autres sentiments que l'amour de la vérité puissent nous guider ; commençons :

Lorsque l'ordre de prêter le serment arriva, tous ceux qui se laissèrent guider par la crainte, la cupidité, ou par des passions plus honteuses, adhérèrent facilement à la constitution civile du clergé de France. Nous avons déjà dit que ce fut le plus petit nombre qui fit ce naufrage, mais que, hélas ! il n'avait été que trop grand en lui-même par les scandales et les maux qui rejaillirent sur l'Eglise. Tous ces prêtres assermentés tinrent, comme dans le reste de la France, une conduite plus ou moins scandaleuse. L'on vit surtout parmi eux de turbulents persécuteurs des simples fidèles, afin qu'ils les reconnussent pour curés ; plus encore persécuteurs des pasteurs légitimes dont ils envahissaient les paroisses.

Mais avant de placer ces intrus, on avait assemblé les électeurs à Cahors pour choisir un évêque qui eût prêté le serment. La cabale réussit à faire nommer Jean d'Anglars, archiprêtre de Cajarc, malgré sa qualité de noble ; il fut sacré par l'évêque constitutionnel de Tulle. De retour à Cahors, il composa son presbytère de quelques vieux prêtres jansénistes et de quelques jeunes philosophes. Il reçut dans son Séminaire des jeunes gens qui à peine connaissaient les premiers principes de la langue latine, presque tous les étudiants ayant refusé de rentrer. Il ne laissa pas cependant d'ordonner prêtres tous ceux

qui le désirèrent, sous prétexte de remplir plusieurs paroisses, dont les curés avaient refusé de prêter le serment. Ainsi le diocèse se trouva servi par une foule de jeunes gens qui n'avaient aucune connaissance de la théologie. C'est là le plus grand mal qu'ait fait M. d'Anglars; car, d'ailleurs, il était doux, humain, honnête, surtout très charitable envers les pauvres. Il ne tracassa jamais personne et rendit même quelquefois service à des prêtres insermentés.

Lorsque les Jacobins, ne trouvant pas la religion assez avilie, voulurent que le clergé schismatique renonçât à son culte, la très grande majorité des prêtres assermentés du diocèse de Cahors obéirent à cet ordre avec lâcheté. L'on vit alors de quoi est capable l'homme lorsque, abusant des grâces du Très-Haut, il est abandonné à son propre néant. Plusieurs, violant leur vœu solennel, se marièrent; d'autres donnèrent dans un travers plus scandaleux encore : on vit ces simulacres de prêtres s'avilir au point d'aller travailler le dimanche à un ouvrage public; on les vit le bonnet rouge en tête et la pique à la main, accompagner à l'échafaud les tristes victimes de la révolution; on les vit..... mais jetons un voile sur des horreurs aussi déshonorantes.

Lorsque en 1796 le Directoire laissa tous les cultes libres, les prêtres catholiques attirèrent par l'ascendant de leurs vertus et de leurs souffrances tous les fidèles à leurs églises. Celles des jureurs furent désertes; plusieurs de ces malheureux prêtres, qui ne s'étaient pas enfoncés si avant dans l'abîme des crimes, rentrèrent dans le sein de l'Eglise. Il est assuré que sans la persécution de 1798, cette église constitutionnelle était tout à fait abattue; du reste, elle ne fit que languir jusqu'à l'époque du Concordat où elle fut détruite, parce qu'elle ne fut plus soutenue par le gouvernement. L'on put bien alors se convaincre quelle différence il y avait entre cette Eglise et l'Eglise de Pierre, indépendante de la protection des puissances de la terre.

Pendant plusieurs années, il y a eu à Cahors pour curé de la paroisse St-Urcisse un prêtre un peu marquant par ses talents, qui a tenu aux principes du schisme jusqu'à sa fin, arrivée en 1834, quoiqu'il eut adhéré au Concordat. Il avait le caractère

distinctif d'un chef d'hérétiques, je veux dire la plus profonde hypocrisie jointe à une apparence de piété, propre à en imposer aux simples, et pardessus tout une superbe satanique qui lui faisait croire que son mérite le mettait au-dessus de ses confrères.

Pour M. d'Anglars, il est mort en 1814, chanoine du Chapitre de Cahors, ayant adhéré au Concordat, mais sans avoir rétracté le serment, ce qu'il aurait fait à sa fin, s'il n'en avait été enpêché par le malheureux prêtre dont nous venons de parler.

FLORAS.

Nota. — Le manuscrit du chanoine Floras, que nous publions, contient des renseignements précieux sur un certain nombre de victimes de la Révolution ; mais ces renseignements étant incomplets, nous les complèterons de notre mieux avec les documents que nous trouverons dans quelques ouvrages spéciaux, récemment édités, et les notes envoyées par nos correspondants.

Plusieurs noms ont échappé aux recherches de M. Floras. Nous les ajouterons à la liste des victimes et, quand nous le pourrons, nous donnerons leur biographie détaillée.

M. LAGANE

L'abbé Lagane était né à Saint-Germain-du-Bel-Air (Lot), d'une famille bourgeoise des plus respectables du canton, sous le rapport de l'honnêteté et des bonnes mœurs. Il avait un frère, qui n'a pas laissé d'héritier mâle, et deux sœurs mariées à de bons bourgeois du canton.

Dès l'enfance, il se montra enclin aux amusements de son âge ; mais, à mesure qu'il avança dans ses classes, il devint de plus en plus sérieux et on ne tarda pas à reconnaître en lui le futur ministre de la religion chrétienne, le fidèle disciple et serviteur du Christ. Ses parents n'eurent garde de contrarier sa vocation, et, en son temps, il dut être ordonné prêtre par l'Évêque qui gouvernait alors le diocèse de Cahors. Il débita son premier sermon dans l'église de St-Germain, église paroissiale de sa famille. Par son éloquence à la fois ferme, pathétique et convaincante, il édifia son nombreux auditoire et excita l'admiration et les sympathies de tout le monde en sa faveur. « Que vous êtes heureux d'avoir un tel fils ! » disaient à ses parents les bonnes gens de St-Germain.

Mais je laisse là les éloges qu'il a pu mériter dans l'exercice de son ministère et je continue à citer froidement quelques faits que j'ai entendu raconter moi-même par des personnes dignes de foi et de toute confiance.

L'abbé Lagane fut successivement curé de la paroisse de Rudelle (1) et de celle de Linars (2), où il se trouvait plus rapproché de ses parents.

La révolution ayant éclaté, le château seigneurial, au lieu d'être pour lui un refuge, ne fit que le désigner plus ouvertement à la haine et à la férocité des révolutionnaires de l'époque et aux ennemis de la religion catholique. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut dès lors poursuivi et traqué comme une bête fauve pendant plusieurs années ; il dut vivre errant et vagabond, recevant l'hos-

(1) Si ce n'est *Rudelle*, ce serait *Rueyres*, dans le Lot, diocèse de Cahors.
(2) *Linars*, village situé au fond d'une gorge étroite que dominent les ruines d'un vieux château féodal plus qu'à moitié démoli.

pitalité tantôt chez un parent, tantôt chez un ami, ne voyageant que la nuit, se cachant le jour, là dans un grenier, ici dans une cave, ailleurs enfin dans une pauvre étable ou dans une cabane, sans être en sûreté nulle part.

Pendant cette période de tribulations, où il était obligé de changer si souvent de retraite, l'abbé Lagane venait de temps en temps passer quelques jours au Mas-de-Matine, village de St-Germain, chez son beau-frère et sa sœur, les époux Issaly, qui ne cessaient de veiller sur lui et de lui prodiguer leurs soins avec la plus grande sollicitude.

Or un jour, pendant qu'il se trouvait dans cette maison, une femme d'un hameau voisin vint lui faire dire avec des apparences de discrétion que son mari était très malade et qu'il désirait se confesser au plus vite.

— Gardez-vous d'y aller, lui disait Issaly ; c'est un mauvais tour que l'on veut vous jouer. Ce sont des misérables à tout faire pour quelques sous, et ils sont payés pour vous perdre.

— C'est leur affaire, répondit le prêtre ; il ne faut pas qu'il soit dit que la crainte de perdre un misérable reste de vie m'ait empêché de remplir mon devoir et de sauver une âme.

Il partit donc avec son guide pour se rendre à la maison du malade, où deux gendarmes l'attendaient déjà pour l'arrêter au nom de la loi.

— Je suis à votre disposition, Messieurs, leur dit-il; permettez-moi seulement d'adresser une parole au malade avant que nous partions.

S'étant approché du lit, il interroge le patient, qui ne lui répond pas ; les autres personnes de la maison, les gendarmes s'approchent à leur tour, on l'interroge encore, on le secoue de toutes les manières, mais en vain. Il était mort !...

Un tel spectacle glace d'effroi et de terreur tous les gens de la maison et les gendarmes eux-mêmes, qui laissent échapper le prêtre sans oser lui rien dire, ni porter la main sur lui.

On sut, bientôt après, de source certaine, que le mort avait voulu simuler une maladie et qu'on lui avait promis une récompense pour faire prendre le digne prêtre.

A quelque temps de là, vers la fin de juillet 1798, comme il recevait encore l'hospitalité chez son beau-frère Issaly, un ami

de ce dernier vint lui apprendre qu'il pouvait s'attendre d'un moment à l'autre à des perquisitions et recherches, dans le but d'arrêter l'abbé Lagane, que les autorités révolutionnaires savaient être chez lui, qu'au reste il ne pouvait plus lui donner asile sans se compromettre gravement lui-même et toute sa famille.

A cette nouvelle, grand émoi et grande tristesse dans la maison Issaly ; on délibère sur les moyens de se procurer un autre refuge. L'abbé dit qu'il a de nombreux amis à Rudelle et qu'il est sûr d'y être bien reçu. Il prend donc son repas avec calme et résignation, fait son petit paquet de voyage, embrasse sa bonne sœur, ses neveux et ses nièces, et part à une heure très avancée de la nuit, en compagnie de son beau-frère. « Ce fut un triste départ, disait ma vénérable grand'mère, sa sœur, en fondant en larmes. Hélas ! nous ne devions plus le revoir ! » En effet, ses parents ne le revirent plus.

Pour se diriger vers Rudelle, il fallait traverser au Pont-de-Rodes (1) la route nationale.

Arrivés aux abords de cette route, il fut décidé que mon vénéré grand père irait en éclaireur pour voir si les gendarmes de Frayssinet ne montaient pas la garde sur le pont. Il y trouva en effet le brigadier ou maréchal-des-logis nommé Lapierre. Revenant aussitôt vers son beau-frère, il lui dit :

— Nous ne pouvons passer, il y a le gendarme Lapierre.

— Vous n'en avez pas vu d'autre avec lui ?

— Non.

— Alors nous pouvons passer sans crainte, reprit l'abbé, je connais Lapierre depuis longtemps, il est bon enfant, il suffira que je me nomme pour qu'il nous laisse passer librement.

Ainsi remplis de confiance, ils s'avancent et, en quelques minutes, se trouvent en présence du brigadier, qui les appréhende au collet.

— Qui êtes-vous ? leur dit-il.

— Je suis ton ancien condisciple et ami, je suis l'abbé La-

(1) Pont-de-Rodes, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais, était alors un village très renommé pour ses hôtels et ses relais de voitures et de diligences publiques allant de Paris à Toulouse et *vice-versa*.

gane, lui répond celui-ci à voix basse. Par pitié, laisse-moi passer.

— Non, répond le brigadier ; il suffit que tu sois un calotin, tu ne passeras pas !

A l'instant même, un autre gendarme s'avance pour lui prêter main-forte. Que pouvaient faire deux hommes sans armes contre deux autres armés jusqu'aux dents et agissant au nom de la loi, fût-elle mauvaise ? Mon grand père se dégagea comme il put et se retira, le cœur navré de n'avoir pu sauver son beau-frère, son meilleur ami.

Enfermé à la prison de Frayssinet, notre abbé fut emmené le lendemain matin à la prison de Gourdon, où il ne passa qu'une nuit, de crainte, disait-on, que des parents riches qu'il avait dans cette ville n'usassent de leur crédit ou de leur fortune pour le faire évader.

Aussi, le surlendemain de son arrestation, il fut transféré à la prison de Sarlat, pour de là être conduit à l'Ile de Ré, par étapes forcées, le cou et les mains chargés de fers. Il y arriva pour être enfermé à la citadelle, le 7 août 1798.

Enfin il mourut à l'hôpital de St-Martin de Ré, le 11 octobre suivant, victime de mauvais traitements, et martyr de la foi et de la doctrine chrétienne. Il pouvait avoir alors environ quarante ans.

Pendant les deux mois et quatre jours qu'il vécut dans l'Ile, sa famille n'eut de ses nouvelles qu'une fois et d'une manière indirecte, peut-être même inexacte. B.

M. VÈZES

Pierre Vèzes naquit à Gourdon, le 11 novembre 1741 (1). Son père appartenait à une vieille famille de la ville et il exerçait la même profession que ses ancêtres, qui étaient avant

(1) Le onze novembre mil sept cent quarante-un, naquit Pierre Vèzes, fils a Pierre marchand et à Catherine Falret, mariés et a été baptisé le douze. Parin (sic) Pierre Jaubert marchand, mareine (sic) Jeanne Vèzes.
MARTINI, vic. de St-Pierre de Gourdon.

1600 de simples marchands. Ses deux frères étaient, l'un chirurgien, l'autre curé de St-Clair.

Entouré des meilleurs soins, le jeune Pierre Vèzes commença son éducation auprès de son père qui, quoique marchand, était régent du collège de Gourdon.

A la fin de ses études, il passa avec succès ses examens et obtint le grade de bachelier sinon de docteur en théologie.

Le 1er juin 1767, il fut nommé vicaire de Prouillac, et M. Lanoue, curé de cette paroisse, étant mort, il lui succéda le 20 janvier 1770. Il occupait ce même poste quand la révolution éclata.

Obsédé par ses amis, Pierre Vèzes prêta, le 3 avril 1791, le serment civique de la manière suivante :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles qui m'ont été » confiés ; d'être fidèle à la nation, à la loy, au Roy, aux maxi- » mes des saints Evangiles et aux dogmes de l'Eglise catholi- » que, apostolique et romaine et de maintenir de tout mon » pouvoir les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par » le Roy. »

« Tel a été mon serment, écrit Pierre Vèzes ; mais ma conscience m'a obligé de m'expliquer. »

Le curé de Prouilhac fit alors dresser par Me Bouygues, notaire royal, l'acte suivant :

« Pardevant nous, notaire et témoins, l'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le dix-neuf décembre,

» A comparu :

» M. Pierre Vèzes, curé dudit Prouilhac, qui nous a certifié avoir prêté avec des restrictions et dans l'intention la plus pure son serment civique en date du trois avril dernier ; mais comme ses restrictions sont dénuées d'explications, elles ont paru si insuffisantes pour sauver la bonne réputation du susdit curé, qu'il a été et qu'il est encore réputé avoir juré purement et simplement. C'est là cependant ce qu'il n'a jamais entendu faire et ce qu'il a cru et croit fermement ne pouvoir faire. Il s'empresse donc de donner dans le présent acte public le développement des restrictions de son susdit serment d'une manière conforme à ses intention et opinion.

» Ces restrictions sont, comme on peut le voir dans le susdit

serment, d'être fidèle aux maximes des saints Evangiles et aux dogmes de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Par les susdites maximes, le susdit curé a entendu et entend non seulement les préceptes, mais encore les conseils évangéliques; de sorte qu'il n'adhérera jamais à aucun arrangement qui leur soit contraire, et par les susdits dogmes, le susdit curé a entendu et entend non seulement tous les objets que les divines Ecritures nous donnent comme autant d'articles de foi, mais encore tout ce que la susdite Eglise croit, enseigne et pratique relativement même aux objets qu'elle déclare tenir à ses dogmes; or un de ses dogmes est que notre Sauveur lui a donné tout pouvoir pour faire les lois et réglements concernant son régime même extérieur. Cette vérité se trouve évidemment prouvée : 1° Dans l'Evangile selon Saint Mathieu, chap. XVIII; 2° Dans les actes du premier concile, tenu à Jérusalem par les apôtres eux-mêmes (Acta apost. chap XV.); 3° Dans la conduite de Saint Paul à l'égard des Corinthiens, comme on peut le voir dans la première lettre qu'il leur adresse (chap. V et chap. VI); cet apôtre, qui avait une parfaite connaissance de toute l'étendue du pouvoir que Jésus-Christ a laissé à son Eglise, y parle en seigneur et en maître qui peut employer, suivant les circonstances, la voix de la charité et celle de l'autorité, exiger l'obéissance et punir ceux qui contreviendraient à ses règlements. C'est un droit qu'il s'attribue expressément, et ce droit a passé aux évêques, car la puissance avec laquelle ils gouvernent leurs églises vient de la même source et est la même que celle avec laquelle ce grand apôtre gouvernait celle de Corinthe. Il s'en suit donc que l'Eglise a une puissance de gouvernement et d'administration dans ses règlements même extérieurs, parce qu'étant une société visible et extérieure, ses actes ont non seulement pour objet le culte intérieur dû à la Divinité, mais encore les pratiques extérieures de ce culte; il faut donc qu'elle ait une puissance ou juridiction extérieure pour diriger et conduire sa société et les membres qui la composent, les maintenir dans la possession de la même doctrine et dans la subordination aux pasteurs que notre Sauveur leur a donnés.

» Enfin, le susdit curé nous a déclaré qu'un des articles de

sa ferme croyance est que tout changement important qui se fait dans l'Eglise sans la coopération des Évêques ou dispersés ou assemblés en concile, est illicite et de nul effet.

» Ce n'est que d'après tous les principes ci-dessus, que le susdit curé a fait son susdit serment dont la présente explication parfaitement analogue aux sentiments qu'il a toujours eus, lui paraît très suffisante pour en prouver toute la pureté, sans cependant qu'il prétende porter jamais la moindre atteinte à la soumission qu'il reconnaît devoir à la nation, à la loi et au roi, conformément à la volonté de Dieu interprétée par le jugement de son Eglise.

» Dont acte a été fait et passé en présence d'Antoine Lavaysse et d'Antoine Bos, travailleurs de Prouilhac, qui ont signé après ledit sieur curé.

» VÈZES, curé ; LAVAYSSE ; BOS ; BOUYGUES, notaire royal, signés.

» Contrôlé à Gourdon, le 23 décembre (1). »

Une expédition légale de cet acte fut envoyée à M. le procureur syndic du directoire de Gourdon.

Le 25 janvier, Pierre Vèzes délègue MM. Jaubert et Dissac et les RR. PP. capucins de Gourdon, afin de célébrer les mariages de ses paroissiens avec pouvoir de biner quand il sera absent ; et ce d'après l'autorisation accordée par Mgr l'évêque.

Avant de quitter la cure de Prouilhac, Pierre Vèzes fait graver en latin sur la porte de la sacristie les paroles suivantes :

« Celui qui entre dans la bergerie par une autre issue que la porte, est un voleur (2). »

L'expédition de l'acte d'explication adressée au directoire devait amener nécessairement l'arrestation de Pierre Vèzes. Pendant quelque temps, ce dernier put se soustraire aux recherches. Il se rendait la nuit à Lavaysse (près Gourdon) où il offrait les saints mystères. Plusieurs habitants de la ville se rendaient à sa messe; mais un jour ces personnes tombèrent dans une embuscade et furent dévalisées. Le curé de Prouilhac

(1) Copie de cet acte a été faite sur les registres de Catholicité de Prouilhac et sur le registre de la municipalité de cette paroisse.

(2) *Qui non intrat per ostium in ovile ovium ille fur est et latro.*

comprit qu'il ne pouvait plus rester dans son pays ; c'est alors qu'il se rendit en Espagne avec M. le chanoine Lacroix, Théologal du Chapitre du Vigan.

Qui pourrait dire les souffrances sans nombre qu'endurèrent dans leur voyage ces deux confesseurs de la foi !

Après avoir parcouru une grande partie de l'Espagne, les deux prêtres s'arrêtèrent à Tolède chez les RR. PP. Carmes déchaussés.

On possède deux lettres de Pierre Vèzes. Dans l'une il déclare que la France ne se relèvera jamais de la mort de Louis XVI.

La seconde lettre adressée à son frère, qui l'engageait à rentrer en France, se termine ainsi :

« Ma santé n'a point éprouvé encore aucune altération es-
» sentielle ; mais mes années me pèsent plus que mes habits.
» Adieu, mon très cher frère, pensons à notre grand voyage,
» disposons-nous y chaque jour le mieux qu'il nous sera pos-
» sible, parce que bientôt on frappera à notre porte et alors,
» préparé ou non, il faut partir sans délai. Je vous embrasse
» tous très cordialement. » Pedro VÈZES, Signé.

» Bien des choses de ma part à tous mes parents respectifs,
» commençant par qui de droit. M. Lacroix vous salue tous.
» Tolède, 12 octobre 1807. »

Dom Pedro Vèzes ne revint pas en France, il mourut à à Tolède. V.

M. DELTEIL

En 1792, l'abbé Delteil, du diocèse de Toulouse, s'était retiré au château du Boulvé, canton de Montcuq, chez M. de Loudes, en qualité d'homme d'affaires. Déguisé, mais déjà suspect comme prétendu aristocrate, il eut l'imprudence de se rendre, le 15 août 1792, au club qui se tenait dans l'église même de Bélaye, alors chef-lieu de canton du district de Lauzerte. Il ne portait pas la cocarde et il proféra même quelques paroles suspectes qui le firent reconnaître.

Aussitôt les révolutionnaires présents à cette assemblée gé-

nérale, composée des communes de Mauroux, Sérignac, Grézels, Floressas et le Boulvé, se précipitent sur ce malheureux prêtre, qui avait refusé de chanter : « *Ça ira* », bien décidés à le mettre à mort. Ils le frappent à coups redoublés, déchirent ses vêtements, l'accablent d'outrages et le traînent à travers la montagne escarpée, jusqu'au rocher qui surplombe sur la rivière, non loin du moulin de Floyras.

Couvert de sang et de blessures, mais doué d'une force herculéenne, l'abbé Delteil se défend et s'accroche à ses bourreaux qui s'efforcent de le précipiter dans l'abîme ; puis, poussé par une inspiration soudaine, il s'échappe des mains de ses ennemis et, croyant recourir à un dernier moyen de salut, se précipite lui-même dans les eaux, très profondes en cet endroit.

Exaspérés de cette fuite si hardie, ses bourreaux lancent sur lui une grêle de pierres dont plusieurs l'atteignent et lui font de larges blessures. Le pauvre prêtre parvient toutefois à atteindre l'autre rive ; mais, épuisé, il s'assied pour reprendre quelques forces. A cette vue, ces tigres s'écrient : « Quel est celui qui voudra aller achever cet infâme aristocrate ? » Et voilà qu'un homme, dont le nom mérite une éternelle flétrissure, s'offre pour la somme de trente sous...

Le nouveau Judas s'élance dans les flots et, armé d'une perche, il arrive auprès du prêtre, qui n'en peut plus. Ironiquement il lui demande comment il est parvenu à se sauver. « A la nage », répond l'abbé Delteil. « Je vais t'apprendre à nager », reprend le monstre, et à coup de perche il assomme le malheureux prêtre, qui tombe inanimé, aux applaudissements frénétiques des révolutionnaires restés sur l'autre rive.

Le lendemain, un prêtre assermenté, qui se rétracta plus tard, l'abbé Dubernard, alors vicaire de Prayssac et curé de Grézels, vint faire la levée du corps, et, chose vraiment extraordinaire, les forcenés de la veille tombèrent à genoux devant la croix de Jésus-Christ.

Peu de temps après, en thermidor, pendant une réaction, le chirurgien Bessières, membre de la municipalité de Prayssac et capitaine de la garde nationale, se rendit à Bélaye avec une escouade de gardes nationaux pour arrêter le sieur R..., maire

de Bélaye, qui avait laissé commettre cet assassinat. Celui-ci parvint à se cacher pendant quelque temps, puis il se rendit lui-même au district de Moissac, devant l'autorité qui devait le juger, et, comme les temps étaient plus mauvais, qu'on touchait à 93, le maire se présenta hardiment, le bonnet rouge sur la tête. Cet insigne révolutionnaire lui valut son pardon.

A cette époque, où le crime était absous et souvent récompensé, L..., dit P..., le bourreau du prêtre martyr, après s'être quelque temps caché, cessa aussi d'être poursuivi. Mais la vengeance divine s'appesantit visiblement sur cette famille, dont les descendants ont toujours été éprouvés par le malheur et sont, pour la plupart, morts misérablement.

Camille BERCEGOL. (1)

M. PONS

La plupart des prêtres du diocèse de Cahors qui émigrèrent pendant la Révolution se réfugièrent en Espagne.

On sait que l'émigration ecclésiastique fut produite par les exigences arbitraires de la constitution civile, et le dilemme entre l'exil et le serment schismatique qu'elle imposait. Mais, à la vérité, il n'y eut guère que les évêques et les membres de chapitres nobles qui s'exilèrent volontairement, obéissant tout ensemble aux prescriptions de leur conscience et aux exigences de leur rang social ; les desservants des campagnes n'émigrèrent pas, ils furent déportés ou bannis.

Le 12 juillet 1790, la constitution civile avait été votée. Le trop faible Louis XVI la sanctionnait le 24 août suivant. Pie VI la condamnait le 13 avril 1791 et félicitait ceux qui résistaient à ses exigences schismatiques. Plusieurs qui avaient déjà prêté serment l'ayant retiré, le nombre des réfractaires augmentait chaque jour au lieu de diminuer. Alors parut le fameux décret du 26 août 1792 portant que « tous les ecclésiastiques qui,

(1) M. l'abbé de Bercegol, chanoine honoraire curé de Notre-Dame, à Cahors, tient ces détails de son père, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Bélaye, né en 1784, mort presque centenaire. M. de Bercegol avait huit ans quand il fut témoin de cet horrible drame.

étant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 et celle du 17 avril 1791 ne l'avaient pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'avaient rétracté ou persistaient dans leur rétractation, seraient *tenus* de sortir sous huit jours hors des limites du district et du département de leur résidence et, dans la quinzaine, hors du royaume. Ces différents délais courraient du jour de la publication du présent décret. »

« Passé ce délai, s'ils n'avaient pas pris de passeport, ils étaient passibles de la déportation à la Guyanne et s'ils n'avaient pas fait usage de celui qu'ils avaient reçu, de dix ans de détention. »

La majorité des prêtres trouva un asile en Espagne par la raison bien simple que ce royaume était, au mois de septembre 1792, à peu près le seul pays qui eût conservé avec la France des relations diplomatiques. Sa situation géographique en rendait d'ailleurs l'accès plus facile, partant plus naturel.

M. l'abbé *Jean-Antoine Pons*, curé de Lunegarde, prit avec quelques-uns de ses confrères le chemin des Pyrénées en septembre 1792. Arrivé à la frontière, il dut se munir d'un passeport du consul espagnol et se soumettre au règlement de la douane, qui ne laissait aux émigrés que 50 francs, plus une lettre de crédit de 150 francs pour ceux qui portaient au moins cette somme.

Le clergé espagnol fit au clergé français le meilleur accueil et le peuple l'entoura de sa vive sympathie, mais il fut impossible de donner à un si grand nombre d'exilés une hospitalité qui les mit à l'abri de toute souffrance. Celles-ci s'accrurent avec les années.

M. l'abbé Pons, dans une lettre adressée de Barbaguena à son frère aîné, Laurent Pons, à Reilhac, nous donne une idée de ce qu'ils avaient à supporter :

« Tu sais, mon cher, vraisemblablement que nous sommes toujours à Barbaguena. Notre manière d'être a changé bien de face depuis environ deux ans, et si nous y sommes restés jusqu'à ce moment, c'est pour n'être pas pire ailleurs. Notre position est très précaire et ce que nous sentons le plus, c'est le manquement de linge et de bas ; nous sommes d'ailleurs assez mal logés, fort mal couchés et plus mal nourris, mais

avec cela nous nous portons bien et nous nous maintiendrons ici jusqu'à nouvel ordre, attendu que le climat nous est très favorable. » (1).

Les pauvres exilés n'avaient pas même la consolation de recevoir régulièrement les lettres qui leur étaient adressées.

« Après trente mois d'attente, dit l'abbé Pons dans une autre lettre adressée à son frère, je viens enfin, mon cher ami, de recevoir une de tes lettres en date du 6e de décembre dernier (1795).

» Que de peines et inquiétudes n'a-t-elle pas bannies de mon âme ! Tout ce que tu m'y dis des tiens intéresse vivement mon cœur.....

» Que je suis content et satisfait, mon ami, de la relation que tu me fais de ta commune et de la mienne ! La tranquilité dont vous jouissez ranime ma confiance. Je craignais que dans des temps si critiques vous ne fussiez privés des secours que la Providence semble vous prodiguer.

» J'ai vu avec plaisir par ce qu'on a écrit de Gramat à un de mes associés, en date du 15 du mois dernier, que vous vous occupiez de notre sort; il est réellement fait pour intéresser des âmes sensibles et bienfaisantes ; et comme ce sont des fruits qu'on ne cultive pas dans le pays que nous habitons, nous ne devons attendre d'adoucissement à nos maux que de votre activité dans l'exécution de vos promesses. Si nous pouvons, de notre côté, découvrir quelques moyens pour nous faciliter la réception des fonds qu'on nous a annoncés, nous vous en donnerons avis. » (2).

Les douleurs de l'exil eurent enfin un terme. En 1800, il passa dans l'air comme un vent de pacification. Un assez grand nombre d'évêques émigrés levèrent les scrupules de leurs prêtres pour prêter le serment exigé par la constitution de l'an VIII ; l'élan presque général porta les déportés à franchir les Pyrénées.

M. Pons rentra cette même année dans sa paroisse comme le prouve le plus ancien registre de Lunegarde, qui a pour titre :

(1) Lettre datée du 10 décembre 1795, conservée par la famille Pons.
(2) Lettre datée du « 2e de l'an 1796 ».

« Registre ecclésiastique commencé après mon retour d'exil en 1800 », et dont le premier acte est daté du 16 décembre 1800.

Quels durent être les transports de joie des bons habitants de Lunegarde au retour si désiré de leur bien-aimé pasteur ! Quel ne fut pas le bonheur de celui-ci de se retrouver, après huit ans de séparation, au milieu d'eux et au sein de sa famille pour laquelle il professait — ses lettres l'attestent — un véritable culte.

Son bisaïeul, Guillaume Pons, avait épousé Mlle de Vidal de Lapize, fille du seigneur de Lunegarde. C'est ce qui explique sa prédilection pour la cure de Lunegarde où il se fit nommer avant la Révolution et où il resta après jusqu'à sa mort.

Il cumulait, avant le Concordat, son droit curial avec la jouissance d'un droit de chapellenie sur la propriété d'Escazalous, non loin de Durbans.

M. Pons était né à Reilhac, le 21 mars 1758, du second mariage de M. Jean-Antoine Pons avec Mlle Méthil Labanhie, de Corn. Il était le quatrième des huit enfants issus de ce mariage (1).

Veuve de bonne heure, Mme Pons, une maîtresse femme au dire de ceux qui l'ont connue, forma si bien ses enfants à la piété, que trois d'entre eux se consacrèrent à Dieu : Jean-Antoine se fit prêtre et les demoiselles Charlotte et Agnès prirent à Cahors l'habit des religieuses mirepoises.

Ces dernières traversèrent, non sans quelques dangers, la tourmente révolutionnaire. Quand leur frère revint d'Espagne, elles se fixèrent auprès de lui et lui survécurent (2).

Ce n'est pas seulement l'esprit de famille qui avait fait désirer à M. Pons la cure de Lunegarde. Il savait quel inappréciable trésor était renfermé dans l'église de cette paroisse et il voulait en avoir la garde.

De temps immémorial, l'église St-Julien de Lunegarde possède trois reliques des plus précieuses : 1° une partie du saint

(1) Du premier mariage avec Mlle Marguerite Cassagnes, de Brengues, n'était issue qu'une fille; Jeanne Pons, qui épousa M. Laurent Labanhie.

(2) La première mourut à Reilhac, le 12 juillet 1849, à l'âge de 89 ans ; la seconde était morte quelques années auparavant à Lunegarde, dans une maison où les deux sœurs s'étaient retirées après le décès de leur frère.

bandeau dont les soldats couvrirent la face de Jésus au Prétoire ; 2° un fragment du roseau qui fut mis entre ses mains en guise de sceptre ; 3° un morceau de la vraie croix.

L'historien Dominici, qui écrivait en 1640, dit que, d'après une tradition constante, ces reliques auraient été données par Charlemagne au monastère de Marcillac. Plus tard, elles furent transportées dans l'église de Lunegarde, dépendante de l'abbaye de Marcillac et y devinrent l'objet d'un culte public. « Les vieillards parlent avec enthousiasme de l'affluence considérable qui se pressait autrefois, dans la paroisse, aux fêtes de la Pentecôte ; ils prétendent que les maisons ne pouvaient contenir tous les pélerins ; ceux-ci étaient obligés de dresser des tentes sur la place publique. » (1).

On montre encore une fontaine appelée *lo foun des roumious* où les pélerins puisaient de l'eau pour se guérir du mal des yeux.

Ces saintes reliques auraient sans doute disparu comme tant d'autres pendant la Révolution, si, avant de partir, M. Pons n'avait eu la précaution de les « placer dans une cachette où il les retrouva à son retour » (2). Malheureusement il emporta le titre authentique dans la pensée que nul mieux que lui ne saurait le conserver. Hélas ! pendant son séjour à Figuieras (Espagne), il égara ce titre si précieux. C'est ce qu'il a raconté lui-même à plusieurs personnes dignes de foi, et c'est en grande partie sur ces dépositions mentionnées dans un long rapport écrit en 1872 par M. l'abbé Delclaud, que l'autorité diocésaine s'est basée pour rétablir l'authentique des reliques de Lunegarde.

Jusqu'à sa mort, arrivée le 4 mai 1837, M. l'abbé Pons vécut paisiblement au milieu de ses chers paroissiens qui l'affectionnaient et le vénéraient. Il comptait de nombreux amis parmi les meilleures familles du pays, entre autres M. Calmon, directeur général de l'enregistrement et des domaines, et M. Charles

(1) Extrait d'un rapport adressé à Mgr Grimardias, évêque de Cahors, sur les précieuses reliques dont est enrichie l'église de Lunegarde (8 décembre 1872).

(2) Ce détail nous a été donné par M. Pons, notaire à Reilhac, petit-neveu de l'ancien curé de Lunegarde.

Bessières, commandant du recrutement de la Seine, qui fut plus tard député de Figeac.

Sa bonté était proverbiale ; il donnait beaucoup ; aussi mourut-il pauvre, laissant pour unique héritier son neveu, M. Pons, de Reilhac, chef de cette honorable famille dont chaque génération n'a cessé de fournir son contingent à la vie religieuse.

J. G.

M. LAGARDE

L'abbé *Jacques Lagarde* naquit à Théminettes le 1er mai 1765. Son père, Jean Lagarde, et sa mère, Françoise Carayol, exerçaient la profession de cultivateurs. Ils appartenaient tous deux à des familles qui comptaient parmi les plus honorables du pays et ils jouissaient d'une modeste aisance. Animés de sentiments profondément chrétiens, ils furent heureux de l'employer à cultiver la vocation sacerdotale éclose de bonne heure dans l'âme de leur jeune fils.

Ses études classiques terminées, Jacques Lagarde revêtit l'habit ecclésiastique. Nous le trouvons, au mois de juin 1784, à St-Céré où il s'était rendu pour se faire inscrire parmi les membres de la Confrérie du St-Esprit établie dans l'église Ste-Spérie. Agé de dix-neuf ans, il était alors clerc tonsuré, ainsi qu'en fait foi la signature apposée par lui au bas du procès-verbal de son admission (1).

C'est seulement sept ans plus tard, le 17 mars 1791, qu'il fut ordonné prêtre. L'Evêque de Cahors, Mgr de Nicolaï, s'était vu contraint, par l'état précaire de sa santé, de quitter son diocèse à la fin de l'année 1789 et de se retirer à Avignon, dans sa famille. Il y mourut en 1791. Chassés de leur siège par la persécution qui suivit le vote de la Constitution civile du Clergé, la plupart des évêques de France avaient abandonné leur diocèse et pris le chemin de l'exil. L'archevêque d'Auch, Mgr de la Tour du Pin, partit un des derniers. C'est de ses mains et

(1) Archives de l'église Ste-Spérie de St-Céré. Registre de la confrérie ecclésiastique du St-Esprit.

dans sa ville épiscopale que l'abbé Jacques Lagarde alla recevoir l'onction sacerdotale. Il fallait, vraiment, à ce jeune prêtre une âme d'apôtre et un cœur de héros pour aller si loin se faire imposer le caractère sacré qui, en ces jours néfastes, devait le vouer fatalement à la prison et à la mort.

A son retour d'Auch, l'abbé Lagarde apprit que l'importante paroisse de Lacapelle-Marival venait de perdre son pasteur. M. Brugous, qui en était curé, avait eu la faiblesse de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé. Il n'en fut pas moins obligé, quelques mois plus tard, d'émigrer un des premiers (1).

L'abbé Lagarde courut occuper ce poste, deux fois déserté, et rien ne put le lui faire abandonner. Dénoncé, poursuivi de retraite en retraite, traqué comme une bête fauve, il échappa miraculeusement aux recherches de ses ennemis et exerça autour de lui, pendant sept années entières, avec un imperturbable héroïsme son ministère de paix et de consolation. Grâce à lui la paroisse de Lacapelle et les paroisses voisines purent voir, même aux plus mauvais jours de la Révolution, leurs enfants baptisés, leurs mariages bénis, leurs mourants fortifiés dans les luttes suprêmes par la réception des derniers sacrements.

Si l'abbé Lagarde avait trouvé à Lacapelle, en sa qualité de prêtre fidèle, des ennemis acharnés, il y comptait aussi des amis courageux et dévoués, prêts à sacrifier leur vie pour sauver celle du ministre de Jésus-Christ. Parmi ceux-là, nous devons mentionner le chef d'une des plus honorables familles de la ville, M. Vic. Il avait établi dans sa maison une cachette habilement dissimulée. M. Lagarde y passait ses journées, à l'abri de tout regard indiscret et n'en sortait que, la nuit venue, pour courir, sous les déguisements les plus pittoresques, où l'appelaient son devoir et les besoins du troupeau confié à sa sollicitude.

Un jour, sans qu'on s'en doutât, du fond de sa retraite, le proscrit entendit son hôte lire, en famille, le texte de loi qui édictait la peine de mort contre ceux qui recélaient des prêtres

(1) Il ne tarda pas à rétracter son serment et fut nommé, après la Révolution, curé de Molières.

réfractaires. Le soir même, l'abbé Lagarde, ému du danger qu'il faisait courir à ses amis bien plus que de ceux qu'il pouvait courir lui-même, quittait cette maison hospitalière en déclarant que des raisons majeures l'obligeaient à s'en éloigner pour longtemps. M. Vic eut beau le supplier de rester encore et lui représenter les périls auxquels il s'exposait, il demeura sourd à ses instances et partit sans avoir jamais voulu lui dire le motif vrai de sa généreuse détermination (1).

L'abbé Lagarde, en quittant la maison Vic, n'abandonna pas Lacapelle. Il se réfugia dans un village de la paroisse, au Lac, où il fut accueilli avec bonheur par la famille Montbertrand. Le voisinage du Bois-Bordet près duquel ce village est situé et la facilité qu'il avait de pouvoir s'échapper dans la montagne à la moindre alerte, lui firent choisir cet asile bien moins dangereux qu'une maison de la ville pour sa sûreté personnelle et pour celle de ses hôtes... C'est là cependant qu'il fut arrêté, vers la fin de l'année 1798.

La mort de Robespierre et la chute de la Convention avaient laissé croire, un instant, que la persécution religieuse allait prendre fin. Mais une réaction inattendue se produisit au mois de septembre 1797 et plus de 400 prêtres fidèles, cette année-là et l'année suivante, furent déportés sous le ciel meurtrier de Sinnamary (2). L'abbé Lagarde faillit être du nombre.

Depuis longtemps on avait signalé à la municipalité de Lacapelle la présence, sur le territoire de la commune, d'un prêtre réfractaire et elle le poursuivait avec acharnement sans jamais parvenir à s'emparer de lui. A bout de ressources, elle eut recours à la trahison. Un de ses affidés (3) alla frapper un soir à la porte de la maison Montbertrand et pria M. Lagarde de vouloir bien venir, au plus vite, administrer à un malade qu'il désignait les derniers sacrements. Le bon prêtre se hâta de le suivre. Mais à peine avait-il fait quelques pas hors de la mai-

(1) Nous tenons ces détails de M. Lacarrière, curé-doyen de Saint-Céré, petit-neveu de M. Vic.

(2) C'est la région la plus malsaine de la Guyane française (Amérique du Sud).

(3) Nous n'écrirons pas ici le nom de ce misérable par respect pour ceux de ses descendants qui vivent encore à Lacapelle.

son, que des hommes postés en embuscade se jettèrent sur lui, le garrottèrent brutalement et le traînèrent à Lacapelle où il fut enfermé dans la prison municipale. On l'en tira bientôt pour le diriger vers la maison d'arrêt de Sarlat. C'est là qu'il fut jugé et condamné, comme prêtre réfractaire, à la déportation (décembre 1798).

Sa captivité durait depuis quarante jours et l'arrêt porté contre lui allait recevoir son exécution, lorsque la divine Providence lui envoya un Sauveur.

La veille du jour fixé pour son départ, il vit entrer dans sa cellule un homme de Lacapelle nommé Dalet. C'était un marchand d'huile que son commerce avait amené à Sarlat et qui avait obtenu, à grand peine, la permission de voir le pauvre prisonnier. Il profita de cette visite pour combiner avec lui le plan d'une audacieuse évasion.

Dalet était en relations d'affaires avec un fabricant d'huile de Sarlat, originaire de Fons, M Espinas (1). Il lui fit part de son projet et le pria de vouloir bien l'aider à l'exécuter. M. Espinas, malgré les dangers qu'il savait devoir courir, accepta généreusement cette proposition.

La nuit suivante, à 1 heure du matin, les deux hommes, chargés d'une lourde échelle et d'un paquet de cordes, se dirigeaient vers la prison. Ils appliquèrent l'échelle contre le mur et parvinrent ainsi jusqu'à la haute lucarne qui éclairait la cellule où M. Lagarde était enfermé. Le prisonnier saisit la corde qui lui fut lancée, s'y attacha solidement et ses deux sauveurs se mirent en devoir de le tirer à eux.

Mais voilà que tout à coup un bruit effrayant se fait entendre. Un des souliers de M. Lagarde s'était détaché de son pied et venait de choir sur le parquet de la prison. Les geôliers dormaient sans doute d'un bien profond sommeil, car aucun d'eux ne s'éveilla...

Arrivé à la lucarne, le bon prêtre s'aperçut que dans la précipitation de sa fuite il avait oublié son bréviaire. Il fallut

(1) M. Espinas était le grand-oncle de M. l'abbé Emile Pech, mort curé de St-Médard et de son frère, ancien curé de Condat, retiré actuellement à Saint-Céré.

discuter longuement avec lui pour l'empêcher de redescendre et peut-être se serait-il obstiné à vouloir commettre cette pieuse imprudence, si une pierre qui se descella sous son pied et tomba dans la prison, n'avait enfin éveillé les geôliers.

Les cris « aux armes ! aux armes ! les prisonniers s'évadent ! » retentirent dans la nuit et les trois hommes se hâtèrent de descendre les degrés de l'échelle qui, pour comble de malheur, se brisa sous leur poids. Bien que précipités à terre d'une assez grande hauteur, ils se relevèrent sans aucun mal et s'enfuirent à travers les rues de Sarlat (1).

Un des révolutionnaires les plus exaltés de la ville avait été l'ami d'enfance de M. Lagarde. C'est à lui que le prêtre évadé voulut aller demander asile et son audacieuse démarche fut couronnée de succès. « Tu as eu confiance en moi, lui dit son ancien ami, tu m'as cru un homme de cœur ; je te montrerai que tu as eu raison d'avoir de moi une aussi bonne opinion ! » Il le cacha, en effet, dans sa maison où personne n'eut l'idée de venir le chercher et il lui procura les moyens de s'éloigner.

Après son évasion, l'abbé Lagarde erra pendant quelques mois sur les frontières du Rouergue et du Quercy et séjourna en particulier à Asprières et à Livinhac-le-Haut (2).

Peu à peu, cependant, le calme se faisait dans les esprits et dans les cœurs, les lois violentes d'autrefois tombaient en oubli, les églises se rouvraient discrètement sous l'œil des autorités devenues presque partout bienveillantes. M. Lagarde rentra à Lacapelle et y reprit les travaux de son saint ministère.

Lorsque le Concordat vint mettre fin officiellement à la persécution et régulariser la situation de l'Eglise en France, l'abbé Lagarde se trouvait naturellement désigné pour occuper la cure de Lacapelle-Marival érigée en doyenné. Il y fut nommé,

(1) L'échelle, qu'ils durent abandonner, fut reconnue pour appartenir à M. Espinas, qui ne fut pourtant pas inquiété.

(2) Ces détails nous ont été fournis par une personne de notre famille qui les tient de la bouche même de M. Lagarde.

Pour témoigner sa reconnaissance à M. Dalet, le digne prêtre voulut prendre à sa charge l'éducation d'un de ses fils qui mourut, jeune encore, curé de Marcilhac. C'est lui aussi qui avait fait élever à ses frais son petit-fils, Arsène Dalet, mort l'année de son diaconat, avant d'avoir pu réaliser les brillantes espérances que faisaient concevoir sa vertu et ses talents.

en effet, le 9 août 1803. Il avait été à la peine, n'était-il pas juste qu'il fut à l'honneur ?

Il dirigea pendant cinquante huit ans encore cette importante paroisse. Nous n'essaierons pas de raconter en détail cette vie si longue et si bien remplie. Qu'il nous suffise de dire que si son esprit, imbu des doctrines rigoristes alors en honneur, se montra parfois un peu trop étroit ou trop autoritaire, son cœur, en revanche, resta toujours large et généreux. On se souviendra longtemps à Lacapelle, où sa mémoire est restée en vénération, de son inépuisable charité et des privations qu'il s'imposait pour verser dans le sein des pauvres de plus abondantes aumônes. Cette paroisse n'oubliera pas, surtout, qu'elle lui doit deux œuvres magnifiques dont il eut l'initiative et dont il fit en grande partie les frais : l'école libre des Frères et l'établissement de la Miséricorde dirigé par les filles de Saint Vincent de Paul.

L'abbé Lagarde mourut, chargé d'ans et de mérites, le 22 juillet 1861. Il venait d'entrer dans sa 96e année.

Ses restes mortels reposent dans l'église de Lacapelle, sous un modeste monument de marbre blanc que son successeur fit dresser à sa mémoire et sur lequel on lit cette inscription :

Eleemosinas illius enarrabit omnis
Ecclesia sanctorum.
De omni corde suo laudavit Dominum et dilexit Deum qui fecit illum.

« Jacques Lagarde, né à Théminettes, le 1er mai 1765, ordonné prêtre à Auch le 19 mars 1791, persécuté pendant la 1re Révolution. Emprisonné pour le Roi et condamné à la déportation au mois de décembre 1798; il s'évada comme par miracle, après 40 jours de captivité.

Nommé curé de Lacapelle-Marival le 9 août 1803.

Chanoine honoraire du Puy le 24 septembre 1841 (1).

Chanoine honoraire de Cahors le 1er juin 1844.

Décédé à Lacapelle-Marival le 22 juillet 1861. »

J. C. Viguié.

(1) Il fut fait chanoine du Puy par Mgr d'Arcimoles, évêque du Puy, mort archevêque d'Aix, qui l'honorait de son amitié.

M. SARNY

L'abbé *Jean Sarny* naquit à Escamps, le 1er juin 1762 et fut baptisé le même jour par M. Maury, vicaire de cette paroisse.

Son père, Raymond Sarny, était un des bons propriétaires d'Escamps. Sa mère, Jeanne Guilhem, née au château d'Aubrelong, possédait toutes les vertus qui font l'ornement de la femme chrétienne. Les pauvres surtout l'avaient en particulière bénédiction parce qu'ils trouvaient toujours bon accueil auprès d'elle.

Jean fut le quatrième des fils que Dieu leur donna. On ne sait rien de ses premières années, sinon qu'il était d'un caractère heureux, bon, doux, pieux, affable à tous.

Il étudia la théologie au Grand-Séminaire de Cahors et fut ordonné prêtre le 22 décembre 1787.

M. J.-B. Rames, curé de Concots, qui le connaissait et l'appréciait, le demanda et l'obtint pour vicaire. Il n'eut qu'à se louer de son choix. Le jeune prêtre s'appliqua aussitôt au ministère des âmes avec une assiduité et une prudence qui lui méritèrent en peu de temps l'estime et l'affection de tous; si bien qu'à un siècle de distance le souvenir de son court passage n'est pas encore complètement éteint à Concots.

Il remplissait ainsi ses fonctions de vicaire lorsque la Révolution vint l'arracher violemment à ses paroissiens et à sa famille. Sommé de faire sans restriction le serment schismatique exigé par la Constitution civile du clergé, il refusa. C'était se condamner à la déportation; mais l'exil et même la mort lui parurent préférables à l'apostasie.

La loi du 26 août ne lui accordait que huit jours pour sortir du département et quinze pour quitter le territoire français. Cependant il ne pressa pas son départ. Ce n'est que le 21 septembre 1792, le jour même où la Convention prenait la place de l'Assemblée législative qu'il se décida, avec regret, à se séparer de sa chère paroisse. Il se réfugia d'abord dans sa famille, à Escamps, pour se concerter avec les siens sur les moyens à prendre pour mettre sa vie en sûreté. Heureusement pour lui, son frère aîné était maire d'Escamps et jouissait, dans la commune, d'une autorité incontestée.

Après plusieurs jours de pénible attente et de cruelles incertitudes, il fut résolu en famille qu'il irait, à la garde de Dieu, demander un asile à la terre étrangère.

Son frère lui délivre un passe-port dans lequel il évite de déclarer la qualité du voyageur : « Laissez passer, dit-il, Jean Sarny, citoyen français..., qui s'est présenté à nous et nous a déclaré vouloir voyager dans plusieurs villes de la République ; c'est pourquoi nous prions toutes les municipalités et gardes nationales de le laisser passer et repasser, de lui donner secours et assistance en cas de besoin (12 octobre 1792). »

Ce laissez-passer fut visé au Directoire du district de Cahors le 20 octobre.

Muni de ce passeport obligeant et grâce à un déguisement, il gagna les frontières d'Espagne avec un compagnon de voyage. Arrivés en Espagne, les deux voyageurs se séparèrent. L'abbé Jean Sarny se dirigea sur Lérida, l'autre se fixa ailleurs, à cinq heures de marche de la même ville. Une seule fois, pendant les quatre ans et neuf mois que dura son exil, il eut des nouvelles de France par les soins du frère de son compagnon de voyage, qui passa tout exprès à Lérida pour les lui porter.

Le 17 octobre 1795, un an après la réaction thermidorienne, il écrit à son frère, maire d'Escamps, par l'intermédiaire de M. Périé, négociant à Cahors, une longue lettre remplie de sentiments de douleur, de crainte, d'espérance, qui agitent naturellement le cœur d'un exilé : « Je ne croyais pas, dit-il, passer tant de temps en exil, privé de la consolation d'avoir des nouvelles de mes très chers parents. Hélas ! que font-ils ? Je ne veux, je ne puis les nommer. Qu'ils ont souffert sans doute ! Aurai-je le doux plaisir de les revoir, de les revoir tous ?...

» Quant à moi, je me porte fort bien. J'ai été assez heureux dans mon malheur pour rencontrer une dame charitable qui me fait presque vivre ; c'est une seconde mère pour moi ; je n'ai qu'à lui demander ce que je veux et elle me le procure. Je suis toujours resté à Lérida, aux Petits-Carmes. Nous sommes cinq ensemble, assez mal logés ; mais que faire ? Il nous faut boire jusqu'à la lie le calice d'amertume... »

Le souvenir de sa paroisse le suit partout : « Je vous prie,

en grâce, dit-il, de me donner des nouvelles de la paroisse où j'étais, en particulier des familles de Mauriac, Bach, Caminel. »

Hélas ! on put lui dire qu'il ne reverrait plus son ami, l'abbé de Mauriac, vicaire de Moissac; la Révolution avait fauché sa tête à Bordeaux (1794).

Il serait intéressant de connaitre les noms de ceux qui partageaient avec lui l'hospitalité des Petits-Carmes de Lérida; malheureusement, il n'en nomme qu'un : M. Gaillard.

A Escamps, dans la famille de l'émigré, il se passait d'étranges choses. Raymond Sarny, son père, succombant sous le poids de la douleur plus encore que des ans, était mort le 22 février 1794. Dès lors, il devenait impossible de cacher plus longtemps l'émigration de son fils. La Nation se présentait à la succession à sa place et n'entendait pas abandonner ses droits ni perdre le temps. Pour obéir à la loi du 22 ventôse, le maire d'Escamps, chef de famille et héritier principal, en sa qualité d'aîné déclare devant le Conseil communal que « Jean Sarny, son frère second né, ci-devant vicaire de Concots, en conformité de la loi du 26 août 1792, quitta son poste, qu'il ne sait ni n'a plus su ce qu'il était devenu; que la part des biens échue à son frère, par suite de la mort de leur père, se trouve saisie au profit de la Nation etc... » (21 prairial an II).

Quelques jours après, tous les biens dont se composait la succession furent mis sous séquestre par exploit d'huissier, « avec défense de se dessaisir de rien, à peine de payer deux fois et tous dépens, dommages et intérêts », en attendant que la part de l'émigré fût séparée et vendue au profit de la République (17 juillet 1794).

Un incident vint ajouter encore à ces vexations. Les agents du fisc réclamèrent un certificat de vie et de civisme de la mère de l'abbé Sarny. Coupable d'être la mère d'un prêtre condamné à la déportation, ne nourrissait-elle pas en secret des haines contre la République qui la privait de son fils et, par là même, ne tombait-elle pas sous l'horrible loi des suspects ?

La pauvre veuve est obligée de comparaitre devant les officiers municipaux qui affirment que « Jeanne Guilhem, veuve de Raymond Sarny, vit pour s'être présentée ce jourd'hui ;

qu'elle a toujours sans exception habité la commune depuis son mariage avec son feu mari ; qu'elle n'est *prouvée* (sic) d'aucune suspicion ni mouvement contre-révolutionnaire, qu'au contraire elle a donné en toute occasion des preuves de son civisme. » (23 juillet 1794).

Qu'en ce moment une seule voix se fût élevée pour dire ce qui se passait dans sa maison : la sainte Messe célébrée, les confessions entendues, les sacrements administrés par les prêtres qu'elle y cachait, et c'en était peut-être fait d'elle, Dieu ne le permit pas ; elle vécut pour voir d'autres iniquités.

Pour comble de malheur, au moment où il était le plus pressé d'agir, le maire d'Escamps tomba malade. Heureusement, il avait sous la main en son beau-frère, M. Jean-Pierre Minhot, notaire public à Cremps, un homme capable et dévoué. Il le délégua, avec pleins pouvoirs, pour « faire remettre entre les mains de la Nation la portion des biens échue à Jean Sarny, ex-prêtre, son frère second né, et obtenir main-levée des saisies qui frappaient le reste de la succession (1).

Pendant que ces démarches longues et pénibles se poursuivaient activement, M. Sarny, dénoncé par un sans-culotte que la rage empêchait de dormir, reçut du Directoire de Cahors une circulaire menaçante qui l'accusait d'être négligent pour les intérêts de la République et de faire des rapports incomplets sur l'état de la commune. Piqué au vif et sentant le danger, il se justifia crânement, après quoi il ajouta :

« Dès lors que de pareilles diligences ont été pratiquées, citoyens, ne trouvez pas mauvais que nous vous disions qu'il nous serait désagréable d'être accusés de négligence et de supporter les frais des commissaires dont vous nous menacez, *vous remerciant cependant de votre bonté et honnêtes offres.* »

Si le Directoire de Cahors avait donné suite à ses menaces, ses commissaires auraient pu lui rapporter que le maire d'Es-

(1) Ce partage donna suite à des tracas et à des discussions interminables. Il s'agissait d'une des premières applications de la loi toute récente sur l'égalité des successions. Enfin, les choses traînèrent si bien en longueur, que le partage n'eut pas lieu.

camps, sous des apparences capables de donner le change, n'était rien moins que révolutionnaire. Sa maison était le rendez-vous des fidèles pour les exercices du culte.

Dieu a permis que ce fait fût attesté par un prêtre qui usa largement de cette périlleuse hospitalité, un prêtre dont le nom est bien cher à l'Eglise de Cahors, M. Jacques Perboyre, l'oncle du bienheureux Jean-Gabriel. Voici textuellement ses paroles :

« J'ai l'honneur de certifier que M. Sarny, ancien maire d'Escamps, diocèse de Cahors, m'a donné plusieurs fois asile dans sa maison pour y exercer les fonctions du saint ministère dans les temps les plus critiques de la Révolution ; il m'a donné toute sorte de secours, non seulement à moi, mais encore à tous les prêtres qui s'adressaient à lui. Il nous conduisait partout où le besoin des fidèles nous appelait, et il nous rendait tous les services possibles très gratuitement. Sa maison était l'endroit où les fidèles se rendaient pour entendre la sainte messe, pour s'y confesser et recevoir les Sacrements. J'ai administré dans sa maison plusieurs fois le baptême, fait plusieurs mariages etc. etc. Il doit avoir dans ses papiers les certificats des baptêmes, mariages, etc.

» Montauban, juillet 1831.

» PERBOYRE,

» Prêtre de la Mission, ancien supérieur du P.-S. » (1)

Pour cette fois encore, le dénonciateur eut à se mordre les doigts : les choses restèrent dans le même état. Mais bientôt le retour prématuré de l'abbé Jean Sarny vint lui offrir une meilleure occasion de renouveler ses odieuses manœuvres, et il n'y manqua pas.

L'abbé Jean Sarny était en Espagne depuis quatre ans, neuf mois. Les ennuis de l'exil le décidèrent à retourner en France. Mais avant, il tint à faire constater officiellement que sa conduite pendant son séjour à Lérida avait été sans reproche. Don Edouard-Marie Saenz de la Guardia, vicaire général de Lérida, lui délivra un certificat où il déclare que : « *Dn Juan Sarny*,

(1) M. Perboyre écrivit ce billet en 1831, à la prière de la famille Sarny et pour des raisons qui lui sont particulières.

vicario de la parroquia de Sn Juan de Concots, obispado de Cahors en Francia... ha manifestado ser sacerdote de buena fama, vida y costumbres, no ha dado cosa que decir, sobre su conducta y procederer... » (1) (21 juillet 1797).

Il rentra donc et reprit à Concots les fonctions du saint ministère avec toute la prudence commandée par les circonstances. Sur la fin de septembre 1795, on le voit à Escamps remplacer M. Lagarde, curé de cette paroisse, momentanément empêché, et signer comme témoin un acte de mariage qu'on est surpris de rencontrer dans les registres d'Escamps, celui de M. Hocquart, homme de loi, de Paris, avec Mlle Eléonore Cassagnes-Delsut, de Toulouse.

C'était le moment où le Directoire, après un court intervalle de sagesse, affolé par les réclamations des royalistes et quelques défaites essuyées par les armées de la République, rouvrait la persécution contre la religion et le clergé. Il venait d'enjoindre à tous ses agents l'exécution rigoureuse de tous les édits de proscription légués par l'Assemblée législative à la Convention.

Cependant l'abbé Sarny, grâce à l'amitié des fidèles de Concots, qui lui savaient gré d'être revenu au milieu d'eux au péril de ses jours, aurait probablement échappé encore à cette crise sans la trahison. Mais Dieu, qui voulait associer dans une plus large mesure son serviteur à la Passion de son Fils, permit qu'il se trouvât un Judas pour le livrer. Du même coup, le traître, qui n'en était pas à son premier essai, fit connaître le retour de l'abbé Sarny et sa présence à Concots et dénonça son frère, maire d'Escamps, comme contre-révolutionnaire.

Immédiatement le maire fut révoqué et le dénonciateur mis à sa place. Toutefois, ce ne fut pas pour longtemps ; au bout de deux ans, méprisé de tous, il dut rendre la mairie à sa victime. D'un autre côté, le Directoire de Cahors expédia en toute hâte une brigade de gendarmerie à Concots avec mission de recher-

(1) « Don Jean Sarny, vicaire de la paroisse de St-Jean de Concots, évêché de Cahors, en France, a toujours été regardé comme un prêtre de bonne réputation. On n'a jamais trouvé rien à dire sur sa vie, ses mœurs, sa conduite et sa manière de procéder. »

cher le vicaire et de s'en emparer. C'était en brumaire an VI (novembre 1797); l'abbé Sarny, malade, était, par ordre du médecin, consigné dans sa chambre. Un cri sinistre : les patriotes ! les patriotes ! retentit à ses oreilles. En même temps, un ami se précipite chez lui : « Fuyez, lui dit-il, les gendarmes sont là ! » L'abbé Sarny n'a que le temps de quitter son appartement bien chaud et de descendre dans une cave humide et froide. Il échappa ainsi aux recherches des *bleus*; mais il contracta une pleurésie dont il mourut quelques jours après dans la maison des anciens prieurs de Concots. Il avait 35 ans.

Pendant plus de quarante ans, sa famille a fait célébrer chaque année, dans l'église de Concots, un service solennel le jour anniversaire de sa mort. La famille n'était pas seule ; les fidèles de Concots, qui gardaient avec une sorte de religion le souvenir du prêtre défunt, aimaient à unir leurs prières aux siennes. C'était un spectacle touchant de voir, après l'office, cette foule recueillie prier sur la tombe vénérée de ce confesseur de la foi.

Cette tombe a sa légende. On dit que de longtemps l'herbe n'y poussa pas. Le peuple voulait voir là une preuve de la sainteté du serviteur de Dieu. Pieuse naïveté, sans doute, mais aussi preuve de la haute idée qu'on avait de la vertu du digne prêtre.

Jules SARNY.

M. AYROLES (1)

I

Saint-Chignes (2) est un village de la paroisse de Saignes, au canton de St-Céré, dans le diocèse de Cahors. Il est situé à un kilomètre environ du château qu'illustrèrent jadis les mar-

(1) Confesseur de la Foi, Docteur en théologie, curé de Reyrevignes au diocèse de Cahors, député du clergé du Quercy aux Etats-Généraux de 1789.
Voir la biographie de M. Ayroles, par M. le chanoine Floras (page 38 du présent ouvrage).

(2) Le nom de St-Chignes est une déformation du nom de St-Aignan ou peut-être de celui de St-Genès, autrement dit St-Geniès, patron de l'église voisine d'Aynac, dont le village de St-Chignes a longtemps dépendu.

quis de La Garde, sur une éminence ombragée de châtaigners et tapissée de prairies plantureuses qui se dresse, comme une borne-fontaine, entre les plateaux arides du Causse et les collines verdoyantes du Ségala. Le village se compose d'une humble maison de cultivateur et d'une maison de maître, moitié ferme, moitié manoir, entourée de vastes dépendances.

Sous ces hautes toitures recouvertes d'ardoises grises, avec sa longue façade où de nombreuses fenêtres s'ouvrent à l'air et à la lumière, au milieu de ses cours et de ses jardins enclos de murs pareils à des remparts et percés d'allées toutes droites aux épaisses bordures de buis, cette maison garde encore les grands airs qu'avaient les demeures bourgeoises d'autrefois. Si, depuis longtemps, la maison n'a pas changé d'aspect, cela tient, peut-être, à ce qu'elle n'a pas changé de maîtres. Depuis près de quatre siècles, les diverses générations d'une même famille se succèdent dans ses murs, se transmettant de l'une à l'autre, avec une fortune modeste, ces traditions d'honneur et de foi qu'on estime être encore, en notre vieux Quercy, le plus précieux des apanages.

C'est là que naquit, « le 6 février 1731, jour de mardy-gras, environ les quatre heures du soir », (1) celui qui devait être l'abbé Ayroles. Son père, maître Antoine Ayroles, bourgeois et homme de loi, exerçait les fonctions de notaire royal, ainsi que l'ont fait, de temps immémorial jusqu'à nos jours, tous les Ayroles de St-Chignes. Sa mère. « demoiselle Jeanne de Vabre », appartenait à une des meilleures familles de Parlan, en Auvergne.

L'enfant fut baptisé, sept jours après sa naissance, le 13 du mois de février, par M. Fauré, vicaire de Saignes, dans l'an-

(1) Archives de famille. — Fragments d'un livre de raison.
Les archives de la famille Ayroles, de St-Chignes, nous ont été gracieusement communiquées par M. l'abbé Ayroles, petit-neveu du vénérable confesseur de la foi. Elles comprennent : 1° une précieuse Notice manuscrite sur l'abbé Paul Ayroles, composée dans les premières années de ce siècle, probablement par un prêtre du diocèse, son parent ou son intime ami ; 2° des lettres de l'abbé Ayroles à sa sœur Marie, religieuse Maltaise à l'Hôpital-Beaulieu ; 3° des lettres adressées par M. Ayroles à divers correspondants ; 4° des lettres écrites à l'abbé Ayroles ; 5° un grand nombre de papiers de famille.

cienne église paroissiale bâtie au pied du château (1). Il eut pour parrain son cousin Paul Nabinal, d'Albiac, et pour marraine Jeanne Delbos, de Montager, sa cousine. Ils lui donnèrent le nom de Paul. On ne pouvait plus heureusement choisir le nom de cet enfant prédestiné qui devait être, à l'exemple de son glorieux patron, apôtre, défenseur et martyr de la Foi.

Antoine Ayroles et Jeanne de Vabre comptaient à peine cinq années de mariage et Paul était leur quatrième enfant. Il devait leur en naître cinq autres (2). Cette heureuse fécondité était de tradition dans la famille Ayroles et nous constatons, à son honneur, qu'il en est de même encore.

Nous ne savons que peu de choses des premières années de Paul Ayroles, mais il est facile de deviner ce que fut son éducation au sein d'une famille chrétienne comme l'était celle du notaire royal de St-Chignes.

Selon l'usage reçu, son frère aîné, Jean-Antoine, devait succéder à son père dans sa charge d'officier ministériel. Pierre, dont la santé fut toujours un peu frêle et qui mourut à l'âge de 38 ans, était destiné au métier d'agriculteur. Pour leur troisième fils, leur « Poulou », leur « Poulicou » bien-aimé, ainsi qu'ils se plaisaient à l'appeler, selon son propre témoignage, ces pieux parents avaient rêvé les grands mais redoutables honneurs de l'état ecclésiastique. Aussi, sa mère s'appliqua-t-elle, de bonne heure, à modérer son caractère un peu trop vif, son naturel trop enjoué et à déposer dans sa jeune âme les germes de piété, de charité, de dévouement qui devaient se développer plus tard avec tant d'éclat et faire de lui un prêtre selon le cœur de Dieu.

(1) La paroisse de Saignes n'avait que titre de vicairie et relevait de la paroisse d'Aynac. L'ancienne église a été remplacée par une église neuve construite au village de Bedel,

(2) Pour faciliter l'intelligence du récit qui va suivre, nous croyons devoir donner ici le nom de ces neuf enfants par ordre de naissance. L'aîné s'appelait Jean-Antoine; il vint au monde à la fin de 1726. Après lui, naquirent successivement et d'année en année, ou peu s'en faut, Anne, morte à l'âge de deux ans; Pierre, qui fut, à St-Céré, le compagnon d'études de Jean-Antoine et de Paul; Paul; Marie-Anne; Jeanne; Marie, religieuse de l'Hôpital-Issendolus; Catherine, et enfin Pierre-Antoine-Louis, le dernier venu, baptisé le 7 août 1740 (Arch. de famille. — Fragments d'un livre de raison).

Pendant que la mère s'attachait à former son cœur, le père s'occupait a cultiver son esprit et leur tâche à tous deux se trouvait singulièrement facilitée par les merveilleuses dispositions que l'enfant montra toujours pour la science et pour la vertu.

Avec Paul et avant lui, maître Ayroles avait deux autres élèves : Jean-Antoine et Pierre, ses deux premiers fils. Mais bientôt le bon notaire s'aperçut qu'il ne pouvait faire marcher de front les divers travaux de son étude, ses occupations de propriétaire rural et l'éducation de ses enfants. Il dut, à son grand regret, se démettre de cette dernière charge et il confia ses trois fils aux soins de M. l'abbé André, « régent du Collège de Saint-Céré. »

Cette petite ville comptait alors dans ses murs cinq écoles fréquentées par plus de six cents élèves. Les Pères Récollets faisaient, dans leur monastère, un cours suivi de Théologie. Les religieuses de la Visitation ouvraient les portes de leur pensionnat aux jeunes filles de la noblesse et de la bourgeoisie. Les Mirepoises accueillaient gratuitement les enfants du peuple dans leurs classes toujours trop étroites. Enfin au Collège, placé sous la direction d'un Régent, tantôt laïque, tantôt ecclésiastique, choisi par les consuls, les garçons de tout âge et de tout rang apprenaient le français et le latin dont ils pouvaient poursuivre l'étude jusqu'à la rhétorique inclusivement (1). On voit par là que l'instruction, quoiqu'on en ait dit, était beaucoup plus largement départie en France, avant la Révolution, qu'elle ne l'a jamais été depuis.

C'est au Collège et sur les bancs des classes de latin que Jean-Antoine et Pierre Ayroles vinrent prendre place le 18 no-

(1) Archives de la mairie de St-Céré : Livre de la Boucle, passim. — Arch. de l'église Ste-Spérie. — Vie de Mlle de Boissy, première supérieure des Écoles chrétiennes du diocèse de Cahors, p. p. 119, 156 et suiv.

Outre les 50 livres qui lui étaient alloués annuellement par la ville pour tout traitement, le Régent du collège recevait de ses élèves riches une modeste cotisation. Cette cotisation était fixée, d'après les comptes de la famille Ayroles, à une livre par mois pour les enfants qui apprenaient le latin, à une demi-livre pour ceux qui apprenaient le français seulement.

Les fils Ayroles furent mis en pension dans une famille de Saint-Céré à laquelle il était payé, pour chacun d'eux, la somme de 20 sols par mois.

vembre 1737. Avant de les suivre jusque-là, Paul dut compléter les études de français qu'il avait ébauchées à St-Chignes et se perfectionner dans la science de la lecture, de l'écriture et du calcul. Le pauvre petit avait six ans à peine : c'était commencer bien tôt le rude apprentissage de la vie !

Les progrès de Paul — le seul dont nous ayons à nous occuper ici — furent assez rapides. Après deux années de séjour dans les classes de français, à l'âge de huit ans, on le jugea capable d'affronter l'étude du latin. Dix-sept mois plus tard, il traduisait déjà les Eglogues de Virgile et tentait ses premiers essais dans l'art difficile des vers (1).

Paul Ayroles suivit pendant six années les cours du Collège de St-Céré. Il en sortit, à l'âge de douze ans, pour entrer au « Collège académique » de Cahors, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Il y passa cinq années encore et s'y fit remarquer entre tous par « son assiduité, sa piété, sa diligence, son application, son intelligence et son savoir », ainsi que l'atteste le diplôme de fin d'études qui lui fut délivré, le 22 juin 1748, par le P. Gaspard de Villeneuve, supérieur du Collège (2). Pour être court, l'éloge n'en est pas moins complet et ne laisse rien à désirer...

Ses maitres avaient en telle estime son talent et ses vertus, qu'ils conçurent le désir de l'attacher à leur Compagnie. Ils

(1) La famille Ayroles conserve dans ses archives l'exemplaire des Eglogues qu'on lui mit alors entre les mains. Très fier de posséder ce livre, — comme nous l'avons tous été en pareille occasion, — l'enfant se hâta d'inscrire, à la première page, le prix qu'il lui avait coûté : 5 sols. Puis il parsema la couverture d'inscriptions latines et françaises destinées à établir son droit de propriété sur la chère brochure : *Hic Virgilius ad me pertinet Paulum Ayroles e parocia Daynaci* (ou *Daynaco*, comme il écrit à un autre endroit). — Ce Virgile appartient à moy Paul Ayroles de St-Chines paroisse d'Aynac, 30 may 1741 — à St-Céré chez Mos^r André.

Sur une page blanche il griffonne ces vers (?) :

Hic nomen meum pono
Quia illum perdere nolo ;
Nam si perdere (voluissem)
Non hic ponerem.

Le syllogisme est d'une logique un peu naïve, mais cela n'empêche pas le sentiment... La Révolution a bouleversé bien des choses : elle n'a changé ni les mœurs, ni les habitudes des écoliers.

(2) Arch. de famille ...*Maximâ cum laude assiduitatis, pietatis, diligentia, studii, ingenii et captûs.*

lui firent même des ouvertures à ce sujet. Mais Paul Ayroles, après avoir longuement réfléchi et sérieusement étudié sa vocation, crut devoir répondre par un refus à ces flatteuses avances. Ce n'est pas dans l'état religieux que Dieu l'appelait à le servir.

Il n'avait point renoncé à embrasser l'état ecclésiastique auquel il se préparait, nous l'avons vu, depuis sa plus tendre enfance. Cette résolution, au contraire, était plus arrêtée que jamais dans son esprit. Aussi, trois ans après son entrée au Collège des Jésuites, — il était alors âgé de quinze ans — il recevait, le 4 juin 1746, dans la chapelle du Grand-Séminaire, la tonsure cléricale des mains de Mgr Bertrand Du Guesclin, évêque de Cahors (1). C'était son premier pas dans la carrière qu'il devait si noblement parcourir.

L'heureuse impression qu'il avait produite à Cahors sur l'esprit et sur le cœur de ses maîtres, tous ceux qui l'approchaient, même dans le monde, la ressentaient également. Une amie dévouée de la famille, Mme la marquise de Pleaux, écrivait à maître Ayroles pendant les vacances scolaires de l'année 1746 :

« Votre petit abbé qui est, en vérité, charmant et que j'aime beaucoup, Monsieur, n'a jamais voulu venir ici vendredi, comme je l'en avais prié... Je ne puis le garder que vingt-quatre heures, dont je suis très fâchée et je le serai irrévocablement contre vous si vous ne me l'envoyez pas quatre ou cinq jours avant la St-Luc, attendre ici son entrée au Séminaire. Je vous le demande avec instance... »

Elle accepte volontiers de le recommander à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui est fort de ses amis et son parent ; elle le lui a, d'ailleurs, déjà présenté.

« Monsieur de Paris a vu ici notre abbé : il le caressa et le questionna... Cet enfant mérite tout par sa sagesse et son aptitude aux sciences et je voudrais bien, je vous l'assure, contribuer à sa fortune. » (2).

Cette lettre n'est-elle pas « en vérité, charmante » elle aussi, et quel ravissant tableau elle nous laisse entrevoir : Christophe

(1) Arch. de famille : Lettres testimoniales de l'abbé Ayroles.
(2) Arch. de famille. — Lettre du 10 août 1746.

de Beaumont, le saint archevêque de Paris, l'héroïque victime des haines jansénistes, questionnant avec condescendance, caressant affectueusement cet enfant inconnu qui sera, à son tour, le défenseur de la justice et de la vérité, le martyr de la Révolution. Et au bas de ce tableau ne pourrait-on pas écrire cette fière devise des Beaumont qu'ils ont, tous deux, réalisée à la lettre : *Impavidum ferient ruinæ*. Ils ont vu tomber sur eux, sans trembler, les ruines d'un monde écroulé !

Quelques jours plus tard, l'abbé de Caors de la Sarladie, chanoine de Roc-Amadour, écrivait, de son côté, à M. Ayroles :

« ...Je n'oublierai pas le petit abbé à qui, ainsi qu'à vous, je voudrais bien pouvoir rendre service, étant, de cœur et d'affection, parfaitement à vous. » (1)

Au cours d'une autre lettre où il lui annonce sa nomination à un canonicat de la Cathédrale de Montauban, le bon chanoine ajoute : « ...Je serai à même de rendre service à votre petit abbé... Si l'occasion se présente de lui faire plaisir, je la saisirai avec bien de la complaisance, surtout s'il continue à se rendre propre pour l'état ecclésiastique. » (2)

Ces éloges, d'ailleurs bien mérités, joints à des offres si gracieuses de services, flattaient agréablement l'orgueil paternel du notaire royal de St-Chignes et lui faisaient rêver pour son fils les plus hautes destinées. La marquise de Pleaux ne promettait-elle pas de lui faire « avoir une bourse gratuite dans un Collège de Paris ? » Ne refusait-elle pas de le recommander « à M. de Tours, lequel n'a que des cures à donner dans son diocèse, et dans ses abbayes, il n'a que deux seuls bénéfices simples dont il soit collateur » (3). Le « petit abbé » mérite mieux que cela, aussi est-ce à M. de Paris qu'elle l'a recommandé.

Mais « le petit abbé », alors comme plus tard, n'avait aucune ambition. S'il rêvait de quelque chose, c'était d'une humble cure de campagne où il pût servir Dieu en paix et se dévouer tout entier au salut des âmes. Nous verrons bientôt comment son rêve fut réalisé.

(1) Arch. de famille. Lettre du 25 août 1746.
(2) Id. Lettre du 7 septembre 1746.
(3) Id. Lettre du 10 août 1746.

Au sortir du Collège des Jésuites, Paul Ayroles vit s'ouvrir devant lui les portes du Grand-Séminaire où il entra à la fin de l'année 1748.

Le Grand-Séminaire de Cahors était dirigé, alors comme aujourd'hui, par les fils de St Vincent de Paul, entre les mains desquels le vénérable Alain de Solminihac l'avait placé en 1643 (1). Cachant sous des dehors modestes, à l'exemple de leur saint fondateur, une vive piété, un dévouement sans bornes, une grande connaissance des âmes et un profond savoir, ces humbles Prêtres de la Mission sont, depuis longtemps, passés maîtres en l'art si difficile de former les jeunes clercs aux augustes fonctions du ministère sacerdotal.

A leur école, le brillant élève des Jésuites devint un séminariste accompli. Les lettres qu'il écrivait à cette époque de sa vie et que nous aurons l'occasion de citer bientôt ont porté jusqu'à nous le suave parfum de sa tendre et forte piété. Il donna la mesure de sa science en conquérant de haute lutte, en 1751, après trois années de séjour au Grand-Séminaire, le diplôme de docteur en théologie de l'Université de Cahors (2). Il fut apparemment un des derniers lauréats de cette Université célèbre qu'un décret royal supprima brutalement, cette année-là même, sans aucun égard pour ses services présents et pour son glorieux passé (3).

Paul Ayroles n'avait pas encore vingt-et-un ans. Trop jeune pour recevoir les Ordres-Sacrés, il dut quitter le Grand-Séminaire et se retirer à St-Chignes jusqu'au jour où il aurait atteint l'âge requis par les saints Canons.

En attendant, il chercha à occuper, le plus utilement possible, les loisirs forcés que lui créait cette situation. Le marquis de Turenne, son voisin et son parent, lui confia l'éducation de son fils, le jeune chevalier d'Aynac. L'abbé Ayroles garda cet enfant près de lui, à St-Chignes, pendant dix-huit mois et « il

(1) Vie de St Vincent de Paul, par Abelly, t. I, liv. 1er, ch. XLVI.

(2) Arch. de famille. — Notice manuscrite sur M. l'abbé Ayroles.

(3) L'Université de Cahors avait été fondée le 7 juin 1331, par notre illustre compatriote le pape Jean XXII. Elle disparut après quatre siècles d'utile et brillante existence.

se fit un plaisir, nous apprend un document de l'époque, de lui donner des leçons des premiers éléments. » (1)

Nous devons ajouter qu'aux austères « plaisirs » du préceptorat, il en joignait d'autres qui pourraient paraître moins dignes d'un jeune ecclésiastique et d'un docteur en théologie... Le croirait-on ? il semble avoir été pris, à cette époque, d'un goût très vif pour la chasse et l'équitation, pour les chiens et pour les chevaux. Qu'on en juge...

« Je vous dirai pour nouvelle, écrit-il à son frère Jean-Antoine, que je tuai mercredi un levraut que *La Mouche* m'avait arrêté tout au mieux. Jugez de ma joie. Mais celle que j'ai de voir de temps en temps mon cher père sur le magnifique *Espagnol* est au-dessus de toute expression. Qui n'a pas vu ce cheval n'a rien vu ! Je vous conseille d'acheter des lunettes de longue-vue et les braquer de ce côté-ci pour vous satisfaire en attendant votre arrivée... »

Il ajoute, — car le cœur chez lui ne perd jamais ses droits : « Tout le monde se porte bien ici, excepté moi qui suis malade à force de regret de vous avoir quitté. Malgré tout, je n'ai pas encore eu recours aux médecins. » (2)

Son naturel vif et enjoué longtemps comprimé par la vigilance maternelle et par les rigueurs d'une éducation qui n'avait eu rien d'efféminé, semblait vouloir reprendre le dessus. Dieu nous garde, toutefois, de voir là une ombre, même légère, jetée sur une vie tout entière sans reproche. Ce fut, au plus, une détente de quelques jours qui ne dépassa jamais les bornes légitimes et permises.

Toujours est-il qu'il n'hésita pas, le moment venu, à renoncer à ces distractions, si agréables fussent-elles, pour s'enfermer de nouveau au Grand-Séminaire.

En fondant cette maison, le vénérable Alain de Solminihac avait édicté une très sage ordonnance en vertu de laquelle « tous ceux qui aspiraient aux saints Ordres étaient obligés d'y

(1) Arch. de famille. — Papiers divers.

(2) Arch. de famille. — Lettre du 26 juillet 1751. — Son frère, après de brillantes études au Collège des Jésuites où il avait précédé Paul de quelques années, avait fait son droit et était entré ensuite dans l'étude de Maître Claret, à Cahors, pour s'y former à la pratique des affaires.

demeurer un an entier avant que de recevoir le sous-diaconat et ensuite tout le temps qui restait jusqu'à ce qu'ils fussent prêtres. » (1) Cette ordonnance était toujours en vigueur dans le diocèse et Paul s'y soumit avec un pieux empressement.

C'est à la fin de l'année 1753 qu'il reprit sa vie de séminariste interrompue depuis plus de deux ans. Mais à peine entré dans cette solitude propice aux sérieuses pensées, lorsqu'il se vit avec sa faiblesse, dont son humilité lui exagérait l'impuissance, en face des redoutables obligations de l'état ecclésiastique et du ministère pastoral, il eut peur et il hésita. Toutes les nobles et grandes âmes n'ont-elles pas éprouvé ces saintes frayeurs, ces douloureuses hésitations ?...

« Avant que d'entrer dans cet état, racontait-il plus tard, j'ai lu et relu pour connaître ce qu'il était. J'y voyais des difficultés que l'expérience me fait trouver plus grandes que je ne les avais prévues ; mais la grâce de l'Ordre les fait surmonter.. » Et il ajoutait : « L'abbé de Rancé parut indigné de ce qu'on lui conseillait de se faire moine : — Moi, frère frocard, disait-il, moi, frère frocard ! — Cependant il prit cet état et, en réformant l'Ordre de la Trappe, il s'est sanctifié en sanctifiant les autres... Sainte Thérèse nous dit elle-même que quand on lui proposait de se faire religieuse il lui semblait qu'on lui déboitait tous les os : elle a réformé l'Ordre des Carmes... Ainsi, lorsque Dieu vous appelle à un état il fait disparaître toutes les difficultés. » (2) C'est cet appel de Dieu qu'il lui semblait ne pas avoir entendu encore...

On pourrait croire que ces craintes et ces hésitations étaient le fait d'un esprit timoré ou imbu du rigorisme étroit, si commun en ces temps-là, même parmi ceux qui ne professaient pas les erreurs jansénistes. Il n'en est rien. On eut difficilement trouvé, au contraire, un esprit plus ouvert, plus large, mieux pondéré que celui de ce jeune séminariste de vingt-trois ans. Nous n'en voulons donner pour preuve que les lignes suivantes tirées d'une lettre qu'il écrivait, vers cette époque, à

(1) Abelly. *Vie de St Vincent de Paul*, t. I. liv. 2, ch. 5.
(2) Archiv. de famille. — Notice manuscrite.

sa sœur Marie, pensionnaire au monastère de l'Hôpital-Issendolus. Cette lettre est si belle dans le fond comme dans la forme, elle est surtout si caractéristique que nous ne résistons pas, malgré sa longueur, au plaisir de la citer à peu près tout entière.

« Je suis bien faché de votre maladie. Ménagez-vous davantage, pour l'amour de moi : si vous souhaitez ma tranquillité, vous le ferez. Ayez cette complaisance pour un frère qui vous aime. Je vous verrai dans une douzaine de jours : je les trouverai fort longs, surtout n'étant pas assuré que vous soyez bien remise.

» Je suis surpris que vous me demandiez des instrumens de mortification quand Dieu vous mortifie lui-même. La vraie pénitence consiste à modérer ses désirs et à réprimer les sentimens de la nature ; ce n'est que dans des circonstances où vous n'êtes pas qu'il faut exercer sur soi des pratiques plus rudes... Souffrons avec joie que Dieu nous afflige, tenons toujours notre cœur dans une parfaite dépendance de sa volonté : c'est là une mortification de tous les temps, de tous les âges, de tous les tempéramens. Vos forces, peut-être, ne peuvent guère vous en permettre d'autre. Ce n'est pas que je désapprouve le désir que vous m'avez fait paroître, mais je crois que vous ne devez pas trop vous livrer à des commencemens de ferveur. Une certaine douceur qu'on goute d'abord dans les voyes de Dieu nous fait trouver tout facile, mais enfin notre courage s'éteint, il ne nous reste plus alors que notre faiblesse et la confusion de voir nos belles résolutions évanouies. Qu'une vive foi nous fasse désirer les souffrances, la sueur de sang et l'agonie de Jésus-Christ, mais ne nous fions pas trop à des sentimens d'une dévotion passagère. Pardonnez ce petit sermon à mon amitié... Adieu, ma chère sœur, aimez-moi comme je vous aime. » (1)

On le voit, cette lettre où le cœur et la raison parlent un si doux et si chrétien langage n'est certainement pas d'un janséniste. Aussi la grâce de Dieu devait-elle finir par triompher de tous les obstacles. Toutefois, avant de prendre une décision

(1) Arch. de famille. — Lettre du 23 août 1754.

irrévocable, le pieux séminariste voulut consulter son père et lui demander son consentement.

« Mon très cher père, lui écrivait-il avec un filial abandon, jugez-vous à propos que je prenne l'ordination a la fin du Carême ? J'ai été fort indéterminé jusqu'ici. Certaines raisons que je grossissois peut-être me tenoient en suspens. Je ne savois pas et ne sçais peut être pas bien encore quel est pour moi le meilleur parti. » (1) Il le prie cependant, l'ordination devant avoir lieu à quelques jours de là, de vouloir bien lui envoyer le titre clérical nécessaire pour y participer.

Maître Ayroles s'empressa d'envoyer, avec ses paternels encouragements, le titre clérical et le consentement demandés (2) ; l'Ordination eut lieu le mois de mars, mais le pauvre séminariste n'y participa point. Dieu n'avait pas encore sans doute, pour employer ses propres expressions, « fait disparaître toutes les difficultés. » Ce fut seulement le 8 juin 1754 que l'abbé Paul Ayroles reçut, à Sarlat, des mains de Monseigneur Henry-Jacques de Montesquiou, évêque de cette ville, les Ordres mineurs et le sous-diaconat (3).

Nous trouvons comme un écho des sentiments qu'il dut éprouver alors dans une lettre écrite par lui quelques mois plus tard. Sa sœur Marie venait de lui annoncer la détermination qu'elle avait prise de se consacrer à Dieu dans l'ordre de St Jean de Jérusalem, au monastère de l'Hôpital-Issendolus. Il lui répond :

(1) Arch. de famille. Lettre du 6 février 1754

(2) Arch. de famille. — Papiers divers. Le titre clérical est daté du 18 février 1754.

(3) Arch. de famille. — Lettres testimoniales de l'abbé Ayroles.

Mgr du Guesclin n'habitait guère, à cette époque, sa ville épiscopale. « On ne sçait pas, dit l'abbé Ayroles dans une de ses lettres, quand Mr de Caors doit revenir... » En attendant, ses malheureux séminaristes étaient obligés, leur retraite préparatoire terminée, de monter à cheval et d'aller, à leurs frais, se faire ordonner à Sarlat ou ailleurs. Aussi les curés du diocèse, réunis à Cahors en 1789 pour l'élection des députés aux Etats-Généraux, insérèrent-ils dans leur *Cahier des Doléances* un article ainsi conçu : « Que les évêques, absents de leur diocèse pour autre raison que les intérêts de l'Eglise ou de l'Etat, s'occupent des moyens de pourvoir aux frais de voyage des ordinants. » V. *Assemblée des sénéchaussées du Quercy pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. — Procès-verbaux des séances. — Liste des députés. — Cahier des Doléances*, publiés par M. Combarieu, p. 63 de l'édition du centenaire (1889).

« ...Je vous félicite de votre généreuse résolution... Personne, ma chère sœur, n'est plus aise que vous entriez dans la Religion que moi. Consacrez-vous à Dieu, fuyez les vaines joyes et les plaisirs frivoles du monde ; la paix du cœur, la solide paix ne se trouve qu'en Dieu, dans le silence et dans la retraite. Rendez tous les jours plus purs les motifs qui vous ont déterminé à embrasser la Religion. Car, ne vous y trompez pas, si vous ne faites à Dieu un sacrifice plein et entier de votre cœur et de votre volonté, si vous réservez quelque chose, si vous restez encore attachée par quelque endroit au monde, si vous conservez encore quelque inclination, quelque petite qu'elle soit, pour ce siècle corrompu duquel vous voulez vous séparer, en vain vous porterez l'habit de la virginité et de l'obéissance, en vain vous habiterez avec les saintes et les vierges, Jésus-Christ qui ne veut point un cœur partagé vous rejettera, il vous dira comme à ces vierges folles dont il parle dans l'Evangile, qu'il ne vous connoit pas. Que ce soit donc le pur amour de Dieu, le zèle de votre salut et l'envie d'imiter Jésus-Christ obéissant et souffrant qui vous porte à lui sacrifier votre liberté. Donnez-vous entièrement à lui et ne réservez rien... »

« ...Il n'y a, ajoute-t-il en terminant, que les vierges pures qui ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau qui puissent le suivre partout. Il est l'ami de la virginité et il n'y a que les vierges qui puissent prétendre à l'honneur d'être ses favoris... Adieu, ma chère sœur, je vous aime toujours autant que moi-même. » (1)

Pour traduire en des termes si convaincus et si éloquents de pareils sentiments, il faut les avoir éprouvé soi-même, il faut en être pénétré tout entier ! On le comprend en lisant ces lignes, c'est pour mériter « l'honneur d'être le favori » de Jésus, c'est pour pouvoir « le suivre partout » que Paul Ayroles s'était prosterné sur le pavé du sanctuaire et avait voué à Dieu sa virginité. Et c'est pour achever, selon son expression, « de se donner entièrement et sans réserver rien » qu'il recevait le

(1) Arch. de famille. — Lettre du 23 décembre 1754.

diaconat le 21 décembre 1754 et la prêtrise le 15 mars 1755 (1).

Nous allons voir, en étudiant les œuvres de sa vie sacerdotale, que seuls « le pur amour de Dieu, le zèle de son salut et du salut des âmes, l'envie d'imiter Jésus-Christ obéissant et souffrant, l'avaient porté à lui sacrifier sa liberté » et à briguer l'honneur de devenir son Ministre.

II

A peine ordonné prêtre, vers la fin du Carême de l'année 1755, l'abbé Paul Ayroles fut nommé vicaire du Bias. Le Bias était une paroisse importante de l'ancien diocèse de Cahors, située entre Réalville et Montauban, sur la rive gauche de l'Aveyron (2). Le protestantisme comptait, dans cette paroisse, un certain nombre d'adeptes et c'est apparemment à cette circonstance qu'elle dut d'avoir pour vicaire un prêtre du mérite de l'abbé Ayroles.

Il ne put faire qu'en passant le bien qu'il semblait destiné à y accomplir... Le 16 juin 1756, M. Barthélemy Condamine résignait en sa faveur la cure de Reyrevignes. L'abbé Ayroles vint occuper ce nouveau poste dans les premiers jours du mois de juillet avec le titre de vicaire régent dont l'Évêque de Cahors l'avait pourvu en attendant que le St-Siège eût approuvé la démission de son prédécesseur. C'est le 25 novembre 1756 qu'il fut nommé curé de Reyrevignes et c'est le 16 décembre suivant qu'il prit définitivement possession de son bénéfice (3).

Il regarda toujours comme inviolable et sacrée l'union spirituelle qu'il avait contractée, ce jour-là, avec cette paroisse. Ni l'ambition humaine, ni la persécution, ni l'exil, ni la prison ne

(1) Arch. de famille. — Lettres testimoniales de l'abbé Ayroles. — C'est encore à Sarlat et des mains de Mgr de Montesquiou qu'il reçut les deux ordinations. « Je vous dois deux réponses, écrit-il à sa sœur après l'ordination du diaconat. Je me serais déjà acquitté d'une partie de ce double devoir sans la retraite que nous avons faite avant de partir pour Sarlat J'en arrivai hier : notre voyage fut très heureux. » Lettre du 23 déc. 1754.

(2) Le diocèse de Cahors s'étendait, avant la Révolution, jusqu'aux portes de Montauban.

(3) Arch. de famille. — Lettres testimoniales de l'abbé Ayroles.

purent la lui faire rompre : seule, la mort y mit un terme après quarante ans d'indéfectible fidélité.

La paroisse de Reyrevignes n'avait pourtant rien, au point de vue purement humain, qui expliquât un tel attachement. Elle comptait à peine cinq cents âmes disséminées en de nombreux villages perdus au milieu de grands bois de chênes, dans les Causses un peu sauvages qui s'étendent entre Figeac et Livernon. L'église se dressait sur une petite éminence et groupait autour d'elle, avec le presbytère et le château, quelques pauvres maisons recouvertes de chaume. C'était un vieil édifice d'aspect misérable, froid et nu, ruiné à demi et dépourvu des objets les plus indispensables au culte. Le presbytère ne ressemblait que trop à l'église et réclamait, comme elle, d'urgentes réparations.

Les revenus de ce bénéfice étaient des plus modestes, encore fallait-il les partager avec les religieux du monastère de Fons, desquels relevait la paroisse. La part du curé était d'environ sept cent livres (1) En y ajoutant les honoraires de messes et les droits casuels, il percevait en tout la somme de douze cents livres. Un tel état de choses n'était pas fait pour attrister l'abbé Ayroles. « Je suis content, disait-il ; j'aurai moins de comptes à rendre pour l'emploi du revenu. Il y en a assez lorsque on peut vivre, donner aux pauvres et recevoir ses amis (2). »

Si la paroisse de Reyrevignes laissait à désirer au point de

(1) Ces revenus se décomposaient ainsi qu'il suit, pour l'année 1756 :
Vente des grains provenant de la dîme : 600 livres. — Carnelage (cochons de lait) : 60 liv. — Vente du vin : 15 liv. — Vente du chanvre : 6 l. Foin : 9 liv., soit en tout : 690 livres. Il faut en déduire 116 livres, 17 sols, 6 deniers pour les décimes et 38 liv. pour la taille et la rente, ce qui abaisse le revenu à 535 livres, 3 sols, 6 deniers. Ce revenu était encore diminué par une rente de six quartons, une punière de froment et un quarton, deux punières trois-quarts d'avoine que le curé devait payer au seigneur de Reyrevignes.

Notons, de plus, que le curé de Reyrevignes était tenu de faire à ses frais les grosses réparations de l'église et du presbytère. Les religieux de Fons pourvoyaient seulement — et encore à frais et demi avec lui — à l'ameublement et à l'ornementation de l'église. Le monastère de Fons ayant été supprimé, quelques années plus tard, les ressources du curé de Reyrevignes s'accrurent de la part qui revenait aux religieux sur la dîme de la paroisse. En 1786, cette dîme, non compris le carnelage, était affermée 862 livres, 10 sols.

(2) Arch. de famille. — Notice manuscrite.

vue matériel, il n'en était pas de même au point de vue religieux et moral. Sa population appartenait à cette forte race du Causse aux mœurs simples et pures, à l'esprit droit et ouvert, au cœur ardent et bon, au caractère ferme et loyal, dans l'âme de laquelle la foi a jeté d'inébranlables racines, comme ont fait les chênes séculaires au sol de ses plateaux. Avec de tels éléments, il y avait beaucoup de bien à faire. L'abbé Ayroles le comprit et se mit immédiatement à l'œuvre.

Nous voudrions pouvoir raconter jour par jour la vie de M. Ayroles à Reyrevignes. Mais la vie d'un curé de campagne est si uniforme dans sa simplicité, chacune des journées qui la composent ressemble si parfaitement à l'autre, il s'y produit si peu d'événements offrant quelque intérêt général, qu'elle échappe, pour ainsi dire, à l'histoire. Des réparations à l'église et au presbytère, quelques changements de servantes (1), des achats de livres, des visites d'amis ou de parents, un procès engagé contre des paroissiens qui refusaient de lui payer la dîme, deux ou trois voyages, autant de maladies ou d'accidents sans gravité, tels sont les menus faits que nous révèlent les papiers divers et la correspondance de l'abbé Ayroles. Le refus qu'il oppose à sa nomination aux cures du Bias et de Loubressac, la mort de son frère Pierre et celle de Maître Antoine Ayroles son père, le second mariage de son frère aîné Jean-Antoine, sa promotion à la charge de confesseur extraordinaire des religieuses Maltaises de l'Hôpital-Issendolus furent les seuls incidents relativement importants qui marquèrent cette période de sa vie. Avec de pareils éléments, il nous était difficile, on le voit, d'écrire, selon la méthode ordinaire, l'histoire de M. Ayroles.

(1) Pour l'abbé Ayroles, une servante est... un mal nécessaire. Il écrit à M. de Palhasse, vicaire général, au sujet de celle que son père lui avait louée lorsqu'il fut nommée à Reyrevignes. « C'est une fille très sage dont on dit mille biens. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien avoir la bonté de m'accorder la permission de la prendre. Il faut qu'il y ait une si grande nécessité pour m'y déterminer. » (Lettre du 6 juillet 1756).

D'une autre, dans une lettre au même, il trace, en quelques mots, ce malicieux portrait : « Elle est, comme on dit, bien canonique, si toutefois il y a en a. Je crains beaucoup qu'à la première toux qu'elle aura elle ne perde sa dernière dent. » Lettre du 20 juin 1757).

Aussi avons-nous cru pouvoir abandonner, un moment, l'étude chronologique des faits et l'avons-nous remplacée par une étude d'ensemble plus vraie et plus intéressante à tous égards... Donner au culte divin et au temple où s'accomplissent ses augustes mystères toute la beauté possible, consacrer le meilleur de son temps à la prière et à l'étude, instruire ses paroissiens, les diriger, s'occuper de leurs intérêts spirituels et matériels, prodiguer ses soins aux malades, secourir les pauvres, consoler les affligés, sanctifier les âmes confiées à sa garde et se sanctifier lui-même, voilà ce que doit être la vie d'un curé de campagne fidèle à sa sublime vocation. Telle fut la vie de l'abbé Ayroles et nous ne saurions la mieux raconter, ce nous semble, qu'en montrant comment il remplit, chaque jour, les diverses fonctions de son ministère pastoral. Après avoir ainsi étudié l'homme public, nous pénétrerons jusqu'au plus intime de son âme et nous nous édifierons au spectacle de ses vertus.

Nous avons déjà dit en quel misérable état l'abbé Ayroles avait trouvé son église lorsqu'il arriva à Reyrevignes. Plein de zèle pour la maison de Dieu, il s'occupa, sans retard, de la rendre moins indigne de l'Hôte divin qui daignait y faire sa demeure. Par ses soins, le sanctuaire fut restauré et embelli, le clocher réparé, le pavé de la nef et des deux chapelles latérales rétabli, la sacristie pourvue d'ornements convenables et de vases sacrés. Ces travaux, commencés au mois de juillet 1756, étaient, pour la plupart, terminés le 16 décembre de la même année, jour où il prit possession de sa cure. Il y dépensa près de deux mille livres, somme considérable pour l'époque (1).

L'abbé Ayroles ne mit ni le même empressement, ni la même activité à réparer son pauvre et étroit presbytère. Ce n'est que bien longtemps après, de 1780 à 1789, qu'il songea à l'agrandir et à lui donner quelques rustiques embellissements (2). Se

(1) Arch. de famille. — Mémoires et notes concernant les réparations faites à l'église et au presbytère de Reyrevignes.

(2) Arch. de fam. Loc. cit. Il y fit ajouter une chambre vers 1780 et paya au maçon qui la construisit la modeste somme de 28 livres 16 sols pour soixante-quatre journées de travail. Le prix d'une journée de maçon était alors de 9 sols.

dépenser tout entier pour la gloire de Dieu et le bien du prochain, s'oublier complètement lui-même, telle fut toujours la devise de l'abbé Ayroles.

Mais ces travaux, si importants qu'ils fussent, ne lui faisaient pas négliger les fonctions de son ministère. L'œuvre à laquelle il paraît s'être dévoué tout d'abord est celle du Catéchisme. Il la regardait, à juste titre, comme l'œuvre par excellence et il savait employer, pour la mener à bien, les petites industries dont le zèle pastoral s'est aidé de tout temps.

« Je vous remercie, écrivait-il à sa sœur, des chapelets et des pélotes : vous contribuerez, peut-être plus que moi, à faire apprendre le Catéchisme aux enfans de Reyrevignes. Ainsi vous deviendrez catéchiste dans votre retraite et vous aurez part à la meilleure œuvre qu'on puisse faire, puisqu'il n'y a rien de si parfait que d'enseigner la Religion et qu'il n'y a des Évêques et des prêtres que pour cela. Vous voilà associée, sans y penser, à mon travail » (1). « Je commencerai le Catéchisme la semaine prochaine, lui dit-il dans une lettre écrite vingt-deux ans plus tard, priez Dieu qu'il bénisse ce petit travail » (2).

Les enseignements que l'abbé Ayroles donnait aux enfants de Reyrevignes sous une forme appropriée à leur âge, dans ses catéchismes de chaque jour, il les distribuait, tous les dimanches, du haut de la chaire, à sa paroisse tout entière, en de substantielles et éloquentes instructions. Malheureusement, les manuscrits de ses sermons se sont perdus et il ne nous reste d'autre preuve de son talent de prédicateur que le souvenir ému qu'en gardaient, naguère encore, les vieillards dont il avait évangélisé la jeunesse.

« Chaque matin, après sa messe, nous dit l'auteur anonyme de sa vie manuscrite, il recevait au tribunal de la pénitence tous ceux qui se présentaient et il s'acquittait de cette fonction si redoutable avec une exactitude qui n'avait pas d'égale » (3).

Les lettres de l'abbé Ayroles à sa sœur nous révèlent ce qu'il fut comme confesseur et comme directeur d'âmes : un fils spi-

(1) Arch. de famille. — Lettre du 23 décembre 1757.
(2) Id. Lettre du 23 novembre 1779.
(3) Arch. de famille. — Notice manuscriste.

rituel de saint François de Sales, ainsi qu'il aimait à le dire lui-même. Écoutons-le parler un moment :

« Il faut agir avec Dieu, comme on dit, rondement, mépriser de vaines pensées qui ne nous rendent ni meilleurs ni plus mauvais... Pour quelques manquemens et quelques fautes il ne faut point se laisser attrister (1). Dieu veut être servi avec joye et la tristesse n'est bonne qu'à nous affoiblir et à donner plus de prise au démon sur nous (2).

» Ne vous découragez jamais. Si vous tombez humiliez-vous, revenez à votre bon Père avec confiance, ne vous reprochez pas trop durement vos fautes, mais relevez-vous doucement en ranimant le courage de votre âme » (3).

« Si votre confesseur juge à propos que vous fassiez la communion, il faut la faire... Vous communierez d'une manière sèche : tant mieux, les confitures sèches ne sont-elles pas aussi bonnes que les liquides. Je vous ordonne, par l'obéissance que vous m'avez promise, de suivre en cela ce que votre confesseur vous dira » (4).

« Allez gayement à Dieu... Marchez dans la dévotion sans empressement; celui qui se presse trop tombe souvent. Si vous tombez relevez-vous doucement et continuez votre chemin bien résolüe de prendre mieux garde à placer plus sûrement le pié » (5).

« Soyez toute bien remise entre les mains du Seigneur, servez-le avec amour et sans contrainte et pendant tout le temps que vous verrez dans votre cœur la volonté de l'aimer et de le servir, ne vous troublez pas : tout va bien » (6).

« Défiez-vous beaucoup de vous-même, mais confiez-vous en Dieu. Que peut une foible créature ? Dieu ne connoit-il pas mieux que nous la bouë dont il nous a pétris ? Dans notre foiblesse, tenons-nous attachés à lui ; c'est un père qui nous

(1) N'oublions pas que cette lettre est adressée à une religieuse et qu'il ne saurait être question ici que de fautes légères.
(2) Arch. de famille. Lettre du 23 décembre 1757.
(3) Id. Lettre du 1er mars 1772.
(4) Id. Lettre du 10 août 1772.
(5) Id. Lettre du 9 oct. 1772.
(6) Id. Lettre du 18 juin 1781.

tiendra par la main pour nous aider à marcher, qui nous portera entre ses bras si nous ne pouvons faire un pas. Ayons confiance et bon courage. Souvenons-nous du passé pour nous humilier, non pas pour nous décourager » (1).

Ne croirait-on pas que l'abbé Ayroles avait retrouvé, pour écrire ces lignes, la plume d'or du saint Évêque de Genève ? « Saint François de Sales est, selon moi, disait-il, le premier des hommes dans l'art de rendre la vertu aimable » (2). Il ignorait peut-être, tant son humilité était grande, qu'il était passé maître, lui aussi, dans cet art difficile ; mais on le savait autour de lui.

« Un jeune homme de Reyrevignes, nous raconte l'auteur de sa vie manuscrite, travaillait en Bretagne. Il parlait si avantageusement de son curé, qu'une dame s'en informa d'un officier originaire des environs de cette paroisse. Celui-ci en dit encore davantage. La dame vint à Figeac faire une confession générale et se retira, trois mois après, chez elle, toute satisfaite et émerveillée d'avoir parlé à un si digne ecclésiastique » (3).

Ils étaient nombreux, dans le Haut-Quercy, ceux qui avaient ainsi en profonde estime le mérite et les talents de l'abbé Ayroles. Mais nulle part, peut-être, on ne professait pour lui une admiration aussi sincère et, à tout prendre, aussi justifiée, qu'au monastère de l'Hôpital-Beaulieu.

Fondée en 1235, dans la paroisse d'Issendolus, par noble Guibert de Thémines et Aigline son épouse, cette maison était destinée à servir d'asile aux pauvres pèlerins qui allaient en foule visiter le sanctuaire voisin de Roc-Amadour. Quelques années plus tard, en 1259, les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem la reçurent des mains de ses pieux fondateurs et y établirent une communauté de religieuses de leur Ordre.

C'est à l'ombre de ces murs qu'on vit, au siècle suivant, s'épanouir et briller d'un pur éclat le doux lys virginal qui, sous le nom prédestiné de Sainte Fleur, devait embaumer

(1) Arch. de famille. — Lettre du 11 juin 1785.
(2) Id. Lettre du 13 septembre 1785.
(3) Id. Notice manuscrite.

notre Quercy de ses célestes parfums... A la suite des guerres de religion, l'inévitable relâchement s'introduisit, peu à peu, dans ce monastère jadis si exemplaire. Mais Dieu lui envoya bientôt, pour le réformer, deux âmes d'élite, la vénérable Mère Galiote de Sainte-Anne de Gourdon-Genouillac-Vaillac et Claude sa nièce, qui surent faire revivre en elles et dans la communauté confiée à leurs soins les vertus de Sainte Fleur. Cette heureuse réforme survécut à celles qui l'avaient tentée et les Dames de l'Hôpital continuèrent à édifier le pays d'alentour par leur ferveur, leur charité, la parfaite régularité de leur vie, jusqu'au jour néfaste où la Révolution vint renverser leur sainte demeure et les disperser brutalement (1).

Dès sa plus tendre enfance, l'abbé Ayroles connaissait le monastère de l'Hôpital et y était connu. La paroisse de Saignes où il avait vu le jour est voisine de celle d'Issendolus et il comptait parmi les religieuses maltaises plusieurs personnes de sa parenté. Ses sœurs avaient été élevées dans cette maison et nous avons déjà vu que l'une d'elles, Marie, y prit l'habit religieux l'année même où son frère recevait les Saints-Ordres.

Ce concours de circonstances avait créé entre l'abbé Ayroles et les Dames de l'Hôpital des relations empreintes, de part et d'autre, d'un affectueux respect. Les visites assez fréquentes qu'il leur faisait pendant ses vacances avaient permis à ces dames de découvrir et d'apprécier à leur juste valeur la vive intelligence, le jugement sûr, l'éminente piété du jeune ecclésiastique. Mieux encore que ses conversations, la correspondance suivie qu'il échangea avec sa sœur dès le jour de sa vêture, les confirma dans la haute opinion qu'elles s'étaient formées de son mérite. On se passait de main en main ses lettres si saintement affectueuses, si droites, si pleines de sens et qui forment, dans leur ensemble, un manuel si parfait de la vie religieuse ; on les recueillait avec soin, on les conservait avec vénération ; on ne se lassait pas de les relire et de les méditer et chacune s'efforçait de pratiquer, le mieux possible, les sages enseignements qui y étaient contenus. Quelques-unes

(1) V. les deux beaux livres du savant abbé Lacarrière : *Vie de Sainte-Fleur* et *Vie de la vénérable mère Galiote.*

même voulurent lui ouvrir leur âme. Elles lui écrivirent ou profitèrent, pour l'entretenir, des rares instants que ses occupations lui permettaient de venir passer auprès de sa sœur.

Ce ne fut pas sans peine que l'abbé Ayroles se décida à accepter ce ministère délicat et il ne consentit à l'exercer que sur l'ordre de ses supérieurs et lorsqu'il eût acquis l'intime conviction qu'il y pourrait faire quelque bien. Il y apporta sa rondeur ordinaire et n'y voulut jamais consacrer que le temps absolument indispensable. Pour rien au monde il n'aurait supporté que sa paroisse souffrit de ce surcroît de travail et des déplacements qu'il nécessitait.

« Vous êtes surprise, écrit-il à sa sœur, que je fasse tant de difficulté de me charger de conduire des religieuses, mais votre surprise cesseroit si vous me connoissiez aussi bien que je me connois. Puisque Dieu peut tirer la lumière des ténèbres et le bien du mal, je consens à faire ce que Madame (*la Grande-Prieure de l'Hôpital*) exige de moi, pensant que Dieu me fait connoitre sa volonté par la sienne. Je ne puis venir la semaine prochaine parceque des affaires de paroisse et d'autres engagements que j'ai pris m'en empêchent. Ce sera, Dieu aidant, la semaine d'après, pourvû que des malades ne me retiennent pas, car vous savez que mes promesses sont toujours conditionnelles. Priez les deux dames qui ont si mal placé leur confiance de tenir leurs matières bien prêtes afin que je ne sois pas obligé de perdre de tems. Je leur donnerai, d'ailleurs, tout celui que je passerai à l'Hôpital, bien résolu de ne me point charger d'autre besogne » (1).

« J'ai reçu, écrit-il un autre jour, une lettre de Mme de St-Denis dans un tems où je n'avais point de commodité pour lui répondre. Comme il n'y avait rien de particulier dans sa lettre, sinon des instances pour m'engager à venir à l'Hôpital et qu'il n'y avait que quelques jours que je vous avais écrit qu'absolument je ne pouvais pas, que je l'avais encore marqué à Mme de Vassal, je crus que cela suffiroit et je vous avouë que depuis ce tems-là, je n'ai plus pensé à sa lettre » (2).

(1) Arch. de famille. — Lettre du 8 mars 1785.
(2) Id. Lettre à sa sœur, sans date.

« Je viendrai mardi ou mercredi, mais n'allez pas penser que je me charge de tout le travail que vous me proposez, parceque je ne pourrai pas faire un séjour assez long et vous savez combien j'ai de répugnance à rester un certain tems hors de la paroisse » (1).

« Vous me demandez quand est-ce que je viendrai à l'Hôpital. Je vous assure qu'il me tarde beaucoup d'acquitter la promesse que j'ai faite et que peut-être la semaine prochaine ou la suivante j'aurai le plaisir de remplir ce devoir. Je me réserve toujours la raison des malades. Je me réserve encore que je ne serai obligé que de remplir les engagements contractés » (2).

Pour juger de ce que fut la direction de l'abbé Ayroles auprès des religieuses de l'Hôpital-Beaulieu, il suffit, à défaut d'autres documents, de parcourir les soixante-quatorze lettres qui nous restent de sa correspondance avec sa sœur. Outre les remarquables qualités littéraires qu'elles révèlent chez leur auteur, elles nous font connaitre mieux encore sa science profonde et sûre, sa parfaite connaissance du cœur humain, sa sagesse consommée, son tact exquis, sa charité à toute épreuve, sa rare perspicacité, sa prudence toujours en éveil. Piété, perfection, renoncement, mortification, humilité, charité, douceur, support mutuel, union, pauvreté, chasteté, obéissance, silence et recueillement, détachement du monde, rapports avec les personnes du dehors, visites, grâces de choix, épreuves intérieures ou temporelles, tentations, amitiés particulières, confessions, retraites, exercices, il touche successivement, selon le hasard des circonstances, aux points les plus divers de la vie religieuse, et en quelques mots justes, clairs, précis, il indique ce qu'il faut faire ou ce qu'on doit soigneusement éviter. Cette lecture achevée, on comprend le pieux empressement que mettaient les Dames de l'Hôpital à solliciter les conseils et les avis d'un tel Directeur, et on ne s'étonne plus de voir cette maison bénie rester debout, jusqu'à la fin, au milieu des ruines morales que l'impiété du dix-huitième siècle accumulait autour d'elle chaque jour.

(1) Arch. de famille. — Lettre du 11 juin 1785.
(2) Id. Lettre du 18 juin 1781.

Les Dames de l'Hôpital n'étaient pas seules à jouir de la direction spirituelle du Curé de Reyrevignes. Les religieuses de Lissac partageaient avec elles ce privilège envié.

Le monastère de Lissac était un prieuré conventuel de l'Ordre de Citeaux, fondé, vers la fin du treizième siècle, par Dorde de Barasc, seigneur de Montbrun-sur-Lot, et placé par lui sous la dépendance de l'abbaye de Leyme (1). A la veille de la Révolution, cette maison, autrefois riche et prospère, ne comptait plus que cinq religieuses, si pauvres qu'après trente ans d'économie elles n'auraient pu parvenir à payer une dette de six cents livres (2). Elles supportaient noblement leur indigence et s'efforçaient d'amasser, au lieu des biens périssables dont il avait plu à Dieu de les priver, les « célestes trésors que la rouille ne détruit point et que les voleurs ne sauraient enlever » (3).

L'abbé Ayroles les y aidait de son mieux par ses exemples, aussi bien que par ses conseils. Il avait été nommé, de bonne heure, leur confesseur ordinaire et il porta dans l'exercice de cette charge le zèle ardent et dévoué avec lequel il remplissait toutes les fonctions de son ministère. Celle-ci lui était rendue plus facile par le voisinage de Lissac et de Reyrevignes. « Il allait tous les vendredis, nous dit son biographe anonyme, se confesser à Fons ou à Figeac... Il passait ensuite à Lissac où il confessait les religieuses et il se retirait tous les soirs, même en hiver, et quelquefois à jeun. M. Niel, qui était son ami, assure qu'il ne put jamais le retenir pour prendre un peu de nourriture » (4).

(1) V. dans Guillaume Lacoste : *Hist. générale de la province de Quercy*, t. II, p. 368. l'analyse du testament de Dorde de Barasc. Cette pièce abonde en détails curieux et instructifs.

(2) Leur créancier était alors M. du Montet, neveu et héritier de l'abbé de Varrez, marquis de Cardaillac, à qui la sœur de Lostanges, prieure de Lissac, avait emprunté cette somme en 1762.

Voici le nom des religieuses qui composaient, à la date du 14 février 1791, la communauté de Lissac : Sr de Lostanges, prieure (nièce de la prieure mentionnée plus haut) ; Sr de Bladviel ; Sr de Péret ; Sr Pancou ; Sr de Saulet ; Sr de Méallet. (Arch. de la famille Ayroles. — Papiers concernant le marquis et la marquise du Montet de Cardaillac-Lacapelle).

(3) S. Matth. ch. VI, v. 20.

(4) Arch. de famille. — Notice manuscrite. — M. Niel était conseiller à l'élection de Figeac et seigneur de Reyrevignes.

Universitas BIBLIOTHECA

Plus heureux que le monastère de l'Hôpital, celui de Lissac jouissait chaque semaine, durant quelques heures, de la présence de l'homme de Dieu et on ne saurait douter que cet ouvrier habile et expérimenté n'ait fait produire à la terre qu'il cultivait avec tant de soin des fruits abondants de sanctification et de salut.

L'abbé Ayroles ne se contentait pas de distribuer aux âmes la nourriture spirituelle dont elles avaient besoin, il donnait aussi aux pauvres, avec une admirable générosité, le pain matériel et les secours de toutes sortes qui leur étaient nécessaires. Il se montrait pour eux, nous dit son biographe, « libéral jusqu'à la prodigalité » (1). « On ne saurait assez faire l'éloge de sa charité envers les pauvres, ajoute-t-il plus loin ; son bénéfice de Reyrevignes donnait tout au plus douze cents francs ; il en réservait toujours six cents pour eux, en faisant la distribution conformément aux règles de la prudence et avec discernement. Son usage était de faire ces distributions vers la Toussaint et au printemps... Il ne refusait jamais l'aumône à aucun étranger qui vint la lui demander à la porte... Il répétait sans cesse qu'il vendrait sa chemise avant de permettre qu'aucun de ses paroissiens fût en souffrance » (2).

Il regardait les revenus de son bénéfice comme le patrimoine exclusif des pauvres et il ne se croyait autorisé par rien à en distraire la moindre parcelle. « Le bien que j'ai entre les mains n'est pas à moi, écrivait-il à sa sœur, il est aux pauvres... Dans une année aussi misérable que celle-ci où j'ai presque la moitié de ma paroisse qui manque de pain, croyez-vous que Dieu fût content que je laissasse morfondre mes paroissiens, qui sont mes enfans, pour subvenir à d'autres besoins prétendus qui ne sont pas, à beaucoup près, aussi pressans ?... » (3).

Il ne supporta jamais qu'aucun habitant de Reyrevignes se livrât à la mendicité : il eût préféré tendre la main lui-même et se faire pour eux mendiant et solliciteur. Il nourrissait ceux qui étaient dans le besoin, les habillait, leur procurait du tra-

(1) Arch. de famille. — Notice manuscrite.
(2) Id. Lettre du 5 janvier 1778.
(3) Id. Notice manuscrite.

vail, leur prêtait de l'argent, leur donnait le blé nécessaire pour ensemencer leurs champs et les mettait à même de gagner honnêtement leur vie. Étaient-ils malades ou infirmes, il leur prodiguait ses soins, leur fournissait gratuitement les médicaments que leur état de santé réclamait et faisait préparer pour eux, au presbytère, une nourriture délicate et fortifiante, alors qu'il se contentait pour lui-même des plus grossiers aliments.

La charité de l'abbé Ayroles pour ses pauvres grevait son maigre budget de dépenses considérables et qui semblent hors de proportion avec ses modestes ressources. Néanmoins, il trouvait encore moyen de prélever, sur des revenus déjà si amoindris, d'assez fortes sommes qu'il offrait au Grand-Séminaire de Cahors « pour être employées à la pension alimentaire de quelques ecclésiastiques pauvres du diocèse. » Ces dons atteignent, pour chacune des années 1781 et 1782, le chiffre de cent cinquante livres (1). Le cœur du curé de Reyrevignes était naturellement ouvert aux plus nobles idées et rien ne lui coûtait pour les réaliser.

Les malades avaient, s'il se peut, une part encore plus large que les pauvres aux tendres sollicitudes de l'abbé Ayroles. Il les visitait fréquemment, les consolait, les encourageait, leur administrait les secours de la religion et il n'eût quitté sa paroisse sous aucun prétexte avant de les savoir hors de danger. « J'ai été retenu par des malades, écrivait-il, et n'ai pu tenir la promesse que j'avais faite. Ils ne sont pas encore guéris et vous savez que rien ne doit me les faire abandonner » (2).

« Il avait un soin particulier des malades, nous raconte l'auteur de sa vie manuscrite, et il avait fait la dépense d'acheter les drogues qu'il fallait pour les soulager. Si les malades avaient de quoi, il exigeait d'eux qu'ils donnassent aux pauvres ce que les drogues coûtaient, mais si les malades étaient pauvres, il leur fournissait les drogues et, outre cela, il leur procurait le bouillon dont ils avaient besoin » (3).

(1) Arch. de fam. — Lettre de M. de La Coste, vic. gén. à l'abbé Ayroles (16 avril 1782). — Reçus signés d'Arche, sup. du Séminaire et Deltel, prêtre syndic.

(2) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur, 28 nov. 1779.

(3) Id. Notice manuscrite.

Il alla plus loin encore... Les bons médecins étaient rares alors, surtout dans les campagnes, et les chirurgiens qui les remplaçaient n'étaient, pour la plupart, que de vulgaires barbiers prétentieux et ignorants (1). « Le désir qu'avait l'abbé Ayroles de se rendre utile, nous dit son biographe anonyme, le porta à étudier les principes de la médecine et il y réussit assez pour procurer du soulagement à quelques maladies et même pour les guérir. Il ne se fiait jamais à lui-même lorsqu'il fallait appliquer des remèdes internes, et il faisait des présents aux médecins et chirurgiens du voisinage pour gagner leur confiance en faveur des malades qui avaient recours à lui. Il n'appliquait les remèdes externes que lorsqu'il était convaincu qu'il avait connaissance du mal. Il avait des secrets particuliers pour guérir du mal aux yeux et des blessures... » (2).

Hâtons-nous d'ajouter qu'il borna à peu près exclusivement à ces deux points l'application pratique de ses connaissances médicales et qu'il ne se départit jamais, comme ses lettres en font foi, de la prudence et de la réserve que lui imposaient son caractère. « Je voudrais bien, écrit-il à son frère, pouvoir guérir votre servante, mais je n'ai point accoutumé de donner des remèdes pour ces sortes de maux » (3). « J'ai pansé le petit malade que vous m'avez adressé, écrit-il encore ; cette plaie est fistuleuse et je ne crois pas qu'il soit possible de la guérir sans faire une ouverture et vous savez que cela n'est pas de mon ressort » (4). « Je ne puis, ma très chère sœur, aller à

(1) Nous possédons le diplôme d'un de ces barbiers-chirurgiens, Me Jean Boru, d'Aynac, reçu le 7 août 1688 par Louis-Jacques Lacroix, me chirurgien-juré de la ville de Figeac. Le récipiendaire y est dit « avoir respondeu sur les interrogatoires à ce requis qui sont sur la théorique, pratique et anotomie (sic) quy est la vraye cognoissance du corps humain, vray subjet de l'art de chieurgie (sic) et de plus sur la différance des thumeurs et appostèmes et sur les remèdes propres et convenables pour la curation d'ycelles, comme aussi sur la maladie des yeux espécialement sur la différance des bandaiges qui servent pour lacuration des playes et ulsaires... Pour ces causes et autres bonnes considéracions... il est receu Me Barbier et Chieurgien (sic) juré dans Aynac », où il lui est permis « d'exercer le dit art. d'y tenir boutique ouverte. prendre bassin et enseigne ». On ajoute sagement « toutefois que en cas de grandes playes et blessures dangereuses, il sera teneu de nous y appeller ou quelqun de nos Mres jurés des plus proches, le tout par advis de médecin ».

(2) Arch. de famille. — Notice manuscrite.

(3) Id. Lettre du 16 février 1773.

(4) Id. Lettre du 14 mai 1773.

Lavergne... En attendant, le petit souffre et est, peut-être, en danger. Aussi, pourquoi n'a-t-on pas appelé un chirurgien habile comme M. Ourtal, d'Autoire... J'ai une véritable peine de ne pouvoir donner cette satisfaction à ma nièce, mais le devoir doit passer avant tout. » Et il ajoute avec quelque mélancolie : « Je comprends, mais un peu tard, qu'il est quelquefois disgracieux d'avoir plus d'un métier, surtout quand l'un emporte presque tout le temps et ne laisse pas la liberté de contenter l'inclination qu'on aurait de s'occuper de l'autre pour obliger des personnes que l'on aime » (1).

Comme on le voit, le métier de médecin ne nuisait pas, chez l'abbé Ayroles, au métier de curé : le premier, au contraire, était entièrement subordonné au second et il en facilitait même parfois l'exercice.

Une coutume existait alors à Reyrevignes qui était fort répandue dans nos pays et que le temps, les lois, les malheurs même qu'elle a provoqués n'ont pas encore complètement déracinée. On n'y pouvait célébrer une fête publique, une réjouissance privée, un mariage, un départ de milices surtout, sans l'accompagner de nombreuses et bruyantes explosions d'armes à feu. Il en résultait de fréquents et graves accidents. Aussi l'abbé Ayroles, après avoir bien des fois interdit inutilement à ses paroissiens cet amusement dangereux, avait-il enfin déclaré qu'il ne donnerait plus ses soins à ceux qui prendraient mal en s'y livrant.

Peu de temps après, un homme de Reyrevignes ayant tiré, pendant une fête, un coup de pistolet, eut les yeux si grièvement brûlés qu'on ne gardait autour de lui aucun espoir de le guérir. Seul, M. le Curé aurait pu, croyait-on, opérer ce miracle ; mais les parents du malade n'osaient pas s'adresser à lui. Ils prièrent néanmoins une personne qui avait sa confiance d'aller le trouver et de chercher à l'apitoyer sur le sort de ce malheureux que son infirmité allait réduire, avec sa femme et ses enfants, à la dernière misère. L'abbé Ayroles se montra d'abord inflexible. « Allez dire à cet homme, répondit-il, que

(1) Arch. de famille. — Lettre du 6 mai 1782.

puisque il a été indocile à mes avis, je n'ai aucun secours à lui donner. » Mais ce premier mouvement d'indignation, si légitime qu'il fût, devait bientôt faire place à la charité du bon pasteur, toujours prêt à courir après la brebis égarée. L'abbé Ayroles sortit de son presbytère, entra à l'église où il passa une heure prosterné devant le Saint Sacrement et se rendit ensuite chez le pauvre infirme. Il examina avec attention ses yeux qui semblaient morts depuis six jours et lui demanda brusquement : « Que me donnerez-vous si je parviens à vous guérir ? » — « Ah ! répondit le paysan, je vous donnerai mon bien ! » — « Non, répliqua l'abbé Ayroles, il ne vous en coûtera rien et demain vous serez guéri ; mais ne vous avisez pas de recommencer ». Il lui appliqua trois fois sur les yeux une eau qu'il avait composée, et le lendemain cet homme fut guéri de sa cécité, comme aussi, sans doute, de son goût inconsidéré pour les armes à feu (1).

« Ces remèdes étaient si bons, ajoute son biographe anonyme, qu'étant en réclusion à Clermont, il guérit en peu de jours un enfant de deux ou trois ans qui n'avait pas encore l'usage de ses yeux. On l'a vu, dit-il encore, guérir radicalement les plaies les plus désespérées... » (2).

Qu'était donc ce merveilleux collyre et quels éléments entraient dans sa composition ? L'avait-il découvert lui-même ou en avait-il trouvé la formule dans un des nombreux traités spéciaux qui faisaient partie de sa bibliothèque ? Ces questions sont restées pour nous insolubles, et malgré d'actives recherches dans les papiers laissés par l'abbé Ayroles, nous n'avons pu y découvrir le secret de son plus célèbre remède. Il en parle souvent dans ses lettres et l'appelle « un chétif remède composé d'un peu d'eau de fontaine » (3) ; il indique la méthode à suivre pour s'en servir (4), mais nulle part il n'en décrit la recette.

(1) Arch. de fam. — Notice manuscrite.
(2) Arch. de fam. — Notice manuscrite.
(3) Id. Lettre à sa sœur, 9 août 1779.
(4) Id. Id. 17 juin 1774. « Il faut bien remuer la phiole, en verser un peu dans une assiette, la faire tiédir et en verser dans les yeux, étant couché sur le dos, cinq ou six gouttes et renouveler

Ce n'est pas pourtant qu'il fût jaloux de ses secrets et qu'il se fit un point d'honneur d'en conserver pour lui le monopole. « Je donnerai avec plaisir à Madame de Vassal, écrit-il à sa sœur, la recette de tous mes onguents et emplâtres » (1). Aussi avons-nous retrouvé la formule très développée du baume avec lequel, selon le mot déjà cité de son biographe, « on l'a vu guérir radicalement les plaies les plus désespérées. »

Ce médicament dont l'abbé Ayroles n'était que le vulgarisateur, était connu, comme il le dit lui-même, sous le nom de « Baume du ch. Laborde » (2). Sans posséder les vertus extraordinaires qu'on se plaisait à lui attribuer, ce baume pouvait avoir cependant une réelle valeur curative due aux essences balsamiques dont il était, en majeure partie, composé. La médecine actuelle revient à ces essences, jadis dédaignées, parce qu'elle leur a reconnu des propriétés antiseptiques très appréciables qui justifieraient, dans une certaine mesure, la renommée empirique du remède de l'abbé Ayroles... Un autre antiseptique que le Curé de Reyrevignes préconisait aussi, un demi-siècle avant Raspail, qui passe, auprès de beaucoup de gens, pour en être l'inventeur, c'est l'eau-de-vie camphrée (3).

« Expérience passe science », dit un vieux proverbe. L'abbé Ayroles se serait trouvé fort empêché, sans doute, si on lui eût demandé d'expliquer scientifiquement le rôle que jouaient dans ses remèdes les essences, le camphre, l'alcool qu'il y employait (4). Mais son expérience lui avait montré que ces substances produisaient d'heureux effets dont il ne se mettait pas

cela quatre ou cinq fois le jour. On ferait bien d'y mettre, tous les soirs, une compresse trempée dans cette eau. » Dans une autre lettre, c'est « par le moyen d'une petite syringue » qu'il recommande « d'en introduire dans la fistule ». Lettre à M. Docet, 19 sept. 1778. Il avait aussi une « pommade pour les yeux » Lettre du 9 août 1779.

(1) Arch. de fam. — Lettre du 10 août 1783.

(2) C'est ainsi que l'abbé Ayroles intitule sa recette. Après avoir minutieusement décrit le mode de préparation de ce remède, il le déclare « excellent contre les brûlures anciennes et nouvelles, les luxations, les contusions, les entorses, les playes vieilles et nouvelles, les panaris, les douleurs de rhumatismes ». — Arch. de fam. — Drogues et recettes.

(3) Arch. de fam. — Lettre à sa sœur, 11 mars 1783.

(4) Les plus savants parmi ses contemporains ne l'auraient pas, d'ailleurs, mieux expliqué que lui. La science de l'antisepsie est une science tout à fait moderne.

autrement en peine de rechercher les causes. Ce n'est peut-être pas assez pour faire de lui un précurseur de la thérapeutique moderne... Qu'importe, puisque cela lui suffisait pour atteindre le seul but qu'avait en vue sa compatissante charité : soulager et guérir, avec l'aide de Dieu, les infirmités de ses frères en Jésus-Christ.

Nous avons longuement parlé des connaissances et des pratiques médicales de l'abbé Ayroles parce qu'elles constituent, ce nous semble, un des traits les plus curieux de cette originale et sympathique physionomie. De plus, c'est à elles qu'il dut, en partie et dans un certain milieu, la grande notoriété dont il jouissait. Pour ses supérieurs et ses confrères, le Curé de Reyrevignes était un prêtre de haute vertu et de profond savoir ; pour ses paroissiens, pour les âmes pieuses auxquelles il donnait ses soins, c'était un pasteur charitable et zélé, un directeur éclairé, ferme et prudent ; pour le vulgaire, il était surtout le *curé-médecin*, le guérisseur infaillible et... gratuit. Aussi les malades accouraient-ils à lui en foule non seulement des sénéchaussées de Figeac ou de Martel, mais de tous les points du Quercy.

Il les accueillait avec bonté, leur consacrait les loisirs que lui laissait son ministère et s'appliquait de son mieux, comme nous l'apprend son biographe, à « avoir connaissance du mal et du remède ». Cette connaissance acquise, il indiquait le traitement à suivre, traitement facile et à la portée de tous, dans lequel les herbes des champs, les plantes des jardins, les fleurs des bois, des haies et des prairies, les « simples » en un mot, jouaient le principal rôle (1). Si le cas étudié rentrait dans une des spécialités pour lesquelles « il avait des secrets particu-

(1) L'abbé Ayroles paraît avoir administré assez souvent à ses malades, comme fortifiant, un remède singulier que les anciens traités de médecine prônent, d'ailleurs, beaucoup : le bouillon de grenouilles. « Je vous envoye, écrit-il à sa sœur, quelques grenouilles... J'y ajoute une paire de poulets ; je souhaite que vous en fassiez, avec les poulets, un bon restaurant qui serve à rétablir la santé d'une supérieure si respectable. » (Lettre du 23 juillet 1774).

Dans le catalogue des drogues qui composent sa pharmacie, on en trouve une ainsi désignée : « yeux d'écrevisses préparés ! » (Papiers divers. — Drogues et recettes).

liers », il pansait lui-même les blessures ou versait dans les yeux fatigués les quelques gouttes de son précieux collyre qui devaient les soulager et les guérir. Il ne laissait jamais partir ses clients sans leur offrir gracieusement, soit une « bille » de baume, soit une « phiole » de son eau merveilleuse, ne leur demandant, en retour, qu'une prière s'ils étaient pauvres, ou, s'ils étaient riches, une aumône faite aux pauvres en son nom.

Il se montrait si prodigue de ces remèdes envers ses malades qu'il lui arrivait parfois d'en être dépourvu lorsque ses propres parents avaient recours à lui. « Je fais mille tendres et respectueuses assurances à ma chère belle-sœur. Il faudra que je lui paye les intérêts du retardement : au lieu d'une bille d'emplâtre, elle en aura deux ; mais dans le moment présent je m'en trouve dépourvu. Je profiterai du premier tems libre pour en faire » (1).

On ne s'étonne pas de le voir réduit à une telle pénurie lorsqu'on lit, dans sa correspondance, des lettres comme celle-ci : « Non, ma très chère sœur, vous n'êtes point prodigue de l'eau que j'ai envoyée à Madame (la grande Prieure de l'Hôpital). Soyez sûre que vous n'en manquerez pas. Un peu de prodigalité semble permise dans une grande abondance, et vous en aurez toujours abondamment, tant que j'aurai la force d'en préparer. Je vous fournirai avec plaisir toute celle dont Madame et sa communauté peuvent avoir besoin » (2). Il devait y avoir plaisir, en vérité, à se faire soigner par un médecin aimable et généreux comme savait l'être l'abbé Ayroles.

Cette faveur, le Curé de Reyrevignes ne la réservait pas aux seuls malades de sa paroisse et aux étrangers qui venaient, attirés par sa réputation, implorer ses conseils et ses soins. Son cœur ne pouvait connaître une souffrance sans essayer de la soulager. Un invincible attrait l'entraînait, en particulier, vers l'Hospice de Figeac. « Il allait tous les vendredis à Figeac, lisons-nous dans sa Vie manuscrite, il y visitait les hôpitaux et y pansait les plaies des malades » (3). A l'exemple des St Jean

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 6 janvier 1781.
(2) Id. Lettre à sa sœur, 9 août 1779.
(3) Id. Notice manuscrite.

de Dieu, des St Camille de Lellis, des St Jérôme Emilien, des St Vincent de Paul, c'est dans cet asile de toutes les douleurs qu'il aimait à utiliser ses modestes talents, parce qu'il y trouvait plus ample matière à déployer son zèle et à satisfaire sa bienfaisante pitié.

Chose étonnante, les empiètements de l'abbé Ayroles sur une profession si étrangère à la sienne ne paraissent avoir porté ombrage à personne ! Ses Supérieurs ecclésiastiques, comptant, sans doute, sur sa vertu et sa prudence éprouvées, lui laissèrent toute liberté d'agir conformément aux inspirations de sa charité... On connaissait en haut lieu ses pratiques médicales et on en faisait l'éloge. Nous lisons dans une lettre du Directeur de la Compagnie générale des Tabacs : « M. Dayrolles (sic) curé de la paroisse de Reyrevignes, nous a fait représenter qu'il fait des médicaments destinés au soulagement des malades et blessés de sa paroisse dans la composition desquelles (sic) la plante de tabac devient essentielle et il nous a demandé la permission d'en cultiver quelques-unes. L'honnêteté reconnue de M. d'Eyrolles et ses vües bienfaisantes nous ont paru mériter des considérations particulières et nous avons pensé que la Régie pouvoit, sans inconvénient, se prêter à sa demande » (1).

Les hommes de l'art, eux-mêmes, si jaloux, d'ordinaire et avec raison, de leurs privilèges ne manifestaient à leur confrère d'occasion que respect et sympathie. Ils lui reconnaissaient, apparemment, quelque science pratique et quelque habileté de métier ou, tout au moins, ils s'inclinaient, eux aussi, devant « ses vues bienfaisantes » et son désintéressement. L'abbé Ayroles, d'ailleurs, en homme avisé qu'il était, ne négligeait pas l'emploi des petits moyens propres à obtenir leurs bonnes grâces, moins pour lui, il est vrai, que pour ses chers malades. « Il faisait, nous dit son biographe anonyme, des présents aux médecins et chirurgiens du voisinage pour gagner leur confiance » (2). Pour l'honneur du corps médical, honni soit qui mal y pense !

Le Curé de Reyrevignes n'avait cherché dans la pratique du

(1) Arch. de famille. — Lettre du 28 mai 1779.
(2) Arch. de fam. — Notice manuscrite.

délicat métier de curé-guérisseur qu'un moyen nouveau d'exercer envers le prochain son inépuisable charité. Tant de dévouement ne pouvait pas rester, même ici-bas, sans récompense. Aussi quand vinrent les mauvais jours de la Révolution, Dieu permit-il que la science acquise par l'abbé Ayroles dans de si nobles vues, lui servit, comme nous le verrons bientôt, de sauvegarde et de gagne-pain.

L'industrieuse charité qui avait fait de l'abbé Ayroles un médecin, le transforma aussi en homme d'affaires. Il prit en main les intérêts matériels de ses paroissiens avec le zèle, l'activité, le dévouement qu'il mettait à s'occuper du bien de leur âme ou de la santé de leur corps. Cette transformation fut même, pour lui, moins difficile que toute autre. Le sang de dix générations de notaires coulait dans ses veines ; il était né dans une étude trois ou quatre fois séculaire ; c'est dans un volume de droit qu'il avait, sans doute, appris à lire, et sa jeunesse s'était épanouie dans une atmosphère toute imprégnée de l'âcre odeur que laissent échapper les vieux actes, les minutes entassées dans des cartons rongés par l'humidité, les volumineux cahiers de procédure. A force de fréquenter les hommes de lois qu'étaient son père, son frère, ses parents les plus proches, il avait fini par le devenir un peu lui-même. Aussi, se retrouvait-il comme dans son élément familier lorsque ses paroissiens allaient lui confier le soin de leurs affaires ou solliciter le secours de son expérience et de ses connaissances juridiques. Il dressait pour eux, — comme en témoignent les nombreux dossiers que nous avons entre les mains, — des états minutieusement ordonnés, il apurait leurs comptes les plus compliqués, il rédigeait, en leur faveur, mémoires et consultations, dépensant son temps et ses peines en des tâches ingrates que ses instincts de race lui facilitaient, peut-être, mais que, seul, son amour pour le prochain pouvait lui donner la force d'accomplir jusqu'au bout.

Ce à quoi il s'attachait avant tout, c'était à apaiser les querelles, à éteindre les rancunes, à éviter ou à terminer les procès, à faciliter les conciliations. Choix d'arbitres, lettres pressantes, prières, avis, démarches de toute sorte, il n'épargnait rien pour en arriver là.

« J'ai ici, écrivait-il à son frère, un paroissien qui plaide depuis longtemps avec une de ses parentes... Il y a eu un arrêt contre mon paroissien qui, à son tour, en a obtenu un autre contre sa parente. Ils se sont presque ruinés les uns et les autres. Las de plaider, ils veulent s'accommoder et s'en tenir à la décision de deux arbitres. Ils vous ont choisi vous et M. Vaissié de Livernon, si vous voulez avoir la bonté de vous en charger. Il y a longtemps que cette affaire serait finie s'ils m'avoient crû. Il vaut mieux tard que jamais. S'il vous est possible de faire cette bonne œuvre, je vous en serai bien obligé... » (1)

« ...Je suis persuadé que vous ne voulez pas plaider, écrivait-il à un chirurgien originaire de sa paroisse, et assurément vous y seriez le plus perdant Je vous prie de ne pas oublier les billets qui sont entre mes mains : je ne pourrai point me dispenser de les remettre après *Quasimodo* et il y a toute apparence que vous recevrez des assignations. Vous savez qu'il y a longtemps qu'ils auraient dû être acquittés. Je vous salue bien sincèrement et suis, avec bien de l'affection, votre serviteur. » (2)

En retour, il recevait des lettres comme celles-ci :

« Je vous suis bien obligé, Monsieur, de l'avis et des offres obligeantes que vous avez la bonté de me faire pour m'aider à recueillir une petite succession qui m'est échue et conservée par vos soins... Veuillez, Monsieur, achever cette œuvre que vous avez si bien commencée et me croire, avec toute la reconnaissance et le respect que vous méritez, votre très humble et très obéissant serviteur. » (3).

C'est ainsi que l'abbé Ayroles cultivait la charité sous ses formes les plus diverses et, selon le mot de l'apôtre St Paul, « se faisait tout à tous pour sauver tout le monde » (4). Nous allons voir, en étudiant sa vie intime, à quelles sources s'ali-

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 16 février 1773.
(2) — Lettre à M. Monrouziès, de Thoirac, 27 mars 1786
(3) — Lettre de M. Monrouziès de Laumont, 19 mai 1778.
(4) I Cor. C. 9, V. 22.

mentaient les ardeurs de son zèle et d'où lui venaient les forces nécessaires pour soutenir ses inépuisables dévouements.

« Il se levait de grand matin, nous apprend un témoin de sa vie, il faisait sa prière... il employait une heure pour réfléchir sur les articles de notre Religion et dans ces moments il paraissait être plutôt un ange qu'un homme... Il allait ensuite à l'église dire sa messe et recevait au tribunal de la Pénitence tous ceux qui se présentaient...

» Il récitait toutes les heures du bréviaire, autant qu'il pouvait le faire, aux heures qui leur répondent. Il les récitait à voix demi-basse, distinctement et à genoux quand il était seul. Il était si pénétré de ce qu'il [lisait, qu'il] paraissait sortir hors de lui-même, surtout lorsqu'il récitait les psaumes...

» Tout satisfait de se tenir en la présence de Dieu et de ne penser qu'à lui, il avait un goût décidé pour la solitude et on ne le voyait sortir de chez lui que lorsqu'il y était forcé pour vaquer aux occupations de son ministère... Il employait tout son temps à prier, à étudier et à exercer des œuvres de charité...

» On peut dire que toute sa vie n'était qu'une méditation continuelle... Il était si occupé de Dieu que, tout en lui, respirait le désir de s'y donner entièrement. Combien de fois, dans la journée, lui entendait-on prononcer ces belles paroles : « Oh ! que Dieu est bon ! » ou bien ces autres paroles : « Aimons Dieu et tout ira bien ! »

» Tous ses exercices avaient leur heure fixe et cet ordre n'était dérangé que par des circonstances auxquelles il était impossible de résister... Le soir, quand il s'était retiré dans sa chambre où il ne fut jamais permis à aucune femme d'entrer, il lisait une grande partie de la nuit et se couchait fort tard » (1).

Ajoutez à ces exercices une visite au St Sacrement qui se prolongeait parfois des heures entières et vous aurez, au point de vue de la piété, le tableau à peu près complet d'une des

(1) Arch. de famille. — Notice manuscrite, *passim*. Nous avons cité textuellement ce travail, nous contentant de mettre un peu d'ordre dans des notes écrites au courant de la plume et sans suite logique.

journées de l'abbé Ayroles. On ne saurait rêver, pour un prêtre, une journée plus sainte et mieux remplie que celle-là !

Sa piété, au surplus, n'avait rien de cette triste et farouche piété janséniste qu'il détestait de tout son cœur et à laquelle il fit toujours une guerre impitoyable. Elle était douce, tendre, souriante, large sans faiblesse et merveilleusement entendue. « Dieu veut être servi avec joye. » — « Allez gayement à Dieu », répétait-il sans cesse. « L'amour chasse la crainte ». « Vous paraîtrez gaye, écrivait-il à sa sœur, de cette gayeté qu'inspire la présence de Dieu » (1).

Il haïssait la piété d'apparat qui se nourrit de sentiments stériles et s'épanche en vaines paroles. Sa piété à lui était cette piété forte, féconde, agissante, qui donne à l'âme chrétienne la paix des jours heureux et devient, aux jours d'épreuve, son soutien et sa consolation.

« Gravez bien dans votre cœur, disait-il, que la seule façon pratique d'aimer Dieu est de vouloir lui plaire sans tant de réflexion et de se mettre à la pratique de ce qui lui plaît avec candeur et avec simplicité. Bel amour que celui qui s'inquiète et nous fait attendrir sur nous-même, au lieu d'aller droit au but qui est de retrancher ce qui déplaît à Dieu et de nous appliquer à la pratique de ce qui lui plaît, malgré les répugnances de la partie inférieure qui grondera et se révoltera toujours ! » (2).

Au lendemain de la mort de son frère Pierre qu'il avait lui-même assisté en ses derniers moments, il écrivait à sa sœur :

« Abandonnons-nous, ma très-chère sœur, à tout ce que Dieu voudra ; jetons-nous dans ses bras paternels et pour le temps et pour l'éternité ! Que craignons-nous avec lui, ne nous aime-t-il pas comme ses enfants ?... S'il nous afflige, c'est un effet de son amour. Adieu, ma très-chère sœur, je vous saluë de tout mon cœur et vous recommande bien sincèrement à Celui qui doit être seul notre force, notre consolation et notre amour » (3).

(1) Arch. de famille. — Lettres à sa sœur, 22 décemb. 1757, 9 octob. 1772, 22 déc. 1782, etc.
(2) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur, 13 déc. 1769.
(3) Id. Lettre à sa sœur, 3 oct. 1767.

« Eh bien, ma très-chère sœur, lui disait-il encore après la mort de leur père, êtes-vous bien soumise à Celui qui nous a frappés ? La nature a souffert, cela ne peut être autrement. Il faut verser quelques larmes douces et revenir toujours à baiser avec une tendre affection la main aimable qui est la cause de notre douleur. Je ne veux point que la soumission à la volonté de Dieu aille jusqu'à l'insensibilité, mais qu'au milieu des répugnances de notre nature elle rende notre âme paisible. Or sus donc, ma très-chère sœur, adorons, aimons, baisons la main si douce qui nous afflige pour nous donner la solide consolation... Tout à vous en J.-C. à qui je vous donne et me donne sans réserve » (1).

A sa sœur éprouvée par une longue et cruelle maladie, il écrivait :

« L'infirmerie, ma très-chère sœur, est un thrésor. Le Seigneur vous traite en amie, puisqu'il vous laisse toujours malade. Qu'avez-vous à faire : bénir, adorer, remercier... Disons toujours : Frappez, main divine que j'adore, je me soumets à vos coups ; tranchez jusqu'au vif l'amour de mon corps et de mes aises : je renonce à ma volonté, je ne veux que ce que vous voulez » (2).

Voici en quels termes il lui offre ses vœux de bonne année :

« Je vous souhaite, ma très-chère sœur, les plus heureuses fêtes et la meilleure des années. Le temps s'écoule avec rapidité ; le passé n'est plus, le présent nous échappe et l'avenir n'est pas encore à nous. Dieu, comme dit l'Ecriture, a fait nos jours mesurables. Leur mesure est presque toujours courte, mais l'on peut dire, dans un autre sens, qu'elle est trop longue, car que faisons-nous dans ce triste vallon de larmes, séparés de l'objet de notre amour, et toujours en danger de le perdre ? « Qui me délivrera, disait saint Paul, de ce corps de mort qui empêche ma réunion avec Dieu ? » Bien loin, ma très-chère sœur, de nous attrister des approches de la mort, réjouissons-nous, c'est le Seigneur qui approche. Cette muraille d'os

(1) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur, 8 février 1772.
(2) Id. Lettre à sa sœur, 28 mai 1783,

et de chair qui nous sépare de Lui va tomber en ruine, nous le verrons sans voile, nous lui serons unis pour jamais, nous serons heureux de son bonheur ! Béni soit le moment qui commencera à nous mettre en possession d'un si grand bien » (1).

Peut-on, en vérité, exprimer de plus hautes pensées en un plus magnifique langage ?

Il ne retrouve de pareils accents que lorsqu'il lui faut parler de Marie « sa bonne maitresse à laquelle il s'est donné sans réserve (2). »

« Elle est pure, s'écrie-t-il, parfaite, toute belle comm'un beau lys plus blanc que la neige. Elle est mère de grâce et de miséricorde, le refuge des pécheurs et par conséquent le mien. Je mets à ses pieds mon corps, mon âme, toutes mes œuvres présentes et à venir afin qu'elle en dispose à son gré, consentant de tout mon cœur qu'elle me dépouille de tout ce que j'ai, de biens et de mérites, si j'en ai quelqu'un, pour l'appliquer à ceux qu'elle jugera à propos, voulant qu'elle soit maitresse absoluë de tout mon être, pour adorer avec elle à jamais le Père dont elle est la fille bien-aimée, le Fils dont elle est la mère toujours vierge, le Saint-Esprit dont elle est l'épouse très pure. Recommandez-moi à cette Mère de douceur dont je réclame le secours (3). »

Il écrivait à sa sœur, pendant l'Avent de l'année 1776 :

« ...J'oubliois de vous dire de saluer bien souvent la Mère du Divin enfant, de l'aimer bien tendrement, d'avoir une douce confiance en elle, de la prendre pour mère et d'avoir pour elle les sentiments et l'affection d'une bonne fille. Oh ! qu'elle est grande dans son abaissement ! qu'elle est sainte ! qu'elle est pure ! qu'elle est aimable ! qu'elle est tendre et miséricordieuse ! Priez-la bien affectueusement pour vous et pour moi (4). »

« Oh ! quelles obligations je lui ai, disait-il encore, et que je devrais être confus de mes ingratitudes (5). »

(1) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur, 22 décembre 1782.
(2) Id. Lettre à sa sœur, 23 juillet 1774.
(3) Id. Lettre à sa sœur, 5 sept. 1773.
(4) Id. Id. 16 déc. 1776.
(5) Id. Id. 19 août 1774.

Ces prétendues ingratitudes ne l'empêchaient pas de garder en « sa chère patronne » une confiance inébranlable :

« Courage ! » écrivait-il à sa sœur ; et empruntant à Saint François de Sales un de ses vieux mots expressifs, il ajoutait : « Si Jésus et sa Mère nous aident, nous *ferons prou* : et assurément ils nous aideront (2). »

Et encore :

« Adressez-vous à elle avec la plus grande confiance... C'est votre Mère... ne craignez point d'être refusée dans les demandes que vous lui ferez (3). »

L'amour de l'abbé Ayroles pour la Sainte Vierge n'était pas exclusif; il avait aussi ses saints préférés envers lesquels il professait toujours une particulière dévotion.

« Ayez, disait-il, une tendre dévotion à votre bon Ange Gardien : cette dévotion a fait une infinité de Saints (4). »

« Je vous conseille aussi beaucoup, ajoute-t-il en un autre endroit, la dévotion à Saint Joseph, à Saint Joachim, à Saint Jean-Baptiste, à Sainte Anne (5). »

Mais son Saint de prédilection, celui qu'il aima toujours entre tous, ce fut Saint François de Sales. Il lui avait voué une telle admiration qu'il s'appliquait, comme nous l'avons constaté déjà plus d'une fois, à reproduire, dans sa parole et dans ses écrits, les formes un peu surannées, mais si délicates et si savoureuses, de son vieil et naïf langage. L'auteur de sa vie manuscrite nous apprend « qu'il était familiarisé avec les sentences de ce saint et qu'il les appliquait très fréquemment avec succès. Toutefois, il apprit mieux que cela à l'école du saint Évêque de Genève.

« Il avait, nous dit son biographe anonyme, un caractère vif, mais il était venu à bout de le modérer. Il avait pris Saint François de Sales pour son modèle et, à son exemple, il se faisait violence pour étouffer les saillies de son emportement. Il pratiquait la vertu de la douceur comme ce saint prélat (6). »

(1) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur, 31 août 1773.
(2) Id. Id. 9 août 1785.
(3) Id. Id. 24 février 1758.
(4) Id. Id. sans date.
(5) Id. Notice manuscrite.

« Je vous envoye, écrivait-il à sa sœur, une *Introduction* à la Vie dévote. Je souhaite qu'elle produise dans vous, et dans les autres qui la liront, les effets de grâce qu'elle a accoutumé de produire dans ceux qui la lisent avec un véritable désir d'en profiter. Saint François de Sales est, selon moi, le premier des hommes dans l'art de rendre la vertu aimable, et son *Introduction* est dans son genre un chef-d'œuvre ; et peut-être, qu'à tout prendre, nous n'avons aucun livre, sans en excepter même l'*Imitation de J.-C.*, qui soit aussi propre à rendre une âme solidement chrétienne et dévote. »

Il termine ainsi sa lettre :

« Je vous exhorte, ma très chère sœur, à imiter la douceur et la tranquilité de ce grand saint. Il possédoit toujours son cœur dans la paix, toujours égal à lui-même, sans empressement, sans désirs trop ardents, faisant tout avec poids, sans chercher à se hâter. Priez-le de tout votre cœur qu'il m'obtienne les grâces dont j'ai besoin (1). »

Ces grâces, Saint François de Sales les lui obtint, sans doute, car nul n'imita mieux que l'abbé Ayroles la douceur et l'amabilité de ce grand saint, nul aussi ne lui ressembla davantage par l'humilité.

« Il n'est personne de ceux qui l'ont connu, raconte l'auteur de sa Vie manuscrite, qui n'ait rendu hommage à ses talents... M. Ayroles était le seul qui ne pensait pas d'une manière avantageuse de lui-même. Toute son ambition était qu'on n'eût pour lui aucune préférence ; il la fuyait et, s'estimant être le dernier des hommes, on ne le voyait content que lorsqu'il avait réussi à faire donner la préférence aux autres » (2).

« L'humilité est la chère vertu de J.-C., aimait-il à répéter, la vertu propre du christianisme, le fondement des autres vertus chrétiennes » (3).

Il en avait fait le fondement des siennes et ne laissait échapper aucune occasion de la mettre en pratique. C'est par humilité qu'il avait tant hésité, au début de sa carrière sacerdotale,

(1) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur. 13 sept. 1785.
(2) Id. Notice manuscrite.
(3) Id. Lettre à sa sœur, 6 déc. 1779.

à recevoir les saints Ordres et à devenir ministre de Jésus-Christ ; c'est par humilité qu'il accepta la petite paroisse de Reyrevignes et lui resta toujours fidèle ; c'est par humilité qu'il refusa, avec une pieuse obstination, les postes les plus importants qui lui furent offerts (1).

M. de Gozon, curé de Loubressac, lui avait écrit pour le prier d'accepter son bénéfice ; il lui répond :

« On ne peut être plus sensible que je le suis à la bonté que vous me témoignez. Je voudrois bien pouvoir me conformer aux vuës que vous avez sur moi ; la répugnance extraordinaire que je sens à me charger d'un grand revenu et d'un grand nombre de paroissiens me fait penser avec raison que Dieu ne le veut pas. Je suis trop foible pour un fardeau si pesant, et si vous connoissiez ma foiblesse comme je la connois, vous verriez clairement que je ne suis point l'homme que Dieu demande pour votre paroisse... Choisissez-vous un successeur qui soit en état d'entretenir et d'augmenter, s'il est possible, le bien que vous avez fait depuis longtemps dans la paroisse. Pour moi, Monsieur, qui ne pourrois que le diminuer et détruire dans peu ce qui vous a coûté beaucoup de soins et de peines, je dois fuir ce qui seroit la source de ma perte. Je prierai de tout mon cœur le Seigneur qu'il vous éclaire et qu'il vous fasse trouver un successeur plus digne de vous et de Lui » (2).

Ses lettres à sa sœur laissent, elles aussi, échapper de chacun de leurs feuillets jaunis comme un suave parfum d'humilité.

« Souvenez-vous de moi devant Jésus-Christ, lui écrit-il, et priez-le d'avoir pitié du plus indigne de ses prêtres (3). » — « Il est juste... que je reste dans ma petitesse. Eh ! le bon Dieu veuille me rapetisser toujours de plus en plus. Priez-le qu'il m'éclaire et qu'il me soutienne dans ma foiblesse qui est extrême... J'aime mieux être petit comm'un atome, vivre inconnu, être oublié des hommes qu'être roi de l'univers ; et avec ces sentimens, je suis tout paitri d'orgueil et d'amour-

(1) Arch. de famille. — Lettre de Mgr l'évêque de Cahors à l'abbé Ayroles pour lui offrir la cure de Bias dont il avait été vicaire. 10 déc. 1760.
(2) Arch. de famille. — Lettre du 22 mars 1780.
(3) Id. Lettre du 24 février 1768.

propre (1) ». — « Hélas ! ma chère sœur, que je suis pauvre et foible — j'en ai fait l'expérience ces jours passés. Mais que Dieu est riche et fort ! Oh ! qu'il mérite d'être béni et aimé !... Soyons bien humbles, soyons bien pénétrés de notre misère et de notre pauvreté : Dieu seul est grand et riche pour nous (2) ».

« Il faut que je vous dise quelque chose de moi, lui écrit-il un autre jour. Je passai tout hier dans de grandes peines, mais au milieu de toutes mes misères je disois toujours à Dieu que je voulois espérer en lui, et que quand je serois le plus criminel de tous les hommes, je mettrois toujours ma confiance dans sa miséricorde. Cela me soutenoit au milieu des égaremens d'une imagination dont je n'étois pas le maitre. Oh ! ma très chère sœur, que Dieu est bon de souffrir un ingrat et un misérable comme moi. Tâchons de le bien servir, il nous aidera, nos infidélités seront consumées dans son amour, comme la poussière dans un brasier. Voyez-vous, ma très chère sœur, Dieu veut que nous soyons petits et bien petits, et rien n'est plus propre à nous rapetisser que les peines que nous font sentir notre foiblesse et notre misère. Qu'importe que je sois pauvre, Dieu n'est-il pas riche pour moi ? « Je ne suis jamais plus fort que quand je sens ma foiblesse », dit saint Paul. « La vertu, dit-il encore, se perfectionne dans l'infirmité. » — « La misère de l'homme est le trône de la miséricorde du Seigneur » : c'étoit la maxime de saint François de Sales. Aimons à souffrir des autres et de nous-mêmes... O divin Jésus, plantez votre croix dans le cœur de cette chère sœur et dans le mien (3). »

« Aimons à nous abaisser et à nous anéantir, s'écriait-il encore, faisons mourir la nature, étouffons l'amour-propre, renonçons à notre esprit et à notre volonté afin que l'esprit et la volonté de Jésus-Christ règnent dans nous (4). »

Son humilité était si grande et si parfaite qu'elle le portait à cacher même le bien qu'il faisait. « Il n'attendait sa récompense que de Dieu, nous dit son biographe ; aussi prenait-il tout le soin possible de dérober à la connaissance du public ses bonnes

(1) Arch. de famille. — Lettre du 17 juin 1774.
(2) Id. Lettre du 23 juillet 1774.
(3) Id. Lettre à sa sœur, 20 octob. 1774.
(4) Id. Lettre à sa sœur, 25 mai 1780.

œuvres et s'il ne lui était pas possible d'en dérober la connaissance à sa sœur, il avait eu soin auparavant de lui témoigner qu'il ne voulait pas même qu'on le fît connaître après sa mort (1). »

Pour sa propre gloire, pour l'honneur de son serviteur et pour notre édification, Dieu n'a pas permis que ce pieux désir fût exaucé. Une fois encore on verra se réaliser la parole de nos saints livres : *Humilem spiritu suscipiet gloria* (2).

Autant l'abbé Ayroles était humble, autant il était mortifié. « Appliquons-nous davantage à la mortification, écrivait-il à sa sœur. La mortification, surtout l'intérieure, est l'âme de la vie religieuse. Je ne crains point de dire qu'une religieuse sans mortification est un corps sans âme, un cadavre de religieuse. » Cette mortification intérieure il ne se contentait pas de la prêcher aux autres, il la pratiqua lui-même avec succès. Grâce à elle, nous l'avons vu, il vint à bout de modérer la violence naturelle de son caractère et mérita d'être appelé, comme saint François de Sales, son maître et son modèle, « le plus doux des hommes ». C'est encore à la mortification spirituelle qu'il dut de pouvoir maîtriser l'orgueil dont il était pétri, selon sa propre expression, et d'acquérir cette humilité qui le poussait « à vouloir toujours être le dernier, à fuir les louanges, à aller au-devant des humiliations (3). »

Mais la mortification intérieure ne suffisait pas à calmer sa soif d'immolation et de sacrifice qui dévorait l'âme de ce saint prêtre : il y joignait les rudes pratiques de la mortification corporelle. Son biographe anonyme nous fait connaître ce côté de sa vie intime en quelques lignes simples et précises que nous nous reprocherions, malgré certaines vulgarités d'expressions, de ne pas citer textuellement.

« Il avait pris si fort le dessus sur lui-même, nous dit-il, qu'il ne donnait à son corps que le pur nécessaire. Il lui était ordinaire de ne faire qu'un seul repas par jour. Ce repas, lorsqu'il était seul, était un peu de soupe et un peu de lait bouilli.

(1) Arch. de famille. — Notice manuscrite.
(2) Prov. c. 29, v. 23.
(3) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur, 18 mai 1780.

Il ne mangeait chez lui comme chez les autres que d'un seul mets. Sa boisson était d'abord un doigt de vin qu'il mettait dans son verre et ensuite beaucoup d'eau. On l'a surpris quelquefois à mettre de l'eau dans sa soupe. Tout le Carême il ne faisait qu'un repas dans lequel il prenait seulement la soupe, deux œufs, très peu de vin et beaucoup d'eau...

» Il se couchait fort tard et se levait de grand matin... Son lit n'était qu'une paillasse mise sur quelques fagots de sarment. C'est là qu'il allait prendre le sommeil, qu'il regardait comme la chose dont il est impossible à l'homme de se priver pendant sa vie mortelle.

» Le seul délassement qu'il se permettait était de dormir un peu après le repas et non seulement il ne se permettait aucun jeu ; mais il ne voulait pas même permettre qu'on jouât dans sa maison.

» On ne parle pas des pénitences extérieures qu'il faisait : on ne sait pas au juste ce qu'il portait sur son corps (1), mais on n'ignore pas qu'il se couchait tout habillé... Confesseur extraordinaire des religieuses maltaises du couvent de l'Hôpital-Issendolus, il était quelquefois obligé d'y coucher. Comme on s'aperçut que son lit était toujours dans le même état, on lui fit part de la surprise dans laquelle on était. Il en fut surpris, étonné et on reconnut ensuite qu'il avait fait une empreinte, quoiqu'il ne sy fût point mis de toute la nuit (2). »

Le seul plaisir que l'abbé Ayroles se permit était celui de l'étude. Il s'y livrait avec une ardeur passionnée et lui consacrait tout le temps qu'il pouvait dérober à ses devoirs de charité ou à l'accomplissement des fonctions de son ministère. Pour un curé de campagne quel plaisir plus noble et plus doux que celui-là, et comme sa vie serait triste et vide parfois si l'étude ne venait la parer de ses charmes et donner à ses loisirs forcés une utile et agréable occupation !

Pour satisfaire ses goûts et leur procurer un aliment, le curé de Reyrevignes était parvenu, peu à peu, à rassembler dans sa

(1) Lorsqu'il mourut, dit le même auteur en un autre endroit, « on le trouva couvert d'un cilice ».

(2) Arch. de famille. — Notice manuscrite.

solitude une bibliothèque riche et choisie (1). Les Pères de l'Eglise, les grands Théologiens, les orateurs illustres, les juristes éminents, les savants canonistes, les auteurs ascétiques y tenaient le premier rang. La médecine venait en second lieu et était largement représentée par une foule de traités et de livres spéciaux. La littérature elle-même y occupait une place d'honneur où figuraient toutes les œuvres qu'enfanta le génie de la Grèce et de Rome et celles que vit éclore, sur notre terre de France, le siècle si brillant et si fécond de Louis XIV (2).

En cette illustre et savante compagnie, le curé de Reyrevignes passa le meilleur de sa vie et son esprit y sut acquérir ou perfectionner, au témoignage de ses contemporains, « de grandes connaissances dans le dogme et dans la morale, dans le droit civil et canonique et dans la médecine (3) ».

On pourrait croire que la science de l'abbé Ayroles était fatalement condamnée à demeurer stérile et sans emploi : il n'en fut rien. Ses confrères du voisinage, en particulier, s'empressèrent de la mettre à profit. Le curé de Reyrevignes était devenu pour eux une sorte d'oracle. Ils sollicitaient, en toute occasion, ses avis et ses conseils, ils lui proposaient leurs doutes, ils lui soumettaient leurs difficultés et ils acceptaient, avec une respectueuse déférence, ses décisions toujours larges, claires, précises, marquées au coin d'un jugement sûr et d'une saine théologie.

(1) Pendant le séjour qu'il fit à Paris comme député aux Etats-Généraux et à la Constituante, il y ajouta près de cinq mille volumes qui, d'ailleurs, n'arrivèrent jamais à Reyrevignes. L'histoire de ces livres et du sort que leur fit la municipalité de Figeac formera un des paragraphes les plus curieux de la dernière partie de ce travail.

(2) L'abbé Ayroles, en vrai bibliophile qu'il était, ne se contentait pas de se procurer de bons livres ; il aimait aussi les beaux livres et recherchait avec soin les belles éditions. Nous en trouvons plus d'une preuve dans sa correspondance :

« Vous m'aviez demandé, écrit-il à sa sœur, une *Imitation*, je vous l'envoye. Je voudrois bien qu'elle fût d'une plus belle édition : vous liriez avec plus de plaisir et je vous aurais mieux servie selon mon goût. » (Lettre du 18 mai 1780).

Un autre jour il est plus heureux et il peut lui écrire : « Je vous envoye une *Introduction à la vie dèvote* d'une très belle édition du Louvre. » (Lettre du 13 sept. 1785).

Son intermédiaire ordinaire pour ses achats de livres était M. Vedeilhié, le savant imprimeur-libraire-éditeur de Villefranche-de-Rouergue.

(3) Arch. de fam. — Notice manuscrite.

Mais ce n'est pas seulement par sa science, c'est aussi par le charme de ses relations que l'abbé Ayroles s'était concilié, parmi ses confrères, d'universelles sympathies Sa piété bien entendue,son austérité même, n'avaient altéré en rien son caractère naturellement vif et enjoué. Sévère pour lui seul, il se montrait avec les autres bon, gracieux, indulgent. Il aimait à voir régner autour de lui une douce gaîté et il savait la faire naître et l'entretenir par les mots heureux, les réparties piquantes, les saillies spirituelles qui tombaient à chaque instant de ses lèvres. « Il se faisait tout à tous, nous dit un témoin de sa vie, il édifiait les plus dévots et se faisait rechercher par ceux qui dans les conservations aiment à s'amuser. On n'était jamais avec lui sans être édifié et instruit (1). »

Il avait d'autant plus de mérite à agir de la sorte qu'il aimait extraordinairement, comme nous l'avons déjà dit, la retraite et la solitude et éprouvait le plus vif éloignement pour les visites inutiles. « Il paraissait détester, nous apprend son biographe anonyme, les visites qu'on appelle dans le monde visites de bienséance, pénétré de cette maxime de l'auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, « qu'on ne va jamais parmi les hommes sans en sortir moins homme ». Il ne faut donc pas être surpris d'apprendre ce qu'il répondit une fois au sujet d'un prêtre à qui on ne pouvait faire d'autre reproche que celui de ne pas visiter assez souvent ses confrères : « On le blâme, dit-il, et moi je le loue. Le seul motif qui peut rendre les visites légitimes est celui de la nécessité ou de la charité. Celui qui agit par un autre motif est rarement exempt de faute (2). »

Il n'en était pas moins heureux de recevoir ceux de ses amis qui venaient le visiter et il leur faisait, avec une cordialité parfaite, les honneurs de sa maison. Sa table, habituellement si frugale, se transformait ces jours-là et on la voyait se couvrir de mets qui, sans être recherchés, composaient, selon le mot de son biographe, « un ordinaire honnête ». Une part de son revenu était spécialement destinée à cet usage. Il avait coutume de dire « qu'il y en a assez lorsque on peut vivre,

(1) Arch. de famille. — Notice manuscrite.
(2) Id. Notice manuscrite.

donner aux pauvres et recevoir ses amis. » Ces réceptions, d'ailleurs, étaient aussi une fête pour les pauvres de Reyrevignes auxquels il faisait distribuer, ses convives partis, tout ce qui restait du repas qu'il leur avait offert.

La correspondance de l'abbé Ayroles nous fait connaître ses principaux amis. Ce furent, entre a tres, M. Niel, conseiller à l'élection de Figeac, seigneur de Reyrevignes ; l'abbé Gimel, curé de Mialet ; le prieur de Fons, M. Feyt ; l'abbé Salgues, prêtre lazariste, supérieur du Petit-Séminaire de Figeac. Avait-il trouvé parmi eux celui dont l'amitié, selon le mot de Xavier de Maistre, est « un besoin pressant pour le cœur », cette âme dans laquelle notre âme s'épanche avec un entier abandon et qui seule a le secret de consoler nos tristesses, de calmer nos douleurs, de guérir nos souffrances ou de doubler nos joies en les partageant ? Nous ne le croyons pas... Son ami préféré, son unique confident nous paraît avoir été sa sœur Marie, religieuse à l'Hôpital-Issendolus.

Plus jeune que son frère de sept ans, elle s'était sentie attirée vers lui par une conformité de caractère, de goûts, de vocation et par le besoin instinctif de chercher dans la force qu'elle lui connaissait un appui à sa faiblesse native. Elle lui avait ouvert son cœur la première, elle lui avait fait part de ses projets et de ses aspirations, elle avait sollicité ses conseils, elle avait dévoilé devant lui son âme et sa conscience jusqu'en leurs plus intimes replis... A cette affection fraternelle, à cette confiance absolue, l'abbé Ayroles répondit par une affection et une confiance pareilles. Les lettres si belles dont nous avons déjà cité de longs extraits et auxquelles nous aurons souvent recours encore, en ont porté l'expression jusqu'à nous.

« Ma très chère sœur, lui écrit-il, personne ne vous aime plus que moi... Je vous aime toujours autant que moi-même... Je suis entièrement à vous et vous aime de tout mon cœur... Vous savez la tendresse avec laquelle je vous aime... Soyez persuadée qu'on ne peut rien ajouter à la tendre affection avec laquelle je suis tout à vous... (1) » C'est ainsi qu'en chacune de

(1) Arch. de famille. — Lettres à sa sœur *passim*.

ses lettres il trouve, pour redire les mêmes sentiments, une formule nouvelle dont l'heureuse vivacité étonne chez un homme si grave et si froid en apparence.

Les meilleures joies qu'il goûte dans sa solitude sont celles que lui apportent les lettres de sa sœur, surtout quand elles arrivent à l'improviste. « Vive Jésus ! ma très chère sœur, s'écrie-t-il alors, je ne croyois pas avoir sitôt de vos nouvelles ! » — « Dieu soit loué, dit-il une autre fois, je ne m'attendois pas à recevoir de vos lettres ! (1) » Aussi lorsqu'elle semble redouter que ces fréquentes correspondances lui causent de la fatigue ou de l'ennui, il s'empresse de la rassurer. « Vous connaissez mes sentimens et mon cœur, lui dit-il ; la liberté avec laquelle vous en userez à mon égard me sera une nouvelle preuve de votre amitié (2). »

La bonne religieuse ne souhaitait rien tant que de lui prouver ainsi son amitié. Elle multiplia donc ses lettres ; elle lui raconta, avec plus d'abandon encore, ses joies, ses consolations spirituelles, ses peines de cœur et de conscience, ses troubles, ses scrupules, ses imaginations, ses petites faiblesses ; elle continua à prendre conseil de lui pour ses lectures, ses exercices de piété, ses retraites, ses confessions, ses communions et pour les moindres détails de sa vie religieuse.

Si son frère, empêché par de nombreuses occupations, tardait trop à lui envoyer sa réponse, elle ne se faisait pas faute de la réclamer avec une pressante instance. « Il faut bien se hâter de la faire, — écrivait alors l'abbé Ayroles sur un ton d'affectueuse résignation, — quoique je n'aye aucun loisir », et il ajoutait malicieusement : « l'impatience d'une religieuse mérite d'être respectée (3). »

Puis, avec une gravité souriante, il lui prodiguait les conseils demandés, qu'il entremêlait parfois de reproches amicaux ; il éclaircissait ses doutes, il gourmandait sévèrement ses scrupules et s'efforçait de les dissiper, il lui traçait des règles de conduite pleines de sagesse et de fermeté, il lui suggérait de

(1) Arch. de famille. — Lettres à sa sœur *passim*.
(2) Id. Lettres à sa sœur, 24 septembre 1759.
(3) Id. Lettres à sa sœur, 16 décembre 1776.

pieuses pratiques et d'utiles sujets de méditation, il prenait entre ses mains, selon l'heureuse expression de la sainte Écriture (1), cette âme si chère, il brisait, l'un après l'autre, les liens qui l'attachaient à la terre et l'élevait peu à peu avec lui jusqu'aux plus hauts sommets de la perfection chrétienne. Il termine une de ses dernières lettres par ces admirables paroles :

« Êtes-vous morte ? êtes-vous réduite au néant ? L'amour destructeur a-t-il bien détruit la créature afin que le créateur seul vive ? O mort, j'implore ton secours ! détruis tout le créé dans l'âme de cette chère fille, crucifie-la afin qu'elle meure à tout et que J.-C. règne dans elle. O ! ma chère fille, quelle différence de vivre au monde ou de vivre à J.-C., ou plutôt que J.-C. vive dans vous ! Toute abandonnée à lui, reposez-vous de tout sur lui : il agira, il priera, il souffrira dans vous ; sans le sentir, il sera toujours avec vous afin que vous soyez éternellement avec lui. N'ayons d'autre désir que celui-là. Priez Dieu qu'il le grave bien dans votre cœur et dans le mien (2). »

Mais l'abbé Ayroles ne se borne pas à jouer, auprès de sa sœur, le rôle austère de directeur d'âme. Il entre, à son tour, dans la voie des confidences et il ouvre son cœur, lui aussi, à ce cœur qui l'aime tant et qui le comprend si bien... C'est auprès d'elle qu'il va pleurer la mort des siens et chercher, dans une douleur partagée, l'unique soutien, la seule consolation qu'après Dieu il nous soit donné de trouver ici-bas ; c'est à elle qu'il fait part de ses ennuis et de ses chagrins domestiques ; c'est elle qui connaît, à l'exclusion de tout autre, le secret de ses inépuisables charités. Il va plus loin et pour relever son courage, pour accroître sa confiance, après lui avoir humblement avoué ses défauts, après avoir gémi devant elle sur son orgueil et sa vivacité, il ne craint pas de lui raconter les peines intérieures, les troubles de conscience, les tentations même qui viennent l'assaillir !...

Il y a quelque chose de particulièrement touchant dans le spectacle de cette affection fraternelle que les liens du sang ont nouée tout d'abord et qui, sans rien perdre de sa vivacité

(1) « Anima... in manibus... » Ps. 118-109.
(2) Arch. de famille. — Lettres à sa sœur. Paris, 12 juin 1790

première, s'abîme, par degrès et d'un commun accord, dans l'infini de l'amour divin. Quel beau modèle d'amitié chrétienne !

Si vive qu'elle fût, l'affection de l'abbé Ayroles pour sa sœur ne diminua en rien celle qu'il devait aux autres membres de sa famille. Il eût le bonheur de voir son père atteindre un âge avancé et il l'entoura, jusqu'à la fin, de cette tendresse tempérée de respect qui réglait alors les rapports des enfants avec leurs parents et dont notre génération semble avoir perdu le secret. Lorsque le vieux notaire royal mourût, au commencement de l'année 1772, son fils éprouva un des plus cruels chagrins de sa vie. Nous avons déjà cité la lettre où il épanche sa peine dans l'âme de sa sœur et cherche à se consoler en baisant avec elle « la main aimable qui est la cause de leur douleur. » (1) Sa mère vivait encore et c'est sur elle qu'il reporta, désormais, son amour filial tout entier.

Quelques années plus tôt, en 1767, son frère Pierre qui fût, à St-Céré, le compagnon de ses premières études, était mort entre ses bras, à l'âge de 38 ans. « J'ai ressenti vivement la » mort de mon pauvre frère, écrivait-il quelque jours après, » mais je crois que Dieu a voulu me récompenser en quelque » sorte, de la violence que je me fis pour l'assister à la mort, » par la persuasion intérieure dans laquelle je suis qu'il lui a « fait miséricorde. J'aime à me le persuader et je l'espère de la » bonté infinie de mon tendre Père à qui je me soumets de tout » mon cœur, et des bons sentimens qu'il inspira à mon frère » dans ce moment. » (2). Voilà comment l'abbé Ayroles savait souffrir et savait aimer ?

Deux de ses sœurs s'étant mariées, son frère aîné Jean-Antoine resta seul à St-Chignes comme chef de famille et successeur de son père dans sa charge de notaire royal (3). L'abbé Ayroles entretint avec lui et avec tous les siens d'affectueuses relations et si quelques incidents, tels qu'il en survient même dans les familles les plus unies, semblèrent parfois devoir les

(1) Arch. de fam. — Lettre à sa sœur 8 février 1772.
(2) Id. id. 30 octobre 1767.
(3) Il était de plus juge seigneurial des marquisats d'Aynac et de Thémines et de la baronnie de Gramat.

troubler, la bonté, la sagesse, la condescendance du curé de Reyrevignes surent toujours rétablir et assurer la bonne harmonie. « Il me semble, écrit-il dans une de ces circonstances, » que je rends justice à ma belle-sœur ; j'ai pour elle tous les » sentimens que la nature et la religion doivent m'inspirer, » je n'ai qu'à me louër d'elle à tous égards... J'aimerois mieux » renoncer toute ma vie au plaisir de revoir ma maison natale » et être condamné à la passer dans un réduit obscur que de » donner la plus légère occasion de penser que ma belle-sœur » me faisoit de la peine. » (1).

Un autre jour il écrivait à sa sœur cette belle lettre que, malgré sa longueur, nous croyons devoir citer toute entière pour l'édification de nos lecteurs :

« Notre cher beau-frère étoit ici aujourd'hui ; il étoit temps » qu'après environ deux ans il vint voir, je ne dis pas moi, » mais ses enfants. Je ne lui ai parlé de rien qui eût le plus » petit trait à ce que vous me marquez. Il n'en est pas encore » temps. Il paroit que vous êtes bien sensible à la lettre qu'il » vous a écrite. Il vous est dur de digérer certaines expressions » que vous ne croyez pas mériter après les services que vous » lui avez rendus et que vous lui rendez dans la personne de » sa fille. Vous vous imaginez que c'est être bien ingrat, pour » ne dire rien de plus, de vous traiter ainsi. Mais avouez, ma » très chère sœur, que Dieu sçait nous punir des vuës trop » humaines que nous avons pour nos proches. Si vous ne vous » êtes proposée que Dieu seul dans ce que vous avez fait pour » notre beau-frère, sa lettre est un nouveau moyen de lui » témoigner votre abandon entier à sa volonté. Dépouillons-» nous de nous-mêmes, de notre sensibilité, d'un secret orgueil » qui est si adhérent à notre nature et qui nous rend si cha-» grins quand nous voyons nos travaux mal récompensés. » N'ayons d'autre gloire ni d'autre consolation, à l'exemple de » St-Paul, que dans la croix du Sauveur. Embrassez-là, cette » croix, avec tant de force que vous l'imprimiez, en quelque » façon, sur votre cœur.

» Je ne vous conseille point de rien répondre à cette lettre :

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère 21 nov. 1776.

» ne vous en souvenez que pour vous humilier de vous être
» peut-être trop recherchée vous-même dans les soins que vous
» avez pris de sa fille. » (1). La charité, l'oubli de soi-même, l'humilité, le pardon des injures tels sont les nobles sentiments auxquels l'abbé Ayroles savait faire appel pour maintenir la paix parmi les siens et cet appel qui partait de son cœur trouvait toujours un écho dans le cœur de ceux à qui il s'adressait. Il suffit de constater ce fait pour montrer ce qu'était cette patriarchale et chrétienne famille.

L'abbé Ayroles, comme on vient de le voir, s'intéressait à ses neveux, les accueillait chez lui, les gardait à ses côtés durant des années entières et s'occupait à former leur âme à la piété en même temps qu'il déposait dans leur jeune intelligence les premières notions des connaissances humaines. Plus tard, il les accompagna dans la vie avec une paternelle sollicitude, s'intéressa à leurs affaires, usa de son influence pour leur procurer une situation en rapport avec leurs goûts et leurs aptitudes.

Mais s'il crut pouvoir leur donner un peu de son temps et de ses peines, s'il consentit à leur abandonner la meilleure partie de ses biens patrimoniaux, il refusa toujours de partager avec eux les revenus de son bénéfice qu'il apppelait, avec juste raison « le bien des pauvres. » A sa sœur qui lui demandait la modique somme de quinze livres pour payer un trimestre de la pension d'une de ses nièces, il se hâta de répondre :

« Je voudrois bien, ma très chère sœur, pouvoir vous envoyer
» les quinze livres que vous me demandez pour ma nièce, mais
» j'ai beaucoup de peine à me persuader que Dieu veuille que
» je le fasse. Dans sa balance, l'œuvre de tenir une jeune fille
» au couvent pendant trois mois pèsera-t-elle autant que celle
» de soulager plusieurs familles de ma paroisse qui souffrent
» la faim ? Il me demandera compte de mes paroissiens pauvres,
» mais me demandera-t-il compte de mes parents ? Un grand
» pape, qui étoit d'une pauvre famille, ne voulut jamais rien
» donner à une nièce ni consentir qu'elle se mariât au-dessus
» de sa condition, disant que le bien de l'Eglise, qui appartient

(1) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur 23 avril 1768.

» de droit aux pauvres, devoit être employé à sa destination.
» Si cependant, à raison de quelques circonstances que je ne
» connois pas, l'œuvre que vous me proposez était meilleure
» que celle de soulager les pauvres, je m'y prêterai volontiers,
» malgré la situation étroite où je me trouve. J'ai honte de
» refuser une somme si peu considérable en elle-même, quoi
» qu'elle le soit respectivement à plusieurs familles pauvres
» de ma paroisse, mais je ne puis pas disposer de mon revenu
» en maître. » (1).

« Ne me parlez pas de donner à des neveux et à des nièces,
» écrit-il encore, le bien que j'ai entre les mains n'est pas à
» moi, il est aux pauvres. J'ai, peut-être, fait plus que je ne
» devois en leur faveur. Dans une année aussi misérable que
» celle-ci où j'ai presque la moitié de ma paroisse qui manque
» de pain, croyez-vous que Dieu fut content que je laissasse
» morfondre mes paroissiens qui sont mes enfans, pour subve-
» nir à d'autres besoins prétendus qui ne sont pas, à beaucoup
» près, aussi pressans ! » (2).

Ce dernier trait achève, croyons-nous, de fixer la physionomie intime de l'abbé Ayroles, telle qu'il nous a été donné de l'entrevoir à travers tant d'années écoulées. C'est l'homme public que nous allons étudier maintenant. Il va apparaître à nos yeux sur un théâtre absolument imprévu et dans un rôle pour lequel il ne semblait point fait. Nous le trouverons néanmoins, là comme partout, à la hauteur de sa tâche et dans les circonstances particulièrement difficiles où il plût à Dieu de le placer à la fin de ses jours, il continuera à nous donner l'exemple de tous les talents et de toutes les vertus.

III

La vie de l'abbé Ayroles s'écoulait paisiblement, dans sa chère paroisse de Reyrevignes, partagée entre la prière, l'étude, les œuvres de charité et les travaux divers du ministère

(1) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur 17 mars 1775.
(2) Arch. de famille. — Lettre à sa sœur 5 janvier 1778.

pastoral, lorsque un événement qui ne paraissait devoir exercer sur elle aucune influence, vint la bouleverser entièrement.

Le 24 janvier 1789 parut un décret royal qui convoquait les Etats-Généraux de France pour le 1er mai de la même année. Le roi Louis XVI espérait que cette Assemblée, composée de l'élite du clergé, de la noblesse et du tiers-état, l'aiderait à résoudre les difficultés inextricables où la faiblesse et l'imprévoyance de son gouvernement l'avaient jeté. Le pays, à son tour, comptait sur elle pour détruire de criants abus, pour établir des réformes depuis longtemps attendues et dont la nécessité s'imposait à tous les esprits. Aussi accueillit-il avec joie la nouvelle de cette convention, persuadé que, grâce à elle, des temps meilleurs allaient enfin commencer.

Ils furent bien rares les hommes qui ne se laissèrent pas prendre à ces douces illusions et qui surent, du premier coup d'œil, apercevoir les catastrophes épouvantables qu'une mesure, en apparence si sage et si utile, allait provoquer à bref délai. L'abbé Ayroles fut de ceux-là. « Il était effrayé, lisons-nous dans sa Vie manuscrite, des suites que devait avoir l'Assemblée de Paris... On lui avait entendu dire, trois mois avant la convocation des Etats-Généraux : *Le roi perdra son autorité, les prêtres se marieront, les philosophes et les protestants pilleront et brûleront...* » On n'est pas peu surpris de trouver chez un modeste curé de campagne, condamné par ses fonctions à vivre dans la solitude, loin du monde où la politique s'épuise en vains efforts pour accommoder les événements au gré de ses desseins, une clairvoyance si précise et si exacte dans ses prévisions. Cet étonnement cesse lorsqu'on se rappelle l'esprit réfléchi, judicieux, profond qu'était l'abbé Ayroles. De son œil de prêtre et de penseur il voyait, depuis bien des années, se répandre partout de proche en proche, sous l'impulsion de soi-disant philosophes et avec la complicité aveugle du pouvoir, le désordre des idées, suivi bientôt du désordre des mœurs. Ces principes posés, il en déduisait, avec une logique impitoyable mais nécessairement infaillible, les fatales conséquences. Tel est le secret des prophétiques appréhensions de l'abbé Ayroles. Nous verrons bientôt comment les événements se chargèrent de les justifier.

Le lundi 16 mars 1789, les députés des trois Etats de la province du Quercy se réunirent à Cahors, au nombre de huit-cent-cinquante-six pour rédiger leurs Cahiers de doléances et choisir leurs mandataires aux Etats-Généraux du royaume. Trois-cent-trente-six représentaient l'Ordre du clergé, deux-cent-un, celui de la Noblesse et (1) trois-cent-dix-neuf, le Tiers-Etat. Après avoir assisté, dans l'église Cathédrale, à la messe du St-Esprit, ils traversèrent la ville en grande pompe et se rendirent dans l'église des Cordeliers (2) où eut lieu la séance d'ouverture de l'Assemblée générale, sous la présidence du marquis Adhémar de Lostanges, grand sénéchal et gouverneur du Quercy.

Le président, ayant salué l'Assemblée, prononça, assis et couvert, un discours qui fut fort applaudi. Un membre de l'ordre du clergé, deux membres de l'ordre de la noblesse parlèrent à leur tour et leurs discours furent entendus, nous apprend le procès-verbal de la séance, « avec intérêt et satisfaction » (3). On procéda ensuite à la vérification des pouvoirs et à la réception du serment des membres de l'Assemblée, et les trois Ordres se séparèrent pour tenir leurs réunions particulières dans le lieu qui leur avait été assigné.

Les députés du Clergé, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici, s'assemblèrent dans la chapelle du Collège (4) et Mgr de Tonnelier de Breteuil, évêque de Montauban, présida leurs séances, en l'absence de Mgr de Nicolaï, évêque de Cahors, retenu dans son palais épiscopal par l'âge et par la maladie. Leur premier soin fut de rédiger, comme le prescrivait l'ordonnance du Roi, les Cahiers de leurs doléances, remontrances et observations. Ce travail confié à une commission de trente-six membres, est conçu dans un esprit éminemment pratique et se fait remarquer par sa modération, sa sagesse et

(1) Assemblées des sénéchaussées du Quercy pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789. Procès-verbaux des séances. Liste des députés. Cahiers des doléances, publiés par M. Louis Combarieu (Edition du centenaire).

(2) L'église des Cordeliers fait partie des bâtiments actuels du Lycée où elle sert de réfectoire.

(3) L. Combarieu. Op. cit. p. 38.

(4) La chapelle actuelle du Lycée.

une exacte compréhension des intérêts particuliers du clergé, et des besoins de la province et du bien général de la Nation. Les abus qu'il signale étaient faciles à corriger, les réformes qu'il sollicite semblaient appelées à produire les meilleurs résultats et pouvaient être obtenues sans amener ce bouleversement complet dans l'ordre des choses établi que la plupart des députés du Tiers-Etat préparaient, dès lors avec acharnement. Nous voudrions pouvoir citer ce document tout entier pour montrer ce qu'était et ce que voulait ce clergé tant calomnié. A notre grand regret, les limites forcément imposées à notre travail ne nous permettent même pas d'en donner un résumé, qui, tout succint qu'il fût, serait encore trop long (1).

La vénérable Assemblée approuva les Cahiers dans leur forme et dans leur teneur et procéda à l'élection des trois députés qui devaient la représenter aux Etats-Généraux. Le premier tour de scrutin ne donna aucun résultat. Mais au second tour, qui eut lieu le lendemain mardi, 24 mars, M. Ayroles, curé de Reyrevignes, réunit « la pluralité des suffrages, bien au-delà du nombre fixé par le règlement, et il fut, en conséquence, nommé et déclaré député du Clergé aux Etats-Généraux » (2).

Le lendemain, Mgr l'Évêque de Cahors était élu, par acclamation, à l'unanimité des suffrages. Le troisième député du clergé fut M. Laymaries, de Martel, curé de Saint-Privat de Montcuq.

En même temps que le Clergé, les deux autres Ordres rédigeaient leurs Cahiers de doléances et choisissaient leurs représentants. Les députés de la noblesse furent MM. le marquis de Lavalette-Parizot, le duc de Biron et de Lauzun, le comte de Plas de Tanes. Le Tiers-Etat, d'après les nouveaux réglements, devait nommer autant de députés, à lui seul, que les deux autres Ordres réunis. Ses suffrages se portèrent sur MM. Faydel, avocat, de Cahors ; Poncet-Delpech, avocat, de Montauban ; Gouges-Cartou, négociant, de Moissac ; Durand, avocat, de Léobard ; Boutaric, président à l'élection de Figeac ; de Lacheize, lieutenant-général de Martel.

(1) L. Combarieu. Op. cit. p. 52 et suiv.
(2) L. Combarieu. Op. cit. Procès-verbaux, p. 49.

Devant les trois Ordres réunis en assemblée plénière, les nouveaux élus « leur main levée à Dieu, nous dit le procès-verbal, promirent et jurèrent de bien et fidèlement remplir la mission et les devoirs importants qui leur avaient été confiés » (1); chacun d'eux reçut un exemplaire du Cahier des doléances de son Ordre « contenant les instructions et pouvoirs qui leur étaient donnés » ; M. le grand sénéchal, président des Etats, prononça le discours de clôture (2) et les membres de l'Assemblée se séparèrent « en se donnant, ainsi que l'atteste le secrétaire de l'Ordre du Clergé, des preuves mutuelles de sentiment et d'affection » (3).

L'abbé Ayroles ne prêta point avec les autres députés du Quercy, le serment dont nous venons de parler. Il est à croire, même, que la nouvelle de son élection ne lui était pas encore parvenue dans ce presbytère de Reyrevignes où la maladie, peut-être, mais plus probablement son humilité, l'avait retenu (4). Il désapprouvait hautement, nous l'avons déjà vu, la tenue des Etats-Généraux dans les conditions particulières où elle avait lieu et tout lui faisait prévoir que cette Assemblée dont on espérait, autour de lui, tant de bien, ne produirait que désordres, bouleversements et révolutions. Il se méfiait surtout — et ceci fait encore honneur à sa perspicacité — de la prépondérance assurée, pour la première fois, aux curés dans les assemblées électorales et, par suite, dans la représentation de l'Ordre du Clergé. Jusque-là, les Curés n'avaient jamais paru

(1) L. Combarieu. — Op. cit. p. 130.

(2) id. id. Ce discours est curieux à plus d'un titre. On y lit, en particulier, cette phrase qui sonne étrangement dans la bouche d'un représentant du Roi : « ...Enfin, Messieurs, comme citoyens et citoyens français, vous avez développé avec énergie les inconvénients du gouvernement actuel et la nécessité d'une Constitution ! » Un préfet qui se permettrait aujourd'hui de parler de la sorte serait révoqué immédiatement.

(3) L. Combarieu. — Op. cit. p. 51. — Le secrétaire de l'Ordre du clergé était M. Plantade, curé de St-Urcisse. Il fut, plus tard, un des chefs de l'Eglise constitutionnelle de Cahors et resta, jusqu'à la fin, le mauvais génie du faible et ambitieux abbé d'Anglars, évêque schismatique du Lot.

(4) Le procès-verbal de clôture de l'Assemblée générale des trois Etats de la province du Quercy (L. Combarieu, Op. cit. p. 130), porte « que M. l'Évêque de Cahors, M. Ayroles, curé de Reyrevignes et M. de Boutaric étaient absents et n'avaient pu se rendre à l'assemblée pour raison de maladie ». Nous avons des motifs de croire que cette raison, vraie sans doute pour les deux autres, ne l'était pas pour l'abbé Ayroles.

aux assemblées du clergé. La loi du 27 décembre 1788, élaborée par Necker et sanctionnée par Louis XVI, mettait un terme à cette injustice et leur accordait une énorme majorité sur les évêques, les abbés, les chapitres, les prieurs tant séculiers que réguliers, « parce que, disait-elle, ces bons et utiles pasteurs s'occupent de près et journellement de l'indigence et de l'assistance du peuple et qu'ils connaissent plus intimement ses maux » (1).

La raison était excellente, sans doute, et l'abbé Ayroles n'avait garde de s'inscrire en faux contre elle. Ce qu'il craignait pour ses confrères à la députation, c'est que, « fiers de leur nombre, comme le dit si bien l'éminent historien du Clergé de France pendant la Révolution, grisés par les louanges et l'encens que la fin de l'ancien régime leur prodiguait de toutes parts, voulant préparer avant tout le triomphe de leurs idées, de leurs intérêts et faire cesser les abus dont ils étaient victimes » (2), ils ne laissassent leur sagesse s'envoler au vent de folie qui déjà commençait à souffler partout et qu'ils n'en vinssent trop facilement à partager et à accroître, par là même, la surexcitation générale des esprits. « Ils seront trop de curés », disait-il avec sa rude franchise. Ils furent trop, en effet, car, s'il n'est pas absolument vrai, comme on s'est plu à l'affirmer, que les curés firent la Révolution, il est incontestable qu'ils favorisèrent puissamment ses débuts.

Si l'abbé Ayroles craignait pour les autres, il se méfiait encore plus de lui-même et de ses propres lumières. Persuadé que sa présence à l'assemblée des sénéchaussées du Quercy ne serait d'aucune utilité, il s'était abstenu de s'y rendre et avait confié à M. Feyt, curé de Fons, le soin de le représenter (3). Mais le vrai mérite a beau se cacher, il finit toujours par apparaître et les précautions même dont il s'est entouré pour se

(1) Duvergier, *Collection des lois et décrets*, I, 1 à 23, cité par H. Taine en son ouvrage : *Les origines de la France contemporaine. La Révolution*, T. I, p. 11.

(2) Abbé Sicard, *Attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution*, livraison du 25 mai 1892 de la revue : *Le Correspondant*

(3) L. Combarieu, op. cit., p. 8. *Liste des députés du Clergé* : « Feyt, curé de Fons, procureur fondé du curé de Camburat et du *curé de Reyrevignes*. »

dérober à tous les yeux, ne servent, la plupart du temps, qu'à le faire briller d'un éclat plus vif. Le nom de l'abbé Ayroles était si connu et si aimé dans le Quercy, sa réputation de savoir et de vertu était si fortement établie et si universellement répandue, que son absence fut plus remarquée, peut-être, que ne l'aurait été sa présence. « L'ambition est toujours présomptueuse, parce qu'elle est aveugle, avait dit M. Louis de Peyre, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant général de Cahors, en ouvrant les séances de l'ordre du Tiers-Etat dont il était le président... L'homme qui sollicite ou fait solliciter d'être au nombre des élus, s'en rend indigne; celui, au contraire, qui s'en éloigne, c'est celui qu'il faut choisir, parce qu'il reconnaît le poids des obligations que son élection lui impose » (1). Le clergé du Quercy semble s'être inspiré de ces belles paroles lorsqu'il choisit pour son premier député aux Etats-Généraux le curé d'une des plus humbles paroisses du diocèse de Cahors, l'abbé Ayroles, dont le mérite n'avait d'égal que la modestie.

Cette distinction que beaucoup devaient juger flatteuse surprit profondément le curé de Reyrevignes et lui causa une réelle douleur... Élevé à cette double école de respect qu'avaient été pour lui la famille patriarcale d'où il tirait son origine et l'Eglise dont il était devenu le ministre, son âme se révoltait à la seule pensée qu'on avait pu l'élire, lui, pauvre bénéficier, avant son supérieur hiérarchique, l'Évêque de Cahors. Et déjà il songeait avec terreur, comme il nous l'apprend lui-même, à « la confusion qu'il ressentirait à paraître devant lui » (2). De plus, son esprit, qui ne se payait guère d'illusions, prévoyait avec une formidable netteté tous les ennuis, toutes les peines, toutes les difficultés, tous les dangers que cette nouvelle charge allait lui valoir. Mais ceci n'était rien à côté des graves responsabilités qu'elle faisait peser sur lui et qu'il trouvait trop lourdes, de beaucoup, pour ses faibles épaules : voilà ce qui effrayait, par dessus tout, sa conscience. Enfin, pour que le martyre fût complet, son cœur se brisait en pen-

(1) L. Combarieu, op. cit. — Procès-verbaux. — Tiers-Etat, p. 95.
(2) Arc. de famille. — Lettre à son frère, 31 mars 1789.

sant qu'il lui faudrait quitter sa paroisse bien-aimée, abandonner ces âmes, l'unique objet, depuis bien des années, de ses soins et de son affection, interrompre ses chères études et s'en aller, au loin, remplir de nouveaux et difficiles devoirs auxquels rien ne l'avait préparé et qu'il ne croyait point faits pour lui.

Un seul espoir lui restait : il pouvait refuser l'honneur qu'on lui avait fait malgré lui et donner sa démission. Après avoir réfléchi et prié pendant dix jours entiers, c'est à ce parti qu'il s'arrêta. Mais il ne voulut rien faire, ainsi que le lui commandait sa prudence coutumière, sans avoir pris conseil. Il se rendit, en premier lieu, au collège des Lazaristes de Figeac et alla confier sa peine au vénérable religieux qu'il avait chargé de diriger sa conscience. Il vit, en passant, son vieil ami, M. Niel, conseiller à l'Election et seigneur de Reyrevignes et partit ensuite pour la paroisse de Balaguier (1), qui avait alors à sa tête un prêtre de grande vertu et d'une sagesse éprouvée. Laissons-le nous apprendre lui-même le résultat de ses démarches.

« J'ai voyagé hier et aujourd'hui, écrit-il à son frère, à la date du 31 mars 1789, j'ai consulté des personnes respectables, qui toutes m'ont décidé que je ne devois point écouter ma répugnance ni suivre ma volonté, que j'étois obligé, en conscience, de faire le voyage de Paris. Je n'ai plus qu'à m'y préparer, je suis entièrement déterminé à préférer la volonté des autres à la mienne. J'ai fait à Dieu le sacrifice de mon corps et de ma vie pourvu qu'il sauvât mon âme et me fit la grâce de ne point m'écarter de la vérité et de la justice.

» Je pars demain pour Caors afin de concerter avec Mr l'Évêque le jour de mon départ et prendre de lui les renseignements qui me sont nécessaires. A mon retour de Caors je vous écrirai le résultat de notre conférence. Ceux que j'ai consultés m'ont encore décidé que j'étois obligé de faire cette démarche, quelque confusion que je dusse ressentir de paroître devant

(1) Cette paroisse, qui faisait partie de la province du Quercy, appartenait alors, croyons-nous, au diocèse de Cahors dont elle n'est séparée que par la rivière du Lot. Elle dépend, aujourd'hui, du diocèse de Rodez.

lui, et je veux leur obéir en entier, et faire mourir ma propre volonté. Dieu me fasse la grâce de la faire mourir en tout et de ne jamais m'écarter du chemin de la vérité et de la justice. Ah ! mon cher frère, quel terrible fardeau j'ai sur les épaules : il n'y a que Dieu qui puisse me le faire porter. Je lui abandonne de tout mon cœur ma vie, mon corps, mon bien, pourvu qu'il me pardonne et qu'il ait pitié de mon âme » (1).

Cette lettre, où l'on sent l'âme de l'abbé Ayroles vibrer encore sous l'effort qu'elle a dû faire pour accepter le sacrifice imposé, fut bientôt suivie d'une autre, écrite au lendemain de son voyage de Cahors.

« J'ai voyagé, dit-il, toute cette semaine. J'arrivai hier au soir aussi frais que le jour de mon départ. Dieu me donne un courage que je n'avois pas la semaine dernière J'ai vu Mr l'Évêque ; il est très malade dans son lit ; il m'a fallu me roidir avec la plus grande force contre un jeune grand-vicaire que je ne connoissois point, pour le voir. J'ai exigé que par toute l'autorité qu'il avoit sur moi en qualité d'Évêque, il m'ordonnât de partir. Malgré la répugnance qu'il avoit à se servir du mot *j'ordonne*, il l'a fait. Je lui ai répondu incontinent : Je vous ai promis, Monsgr, l'obéissance dans mon ordination, je vous obéirai. Je n'ai plus qu'à préparer les choses nécessaires à mon départ » (2).

La première de ces choses et la plus nécessaire, — son ab-

(1) Arch. de fam. — Lettre à son frère, 31 mars 1789.

(2) Arch. de fam. — Lettre à son frère, 4 avril 1789. — Voici comment cette scène est racontée dans la Vie manuscrite de l'abbé Ayroles :

« Avant de se décider à partir pour Paris, il voulut... aller prendre l'avis de Mr de Nicolaï, évêque de Cahors. Il se présenta d'abord au grand-vicaire (par erreur, l'auteur dit *au suisse*), qui lui répondit que Monseigneur n'est pas visible, à cause de sa maladie.

« Eh bien, dit M. Ayroles, je ne partirai pas ».

Cette parole détermina le grand-vicaire à le laisser entrer.

« Monseigneur, je suis député pour l'Assemblée de Paris ; m'ordonnez-vous de partir ?... Je demande un oui ou bien un non ! »

« On ne commande pas à une personne de votre mérite, lui répondit l'Evêque, mais puisqu'il faut en venir là, je vous l'ordonne ! »

« Eh bien ! réplique M. Ayroles en se jetant à ses genoux, je vous demande votre bénédiction ».

L'ayant reçue, il dit :

« Je pars, quelques répugnances que je sente ». Cf. L'abbé Carron, *Les confesseurs de la foi*, t. III, p. 204 (éd. de 1820).

sence devant se prolonger durant plusieurs années, — était de pourvoir à son remplacement dans les fonctions de curé de Reyrevignes. Monseigneur l'Evêque de Cahors lui accorda pour vicaire l'abbé Coste, un jeune prêtre dont la correspondance qu'il entretint avec l'abbé Ayroles nous fera connaitre la prudence, le zèle et le dévouement (1).

Cette importante affaire réglée, il lui fallut s'occuper des détails de son voyage. Ce voyage, long et coûteux, n'était que le prélude d'un séjour, à Paris ou à Versailles, dont on ne pouvait prévoir la durée. On avait bien parlé d'accorder aux députés un traitement proportionné aux dépenses qui leur seraient imposées ; la noblesse du Quercy avait même discuté et adopté, dans ce sens, une motion très sage et très pratique (2). Mais le gouvernement, à bout de ressources, n'apportait aucune hâte à résoudre une telle question et à ouvrir, dans son budget appauvri, une nouvelle source de déficit.

« On n'a rien fixé à Caors pour les fraix de notre voyage et de notre séjour, écrivait l'abbé Ayroles. Je croyais qu'on me donneroit quelques avances : on ne m'a rien donné » (3).

On sent percer, à travers ces quelques lignes, une vive déception. En effet, si pauvre que fût le gouvernement, le curé de Reyrevignes était plus pauvre encore que lui. Il ne prenait, — nous l'avons vu déjà, — sur le modeste revenu de son bénéfice, que le strict nécessaire pour son usage personnel et il employait le reste en bonnes œuvres. Il vivait ainsi au jour le jour, n'ayant jamais songé — et pour cause — à réaliser la moindre économie, heureux, au contraire, lorsque une disette

(1) Nous n'avons pu, malgré nos recherches, trouver sur l'abbé Coste d'autres renseignements que ceux qui nous sont fournis par sa correspondance avec M. Ayroles.

(2) « Sur la proposition de M. le président, l'Assemblée a dit... que le roi sera supplié d'agréer qu'il soit accordé aux dits députés, pendant la durée de leur députation, un petit traitement égal à celui qui a été fixé par les Etats-Généraux du Dauphiné.

» L'assemblée ayant délibéré sur la motion ci-dessus présentée, l'a adoptée en son entier et sans aucune modification : elle a arrêté, de plus, que tous les députés seraient tenus d'accepter le traitement qui serait fixé et qu'aucun ne pourrait le refuser ». — L. Combarieu. — Op. cit., p. 76-78 (Procès-verbaux. — Noblesse).

(3) Arch. de fam. — Lettre à son frère, 4 avril 1789.

extraordinaire ou quelque accident survenu à son église ne le forçaient pas à s'endetter. Plus d'une fois il se vit réduit à cette extrémité (1). Aussi, pour parer à l'insuffisance de ses ressources, faisait-il, dans son patrimoine, de larges brèches qui diminuaient d'autant l'héritage futur de ses neveux. Avant de songer à sa famille, il pensait à ses pauvres et n'hésitait jamais à leur accorder la préférence (2).

Le jour où on le nomma député aux Etats-Généraux, l'abbé Ayroles n'avait pas un louis dans son presbytère. Depuis six ans l'intempérie des saisons et les mauvaises récoltes qui en étaient la suite, avaient amené une disette à peu près permanente. En 1788, année très sèche, les récoltes avaient été plus mauvaises que jamais, dans les Causses surtout. L'hiver vint et fut le plus dur qu'on eût vu depuis près d'un siècle. Aussi, « dès le printemps de 1789, la famine était partout et, de mois en mois, elle croissait comme une eau qui monte » (3). Des bandes d'affamés parcouraient les campagnes, hâves et décharnés, implorant, presque toujours en vain, la pitié de gens aussi misérables qu'eux, obligés, pour soutenir un reste de vie, de disputer aux animaux quelques poignées d'herbes, quelques racines ou d'infects détritus !

La charité de l'abbé Ayroles fut mise, on le devine, à une rude épreuve. Jamais un mendiant n'était venu frapper à sa porte sans recevoir de lui une aumône. De plus, le bon curé nourrissait, chauffait, habillait chaque année ses paroissiens pauvres, selon la mesure de leurs besoins, et leur fournissait même le blé nécessaire pour ensemencer leurs champs. Il

(1) Arch. de fam. — Lettre à sa sœur, 10 septembre 1774. « Je viens de faire remettre le toit de l'église ; je devois et je dois encore ; j'ai eu beaucoup moins de grains que les autres années : jugez de mes facultés et si je puis faire ce dont vous me parlez. »

(2) V. en particulier les lettres à son frère des 16 et 24 décembre 1780 et du 6 janvier 1781.

(3) H. Taine. — *La Révolution*, t. I, p. p. 4 et 5. — Le souvenir de cette année néfaste s'est conservé jusqu'à ce jour dans nos campagnes ; on l'appelle « *l'année de la faim* ». Une de nos paroissiennes nous disait naguère, en nous montrant une fosse à purin creusée à côté de sa maison, que sa grand'mère, de qui elle tenait ce fait, avait vu, dans cette fosse, « l'année de la faim », cinq pauvres se disputer furieusement deux trognons de choux et quelques épluchures de pommes de terre qu'elle venait d'y jeter !

donna, cette année-là, sans compter, n'ayant d'autre regret que celui de ne pouvoir, malgré sa bonne volonté, soulager toutes les misères. Aussi, ces charitables prodigalités eurent-elles épuisé bien vite ses dernières ressources, et lorsque son élection vint lui imposer, avec de nouveaux devoirs, des charges nouvelles, il se trouva pris au dépourvu.

« Je vous embrasse bien amicalement, mon très cher frère, écrit-il le 31 mars, et vous prie de me trouver une vingtaine de louis qui, joints à une autre vingtaine que je me suis procurés, m'aideront à faire ma route et à soutenir mon séjour de Paris » (1).

Habitué à vivre de peu, l'abbé Ayroles trouvait cette somme largement suffisante : il ne tarda pas à être désabusé. Il écrivait le 4 avril :

« On me dit qu'au lieu de quarante louis il faut que je prenne beaucoup au-delà. M. Niel, qui connoit le païs, me disoit mardi, qu'il me falloit prendre plus du double. Je vais partir pour Figeac, je tâcherai de me procurer quelque chose ; mais de votre côté, tâchez, si vous pouvez, de m'en trouver » (2).

Lorsqu'il se fut assuré les ressources nécessaires, le curé de Reyrevignes songea à régler le mode de voyage qu'il adopterait pour se rendre à Paris. Deux partis se présentaient à lui : il pouvait, à son choix, aller en poste ou à cheval. Mais le voyage en poste, s'il était moins pénible, coûtait, en revanche, fort cher, à moins qu'on ne fût deux à partager les frais (3).

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 31 mars 1789.

(2) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 4 avril 1786.

(3) La poste royale avait des relais établis sur la grande route de Paris à Toulouse, à Cahors, Payrac, Cressensac etc. Elle offrait aux voyageurs, à un prix exorbitant, des voitures à deux places. Aussi préférait-on d'ordinaire faire le voyage de Paris à cheval et, arrivé là, vendre sa monture, si on devait y séjourner longtemps. Cf. les *Mémoires du général baron de Marbot*, t. I. Les bagages, s'ils étaient trop volumineux, étaient confiés aux Messageries.

Voici, d'après une note laissée par le père de l'abbé Ayroles, quelles étaient, à cette époque, les étapes d'un voyage de Paris en Quercy. Il écrivit cette note à son retour de Paris, vers 1750 : « De Paris, diner à Arpajon, coucher à Etampes, — d. à Tourry (?), c. à Orléans, — d. à Chaumon, c. à Romorantin, — d. à Grasse, c. à Vatan, — d. à Chataurous, c. à Argenton, — d. à la Maison-Neuve, c. à Monteyrol, — d. au Fès, c. à Limoge, — d. à Maniac (Magnac-Laval), c. à St-Jorge, — d. au Barriolet, c. à Brive ». Arch. de famille. — Livre de raison.

« Mon projet est, écrit l'abbé Ayroles, si je ne trouve pas, d'ici à vendredi, de compagnon de voiture, d'y aller à franc-étrier. Je n'ai senti aucune fatigue du voyage de cette semaine et Dieu me donne un courage qui me met au-dessus de tout. Je viendrai samedi à St-Chignes, j'y passerai le jour de Pâques, nous partirons la seconde fête et je continuerai mon voyage à petites journées. Puisque Dieu le veut, je dois le vouloir et je vous assure que je n'ai pas de plus grand désir que de faire sa volonté.

Je m'embarrasse peu de mon corps et de ma vie ; j'espère qu'il aura pitié de mon âme » (1).

On nous pardonnera d'avoir insisté un peu longuement peut-être sur de menus détails que plusieurs seront tentés de juger mesquins et superflus. Tel n'a pas été notre avis. Il nous a semblé, au contraire, qu'ils avaient le double avantage de nous faire pénétrer plus avant dans la vie intime de l'abbé Ayroles et de nous apprendre à mieux connaitre une époque dont les côtés secondaires sont trop généralement ignorés. D'ailleurs, les petites misères au milieu desquelles nous venons de voir notre bon curé se débattre ne sont-elles pas comme le prélude obligé des peines autrement sérieuses que devait lui valoir son mandat de député malgré lui ?

Avant son départ pour Paris, l'abbé Ayroles eut la joie de pouvoir préparer une dernière fois ses paroissiens à l'accomplissement du grand devoir pascal. Il leur fit ensuite de touchants adieux et remit ces chéres âmes aux mains de son vicaire. Il lui recommanda tout particulièrement ses pauvres, le pria de les traiter toujours comme il avait accoutumé de le faire lui-même et lui déclara « qu'il ne voulait pas absolument qu'aucun de ses paroissiens mendiât » (2).

Le Samedi-saint il quittait Reyrevignes et se rendait à St-Chignes où il devait passer, au milieu des siens, les fêtes de Pâques. Le lundi suivant, il se mit en route pour Paris, en compagnie, croyons-nous, de M. le comte de Plas de Tane, ba-

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 4 avril 1789.

(2) Arc. de famille. — Lettre de l'abbé Coste, vicaire de Reyrevignes, 21 décembre 1789.

ron de Gramat et seigneur de Montal, près St-Céré, député de la Noblesse du Quercy aux Etats-Généraux.

C'est à Versailles où résidait le Roi de France que l'Assemblée devait siéger. L'abbé Ayroles s'y établit vers la fin du mois d'avril, dans un hôtel de la rue Dauphine, un peu éloigné de la salle des séances des Etats-Généraux, mais situé à quelques pas de l'église Notre-Dame où il pouvait facilement, chaque matin, célébrer la sainte messe avant d'aller prendre part aux travaux de l'Assemblée (1).

Le 3 mai 1789, les députés des trois Ordres, venus à Versailles de tous les points de la France, furent présentés au Roi. Les représentants de la noblesse et du clergé étaient vêtus avec magnificence et les portes du palais s'ouvrirent devant eux toutes grandes. Le Tiers-Etat était habillé de noir et on n'ouvrit pour lui qu'un seul battant. On avait même songé à exiger qu'il ployât le genou devant le roi, comme le voulaient d'anciens usages. Cette humiliation, infligée aux députés des communes par une coterie de cour, les blessa profondément et leur causa une irritation d'autant plus vive qu'ils avaient tous reçu mandat de leurs électeurs de demander pour le Tiers-Etat « la même étiquette et cérémonial que pour les deux autres Ordres » (2).

Le lendemain, lundi, les trois Ordres s'assemblèrent dans l'église Notre-Dame où fut chanté un *Veni Creator* solennel. Cette cérémonie achevée, ils se rendirent en procession à la Cathédrale Saint-Louis pour y assister à la messe du St-Esprit. Les députés du Tiers-Etat ouvraient la marche, portant le modeste costume de laine assigné, jadis, aux représentants des communes. Venaient ensuite les députés de la noblesse brillants d'or, de soie, de riches dentelles, de fastueux panaches. Après eux s'avançaient les députés du clergé, en soutane, grand manteau, bonnet carré, suivis des évêques vêtus de

(1) L'Hôtel de Bourgogne où logea l'abbé Ayroles occupait le n° 21 de la rue Dauphine. Cette rue, appelée aujourd'hui rue Hoche, s'ouvre d'un côté sur la rue de la Paroisse, en face de l'église Notre-Dame, et de l'autre sur la place d'Armes où se trouve la grille d'entrée du Château. C'est aussi sur cette place que vient aboutir l'avenue de Paris, vers le milieu de laquelle s'élève l'ancien Hôtel des Menus-Plaisirs du Roi où siégèrent les Etats-Généraux.

(2) L. Combarieu, op. cit., p. 114.

leurs robes violettes et de leurs rochets brodés. Ce cortège imposant précédait l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, qui marchait sous un dais de brocart, portant entre ses mains vénérables le Roi des rois, le souverain Législateur caché sous les espèces eucharistiques, dans un ostensoir d'or étincelant de pierreries.

A la suite du St Sacrement, marchaient le roi Louis XVI, la reine Marie-Antoinette, les princes et les princesses du sang, les dames de la cour, les pairs du royaume, les officiers de la couronne.

« Les rues étaient tendues de tapisseries de la couronne et remplies d'un peuple immense qui regardait passer, dans un silence respectueux, ce magnifique cortège. Les régiments des gardes-françaises et des gardes-suisses formaient une ligne depuis Notre-Dame jusqu'à St-Louis .. Des chœurs de musique disposés de distance en distance faisaient retentir l'air de sons mélodieux. Les marches militaires, le bruit des tambours, le son des trompettes, le chant noble des prêtres, tour à tour entendus sans discordance, sans confusion, animaient cette marche triomphante de l'Eternel » (1).

Perdu dans les rangs des députés de son ordre, l'abbé Ayroles s'avancait modestement, à côté de l'abbé Leymaries son confrère, et leurs lèvres mêlaient aux chants liturgiques en l'honneur de l'Eucharistie, d'ardentes prières pour la France. Comme ce député de la noblesse dont nous venons de citer une page, ils devaient la voir, eux aussi, cette patrie si chère, appuyée sur la religion, leur dire à tous : « Etouffez vos puériles querelles, voilà l'instant décisif qui va me donner une nouvelle vie ou m'anéantir à jamais... » Plût à Dieu que tous ceux qui figuraient dans ce cortège eussent entendu cette voix et, comme eux, eussent répondu à son appel !

« Arrivés à Saint-Louis, les trois Ordres s'assirent sur des banquettes placées dans la nef. Le roi et la reine se mirent sous un dais de velours violet, semé de fleur de lis d'or. Les princes, les princesses, les grands officiers de la couronne, les

(1) Mémoires du marquis de Ferrières, député de la Noblesse aux Etats-Généraux, t. 1er, p. 18 et suiv.

dames du palais occupaient l'enceinte réservée à leurs Majestés. Le Saint Sacrement fut porté sur l'autel, au son de la plus expressive musique... M. de la Fare, évêque de Nancy, prononça le discours sur ce texte : « La religion fait la force des empires, la religion fait le bonheur des peuples » (1).

A un moment, il parla de *liberté civile* : le Tiers-Etat l'interrompit par des applaudissements. Puis, le pontife ayant distingué les trois Ordres dans la prière faite pour l'Assemblée, un murmure confus partit des rangs de la bourgeoisie. Les députés des communes préludaient ainsi à l'attitude d'opposition révolutionnaire qu'ils allaient définitivement adopter.

Le mardi 5 mai 1789, dans la *Salle des Menus-Plaisirs*, eut lieu l'ouverture des Etats-Généraux. Le roi vint présider cette cérémonie et adressa la parole aux représentants de son peuple. Ce discours, empreint d'une noble simplicité, était un appel pressant, fait par le jeune monarque, au désintéressement de la noblesse et du clergé, à la sagesse du Tiers-Etat. « Tout ce qu'on peut attendre, ajoutait-il, du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de son peuple, vous pouvez l'attendre de moi ». Malheureusement, les esprits auxquels il s'adressait étaient déjà trop surexcités pour apprécier de telles promesses et pour écouter de tels conseils.

Après la séance royale, il fut prescrit aux députés de chaque Ordre de se rendre dans le local qui leur était destiné. Outre la salle commune, assez vaste pour contenir les trois Ordres réunis, deux autres salles avaient été construites pour la noblesse et le clergé. La salle commune était destinée au Tiers-Etat, qui avait ainsi l'avantage, en étant dans son propre local, de se trouver dans celui des Etats (2).

Dès ce moment, une grave question se posait que le gouvernement du roi avait eu le tort de laisser indécise. Les trois Ordres devaient-ils délibérer et voter séparément, ou bien le Clergé, la Noblesse, le Tiers-Etat allaient-ils se réunir et former une seule assemblée nationale ? La majorité de la noblesse

(1) Mémoires du marquis de Ferrières, loc. cit.
(2) A. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. 1er, p. 49 (éd. de 1834).

tenait pour la séparation des Ordres et repoussait le vote par tête; la plupart des membres du Clergé penchaient vers la réunion, mais n'osaient encore s'y décider; le Tiers-Etat voulait l'assemblée générale des députés de la nation, les délibérations en commun, le vote par tête et non par Ordre et il refusait obstinément de se mettre à l'œuvre avant que les représentants du Clergé et ceux de la Noblesse fussent venus se joindre à lui.

Les députés du Clergé s'étaient réunis dans la salle qui leur était assignée et avaient choisi, pour présider à leurs délibérations, le pieux et vénérable cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. La Chambre ecclésiastique comptait 49 évêques et 259 curés. Elle se partageait en deux camps de forces très inégales. La majorité des prélats, effrayée par les nombreux symptômes qui faisaient prévoir, à brève échéance, un bouleversement général des institutions les plus repectées, croyait pouvoir opposer une digue au débordement des idées révolutionnaires en maintenant la séparation des Ordres et en divisant les Etats-Généraux en trois assemblées dont chacune tiendrait les deux autres en suspens. La plupart des curés, au contraire, ouvertement favorables aux idées nouvelles et disposés à appuyer de leur concours les réformes projetées, tendaient la main au Tiers-Etat et désiraient se réunir à lui. Ils avaient à leur tête quelques évêques et, parmi eux, un quercynois illustre par ses vertus encore plus que par ses talents, le vieil archevêque de Vienne, Mgr Lefranc de Pompignan.

L'exemple de ce vénérable compatriote ne put décider l'abbé Ayroles à prendre rang dans le camp des novateurs. Esprit pratique et positif, fidèle aux anciennes traditions, il redoutait d'instinct les idées de réforme universelle prônées par le grand nombre de ses confrères, et au lieu d'espérer, comme eux, un bien chimérique de leur réalisation, il n'y voyait que péril imminent pour l'Eglise et pour la royauté, pour la religion et pour la patrie. D'ailleurs, le mandat qu'il avait reçu de ses commettants lui faisait un devoir, au moins jusqu'à nouvel ordre, de refuser le vote par tête. Le Cahier des doléances du Clergé, abbés, chapitres et prieurs du Quercy, est formel à ce sujet. Voici ce qu'on y peut lire :

« Jaloux de conserver la même forme employée dans les Etats généraux par rapport aux délibérations, nous aimons à nous rappeler les principes de la Constitution française, en vertu de laquelle il existe dans le royaume trois ordres distincts séparés par les rangs, mais égaux de pouvoir, dont l'unanimité seule forme le vœu de la nation, et tellement indépendants l'un de l'autre, que chaque député aux Etats généraux, retiré dans son ordre, puisse s'occuper avec ses pairs de l'objet de ses délibérations, discuter toutes les raisons d'accorder ou de refuser, sans craindre l'influence des autres ordres et sans pouvoir être contraint de céder à leurs résolutions. Nous pensons donc, conformément aux droits constitutionnels de l'Etat, qu'on doit voter par ordre et non par tête dans l'Assemblée des Etats généraux, donnant à cet effet aux députés les pouvoirs nécessaires et suffisants pour représenter, aviser et consentir » (1).

Les curés, dans leur Cahier particulier, traçaient à leurs députés la même ligne de conduite, tempérée, cependant, par une sage restriction qui dut, plus tard, rassurer la conscience délicate de l'abbé Ayroles.

« Nous donnons pouvoir, disaient-ils, à nos députés de représenter le Clergé de notre province aux Etats généraux, avec mandat spécial d'opiner et de délibérer par ordre, consentant néanmoins qu'ils délibèrent et opinent par tête lorsque l'ordre du Clergé le trouvera à propos » (2).

Ces instructions étaient trop conformes aux sentiments de l'abbé Ayroles pourqu'il ne s'empressât point de se joindre aux prélats qui réclamaient le maintien de la distinction des trois ordres et le vote séparé. Ils avaient pour chef le président de l'assemblée du Clergé, le cardinal de La Rochefoucauld. A sa suite marchait le saint archevêque d'Arles, Mgr Dulau, l'évêque de Clermont, de Bonal, Mgr de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné. Parmi les

(1) L. Combarieu, *op. cit.*, p. 57. — Cahier des doléances du clergé etc. art. 15.

(2) Id. p. 69. — Cahier des doléances des curés Les deux Cahiers n'ayant pu être fondus ensemble, faute de temps, avaient été adjoints séparément au procès-verbal.

ecclésiastiques de second ordre qui se rallièrent à eux, on comptait l'abbé de Rastignac et l'abbé de Bonneval, l'abbé de Montesquiou et le fameux abbé Maury.

L'abbé Ayroles fut un des rares curés qui vinrent grossir leurs rangs. Ils ne tardèrent pas à remarquer cet humble prêtre aux dehors un peu frustes, mais à l'âme ardente et généreuse, et ils surent apprécier à leur juste valeur sa science étendue, son jugement impeccable, sa dialectique serrée, son absolu dévouement. L'abbé Maury l'honora de son amitié et un des évêques qui faisaient partie du même groupe que lui écrivant à Mgr de Cahors, le félicitait « d'avoir dans son diocése un curé du mérite de Monsieur Ayroles » (1). Sa réputation franchit même l'enceinte de l'Assemblée et se répandit au loin. A quelque temps de là, Mgr de Thémines, évêque de Blois, lui écrivait de Plombières pour lui confier le soin d'une affaire importante. « Je crois, lui disait l'éminent prélat en terminant sa lettre, que je ne saurais rien faire de mieux que de remettre entre vos mains mes droits et mes intérêts. Ceux du Clergé auraient été moins facilement anéantis si la Chambre ecclésiastique n'eût été composée que de membres tels que vous » (2).

Les députés de la Noblesse et ceux du Clergé, réunis dans leur salle respective, avaient commencé le travail de vérification des pouvoirs. Le Tiers-Etat, ainsi que nous l'avons déjà vu, refusa d'entrer en délibération avant que les deux autres ordres fussent venus se joindre à lui et leur envoya, à plusieurs reprises, des délégués pour les inviter à se rendre dans la salle commune.

La Noblesse repoussa ces propositions avec hauteur. Le Clergé se montra plus conciliant et consentit à nommer des

(1) Arch. de fam. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

(2) Arch. de fam. — Lettre de Mgr de Thémines, 23 août 1789. — L'évêque de Blois appartenait à l'illustre famille quercynoise de Lauzières-Thémines. Il était fils du marquis de Thémines, maréchal de France. C'est lui qui devait, plus tard, se rendre tristement célèbre en acceptant la direction du schisme anti-concordataire et en devenant de nom, si ce n'est de fait, le chef de la Petite Eglise. Ajoutons qu'avant de mourir il reconnut ses erreurs et redevint un fils soumis de l'Eglise catholique et du Vicaire de Jésus-Christ.

commissaires chargés de régler ce différend. Il suspendit même la vérification des pouvoirs en attendant la solution du conflit.

Cinq semaines se passèrent en négociations stériles qui portèrent, de part et d'autre, l'irritation à son comble. Enfin, le 10 juin, le Tiers-Etat, sur la proposition de Siéyès, déclara ne reconnaître comme membres de l'Assemblée que les députés qui viendraient siéger dans son sein et commença seul la vérification des pouvoirs au nom des trois ordres. Les députés des communes s'arrogeaient ainsi la souveraineté nationale aux dépens des représentants de la Noblesse et du Clergé, élus pourtant au même titre qu'eux et investis d'un pouvoir égal. Ils affichaient la prétention de détruire tous les privilèges et ils commençaient par en créer un à leur profit. Voici comment l'abbé Ayroles appréciait ces agissements. Il écrit à son frère, à la date du 20 juin 1789 :

« Le Roi a fait crier par ses hérauts d'armes qu'il veut venir lui-même, lundi, tenir une séance royale aux Etats. La cause de cette séance sont les entreprises du tiers-état. Le nom d'ordre du tiers-état lui a paru trop bas ; il a pris celui d'assemblée nationale : comme s'il composait lui seul l'assemblée de la nation, et que l'ordre du clergé et de la noblesse n'en fissent pas partie. Depuis que nous sommes à Versailles, il n'a pas cessé de harceler les deux ordres privilégiés par ses chicanes. Cela n'est pas surprenant, on compte jusqu'à 350 avocats dans son corps. Aujourd'hui qu'il a porté encore plus loin ses prétentions, on a remontré au Roi le danger qu'il y avait de souffrir plus longtemps ses démarches. C'est pourquoi il doit venir lundi nous faire connaître sa volonté » (1).

Les députés du Tiers-Etat avaient pour eux, non seulement le peuple des tribunes et de la rue, toujours prêt à applaudir aux pires violences, mais encore une partie de ces privilégiés dont ils voulaient anéantir les droits séculaires. Nous avons vu que les membres de la Chambre ecclésiastique, en particulier, se divisaient en deux camps très tranchés : les uns voulant conserver, en l'améliorant, l'ordre de choses établi, les autres

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 20 juin 1789.

désireux de tout bouleverser pour édifier, sur les ruines de la vieille société, un monde nouveau. Aussi, lorsque les délégués du Tiers-Etat vinrent, le 27 mai, inviter « au nom du Dieu de paix », les représentants du Clergé à se joindre à eux, ils furent accueillis par des acclamations et ce n'est qu'à grand peine qu'on put empêcher un certain nombre de curés de répondre immédiatement à leur appel.

Cet incident fut le signal de discussions encore plus ardentes que celles dont la Chambre ecclésiastique avait été jusque-là le théâtre. L'abbé Ayroles se jeta résolûment dans la mêlée et prit une part active à ces joûtes oratoires. Le curé de Reyrevignes n'était peut-être pas un brillant orateur, rompu de longue date, comme Mgr de Boisgelin, l'archevêque d'Aix, comme l'abbé de Montesquiou et l'abbé Maury, à tous les artifices du métier de la parole, mais c'était un homme de grand sens et de grand cœur et, si l'on en juge d'après ses lettres, le seul monument écrit qui nous soit resté de lui, il devait développer sa pensée en une langue claire et châtiée, avec une irréfutable logique et cette chaleur communicative que font toujours rayonner autour d'elles les fortes convictions. Faisant violence à sa modestie ordinaire, il avoue lui-même que ses discours emportèrent les suffrages flatteurs de ses confrères :

« J'ai parlé deux fois à l'Assemblée, écrit-il ; on a été frappé de la vérité de mes principes et de la manière dont je réfutois ceux de Mrs Target et Bergasse qui sont deux des principaux membres de la députation du Tiers et fameux avocats de Paris qui ont rempli leurs brochures de principes dangereux » (1).

Mais tous les orateurs ne savaient pas, comme le sage curé de Reyrevignes, s'en tenir à un lumineux exposé de principes et ces discussions, au cours desquelles toutes les opinions se donnaient libre carrière, dégénéraient parfois en violentes invectives. Les curés surtout, oubliant le respect qu'ils se devaient à eux-mêmes et celui auquel avaient droit, à tous les

(1) Arch. de fam. — Lettre à son frère, 20 juin 1789. — Target était le chef de la députation qui était venue, le 27 mai, sommer le Clergé de se réunir au Tiers-Etat. La brochure de lui dont parle l'abbé Ayroles, était un pamphlet violent, publié avant l'ouverture des Etats-Généraux et intitulé : *Ma pétition.*

titres, les évêques qui faisaient partie de l'assemblée, se laissaient aller, avec eux, à des libertés de langage dont on n'avait pas d'exemple jusque-là. L'abbé Ayroles, on le comprend, était profondément indigné d'une telle conduite, et il déplore dans ses lettres, en termes très vifs, les idées et le ton adoptés par un trop grand nombre de ses confrères.

« Je vous le disois bien, avant mon départ, que nous serions un trop grand nombre de curés. En vérité, mon très cher frère, plusieurs, par leur manière inconséquente de raisonner, comme n'ayant aucun principe de dialectique et par des discours, que par ménagement je ne veux appeler qu'indécents, qu'ils ont fait aux évêques à la face de toute l'assemblée, couvrent de mépris toute la classe des curés, et m'obligeraient de rougir à Versailles de cette qualité, si je ne sçavois, par des motifs supérieurs, me mettre au-dessus.

« Ma santé, ajoute-t-il, se soutient assez. Mais étant naturellement sensible, je suis affecté singulièrement de la division qui règne dans nos Etats et surtout dans la Chambre du Clergé où le trop grand nombre de curés l'entretient malheureusement » (1).

Cette division devait s'accentuer encore pendant quelques jours pour aboutir, en dernier résultat, à la fusion des trois Ordres en une seule assemblée, comme le réclamait le Tiers-Etat. Le 13 juin, trois curés du Poitou avaient quitté la Chambre ecclésiastique pour aller se réunir aux députés des communes. Ils y furent rejoints, le lendemain, par six autres ecclésiastiques, au nombre desquels figurait Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, au diocèse de Nancy. Le 17, sept nouveaux curés imitèrent leur exemple.

Le 19 juin, veille du jour où l'abbé Ayroles écrivait la lettre que nous venons de lire, la Chambre du Clergé avait délibéré « en tumulte s'il fallait se réunir aux communes. La foule attendait au-dehors le résultat de sa délibération ; les curés l'emportèrent enfin, et on apprit que la réunion avait été votée à la majorité de 149 voix sur 115. Ceux qui avaient voté pour

(1) Arch. de fam. — Lettre à son frère, 20 juin 1789.

la réunion furent accueillis avec transport ; les autres furent outragés et poursuivis par le peuple » (1).

L'abbé Ayroles était du nombre des opposants et il fut l'objet, comme ses confrères, des injures et des menaces de la multitude. Pour plusieurs, même, ces menaces faillirent recevoir une exécution. L'abbé Maury ne dut son salut qu'à la vigueur d'un curé qui le prit par le corps et le jeta dans le carrosse de l'archevêque d'Arles. L'évêque de Beauvais fut presque assommé d'un coup de pierre à la tête. L'archevêque de Paris fut accueilli par une telle tempête de vociférations, qu'un témoin de la scène en mourut de saisissement le jour même. Deux jours plus tard, poursuivi par la foule, qui fait pleuvoir sur lui une grêle de pierres, il n'est sauvé que par la vitesse de ses chevaux. Son hôtel est assiégé, toutes ses fenêtres sont brisées et il n'évite la mort dont le menacent ces forcenés qu'en promettant qu'il se réunira aux députés du Tiers-Etat (2).

Dans ses lettres à sa famille, l'abbé Ayroles ne dit rien de ces pénibles incidents et des dangers qu'il dut courir, en compagnie de ses amis. Il ne voulait pas effrayer les siens inutilement. D'ailleurs, de semblables périls l'émouvaient d'autant moins qu'il les avait prévus et qu'il s'y était préparé dès longtemps. Ne l'avons-nous pas vu, avant son départ de Reyrevignes, « offrir à Dieu bien volontiers le sacrifice de sa vie, pourvu qu'il eût pitié de son âme » ? Une seule chose l'affectait en ce moment, — nous venons de l'entendre lui-même le déclarer, — c'est la division qui régnait dans les Etats, surtout dans la Chambre du Clergé, et les malheurs qu'il prévoyait devoir en résulter pour la religion et pour la France.

Pendant que l'abbé Ayroles écrivait, dans sa modeste chambre de l'*Hôtel de Bourgogne*, la lettre dont on vient de lire quelques curieux extraits, tout près de lui, un événement s'accomplissait qui devait avoir, dans l'histoire, un immense retentissement.

Lorsque le président du Tiers-Etat, l'astronome Bailly, se

(1) Thiers. *Hist. de la Révolution*, t. I, p. 65.
(2) H. Taine. *La Révolution*, t. I, p. 46.

présenta, le 20 juin, à la porte de la salle des séances, il la trouva fermée, par ordre du roi. La cour avait cru pouvoir, par cette mesure mesquine, empêcher la majorité du clergé de se réunir aux députés des communes, comme elle l'avait décidé la veille. Bailly convoqua l'assemblée au *Jeu de Paume*. Là, tous les membres présents prêtèrent le serment solennel « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides ». Telle fut la célèbre séance connue sous le nom de *serment du jeu de Paume*.

Les quelques curés qui s'étaient déjà réunis au Tiers assistaient seuls à cette séance. Les autres députés du Clergé s'assemblèrent ce jour-là, à quelques pas de l'hôtel habité par l'abbé Ayroles, dans la maison des Pères Lazaristes. Les résolutions prises la veille furent maintenues et le surlendemain, 149 d'entr'eux allèrent se joindre au Tiers-Etat. Ils avaient à leur tête Mgr Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, l'archevêque de Bordeaux, Mgr de Cicé, et les évêques de Chartres, de Rodez et de Coutances. La Chambre ecclésiastique ne comptait plus que 140 membres environ, et l'abbé Ayroles était de ceux-là.

La séance royale, annoncée pour le 22 juin, fut tenue le 23 seulement, le lendemain du jour où s'était accompli l'événement qu'elle devait empêcher. Ce fut une nouvelle occasion, pour le gouvernement, de montrer son irrémédiable faiblesse, d'autant mieux qu'il essaya de la dissimuler sous des apparences d'énergie. Le roi, en un langage plein de fermeté, cassa les précédents arrêtés du Tiers-Etat, lui fit entendre de paternels reproches, lui accorda certaines concessions, déclara que s'il rencontrait de nouveaux obstacles, il ferait seul le bien de son peuple et enfin ordonna aux trois ordres de se séparer immédiatement.

La noblesse et une partie du clergé obéirent seuls. Le Tiers-Etat et les ecclésiastiques qui s'étaient réunis à lui restèrent dans la salle des séances. C'est alors que le marquis de Brézé, étant venu rappeler au président les ordres du roi, reçut de Mirabeau cette réponse : « Nous sommes ici par la volonté du

peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ». L'assemblée décréta ensuite « que la personne de chacun de ses membres était inviolable et que quiconque oserait attenter à son indépendance ou gêner sa liberté serait, par cela seul, traître, infâme et coupable du crime de lèse-majesté ».

C'était la révolte ouverte. Le roi, au lieu de mettre ses menaces à exécution, céda, à son ordinaire, et le 27 juin, sur son ordre, les députés de la noblesse et ceux du clergé, conduits par le cardinal de La Rochefoucauld, se réunirent à l'*Assemblée Nationale*. L'assemblée, définitivement constituée, choisit pour président notre vénérable compatriote Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne.

Pour régler sa conduite dans les circonstances particulièrement difficiles qu'il venait de traverser, l'abbé Ayroles ne s'était inspiré que de sa conscience et de ce qu'il croyait être le bien de la religion et de l'Etat. Les basses préoccupations de la popularité n'avaient aucune prise sur son âme : fort de son devoir accompli, il dédaignait également les injures de la foule et les critiques de ses commettants. Les unes et les autres, d'ailleurs, ne lui manquèrent pas.

Nous avons déjà vu quel accueil lui faisait la populace de Versailles à l'issue des séances de la Chambre ecclésiastique... Des lettres particulières avaient dénoncé son attitude au clergé du Quercy et beaucoup, même parmi ses meilleurs amis, blâmaient ouvertement sa résistance obstinée aux prétentions du Tiers-Etat. Entre tous, M. Marbot, curé de Bio, se distinguait par l'âpreté de ses récriminations.

Esprit ouvert et cultivé, âme ardente et impressionnable, nature inquiète et tourmentée, M. Marbot s'était laissé séduire des premiers par les apparences de grandeur et de générosité sous lesquelles se présentaient les idées nouvelles. Il avait pris une part active à l'assemblée des sénéchaussées de Cahors et y avait même joué, en certaines occasions, un rôle prépondérant. Nommé commissaire pour la sénéchaussée de Figeac, il avait participé à la rédaction des Cahiers de doléances de son ordre et c'est lui qui en avait donné lecture à l'Assemblée. Le jour de l'élection des députés du Clergé aux Etats-Généraux, c'est lui qui prit l'initiative de proposer l'abbé Ayroles au

choix de ses confrères et lorsqu'il les eût vu se rallier en grande majorité autour de ce nom vénéré, c'est lui encore qui sut leur persuader de donner une preuve d'indépendance en le faisant sortir des urnes avant celui de l'Evêque de Cahors.

Le curé de Reyrevignes dut son élection à son seul mérite; les intrigues de M. Marbot lui valurent seulement « *l'humiliation* » (1) si pénible à son cœur, de voir son nom servir de prétexte à une manifestation dirigée contre son Évêque (2).

Si M. Marbot et ses amis croyaient, en votant pour l'abbé Ayroles, envoyer aux Etats-Généraux un partisan des idées qui leur étaient chères, ils se trompaient étrangement. Ils ne tarderent pas à en avoir la preuve et ceux qui s'étaient montrés à Cahors, ses électeurs les plus dévoués, devinrent tout-à-coup ses impitoyables détracteurs.

L'abbé Ayroles ne tarda pas à apprendre le revirement qui s'était produit, à son sujet, dans les esprits et il n'en fut ni étonné, ni ému. Il ne tenta même pas de se justifier.

« Je scais, écrivait-il à son frère, qu'on blâme la conduite que j'ai tenüe ici. Ceux qui sont les plus ardents à me condamner devoient donc s'informer quels étoient leurs principes et me faire connoitre avant mon départ leurs sentiments : nous aurions été parfaitement d'accord, moi en restant, et eux en trouvant un homme qui remplit mieux leurs vües. Il n'y a rien de si aisé que de condamner une personne sans l'entendre. Si Dieu nous conserve, je vous dirai les raisons qui ont déterminé ma conduite et je suis persuadé que si on les connoissoit bien, on n'auroit garde de me blâmer Plût à Dieu que je pusse contribuer au soulagement du pauvre peuple pour lequel je donnerois mon sang et au bien commun de l'Etat. Ce sont mes

(1) L'expression est de l'abbé Ayroles.

(2) L'abbé Marbot était né au village du Trouillé, dans la paroisse de Gintrac. D'abord vicaire de Thémines, il fut nommé ensuite curé de Bio, qu'il ne quitta qu'aux mauvais jours de la Révolution pour se réfugier en Espagne. A son retour de l'exil, il prit possession de son ancienne paroisse et la gouverna de longues années encore. Devenu aveugle, il se retira à Gramat où il mourut. Son corps fut transporté à Bio, ainsi qu'il en avait témoigné le désir et enterré au milieu de ses chers paroissiens.

sentiments qui n'ont jamais varié et qui, avec le secours de la grâce, ne finiront qu'avec ma vie » (1).

Ce sont là de nobles paroles et de généreux sentiments et ses plus acharnés détracteurs, s'ils l'avaient entendu plaider ainsi sa cause, auraient été les premiers à l'applaudir. Mais l'abbé Ayroles n'avait pas besoin de se défendre : les événements allaient parler pour lui et justifier pleinement sa conduite. Aussi verrons-nous bientôt ceux-là même qui lui reprochaient de défendre trop énergiquement leurs droits, se plaindre, au contraire, quand ils en furent privés, qu'il les eut abandonnés sans combat. Ces étranges contradictions ont été, de tout temps, l'élément le plus ordinaire de la vie politique.

Le rôle joué par l'abbé Ayroles à la Chambre du Clergé, si modeste qu'il fût, n'était pourtant point passé inaperçu. Il s'était dégagé, en quelque sorte, de la masse de ses confrères et, sans se placer au premier plan, il avait fait preuve d'assez réels mérites pour attirer et fixer sur lui l'attention.

Il entre à l'Assemblée nationale... Le voilà jeté, à l'improviste, sur un théâtre plus vaste et absolument nouveau, au milieu d'acteurs nombreux, éloquents, passionnés, venus des points les plus opposés du monde social. Dans un milieu si différent de celui qu'il vient de quitter, le curé de Reyrevignes gardera-t-il la situation qu'il avait acquise ? Cela ne se pouvait guère, hâtons-nous de l'avouer et l'abbé Ayroles ne l'essaya même pas.

Avec son jugement et son tact habituels, il eut vite compris qu'il n'était point fait pour tenir un rôle, même secondaire, dans une telle Assemblée et il rentra humblement dans le rang. Dans les luttes parlementaires aussi bien que sur les champs de bataille, derrière les brillants capitaines, il faut d'obscurs mais dévoués soldats. Labbé Ayroles fut un de ceux-là. Il combattit jusqu'à la fin, sans une défaillance, parmi les plus vaillants et les meilleurs, au poste d'abnégation et de péril que la divine Providence lui avait assigné. Cette ferme et noble attitude marque d'un cachet d'incontestable grandeur

(1) Arch. de fam. — Lettre à son frère, 31 juillet 1789.

celui qui sut ainsi la soutenir et, à elle seule, elle pourrait suffire à sa gloire.

Dès l'ouverture des Etats-Généraux. l'abbé Ayroles s'était opposé, de tout son pouvoir, à la réunion des trois Ordres, mais cette fusion, une fois accomplie, il l'accepta sans arrière-pensée et il prit une part active et consciencieuse aux travaux, aux délibérations, aux votes de l'Assemblée. Il était de ceux dont l'abbé de Montesquiou disait, quelques jours plus tard : « La constance avec laquelle nous sommes restés fidèles à nos mandats annonce à l'Assemblée nationale le courage que nous mettrons à défendre les principes et les droits de la nation ».

Le premier soin de l'Assemblée fut de prendre de sages mesures pour assurer la subsistance du peuple affamé, depuis plus d'un an, par une disette persistante. Elle s'occupa ensuite de donner au royaume une Constitution.

C'est au milieu de ces travaux qu'elle apprit la chute de la Bastille, le 14 juillet, et les désordres de toute sorte dont cette victoire populaire fut le signal à Paris et jusqu'au fond des provinces les plus reculées. Beaucoup, parmi ses membres, accueillirent avec joie des événements qui répondaient à leurs secrètes aspirations et semblaient marquer définitivement les débuts de la Révolution qu'ils rêvaient. Il n'en fut pas ainsi, est-il besoin de le dire, du curé de Reyrevigues. Les lettres qu'il écrivait de Versailles, à cette époque, nous font connaître ses sentiments et nous révèlent ses justes appréhensions.

« Je ne puis vous marquer aucune nouvelle, disait-il à son frère le 31 juillet; à peine osè-je vous écrire. Les troubles augmentent tous les jours, les principes sont renversés, l'autorité sans force. Tâchez d'entretenir le bon ordre et la paix dans votre province. Si vous étiez ici, vous verriez combien j'avois raison de faire la résistance que je fis. Vous savez que la victoire que je remportai sur ma répugnance me coûta bien des larmes ; je ne prévoyois cependant pas la centième partie des choses que je vois. Dieu se venge et nous le méritons bien. Son culte est méprisé, son nom blasphémé, l'impiété marche à front découvert, c'est pourquoi il permet des massacres, des incendies, des dévastations de provinces entières... Le peuple, en s'abandonnant à la licence, croit ne suivre que la liberté

qu'on lui vante avec une espèce d'enthousiasme : il se fait justice lui-même. Les lois sont sans vigueur; nous n'entendons parler dans notre Assemblée que des plaintes de différentes provinces qui viennent nous annoncer leur malheur » (1).

Les principes renversés, l'autorité sans force, les lois sans vigueur, Dieu qui se venge, un peuple qui se fait justice lui-même, ne voilà-t-il pas, en quelques traits justes et vigoureux, le tableau achevé de la Révolution et de ses causes ? On ne saurait mieux exprimer, ni en termes plus exacts ce qu'on a depuis appelé la philosophie de l'histoire, et ces lignes seules suffiraient à nous montrer quel judicieux et profond esprit était l'abbé Ayroles.

L'assemblée nationale, nous venons de le voir, s'occupait de donner à la France une constitution. Jusque-là, chaque province du royaume avait une législation, une justice, une administration différentes. De plus, les fonctions et les charges publiques etaient très inégalement réparties entre les diverses classes qui composaient le corps de la nation. La noblesse et le clergé jouissaient de privilèges légitimes en principe, au moins pour la plupart, mais dont l'usage allait parfois jusqu'à l'abus. Le Tiers-Etat et le peuple exclus, en fait, des emplois civils et militaires, supportaient à peu près seuls le poids d'impôts de toute sorte, aussi lourds qu'ils étaient nombreux et variés.

La France désirait ardemment — tous les *Cahiers de doléances* en font foi — plus d'unité dans ses institutions, plus de liberté dans son gouvernement, une égalité plus complète entre les diverses classes de citoyens. Ces désirs semblèrent se réaliser, au-delà de toute espérance, dans la fameuse nuit du 4 août 1789. Emportés, selon le mot de Mirabeau, comme par un *tourbillon électrique* qui n'était autre chose, en réalité, que leur ardent amour pour le peuple (1), députés de la noblesse et députés du clergé sacrifièrent à l'envi et avec une

(1) Arch. de fam. — Lettre à son frère, 31 juillet 1789.

(1) Nous venons d'entendre l'abbé Ayroles nous parler — et avec quels accents ! — de son amour pour ce « pauvre peuple pour lequel il donnerait son sang ». La plupart de ses collègues, à quelque Ordre qu'ils appartinssent, professaient les mêmes sentiments et ils étaient sincères.

généreuse imprévoyance, leurs vieux droits féodaux et tous les privilèges de leur ordre. Dès lors, au point de vue politique, les juridictions seigneuriales, la main-morte, les servitudes personnelles étaient abolies et tous les citoyens devenaient égaux devant la loi, devant la justice et devant l'impôt; au point de vue religieux, les dîmes pouvaient être rachetées, la pluralité des bénéfices, les annates, le casuel même etaient supprimés. Car les curés, jaloux d'offrir eux aussi quelque chose, avaient sacrifié leur casuel, « ce monstre moral », comme l'appelait alors un prêtre quercynois dans un écrit où l emphase de la forme n'a d'égale que l'exagération des idées (1).

Les sacrifices offerts par le clergé ne furent pourtant pas trouvés assez complets et on réclama, à quelques jours de là, la suppression de la dîme dont il avait accepté seulement le rachat.

C'est en vain que ses députés, soutenus par Siéyès lui-même, protestèrent contre une mesure aussi injuste que dangereuse; ils se virent contraints de l'accepter. Le 11 août, les membres de la députation du clergé firent, à l'unanimité, l'abandon pur et simple de la dîme. En retour, la nation s'engagea « à subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et constructions des églises et presbytères et à tous les établissements, séminaires, écoles, collèges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels les dîmes étaient jusque-là affectées ».

L'abbé Ayroles avait cédé évidemment à l'entraînement général, puisque l'abandon de la dîme fut voté à l'unanimité. Mais les principes qu'il professait et son caractère bien connu nous autorisent à croire qu'il suivit sans enthousiasme l'élan donné par la grande majorité de ses confrères. Sa conduite n'en fut pas moins appréciée avec sévérité par beaucoup de ses commettants. Blâmé deux mois plus tôt pour avoir défendu avec

(1) Arch. de famille. — *Mémoire (anonyme) présenté à M. Necker par un curé de campagne.* — L'abbé Ayroles, chargé par l'auteur de présenter ce mémoire au premier ministre, n'eut garde de s'acquitter de cette commission. Il serra soigneusement le manuscrit parmi ses papiers et c'est là que nous l'avons retrouvé.

trop d'opiniâtreté les droits du clergé, il était accusé maintenant de les avoir sacrifiés à la légère.

Neuf ecclésiastiques du Haut-Quercy, réunis à Thémines, sous la présidence de M. Gaillard, curé de cette paroisse et député suppléant du clergé de la province, se firent, auprès de lui, les interprètes de ces injustes imputations (1).

« Monsieur, lui écrivent-ils, on se plaint que nos députés à l'Assemblée nationale outrepassent leurs mandats : on a donné pouvoir dans nos cahiers de doléances (et la plupart des cahiers du royaume y sont conformes), de faire un règlement qui fixât irrévocablement la quotité et la qualité des dimes et non de les supprimer. Le peuple, dans cette suppression, n'aperçoit aucun avantage ; au contraire, obligé de payer l'honoraire de ses pasteurs, il se trouvera sans bled et sans argent, parce que la gerbe de la dime qu'il aura levé à la place du décimateur disparoitra avec le reste de ses grains : on doit d'ailleurs toujours respecter les propriétés au lieu de les détruire ».

Ils critiquent ensuite le projet qu'on prêtait à l'Assemblée d'attribuer aux curés de ville une dotation plus forte qu'aux curés de campagne et essaient de prouver « que cela devroit être exactement le contraire » ; ils protestent, d'avance, contre la destruction, annoncée comme prochaine, des ordres religieux ; ils se font l'écho des alarmes qu'éprouve, disent-ils, « le peuple de la contrée de se voir réduit en pays de coutume » (2); ils désapprouvent, enfin, l'égal partage des biens patrimoniaux, entre les enfants d'un même père.

« Nous espérons, Monsieur, ajoutent-ils en terminant, que vous voudrès bien faire part à l'Assemblée nationale de nos réflexions et que vous les appuyerés de tout votre zèle ».

(1) Cette lettre, écrite à Thémines, porte la date du 15 septembre 1789 et la signature de MM. Gaillard, *curé de Thémines, député suppléant du clergé de la province du Quercy* ; Bouzou, curé d'Aynac ; Docet, curé de Loubressac ; Sasmayous, curé d'Yssendolus ; J. L. Lespinas, curé de Saint-Laurent ; Briat, curé de Belmont ; Jammes, vicaire de Belmont ; Breu de Lacombe, curé de St-Vincent ; d'Araquy, prêtre.

(2) L'ancienne France se divisait, au point de vue judiciaire, en pays de coutume et pays de droit écrit. Le Quercy, qui faisait partie de la province de Languedoc et ressortait au Parlement de Toulouse, était pays de droit écrit.

Cette lettre comprend une accusation contre l'abbé Ayroles (1) et la critique assez habilement présentée et juste en bien des points, de la nouvelle législation.

Le curé de Reyrevignes n'essaya certainement pas de plaider auprès de ses confrères la cause de la législation nouvelle : leurs idées à ce sujet étaient en parfaite harmonie avec les siennes. Il dut se borner à se défendre lui-même et nous croyons, — car sa réponse n'est pas parvenue jusqu'à nous, — qu'il n'eut aucune peine à se justifier.

Après avoir essayé d'une résistance inutile, les députés du clergé, contraints de céder à la force du nombre, avaient sacrifié leurs droits mais non pas leur devoir, puisque, en échange de leurs concessions, la nation s'engageait *à subvenir d'une autre manière* aux dépenses d'ordre général que la dîme alimentait jusque-là. « Nous remettons toutes les dîmes entre les mains d'une nation juste et généreuse, avait dit l'archevêque de Paris, au nom de ses collègues, dans la séance du 11 août. Que l'Evangile soit annoncé, que le culte divin soit célébré avec décence et dignité, que les églises soient pourvues de pasteurs vertueux et zélés, que les pauvres du peuple soient secourus, voilà la destination de nos dîmes, voilà la fin de notre ministère et de nos vœux. Nous nous confions dans l'Assemblée nationale et nous ne doutons pas qu'elle ne nous procure les moyens de remplir dignement des objets aussi respectables et aussi sacrés ».

Tel fut, sans aucun doute, le fond du plaidoyer que l'abbé Ayroles adressa à ses électeurs mécontents et nous sommes persuadés, comme il l'écrivait à son frère, que lorsqu'ils con-

(1) On pourrait croire, d'après la forme de la lettre, que cette accusation vise les trois députés du Clergé quercynois. Mais elle n'atteint, en réalité, que l'abbé Ayroles, qui seul en exerçait les fonctions. L'évêque de Cahors était retenu à Avignon par la maladie dont il devait mourir deux ans plus tard. L'abbé Laymarie ne fit, à Versailles et à Paris, que de rares et courtes apparitions.

Aussi, dans une lettre que le vicaire de Reyrevignes écrit à son curé le 22 juin 1789, le plaint-il « d'avoir à son compte le travail de trois ». — « Faites, je vous prie, bien des compliments de ma part à votre confrère lorsqu'il sera de retour », lui dit Mgr de Nicolaï, évêque de Cahors, dans une lettre datée du 17 novembre 1789.

nurent bien les raisons qui avaient déterminé sa conduite, ils n'eurent garde de le blâmer (1).

Tous les prêtres du Quercy ne partageaient pas les préventions du curé de Thémines et de ses amis contre les décrets de l'Assemblée nationale. Deux mois après avoir reçu la lettre que nous venons de citer, l'abbé Ayroles en recevait une autre bien différente de ton et d'idées. Comme elle peint d'un trait trop naïf pour ne pas être vrai, l'état d'esprit d'une partie du clergé de notre province à cette époque, nous en citerons un passage assez long, mais très caractéristique.

« Nous avons vu, y était-il dit, les décrets de l'Assemblée relativement au Clergé. Sur les premières motions qui en avoient été faites, les sentiments étoient assès partagés. Les uns en avoient plaisir, les autres non. Aujourd'hui, à l'exception des gros décimateurs, il y a une acclamation générale, une jubilation inexprimable. On bénit l'Assemblée nationale de ce qu'elle a coupé la tête de lhidre qui déshonorait la religion; on sort d'un profond sommeil, et en ouvrant de grands yeux on s'écrie : Par quelle fatalité ! un vulgaire idolatre, de foibles curés et vicaires ont-ils porté le fanatisme jusques à sacrifier leur nécessaire pour nourrir le luxe des idoles placées dans le temple de Dieu ! Il n'étoit, dit-on, que cette voye capable de soutenir la religion si déshonorée pas l'abus indigne que l'on faisoit des revenus de Leglige (sic).

» Les supérieurs et supérieures de communautés sont agitées mais les simples conventuels verront arriver tranquillement ce qu'on leur avance, du moins le grand nombre (j'ay sondé le gué en différentes maisons).

» Les nobles qui n'ont pas eu la moindre chose à souffrir en Quercy ont paru jusqu'ici fort tranquilles. A présent que les rôles sont faits ou se font pour les faire contribuer pour les 6 derniers mois de l'année, on prétend qu'il y a une furieuse fermentation parmis eux (2) jusques au point qu'on annonce

(1) V. la lettre à son frère du 31 juillet 1789, citée plus haut.

(2) Dans son travail sur l'*attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution*, l'abbé Sicard fait la même constatation. « Les députés même de la droite, dit-il, qui parlèrent en faveur des dîmes et des biens du clergé, les chevaliers du trône et de l'autel, ne se hâtèrent guère

des assemblées en diverses provinces. Mais malheur à eux, il n'y a pas un gros lieu où il n'y ait 7 à 8 personnes du haut-tiers qui font part du journal patriotique à tout le peuple, qui a dans ses susd. une confiance si décidée qu'il n'est pas douteux qu'au moindre écrit il ne fut prêt à faire une émeuthe. Si ce 1er corps fait une sortie, il n'en aura pas assès pour la moitié d'un déjeuné, *et erunt novissima pejora prioribus*. »

Nous soupçonnons le vicaire de Reyrevignes — car c'est lui qui a écrit cette page — d'avoir trop lu, pour sa part, le « journal patriotique » : c'est là seulement qu'il a pu puiser un pareil style et de telles idées.

L'abbé Coste reçut-il de M. Ayroles, à l'occasion de sa lettre, quelque verte leçon, ou bien l'expérience lui apprit-elle à juger plus sainement des choses ? Nous l'ignorons... Toujours est-il qu'on ne trouve plus trace désormais, dans sa correspondance, de l'étrange exaltation qui avait, un moment, bouleversé son esprit si calme et si pondéré d'ordinaire.

Cette exaltation — partagée évidemment par beaucoup de prêtres du Quercy — est d'autant plus étonnante qu'elle répond à de tristes événements politiques et à des mesures d'une exceptionnelle gravité prises par l'Assemblée nationale contre l'Eglise de France.

Le 5 octobre, cinq à six mille femmes armées de bâtons, de couteaux, de piques, de fusils et suivies d'une horde de brigands étaient venues de Paris à Versailles et avaient pénétré dans l'enceinte de la Constituante, menaçant, insultant les députés et réclamant du pain à grands cris. Les membres de l'Assemblée essayèrent d'abord de tenir tête à l'orage et de continuer, au milieu du tumulte, leurs délibérations. Mais bientôt, vaincus par la peur ou par le dégoût, ils durent quitter la salle les uns après les autres. A dix heures du soir, il n'en restait plus que trois et l'abbé Ayroles était du nombre. Assis à sa place accoutumée, il bravait, depuis le matin, avec un indomptable courage, les fureurs d'une foule en délire devant laquelle

d'apporter dans les greniers du clergé, désormais vides, une contribution qui avait cessé d'être obligatoire ». Le *Correspondant*, no du 25 mai, p. 630.

ceux qui l'avaient déchaînée s'étaient enfuis épouvantés (1).

Le lendemain, l'émeute envahissait le Château, massacrait les gardes du corps qu'elle trouvait sur son passage, pénétrait dans les appartements de la reine qui dut fuir à demi-nue et allait s'emparer du roi, lorsqu'elle fut arrêtée par Lafayette. Le faible et malheureux prince se crut néanmoins obligé de subir les exigences de cette vile populace et partit avec elle pour Paris, suivi de l'Assemblée nationale (2).

Lâche devant le peuple ameuté, la Constituante ne retrouva son courage que lorsqu'il s'agit de dépouiller l'Eglise. Sur la proposition de l'évêque d'Autun, Talleyrand, — qui préludait ainsi à toute une vie de trahisons,— elle commença, le 10 octobre, à discuter un projet de confiscation des biens du Clergé et, le 2 novembre suivant, elle rendait un décret en vertu duquel ces biens étaient mis à la disposition de la nation. L'assemblée s'engageait, en retour, à fournir aux ministres du culte un traitement convenable (3).

(1) Arch. de fam. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles. — Abbé Caron, les *Confesseurs de la Foi*, T. III, p. 241.

(2) L'abbé Ayroles habita, pendant son séjour à Paris, l'hôtel de Toulouse, n° 16 de la rue des Grands-Augustins.

(3) La Constituante fixa, plus tard, le taux des divers traitements ecclésiastiques. Le traitement de l'archevêque de Paris fut de 50,000 livres ; celui des évêques dont les villes dépassaient cinquante mille âmes, 20,000 l.; celui des autres évêques, de 12,000 livres.

Les curés de Paris eurent un traitement de 6,000 livres. Celui des curés dont la paroisse ne dépassait pas mille âmes, fut de 1200 livres. Les curés dont la paroisse avait une population plus considérable, voyaient le chiffre de leur traitement augmenter en proportion.

Les vicaires de Paris, selon qu'ils étaient premiers, seconds ou troisièmes vicaires, avaient droit à un traitement de 2,400 livres, de 1,500 et de 1,000 livres. Le traitement des autres vicaires était de 700 livres.

Nous ferons remarquer à ce sujet que la valeur de l'argent ayant diminué de moitié depuis 1789, le taux de ces divers traitements devrait être doublé pour rester tel qu'il a été fixé par la Constituante. C'est là ce qui justifie les augmentations successives dont les traitements des fonctionnaires civils ont bénéficié depuis lors. Seuls, les traitements ecclésiastiques ont été maintenus au même chiffre et cette exception est d'autant plus injuste que, de l'aveu même de la Constituante, les sommes allouées aux ministres du Culte « *font partie de la dette nationale* » contractée par l'Etat lors de la suppression des dîmes et de la confiscation des biens du clergé.

Ajoutons que ces biens, d'une valeur totale d'au moins deux milliards, furent l'objet de telles dilapidations, qu'ils ne purent éteindre la dette publique exigible qui était, en 1789, de trois cent soixante millions seulement et n'empêchèrent pas l'Etat de faire peu après, une honteuse banqueroute. Bien mal acquis ne profite jamais.

L'abbé Ayroles était loin d'éprouver, pour de pareilles mesures, l'enthousiasme irréfléchi que manifestait son vicaire. Devant la Constituante il avait, avec ses collègues, défendu de tout son pouvoir le patrimoine séculaire de l'Eglise. Mais leurs faibles efforts étaient restés vains et les usurpateurs l avaient emporté, une fois de plus, par la force du nombre.

Comme il l'avait prévu, dans l'ordre politique aussi bien que dans l'ordre religieux, le mal allait sans cesse grandissant. Sa bonne volonté, son dévouement, les sacrifices qu'il avait faits et qu'il était prêt à faire encore, tout était demeuré inutile.

Ainsi, aux chrétiennes et patriotiques angoisses que lui causait une situation de jour en jour plus critique, venait s'ajouter le douloureux sentiment de son impuissance.

Son cœur trop plein sentit le besoin de s'épancher, et il écrivit à son évêque une lettre désolée où il racontait, avec un abandon filial, les tristesses, les peines, les déboires de toute sorte que lui valait, depuis sept mois, l'acte de religieuse obéissance qu'il avait accompli en acceptant, sur son ordre, le mandat de député. Il ne se plaignait pas, mais condamné à porter seul tout le poids de la lutte, il demandait au moins des encouragements, des conseils, des prières et une paternelle bénédiction.

L'évêque de Cahors ne pouvait pas rester insensible à ce touchant appel. Il s'empressa d'y répondre par une lettre que nous allons citer tout entière :

« Je désirerois bien, Monsieur, pouvoir adoucir l'amertume qui accompagne votre mission. Je prends, je vous assure, plus de part que personne à ce qui fait le sujet de vos peines et je ne cesse de former des vœux bien sincères pour que Dieu répande sur votre assemblée son Esprit, qui seul peut lui faire prendre des résolutions capables de procurer sa plus grande gloire et le bonheur de l'Etat.

» L'état dans lequel je me trouve, qui ne me permet ni d'exercer mes fonctions, ni de m'occuper du pénible gouvernement de mon diocèse, m'a mis dans la nécessité de me retirer dans ma famille pour y chercher un repos qui m'est absolument

nécessaire (1). Il m'est bien difficile de le trouver à travers les peines d'esprit et de corps que j'éprouve, qui ne me permettent pas de prévoir quand je pourrai retourner à mon poste, ni quand je serai en état de le remplir convenablement. Continuez de vous acquérir de nouveaux mérites en persévérant dans votre pénible carrière, ne me sachez pas mauvais gré d'avoir exigé de vous de l'avoir embrassée, parce que je vous y ai cru appelé par la Providence ; et pour vous soutenir dans vos peines, ne perdez jamais de vue qu'il ne vous tombe en charge que de semer et d'arroser, mais que Dieu s'est réservé de fertiliser vos travaux

» Faites, je vous prie, bien des compliments de ma part à votre confrère lorsqu'il sera de retour et rendez justice l'un et l'autre, je vous prie, Monsieur, à la sincérité des sentiments dont je suis rempli pour vous.

» L. M. Év. de Caors. » (2)

Les tortures morales endurées, depuis huit mois, par l'abbé Ayroles avaient gravement altéré sa santé. Il lutta de son mieux contre le mal qu'il sentait venir depuis longtemps, mais ses forces finirent par le trahir. Vers la fin du mois d'octobre 1789, quelques jours après son arrivée à Paris, il fut obligé de s'aliter. Sa maladie se prolongea pendant un mois environ. Ils durent être bien tristes pour le pauvre curé de Reyrevignes ces jours de souffrance dans une chambre d'hôtel où il ne se voyait entouré que de visages inconnus et de soins mercenaires ! L'abbé Laymarie, son confrère, avait quitté Versailles après les journées d'octobre (3). Seuls, ses collègues laïques, les députés du Quercy à l'Assemblée Constituante et, en particulier, M. de Lacheize-Murel, représentant de la sénéchaussée

(1) Dans sa lettre du 22 novembre 1789, l'abbé Coste, vicaire de Reyrevignes, écrit à M. Ayroles : « Vous avès peut-être sçu que notre prélat a passé de Banière (*Bagnères*) à Avignon et que la ville de Caors la attaqué sur le défau de résidence, et ne sétant pas rendu après la sommation quon luy en a faite, la ville a fait banir (*saisir*) les revenus entre les mains des fermiers. Le dernier courier annonçoit qu'il étoit très mal à Avignon ». — Arch. de famille. — Lettre du vic. de Reyrevignes, 22 nov. 1789.

(2) Arch. de famille. — Lettre de Mgr l'évêque de Cahors datée d'Avignon, le 17 novembre 1789.

(3) Plus de 200 députés, soit royalistes, soit constitutionnels, refusèrent de siéger à Paris et rentrèrent dans leurs foyers ou émigrèrent à l'étranger.

de Martel, purent le visiter, compatir à ses peines et le réconforter par les témoignages incessants de leur affectueuse sympathie.

C'est au cours de cette maladie que l'abbé Ayroles avait écrit à Mgr de Nicolaï. La réponse de son évêque fut pour lui le plus efficace et le meilleur des remèdes. Quelques jours après l'avoir reçue, il pouvait annoncer à sa famille et à son vicaire qu'un mieux sensible s'était produit dans son état et permettait d'espérer, à bref délai, une complète guérison (1).

Aux consolations que lui avait apportées la lettre de l'évêque de Cahors, se joignaient celles qui lui venaient de ses paroissiens de Reyrevignes.

« Vos chers paroissiens, lui écrivait son vicaire, demeurent toujours pénétrés des mêmes sentiments de respect et de reconnaissance qu'ils vous doivent et que je vous renouvelle de leur part : ils sont assès exacts à s'approcher du tribunal de la Pénitence. Depuis la Toussaint, où les travaux ne sont pas si pressés, il est rare que je puisse, même les jours ouvriers, sortir de l'église avant mydy. Ils se sont bien comportés, malgré quelques traits de licence dont l'exemple leur a été donné par des paroisses voisines. »

Les lignes qui suivent nous montrent à quel état de surexcitation les esprits avaient été portés en Quercy, comme dans toute la France, par les décrets de la Constituante sur l'abolition ou le rachat des droits féodaux. A ce titre, nous allons les reproduire intégralement.

« Depuis que je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire, les habitans de Brengues se sont soulevés contre leur seigneur. Sur le décret de l'Assemblée nationale, qui semble avoir détruit sans indemnité les cens qui tiennent à la servitude personnelle, comme les droits de guet et garde, de fouage, de manœuvre etc., ils ont prétendu ne vouloir point payer ces

(1) « J'ay été dans des peines bien vives pendant trois semaines sur votre santé, ne recevant aucune de vos nouvelles... Je sus, le 19, par les demoiselles de Laymarie et Madame de Murel, que vous aviès été malade, mais que vous alliez mieux. Votre lettre me le confirme. Ne tardez pas, je vous prie, de me donner une nouvelle confirmation ». Arch. de fam. — Lettre de l'abbé Coste, vic. de Reyrevignes, 22 novembre 1789.

articles qui sont de concéquence à Brengues. Le seigneur a voulu les exiger et avec un ton un peu trop haut. Les susdits se sont attroupés, ont été à l'église prendre le banc du seigneur et l'ont porté dans le Célé, et ont, à la suite de ce, entouré la maison seigneuriale, ont tiré nombre de coups de fusils, au point qu'on a ramassé un demi-chapeau de balles dans la salle du château ; néanmoins il ni a eu personne de tué ni blessé. Thémines a fait dresser une potence au milieu de la place avec menace de pendre le premier qui oseroit payer la rente, jusques à ce qu'on leur aura restitué des surcharges qu'on leur fait, disent-ils, payer depuis longtemps. Grand nombre de paroisses ont contesté les susdites redevances, mais sans hostilité et le commun des gens sensés les croit fondées. Pour notre paroisse, elle a payé très exactement quoiqu'elle n'ignore pas des surcharges dont elle a été vexée » (1).

On ne se contentait pas de molester ainsi brutalement les seigneurs, on imposait leurs biens, jusque-là privilégiés, et ces impositions s'élevaient, la plupart du temps, à des chiffres volontairement exagérés. Il en était de même, d'ailleurs, des biens ecclésiastiques. « Il y a eu de grandes inégalités dans la fixation des curés, écrit l'abbé Coste ; à Fons on a mis 24 livres au curé, à Assier 40 livres, à Béduer 120 livres... On ne vous a mis que 3 livres pour votre capitation de six mois » (2).

Il faut dire aussi que les gens de Reyrevignes, s'ils avaient agi autrement, se seraient rendus coupables de la plus noire ingratitude. Bien qu'éloigné d'eux et malgré les lourdes charges que lui imposait sa nouvelle situation, l'abbé Ayroles continuait à leur prodiguer ses aumônes et ses charitables secours. La suppression même des dîmes et l'aliénation des biens ecclésiastiques ne lui firent rien changer aux dispositions qu'il avait prises avant son départ et dont son vicaire était resté le fidèle exécuteur.

« Il y aura, lui annonce-t-il, autant de misère pour Reyrevignes que l'année passée, et si vous vouliez, j'achèterais des

(1) Arch. de famille. — Lettre du vicaire de Reyrevignes, 21 déc. 1789.
(2) Id. Id.

menus grains qui ne sont pas à présent bien chers, pour fère une honête provision de mouture pour la soulager. J'ay encore tout le bled de l'année, mais ce quart ne va qu'à 63 quartons. Il le faut pour voir lever tranquillement la récolte, surtout ne devant pas en recueillir. Il y a 6 quartons de la quette qui se fait dans la paroisse avec une douzaine d'autres menus grains. Si vous voulez, j'acheteray en jaresses, bled d'Espagne etc., de quoy fère environ 60 quartons de mouture. Vous me marquerès si c'est de votre goût ou non. Il a fallu en habiller un certain nombre, mais la Providence nous a aidé. Vous me fites l'honneur de me dire avant votre départ que vous ne vouliez pas absolument qu'aucun de vos paroissiens mendiàt. Cependant trois enfans de Garibal, du Mas de Merigue, font le métier depuis 15 jours parce qu'ils n'ont pas su ni voulu travailler chez leurs maitres. J'ay travaillé à les fère placer et je n'ai pu encore y réussir. J'ay mieux aimé attendre votre réponse avant de les nourrir à vos frais pour les empêcher de mendier, parce qu'on profiteroit de cet exemple pour vous surcharger. Je vous le communique ; je ferai ce que vous ordonnerez » (1).

Si nous avons reproduit scrupuleusement tous ces détails, ce n'est pas uniquement pour donner une preuve nouvelle de la charité de M. Ayroles. Nous avons voulu montrer surtout quel était, en réalité, l'emploi de ces dîmes tant décriées jadis et dont le nom seul effraye encore nos crédules paysans. Elles s'entassaient, au moment de la récolte, dans les greniers du presbytère qui devenaient ainsi, dans chaque paroisse, de vrais greniers d'abondance ; elles s'y multipliaient, la plupart du temps, grâce aux libéralités du curé et elles en sortaient sous forme de moûtures ou de semences largement distribuées aux pauvres nécessiteux ou aux cultivateurs dans l'embarras. Les impôts qui ont remplacé les dîmes sont plus lourds et plus vexatoires qu'elles ne le furent jamais et ils n'alimentent pas généreusement comme elles, au moins dans nos campagnes, le budget de la charité.

L'Assemblée nationale continuait à discuter, avec une len-

(1) Arch. de famille. — Lettre du vic. de Reyrevignes, loc. cit.

teur qui n'était pas toujours marquée au coin de la sagesse, les divers articles de la nouvelle Constitution. Tandis qu'elle délibérait, des désordres, pareils à ceux que nous avons signalés en Quercy, éclataient dans toute la France. Il n'était pas rare même de voir le sang couler dans les provinces, surtout dans celles du Midi. L'Assemblée se bornait à blâmer les crimes commis et n'avait pas le courage d'user, pour les punir, de l'autorité absolue qu'elle s'était arrogée.

Le roi crut pouvoir mettre un terme à ces maux et ramener la paix dans les esprits en déclarant solennellement devant la Constituante, le 4 février 1790, qu'il acceptait les principes de la révolution et qu'il s'engageait, d'avance, à maintenir la Constitution que la France allait se donner.

Cette déclaration inattendue fut accueillie avec enthousiasme par l'Assemblée et tous les députés, à quelque parti qu'ils appartinssent, vinrent, à leur tour, jurer d'être fidèles *à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.*

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette démarche du roi et le serment civique auquel elle donna lieu, furent loin de réaliser les espérances conçues et n'arrêtèrent, en aucune façon, les sanglantes orgies provoquées par les décrets imprudents de la Constituante. Les massacres révolutionnaires continuèrent dans les provinces et jouirent, comme par le passé, d'une honteuse impunité.

La nouvelle Constitution imposait à l'Eglise de France, au point de vue moral et matériel, de douloureux sacrifices. La plupart des députés du Clergé à la Constituante — et l'abbé Ayroles était du nombre — avaient fait tous leurs efforts pour les lui éviter; ils n'avaient pu y réussir. On les vit alors donner un exemple admirable de magnanimité. Au lieu de récriminer contre le fait accompli, ils l'acceptèrent sans arrière-pensée et, le 4 février, ils prêtèrent tous le serment civique, comme leurs collègues du Tiers-Etat et de la Noblesse.

Il semble que ce gage donné par le Clergé aux idées révolutionnaires aurait dû arrêter la majorité de l'Assemblée nationale dans la voie d'empiètements sur le domaine de l'Eglise où

elle était entrée. Il n'en fut rien, au contraire. Neuf jours plus tard, le 13 février, malgré les vigoureuses protestations des députés ecclésiastiques, la Constituante statua que la loi ne reconnaîtrait plus de vœux monastiques solennels et décréta la suppression des ordres religieux. Le 12 avril elle refusa dédaigneusement de délibérer sur la proposition que lui faisait le député-chartreux dom Gerle, de déclarer la religion catholique seule religion de l'Etat. Le 16 avril, elle complétait l'aliénation des biens ecclésiastiques, commencée le 19 décembre 1787, pour l'hypothèque de quatre cent millions d'assignats.

La correspondance de l'abbé Ayroles nous montre comment il appréciait ces diverses mesures. A une question que sa sœur, la religieuse de l'Hôpital-Beaulieu, lui avait posée, il répond :

« Il est décidé que les vœux solennels n'auront plus lieu en France, mais l'Assemblée n'a pas le pouvoir d'interdire les vœux simples. Elle peut bien détruire les congrégations où l'on fait de pareils vœux, mais un individu aura toujours droit de prendre, pour son plus grand bien, un engagement avec Dieu ». Il ajoute un peu plus loin : « Assurez Madame (la grande-prieure de l'Hôpital) que je partage bien sincèrement la peine qu'elle ressent des malheurs qui affligent les communautés... »

« On dit ici, continue-t-il, que le vertige s'est emparé d'un grand nombre de têtes dans votre province, qu'on y traite de fanatisme les efforts que l'on fait pour soutenir la religion. J'ai lû une délibération de la municipalité de Ca... (*Caors ?*). Assurément MM. les officiers municipaux, que je respecte infiniment, tirent une mauvaise conséquence du décret de l'Assemblée. Si elle avoit prétendu accorder la solennité du culte à la seule religion catholique, apostolique et romaine, elle n'auroit point éloigné avec tant de soin cette question qui lui avoit été présentée trois fois et n'auroit point fini par décider qu'il n'y avoit lieu à délibérer. Il est inutile de dire qu'elle se charge de payer les fraix du culte et les ministres de la religion catholique. Cela n'empêche pas que les autres religions ne puissent être autorisées à avoir un culte solennel et qu'on introduise, en France, la liberté de religion. Les Anglois, les Hollandois ne souffrent point l'exercice public de la religion catholique. Ils ont une religion nationale qui jouït de la solennité du culte.

La notre n'aura point l'avantage d'être déclarée nationale. Mais laissons cette affligeante discussion » (1).

Les afflictions de l'abbé Ayroles étaient maintenant partagées par le plus grand nombre de ses confrères du Quercy. Ils étaient revenus, pour la plupart, de leurs illusions premières et ils envisageaient avec effroi d'un côté les ruines accumulées, de l'autre les bouleversements qui se préparaient et qu'ils sentaient bien devoir être plus terribles encore.

« Je partage bien sincèrement avec vous, lui écrivait son vicaire, l'amertume du calice qu'on vous fait boire. Malheureusement, la part que j'y prends ne peut pas vous soulager comme je le désirerois. Que fère à tout cela ? c'est de prendre patience : *a domino factum est istud* » (2).

« Qui l'eût dit, mon cher et respectable Monsieur ! s'écriait, à son tour, un vieil ami du curé de Reyrevignes, M. Gimel, curé de Mialet ; qui l'eût dit que les choses en viendraient où elles sont ! Quel bouleversement en tout genre ! Je vous connois assez pour croire que vous rendrez vos souffrances méritoires à ses yeux.

» Nous vous plaignons tous bien sincèrement, n'en doutez pas, et lorsque nous votâmes pour vous, il s'en falloit bien que nous prévissions que vous auriez à boire un calice si amer. Ah ! si les sentimens de tous les députés avaient été les vôtres ! Mais la Providence divine permet que ces choses soient. De même, veuille-t-elle que tout cela tourne à sa Gloire et à notre avantage pour le Ciel ! »

En attendant, le bon vieillard s'inquiéte de savoir quelle situation vont lui faire les nouveaux décrets de la Constituante durant les quelques jours qu'il a encore à passer sur la terre. Il interroge l'abbé Ayroles à ce sujet avec une touchante anxiété et sollicite de lui une prompte réponse. C'est, dit-il, un service essentiel que je vous demande ; me le refuseriez-vous ? » Sera-t-il maintenu à la tête de sa chère paroisse ou le forcera-t-on à s'en éloigner ? S'il lui est permis d'y rester, ce jardin, ce pré, ce petit champ qui entourent son presbytère et qu'il a

(1) Arch. de famille. — Lettres à sa sœur, 12 juin 1790.
(2) Id. Lettre du vic. de Reyrevignes, 19 avril 1790.

acquis, en partie, de ses deniers, les regardera-t-on comme biens d'Eglise et la nation aura-t-elle la cruauté de l'en déposséder ? Comme il souffrirait s'il voyait détruire ce modeste domaine curial restauré, embelli, agrandi par ses soins et auquel il s'est attaché avec cette puissance d'affection pour la terre, qui est innée dans tout cœur de paysan et dont son cœur de prêtre n'a pu se dépouiller entièrement.

« On nous pensionne, nous dit-on ; il doit y avoir un arrondissement de paroisses ; sera-ce dans ce moment ? Que ferai-je ? que deviendrai-je ? Donnez-m'en connoissance si vous le savez. Dans le cas que je reste en place, vous connoissez le local, j'ai ma maison dans un champ de contenance de 13 ou 14 cartons en tout. J'y ai aussi mon jardin, une petite cour et un petit sol ; y touchera-t-on ? Et dans ce cas, ne pourrois-je pas demander et obtenir qu'on retranchât sur la pension l'équivalent du revenu du dit champ, lequel revenu est tout au plus de 24 ou 25 livres. Qu'entend-on par les jardins joignants qu'il est dit dans un décret qu'on laissera aux curés en les pensionnant ? Quant au pré dont il est parlé dans mon mémoire, vu les clauses de l'acte d'achat, peut-il être mis dans la classe des biens ecclésiastiques dont la nation veut disposer ? Veuillez bien, je vous prie, me donner sans délai, s'il vous est possible, tous les éclaircissements que je vous demande... » (1).

Un autre prêtre, dont nous n'avons pu découvrir le nom, écrit à M. Ayroles, à la même époque :

« Vous voudrez bien, Monsieur et très cher curé, me détailler un peu tout ce qui nous concerne. Percevrons-nous nos dîmes ? Serons-nous pensionnés ? Si l'on supprime des curés, quel est le nombre des communians que l'on assignera à chaque ? Nous, petits curés, que deviendrons-nous ? Un grand travail surpassera mes forces : faudra-t-il que je me retire — où — sous quelle pension ? On nous débite ici que chaque prêtre travaillant n'aura pas moins de quatre mille âmes à conduire : il faudra alors absoudre par aspersion.

Mon Dieu que ma tristesse est profonde ! J'aurois bien

(1) Arch. de fam. — Lettre du curé de Mialet à M. Ayroles, 28 avril 1790, à laquelle est annexé un Mémoire justificatif.

besoin que vous pussiez me dire quelque chose de consolant.

» Un nombre suffisant d'instituteurs se sont, dit-on, présentés pour occuper tous les collèges (1). Voltaire et Rousseau serviront de livres classiques... Mais dans l'Assemblée il y a tant et de si braves gens... Les bons n'auront-ils jamais le dessus sur les mauvais ? » (2).

La tristesse de ce pauvre prêtre eût été plus profonde encore s'il avait bien connu les projets de réforme religieuse élaborés par « les braves gens » qui composaient la majorité de l'Assemblée nationale. Les mauvais allaient triompher une fois de plus et la Révolution armée de la Constitution civile du Clergé s'apprêtait à porter à l'Eglise de France un coup plus cruel et plus dangereux que tous ceux dont elle l'avait frappée jusque-là.

L'Assemblée nationale avait, en quelques mois, enlevé à l'Eglise de France les prérogatives sociales et politiques dont elle jouissait depuis de longs siècles ; elle l'avait dépouillée de ses biens et blessée au vif en arrachant de son sein les ordres religieux et en supprimant les vœux monastiques. Elle voulut aller plus loin et faire subir à sa Constitution spirituelle des transformations pareilles à celles qu'elle imposait à la Constitution civile du royaume. De sa propre autorité, sans recourir au Pape, seul juge et seul maître souverain en ces matières, malgré l'opposition des évêques et de la plupart des députés ecclésiastiques qu'elle comptait parmi ses membres, l'Assemblée supprima les cent-trente-cinq évêchés qui existaient en France et en créa un nouveau dans chacun des quatre-vingt-trois départements qu'elle venait de substituer aux anciennes provinces ; elle ordonna que les évêques seraient élus désor-

(1) La plupart des collèges de France étaient dirigés par des religieux. Aussi le premier résultat obtenu par la suppression des Ordres religieux fut-il la fermeture des collèges les plus florissants du royaume et l'anéantissement à peu près complet de l'instruction publique en France. Beaucoup d'établissements d'éducation n'avaient même pas attendu le décret du 13 février pour fermer leurs portes. Le vicaire de Reyrevignes écrivait à M. Ayroles, à la date du 22 novembre 1789 : « Le séminaire de Saint-Paulin *(à Montauban)* n'existe plus ; le collège de Caors est presque désert; je ne sais comment est le séminaire ».

(2) Arch. de fam. — Lettre sans signature et sans date, mais dont le contexte montre clairement qu'elle a dû être écrite aux premiers mois de l'année 1790.

mais par le peuple et demanderaient l'institution canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province, après avoir averti le souverain Pontife de leur élection ; elle décréta que les évêques, dans leur diocèse, ne pourraient prendre aucune décision sans l'assentiment de la majorité du conseil épiscopal composé de douze ou seize vicaires généraux ; elle abolit les chapitres des Cathédrales ainsi que tous les autres chapitres et bénéfices ; elle statua que les curés seraient nommés, comme les évêques, par les électeurs civils et pourraient choisir eux-mêmes leurs vicaires et enfin elle imposa aux évêques et aux curés de jurer obéissance et fidélité à cette Constitution schismatique désignée sous le nom de Constitution civile du Clergé.

Le 4 février 1790, les députés ecclésiastiques qui faisaient partie de l'Assemblée nationale avaient pu prêter serment à la Constitution : elle n'était pas encore élaborée en son entier et ils espéraient qu'elle ne sanctionnerait pas définitivement les projets qui portaient une atteinte trop formelle à l'autorité spirituelle.

Quelques-uns, cependant, avaient fait, dès lors, des réserves expresses. Ces réserves, ils les maintinrent et les accentuèrent plus vivement que jamais lorsqu'ils virent que la majorité de l'Assemblée allait consacrer par un vote irrémédiable la Constitution civile du Clergé. Le 9 juillet 1790, l'évêque de Clermont, M. de Bonal, monta à la tribune, offrit de jurer de nouveau obéissance à la nation et au Roi et se déclara prêt à signer ce serment de son sang, s'il en était besoin. Mais il affirma en même temps qu'il ne pouvait comprendre dans son serment civique les objets qui dépendent essentiellement de la puissance spirituelle. « Ici, Messieurs, s'écria-t-il, en me rappelant ce que je dois rendre à César, je ne puis me dissimuler ce que je dois rendre à Dieu... Toute feinte à cet égard serait un crime, toute apparence qui pourrait la faire présumer serait un scandale de ma part ! »

Des applaudissemements enthousiastes partis des bancs où siégeaient les députés ecclésiastiques saluèrent ces nobles paroles et apprirent à la majorité sectaire que ce clergé qui avait fait si généreusement l'abandon de ses biens et de ses

privilèges, allait se montrer intraitable lorsqu'on lui demanderait de sacrifier sa conscience et sa foi.

L'Assemblée nationale passa outre et vota, le 12 juillet 1790, la Constitution civile du Clergé. Le 27 novembre suivant, elle décréta que tous les évêques et tous les curés qui, dans huit jours, n'auraient pas prêté serment de fidélité à cette constitution schismatique, seraient censés avoir renoncé à leurs fonctions et remplacés immédiatement.

Quelle réponse allaient faire les pasteurs de l'Eglise de France à cette odieuse sommation ?... « Il est bien à craindre, écrit l'abbé Ayroles à sa sœur, que l'ignorance, l'intérêt et la crainte ne fassent beaucoup d'infidèles. On l'éprouve ici, non pas dans les évêques, car à l'exception d'un seul (1), qui depuis le commencement s'est détaché de son corps, ils sont bien résolus de s'y refuser. La défection d'un certain nombre de curés doit affliger sensiblement ; la majorité résiste toujours. Prions avec ardeur afin que Dieu soutienne les forts, affermisse les chancelants et éclaire ceux qui ont fermé les yeux à la lumière. »

Les lignes suivantes nous font connaitre ce que le curé de Reyrevignes pensait de la Constitution civile du Clergé et quelle conduite il se proposait de tenir à cet égard :

« Je ne conçois pas, ajoute-t-il, comment dans une cause majeure on peut se séparer du corps épiscopal. On dénature perpétuellement la question pour faire illusion aux simples ; on ne cesse de dire que c'est l'ambition et l'intérêt des évêques qui les porte à refuser ce serment ; on ne veut pas voir que le gouvernement ecclésiastique que Jésus-Christ a établi, l'autorité qu'il a donnée aux premiers pasteurs, la juridiction spirituelle dont l'Eglise seule est dépositaire sont, je ne dis pas compromis, mais presque détruits. J'ose dire que c'est une chose sans exemple que la puissance séculière ait créé, supprimé des diocèses sans le concours de la puissance ecclésiastique. Il est également sans exemple que les élections des évêques ayent été faites par le peuple sans la participation du

(1) Talleyrand, évêque d'Autun.

clergé. Les curés n'ont jamais été choisis par le peuple. Dans les temps apostoliques, et les suivants, c'étoient les évêques qui établissoient des prêtres dans les différents lieux où le besoin des fidèles le requéroit. Les évêques ont offert de se prêter à tous les changements que les circonstances pourroient exiger, pourvu que l'on voulut observer les formes canoniques; ils ont demandé qu'on leur permit de s'assembler en concile national ou de convoquer des conciles provinciaux, ou d'avoir recours au pape : on n'a eu égard à aucune de ces demandes. La puissance temporelle croit avoir seule le droit d'établir à à son gré le gouvernement de l'Eglise, de supprimer 53 diocèses, d'étendre ou de resserrer les limites des autres, ce qui emporte nécessairement la juridiction spirituelle sur les fidèles dont on donne ou l'on ôte le gouvernement. L'Eglise seule donne la mission à ses pasteurs, l'Eglise seule a droit d'étendre ou de circonscrire leur juridiction. Si une assemblée temporelle peut supprimer 53 diocèses, une seconde pourra en supprimer autant et une troisième les supprimer tous, ce qui emporterait la suppression de la religion catholique, car elle ne peut subsister sans évêques. N'est-ce pas une chose inouie qu'un évêque ne puisse retirer à un vicaire les pouvoirs qu'il lui a donnés sans l'avis de son conseil pris à la majorité ? Il est à remarquer qu'il n'a pas même une voix prépondérante...

» Voilà une lettre plus longue que je ne croyois... Je finis en vous assurant qu'avec le secours de la grâce, la crainte de perdre mon état, ma vie même ne me séparera jamais du corps épiscopal en qui réside essentiellement l'Eglise... » (1).

Cette fière promesse, l'abbé Ayroles la mit à exécution deux jours plus tard, dans la mémorable séance du 4 janvier 1791. C'était le jour choisi par l'Assemblée pour appeler les députés ecclésiastiques qu'elle comptait parmi ses membres à prêter le serment schismatique. L'évêque d'Autun, Talleyrand, et Gobel, évêque de Lydda, qui siégeaient à gauche, s'empressèrent de déférer aux désirs de la Constituante. Trente-six prêtres assis sur les mêmes bancs se joignirent à eux et suivirent le triste

(1) Arch. de fam. — Lettre de l'abbé Ayroles à sa sœur, 2 janvier 1791.

exemple donné, deux semaines auparavant, par soixante de leurs confrères.

Le président se tourna alors du côté droit de l'Assemblée et appela M. de Bonnac, évêque d'Agen. « Messieurs, dit le prélat au milieu du plus profond silence, les sacrifices de la fortune me coûtent peu, mais il en est un que je ne saurais faire, celui de votre estime et de ma foi : Je serais trop sûr de perdre l'un et l'autre si je prêtais le serment qu'on exige de moi ». M. Fournets, curé du même diocèse, se lève après son évêque : « Messieurs, dit-il à son tour, vous avez prétendu nous rappeler aux premiers siècles du christianisme ; eh bien, avec toute la simplicité de cet âge heureux de l'Eglise, je vous dirai que je me fais gloire de suivre mon évêque comme Laurent suivit son pasteur ». « Je suis né catholique, apostolique et romain, s'écrie M. Leclerc, curé du diocèse de Séez, je veux mourir dans cette foi ; je ne le pourrais pas en prêtant le serment que vous me demandez ».

A ces mots, du côté gauche de l'Assemblée partent des cris de fureur et plusieurs députés demandent qu'on mette fin à ces sommations individuelles. M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, craignant de perdre cette occasion de confesser publiquement sa foi, s'avance péniblement vers la tribune et fait entendre ces nobles paroles : « Messieurs, j'ai soixante-dix ans ; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat. Accablé d'années et d'infirmités, je ne veux pas déshonorer mes cheveux blancs, je ne veux pas prêter le serment ». Le clergé de la droite se lève et témoigne par ses applaudissements qu'il est tout entier dans les mêmes sentiments.

Au dehors des cris retentissent : « A la lanterne ! à la lanterne les évêques et les prêtres qui ne jureront pas ». Quelques membres de l'assemblée demandent qu'on mette fin à ces clameurs sanguinaires. « Non, messieurs, disent les ecclésiastiques fidèles, ne vous occupez pas de ces clameurs d'un peuple qu'on abuse. Son erreur et ses cris ne dirigeront pas notre conscience. Continuez l'appel nominal ».

L'assemblée s'y refuse et ordonne qu'au lieu d'interpellations individuelles on fasse à tous les prêtres encore réfractaires une sommation générale. Le président dit alors : « Que ceux

des ecclésiastiques qui n'ont pas encore prêté leur serment se lèvent et s'avancent pour le prêter ». Un silence de mort répondit seul à ces paroles et pas un prêtre ne se leva.

L'abbé Ayroles aurait voulu pouvoir, comme quelques-uns de ses confréres, monter à la tribune de la Constituante et refuser bien haut le serment schismatique. La majorité sectaire ne lui en donna pas le temps et il fut de ceux qui durent se contenter d'une protestation muette, mais qui ne manquait ni d'énergie, ni de grandeur.

La profession de foi qu'il n'avait pu faire entendre à l'Assemblée nationale il l'envoya à ses confrères du Quercy pour les engager à imiter son exemple et à repousser le schisme officiel.

« Vous voulez sçavoir, écrivait-il, les raisons qui ont porté votre ami à refuser le serment... 1° le nombre des refusants est incomparablement plus grand ; 2° la science et la vertu de ceux qui l'ont prêté ne peut soutenir le parallèle avec la science et la vertu de ceux qui l'ont refusé ; 3° tous les évêques, à l'exception de 4, à qui l'opinion publique avoit déjà rendu la justice qu'ils méritent, l'ont condamné ; 4° le pape par plusieurs brefs authentiques a condamné le serment et les jureurs ; 5° 80 docteurs de Sorbonne, assemblés, après avoir longtemps discuté la matière, ont décidé qu'on ne pouvoit le faire en conscience ; 6° ce qu'il y a d'ecclésiastiques scavants et vertueux à Paris l'a constamment refusé ; 7° la constitution civile du clergé renverse le gouvernement ecclésiastique, détruit l'autorité que Jésus-Christ a donnée aux évêques, en établissant un conseil presbytérien ; 8° la puissance temporelle ne peut donner la mission et la juridiction aux pasteurs, elle ne peut ni l'étendre ni la restreindre, encore moins la leur ôter ; 9° elle ne peut établir ou déplacer à son gré des pasteurs soit du 1er ou du 2ond ordre. Votre ami reconnoit que l'Eglise seule a droit d'établir et d'envoyer les pasteurs, de les destituer quand ils se sont rendus coupables de quelque crime qui selon les canons mérite la déposition. Une assemblée politique supprime à son gré des diocèses, en crée d'autres, destitue plus de 130 évêques, plus de 30.000 curés sans autre raison que le refus d'un serment. L'assemblée n'a jamais regardé comme coupa-

bles ceux qui l'ont refusé, elle s'en est expliquée plusieurs fois, et cependant elle les punit comme très coupables. Mais le fussent-ils, elle n'auroit pas le droit de les punir par la perte de leurs places qu'ils tiennent de l'Eglise et non de la puissance séculière. »

L'abbé Ayroles eut la consolation de voir la plupart de ses amis suivre ses conseils et marcher sur ses traces. C'est ce que fit en particulier l'abbé Marbot, curé de Bio. Au début de la Révolution, il avait accepté avec une faveur marquée les idées nouvelles. Le 17 février 1790, il présidait l'assemblée générale de la communauté réunie dans l'église de Bio pour procéder à la constitution de la municipalité. Le 21 février de la même année, il recevait dans le chœur de l'église, à l'issue de la messe paroissiale, le serment des officiers municipaux et du procureur de la commune. Le 14 juillet 1790, en la fête de la fédération des communes de France, il célébrait solennellement la messe « dans les rues et pour les fins relatives aux circonstances », et après avoir, sur la place publique, prononcé un discours inspiré par le patriotisme le plus pur, il prêtait serment devant tous ses paroissiens d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.

Mais lorsque le décret du 27 novembre 1790 vint lui demander d'accepter la constitution civile du clergé et de lui jurer fidélité, l'abbé Marbot ne témoigna ni le même enthousiasme, ni le même empressement. C'est seulement le 3 février 1791 qu'il se présenta, accompagné de son vicaire, devant la municipalité de Bio et offrit, comme bon patriote, catholique, apostolique et romain, de prêter le serment civique selon une formule préparée d'avance et transcrite d'après son expresse réquisition, sur le registre de la municipalité.

« Au nom de Jésus-Christ, disait-il, et en ma qualité de ministre de l'Eglise catholique, apostolique et romaine à laquelle mon esprit et mon cœur sont et demeureront, avec l'aide de Dieu, toujours soumis, je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'a été confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi, sous la réserve unique et expresse des objets qui

tiennent essentiellement à la doctrine et à la foi catholiques, ainsi que l'assemblée nationale l'a décrété verbalement et qu'elle l'annonce textuellement dans son instruction du 21 janvier dernier ».

De pareilles restrictions « renversoient entièrement, comme le disait l'abbé Ayroles, les vües de l'assemblée et détruisoient sa prétendue Constitution ». Aussi ordonna-t-elle que le serment fût prêté « purement et simplement, sans qu'aucun des ecclésiastiques puisse se permettre de préambules, d'explications, ni de restrictions ». Lorsque l'abbé Marbot connut ce décret, il fit assembler le conseil général de la commune, convoqua ses paroissiens et déclara devant tous que sa conscience ne lui permettait pas de prêter d'autre serment que celui dont il avait déjà indiqué la formule et qu'il prononça à haute voix. « Si ce serment, ajouta-t-il en terminant, ne remplit pas les vues de l'assemblée, on peut le prendre comme non avenu et je préfère subir les rigueurs de la loi. »

« Et de suite, ajoute le procès-verbal auquel nous empruntons ce récit, s'est présenté M. Etienne Marty, vicaire de la présente paroisse, qui nous a dit vouloir faire le serment de la manière qui suit :

« Je jure, en bon citoyen français, de remplir exactement les fonctions de mon ministère, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile et politique décrétée et acceptée par le roi » (1).

La faiblesse et la lâcheté de ce malheureux vicaire forment un frappant contraste avec la fière attitude gardée par son curé et la font plus vivement ressortir.

Soutenus par l'exemple de leur évêque (2) et de leur député, les ecclésiastiques du Quercy refusèrent, en grande majorité, de prêter serment à la Constitution civile du clergé. La scène que nous venons de retracer nous montre combien leur

(1) *Bulletin* de la Société des Etudes du Lot, T. XIIIe, 1er fascicule, p 21, 25, 26, 27 et 28. — Actes de la municipalité de Bio, publiés par M. Balagayrie, instituteur.

(2) Mgr Louis-Marie de Nicolaï, évêque de Cahors, mourut cette année-là même (1791) à Avignon, après avoir refusé de prêter serment à la Constitution.

attitude fut conciliante au point de vue purement politique ; mais elle nous révèle aussi avec quelle invincible fermeté ils surent se dresser devant la Révolution lorsqu'elle les força à se défendre, contre ses coupables empiètements, leur propre conscience et la foi de leur troupeau. Hélas ! elle nous apprend encore qu'à côté des plus nobles dévouements il y eut parfois des défaillances et des trahisons. Elles ne furent cependant pas aussi nombreuses qu'on aurait pu le redouter (1) et elles se produisirent surtout, comme l'affirme l'abbé Floras et comme le prouvent les documents qu'il nous a été donné de consulter, « parmi les jeunes prêtres qui avaient bu à la coupe empoisonnée de la philosophie moderne » (2). Ce venin pernicieux avait eu vite fait de gâter leur cœur, de pervertir leur esprit et d'obscurcir leur intelligence.

« Je suis presque sûr, écrivait l'abbé Ayroles à son frère, que les jureurs que vous avez combattus n'entendent pas l'état de la question. Ils se sont laissés éblouïr par ces belles phrases [où] l'Assemblée déclare qu'elle n'a pas voulu toucher au spirituel, qu'elle reconnoit n'en avoir aucun droit, qu'elle n'a fait que régler les limites extérieures des diocèses ; ils ne veulent pas faire attention qu'elle établit de sa seule autorité ou supprime des pasteurs, qu'elle étend ou restreint leur juridiction, que la puissance que les évêques ont reçüe de Jésus-Christ pour gouverner l'Eglise est asservie à un conseil de vicaires etc... Si elle n'a pas eu l'intention de toucher au spirituel, elle ne devoit donc pas faire de difficulté d'admettre la restric-

(1) Nous ne connaissons pas le chiffre exact des prêtres du diocèse de Cahors qui eurent le malheur de tomber dans le schisme ; mais ce qui prouve que le nombre n'en fut pas grand, c'est que beaucoup de paroisses n'eurent pas de curé constitutionnel. Seules, ou à peu près seules, les plus importantes en furent pourvues. Il est vrai de dire que la plupart des prêtres qui avaient, à l'origine, prêté serment ne tardèrent pas à se rétracter.

(2) Abbé Floras : *Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution.* Voir plus haut, page 14.

L'exemple de l'abbé Brugous, curé de Lacapelle-Marival, confirme ce que dit l'abbé Floras. Il avoue lui-même, dans une lettre à l'abbé Ayroles, (11 avril 1790) qu'il fait du *Mercure de France* sa lecture habituelle. Ce n'est pas dans un journal sceptique et léger comme l'était celui-là, qu'il pouvait puiser les convictions énergiques nécessaires en ces jours de combat. Aussi s'empressa-t-il d'abandonner son drapeau et de jurer fidélité à la Constitution.

tion proposée par Mr l'évêque de Clermont. Pourquoi l'a-t-elle constamment rejettée, sinon parcequ'elle voyoit que cette restriction renversoit entièrement ses vües et détruisoit une prétendüe Constitution évidemment contraire au gouvernement que Jésus-Christ et les apôtres ont établi. »

Revenant ensuite aux jureurs, il ajoute : « Il vaut mieux penser qu'ils sont dans l'erreur par défaut de lumière, que de leur supposer de la mauvaise foi. Ils ne connoissent pas les artifices dont les philosophes et les protestants se sont servis pour introduire la division dans l'Eglise. S'ils avoient ouvertement manifesté leur dessein, on auroit été révolté. Il falloit adroitement le cacher sous de belles aparences pour faire illusion aux simples. On auroit craint de révolter en disant qu'on ne vouloit plus de la religion catholique ; il a fallu prendre un détour et venir à son but par une autre voye. On ne pouvoit tendre un piège plus dangereux et si Dieu ne vient au secours de son Eglise [de France], elle succombera sous les efforts de ses ennemis acharnés à la déchirer » (1).

C'est ainsi que par ses écrits l'abbé Ayroles cherchait, selon l'expression de l'apôtre saint Paul, à *confirmer ses frères dans la foi*. Pour cette œuvre, qui lui était si chère, il avait trouvé, parmi les siens, un auxiliaire intelligent et dévoué. Maître Ayroles son frère, joignait à la charge de notaire royal qu'il avait héritée de ses pères, celle de juge de la baronnie de Gramat et du marquisat de Thémines. De plus, il venait d'être nommé membre du Directoire du district de Figeac. Cette situation exceptionnelle lui assurait dans la contrée une influence considérable dont il profitait pour faire, autour de lui, le plus de bien possible. Doué d'un grand savoir, d'un noble caractère, d'une foi ardente, d'une vive piété, il voyait, avec une douleur filiale, grandir chaque jour les maux dont souffrait l'Eglise et, ne pouvant les guérir, il s'appliquait à les atténuer de son mieux. Il combattait vigoureusement, en particulier, les prêtres jureurs ; il réfutait avec une impitoyable logique leurs misérables arguments, il les criblait des traits de

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 26 mars 1791.

sa verve spirituelle ; il s'efforçait, en un mot, d'éveiller leur conscience endormie et il eut maintes fois le bonheur de ramener quelqu'un de ces égarés dans le sentier du devoir (1).

Qu'on nous permette de citer à ce sujet, malgré sa forme un peu gauloise, une anecdote tout à fait caractéristique.

Une des filles de M. Ayroles avait epousé M. Brugous, notaire à Lacapelle-Marival et frère du curé de cette importante paroisse. Ce prêtre, nous venons de le voir, prêta un des premiers le serment constitutionnel. Sur ces entrefaites, Mme Brugous vint passer quelques jours à Saint-Chignes, dans sa maison natale, et son père ne se fit pas faute de condamner sévérement devant elle la conduite du curé de Lacapelle. La jeune femme essaya de disculper son beau-frère et enfin, à bout d'arguments : « Après tout, dit-elle, il ne s'en porte pas plus mal ! » « Je suis ravi de l'apprendre, répondit M. Ayroles, et voici pourquoi : j'ai dans mon étable quelques animaux qui ne vont pas trop bien et n'engraissent pas vite. Je vais leur faire prêter serment et j'espère qu'ils se porteront mieux à l'avenir !... » (2).

Peu de temps après, l'abbé Brugous rétractait son serment et se voyait obligé de quitter sa paroisse pour aller rejoindre en Espagne les ecclésiastiques fidèles.

A la fin de la mémorable séance du 4 janvier 1791, l'Assemblée avait décrété que le roi ferait élire de nouveaux curés à la place de ceux qui n'avaient pas prêté le serment du schisme. Quelque temps après, l'abbé Ayroles apprit qu'on avait déjà désigné un prêtre assermenté pour le remplacer à Reyrevignes. Aucune nouvelle ne pouvait lui causer une douleur plus vive. Le bon curé, en la recevant, se sentit frappé au cœur dans ses plus nobles et ses plus chères affections.

(1) Son frère lui fournissait des documents. « Je vous envoye, lui dit-il, dans une de ses lettres (17 janvier 1791), des listes que vous ferez passer aux curés et vicaires qui seront bien aises de les voir ». Il s'agit, semble-t-il, de listes portant les noms des prêtres qui avaient refusé ou prêté le serment.

« Je vous envoye, lui écrit-il encore le 26 mars 1791, le bref du pape à Mr le cardinal de Loménie ». (Dans ce bref, le pape condamnait formellement le serment). « J'ajoute quelques brochures qui pourront vous être utiles. »

(2) Ce trait nous a été raconté par M. l'abbé Ayroles.

« N'abandonnez pas mon troupeau, écrivait-il aussitôt à son vicaire; prenez la maison de M. de Niel; empruntez; vendez mes meubles ; ne manquez vous-même de rien et dites à l'intrus que je lui cède bien volontiers mes revenus et le presbytère et que je ne me réserve que les âmes » (1).

« Il n'y eut dans la paroisse, ajoute l'auteur anonyme de la vie de M. Ayroles, que soixante personnes qui eussent embrassé le schisme et M. Ayroles écrivit qu'il ne voulait pas qu'elles fussent retranchées de ses aumônes » (2).

Ces derniers mots nous indiquent clairement quels furent, à Reyrevignes, les principaux dissidents. Ce furent ces pauvres avec lesquels l'abbé Ayroles partageait si libéralement les modestes revenus de son bénéfice, ces malades indigents qu'il avait soignés de ses mains et rendus à la santé, ces cultivateurs besoigneux auxquels il avait distribué tant de fois le grain qui leur était nécessaire pour ensemencer leurs champs, ces mendiants qu'il avait nourris et vêtus pendant trente-quatre ans.

Le curé de Reyrevignes connaissait trop bien le cœur humain pour ignorer que l'ingratitude est le fruit ordinaire des bienfaits qu'on y a semé. La conduite de ces malheureux ne le surprit donc pas, mais elle l'affligea profondément; et dès lors, à ses peines habituelles, vint s'ajouter la douleur de voir se perdre tant d'âmes si chères et la crainte que leur mauvais exemple n'entraînât d'autres défections. « Il y a de braves gens à Reyrevignes, lui écrivait son vicaire, mais en géneral *capite leves* ».

Aussi, appelait-il de tous ses vœux le jour où il pourrait se retrouver au milieu de ces enfants « à la tête légère », pour raffermir les bons, retenir les hésitants et ramener les égarés. Mais la voix du devoir parlait encore plus haut dans son cœur que celle de l'amour paternel, et le devoir lui commandait d'exercer jusqu'au bout le mandat que lui avaient confié ses frères dans le sacerdoce.

(1) Arch. de fam. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.
(2) Id. Id.

Ce mandat ne devait prendre fin que le 30 septembre 1791. En attendant, l'abbé Ayroles occupait les loisirs que lui laissaient ses travaux législatifs à traiter de son mieux les affaires de toute sorte dont ses amis du Quercy ne cessaient de le charger. Liquidations de charges et de pensions, règlements de comptes et recouvrement de fonds, visites et démarches sans tréve et sans fin, consultations juridiques et poursuites judiciaires, abonnements aux journaux et achats de livres, voilà à quoi il s'employait, avec un dévouement sans bornes et qu'aucune importunité ne put jamais lasser. « Personne de la province, lui écrivait avec candeur un de ses plus indiscrets correspondants, n'a plus acquis à juste titre le droit d'une utilité généralle que vous ».

Ils étaient nombreux, en Quercy, ceux qui croyaient de leur devoir d'user, et d'abuser même parfois, de ce *droit d'utilité généralle*. Leurs lettres nous ont été conservées en partie et forment un dossier volumineux, qui n'a pour nous d'autre intérêt que celui de faire passer devant nos yeux une curieuse série de portraits autographes dont les originaux appartenaient à toutes les classes de la société française à la veille de la Révolution. Nous les voyons apparaitre, à travers ces pages jaunies, avec leurs qualités et leurs défauts, avec leurs grandeurs et leurs faiblesses, avec leurs mœurs et leur caractère, avec leurs goûts et leurs ambitions, et la ressemblance est d'autant plus sûre qu'ils se sont peints eux-mêmes et pour ainsi dire à leur insu.

C'est Mgr Alexandre de Thémines, le prélat gentilhomme large d'esprit et de cœur dans les questions d'argent, inflexible, entêté même dans les questions de principes. C'est M. le baron de Bessonnies, gouverneur de Figeac, un grand seigneur provincial très bon, mais un peu faible de caractère et légèrement infatué de ses titres et de ses dignités. C'est Mme de la Panouse, née de Turenne d'Aynac, une noble femme dont les lettres manquent de style et d'orthographe, mais dont le cœur déborde de piété et de charité.

Voici une façon de financier, M. Dumontet, que son argent plonge en de continuelles inquiétudes et qui se pare avec orgueil du titre nouvellement acquis de marquis de Cardaillac.

Sa femme, née Depatin, est plus instruite que Mme de la Panouse, mais en revanche elle semble moins bonne qu'elle.

Voici encore M. Cas, ancien greffier de l'hôtel de ville de Figeac, futur secrétaire et agent national du directoire du district, un jacobin hypocrite qui, s'adressant à un prêtre ami dont il sollicite les bons offices, cache mal sous le miel de son style boursoufflé des idées révolutionnaires et antireligieuses.

Ce sont des habitants de Figeac qui « voyent, disent-ils, avec des yeux d'étonnement et d'admiration le grand œuvre de la régénération du royaume s'opérer avec le plus grand succès » et qui réclament des « Nosseigneurs les députés à l'Assemblée nationale », sans doute comme complément à ce grand œuvre, « l'établissement dans leur ville d'une Cour supérieure » [*Cour d'appel*] pour les trois départements du Quercy, du Rouergue et de la Haute-Auvergne ».

Ce sont le curé de Frayssinhes, son vicaire, le vicaire de Lentillac et les plus fortes têtes de ces deux paroisses qui offrent à la Constituante le concours de leurs hautes lumières pour l'aider à résoudre l'obscure question de l'égalité de l'impôt.

Voilà encore M. Brugous, un médecin d'Aurillac retors et processif comme un procureur. Voilà son frère, le curé de Lacapelle-Marival, grand lecteur de journaux politiques ou légers.

A côté, nous apercevons M. Salgues, supérieur du Petit-Séminaire et de la communauté des lazaristes de Figeac qui, au lieu de se retirer dans sa famille où il serait en sûreté, préfère rester à son poste seul, abandonné par tous ses confrères, parce que c'est un poste de dévouement et de danger.

Plus loin, ce sont de douces religieuses que le bruit fait autour d'elles par la Révolution à son berceau effraie bien un peu, mais ne peut pas arracher à leur recueillement et au travail de leur sanctification ; ce sont de bons prêtres que les excès révolutionnaires affligent sincèrement, mais sans les détourner de leurs chères études et qui demandent à leur député pour leur petite bibliothèque « les œuvres de Bossuet et celles de St Jean Chrysostome, les chefs-d'œuvre de Corneille et l'Histoire romaine de Rollin, une bonne vie de Saints et une

bonne histoire de France, *La guide des pécheurs* et l'*Art de bien mourir*. »

On ne peut sans émotion lire ce dernier titre. L'art de bien mourir, n'est-ce pas celui que devaient étudier les prêtres de France à cette heure solennelle ?. . Ils l'apprirent, en effet, et lorsque la Révolution vint, deux années plus tard, les sommer de lui sacrifier ou leurs croyances ou leur vie, ils surent retrouver l'héroïsme des premiers martyrs pour confesser, au prix de leur sang, la foi de Jésus-Christ.

Si, parmi les lettres de ses correspondants, il y en eût pour lesquelles M. Ayroles marqua une préférence particulière, ce furent certainement celles où des achats de livres lui étaient confiés. Il avait pour les livres une passion de curieux, d'amateur et de savant, et les longues heures qu'il passa, durant son séjour à Paris, dans les boutiques des libraires ou devant les étalages des bouquinistes, comptent entre les plus heureuses de sa vie parlementaire.

Il avait, dans son presbytère de Reyrevignes, une bibliothèque assez considérable. Il voulait l'augmenter encore, et le 2 septembre 1790, il expédiait à Figeac, à l'adresse de M. Salgues, lazariste et supérieur du Petit-Séminaire, quatre lourdes caisses remplies de livres (1). C'étaient des ouvrages de théologie et des traités de médecine ; des livres ascétiques et des livres d'histoire ; les œuvres des Pères de l'Eglise et les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne.

Le 19 mai 1791, trois nouvelles caisses partaient de Paris. Le croirait-on ? Leur arrivée à Figeac mit en émoi les patriotes de cette ville. Nous en trouvons la preuve dans la pièce suivante, qui nous paraît trop caractéristique pour ne pas être citée tout entière :

« L'an mil sept cens quatre-vingt-onze et le douzième jour du mois de juin à l'heure de cinq du soir, pardevant nous officiers municipaux de la commune de Figeac dans le consistoire de la maison commune... ont comparu Messieurs Jean-Louis

(1 Arch. de famille. — Lettre de M. Salgues, 28 septembre 1790 et lettre de voiture du 2 septembre. Les quatre caisses pesaient ensemble 2000 livres.

Guary docteur en médecine, Antoine Serieys, Jean Tabarly et Jean Laborie, prêtre curé de Saint-Martin qui nous ont dit que les amis de la Constitution séants à Figeac demeurants instruits qu'une charrete chargée d'environ quinze quintaux de papiers ou livres conduite par un domestique du sieur Chaffre venant d'Aurillac adressée par Monsieur Ayroles *ancien curé de Reyrivignes* (sic) à Monsieur Antoine Niel citoyen de Figeac avoit été logée chez le sieur Chaffre et soupçonnant que cette charrette pouvoit contenir des papiers contraires à la constitution du royaume, les Amis de la Constitution ont de suite député les comparants pour nous en prévenir et aviser aux mesures à prendre pour nous convaincre si réellement la dite charrette contenoit des papiers contraires à la Constitution du royaume » (1).

Il ne s'agissait de rien moins, on le voit, que de sauver la constitution du royaume mise en péril par les papiers de l'abbé Ayroles. Le maire et les officiers municipaux de Figeac furent à la hauteur de leur tâche. Ils se rendirent en toute hâte à l'auberge du sieur Chaffre, constatèrent, avec indignation, la présence dans ses murs des caisses incriminées et les firent transporter, sans les quitter des yeux, dans la salle du Consistoire. Là, ajoutent-ils dans leur procès-verbal, « avons fait ouvrir les dittes caisses l'une après l'autre et après les avoir exactement vérifiées nous n'y avons rien trouvé de contraire à la constitution lesdittes caisses ne contenant que des livres reliés traitant presque tous de matières ecclésiastiques. Sur quoy avons ordonnné que lesdittes caisses et leur contenu seroient remises à leur adresse » (2).

La constitution du royaume était sauvée !... Il n'en fut pas de même des livres de l'abbé Ayroles. Transportés à Reyrevignes, ils furent saisis de nouveau, au nombre de plus de quatre mille volumes, lorsque l'abbé Ayroles dut quitter sa paroisse et le consistoire de Figeac les offrit à la bibliothèque du district. Très peu arrivèrent jusque-là et quand M. Ayroles de St-Chignes réclama, après la mort de son frère, les objets con-

(1) Arch. de famille. — Documents divers concernant la bibliothèque de l'abbé Ayroles. — (2) Arch. de famille. Id.

fisqués à son préjudice, le bibliothécaire de Figeac ne put lui remettre que quelques volumes dépareillés. Les autres avaient disparu et, pour la plupart, ils ne furent pas retrouvés (1).

Bien que l'abbé Ayroles préférât le commerce des livres à celui de l'Assemblée, il assitait néanmoins à toutes les séances de la Constituante avec une régularité exemplaire. Cette assiduité qu'il s'imposait par devoir n'était pas sans mérite. Chaque jour, en effet, dans cette Chambre transformée par la faiblesse des uns et l'audace des autres en un foyer d'impiété et de révolution, sa foi, sa religion, son amour du bien public, son jugement même se trouvaient offensés. Aussi, semble-t-il ne pouvoir imaginer d'expressions assez indignées pour flétrir ces tristes débats.

« Des battements de main et des applaudissements, écrit-il à son frère, accompagnent toujours les déclarations indécentes contre le clergé. Des tribunes soudoyées font connoître ouvertement les intentions de ceux qui les payent... On lût avant-hier une instruction que M. Mirabeau avoit rédigée et qui avoit été approuvée par le comité ecclésiastique, si pleine d'erreurs et de phrases incendiaires qu'un des principaux ennemis du Clergé n'en pouvant plus soutenir la lecture s'écria que c'étoit une abomination, qu'il demandoit l'ajournement et le renvoi au comité. Pour la juger vous-même, je vais vous transcrire une phrase :

« Qu'étoit la France, il y a peu de mois ? Les sages y invo-
» quoient la liberté et la liberté étoit sourde à la voix des sa-
» ges. Les chrétiens éclairés y demandoient où s'étoit réfugiée
» la religion de leurs pères, et la vraie religion de l'Evangile
» ne se trouvoit nulle part. Nous étions une nation sans patrie,
» un peuple sans gouvernement, une Eglise sans caractère et
» sans régime ».

« Que le rédacteur se soit permis de pareilles horreurs, per-

(1) Arc. de famille. — *Loco cit.* L'autorisation du directoire accordant remise à M. Ayroles des effets de son oncle est rédigée et signée par M. Champollion, membre du directoire, faisant fonctions de secrétaire.

Certaines familles des environs de Figeac possèdent encore des ouvrages de théologie ou de médecine qui ont fait partie, jadis, de la bibliothèque de l'abbé Ayroles.

sonne n'en a été surpris : on connoit depuis longtemps que son cœur est si rempli d'autres objets que la religion n'a pu y trouver place. Mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est qu'une assemblée de catholiques permette la lecture d'une pareille adresse, que plusieurs de ses membres y applaudissent par des cris et des battements de mains, que des tribunes remplies du ramassis des halles et des rües ayent l'insolence d'y joindre les leurs » (1).

La douleur qu'il en éprouve est de celles que rien ne peut calmer.

« Vos sentiments pour moi, déclare-t-il à son frère, devroient adoucir la peine que je ressens de tous les maux actuels et de ceux que je prévois, qui seront encore plus grands. La main seule de Dieu peut y apporter remède. Mais il faut que sa justice soit vengée. On avoit épuisé tous les genres de crimes et on ne cesse d'en combler la mesure : il semble qu'il n'y a d'autre attente que celle d'un jugement rigoureux et d'une peine trop bien méritée... » (2).

Il devait assister bientôt à un spectacle plus triste encore : celui des évêques constitutionnels venant offrir à la Constituante l'hommage de leur apostasie.

« On a vu, écrit-il, et entendu à la barre de l'Assemblée le nouvel évêque d'Auch (3). Rien n'a tant humilié le côté gauche que le discours plein de petitesse et de sottes vanteries qu'il prononça. Le ton et les gestes répondoient parfaitement au stile et déceloient un cerveau exalté, pour ne pas dire un peu brouillé par la Révolution. Il excita le rire et le mépris » (4).

Selon l'énergique expression de l'abbé Ayroles, la Révolution venait de porter à l'Eglise de France un de « ses coups les plus mortels en rendant ses ministres odieux et méprisables » (5).

Nous venons d'entendre l'abbé Ayroles porter sur Mirabeau

(1) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 17 janvier 1789.
(2) Id. Id. Id.
(3) C'était l'évêque constitutionnel nommé par la Constituante. L'évêque légitime était Mgr de la Tour du Pin-Montauban qui n'avait pas encore quitté son diocèse.
(4) Arch. de famille. — Lettre à son frère, 26 mars 1791.
(5) Id. Id. 17 janvier 1791.

un jugement sévère et trop justifié. Mais ce n'est pas seulement dans ses lettres qu'il combattit le redoutable orateur : il ne craignit pas de lui tenir tête à la tribune de l'Assemblée. On y discutait un jour sur la liberté de penser et d'écrire. Mirabeau réclamait la liberté absolue et sans restriction. L'abbé Ayroles demanda la parole et n'eut pas de peine à prouver qu'une telle liberté dégénérerait rapidement en licence et deviendrait un fléau pour l'ordre public... Ne pouvant réfuter sérieusement son contradicteur, Mirabeau essaya de le ridiculiser en l'appelant, dans sa réponse, *la sainte relique du Quercy*. Ce misérable sarcasme put provoquer les rires d'une partie de l'Assemblée ; il n'en était pas moins un hommage involontaire rendu à la vertu de l'abbé Ayroles (1).

A quelque temps de là, Mirabeau mourait, usé par la débauche, à l'âge de 42 ans. L'assemblée lui décerna de magnifiques funérailles, le peuple porta ses restes au Panthéon et sa mort fut pleurée, en France, à l'égal d'un malheur public. Notre Quercy, lui-même, s'associa à ce deuil national et les partisans des idées nouvelles allèrent exhaler leur douleur jusqu'au pied des autels. A Saint-Céré, une cérémonie funèbre fut célébrée dans l'église Sainte-Spérie, veuve de son pasteur légitime (2), par les soins de la municipalité et de l'abbé Bousquet, curé constitutionnel. M. l'abbé Fère, curé assermenté de Bretenoux, était chargé de prononcer l'éloge du grand orateur (3). « La lumière d'Israël est éteinte !... Mirabeau n'est plus !... », s'écria-t-il en commençant. Un tel début nous montre assez ce que dut être la suite de ce discours...

Grâce à ces complicités sacrilèges, Mirabeau devint, pendant quelque mois, *une des saintes reliques de la révolution*. Mais la gloire politique n'a qu'un temps et la même populace

(1) Abbé Caron : *Les Confesseurs de la foi*, t. III, p. 241. — Arch. de famille : Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

(2) M. Loudes, curé de St-Céré, avait refusé le serment, malgré ses tendances jansénistes, et était parti pour l'Espagne. Son vicaire, l'abbé Bousquet, s'empressa de jurer et lui succéda.

(3) On trouvera dans la belle *Histoire du Petit-Séminaire de Montfaucon*, par M. le chanoine Vayssié, de curieux détails biographiques sur M. Fère, mort curé de St-Vincent, près St-Céré.

qui avait porté en triomphe son cadavre au Panthéon, l'en arracha bientôt pour le jeter à l'égoût.

L'abbé Ayroles n'a connu « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ». Mais après avoir, par sa vie et par sa mort, mérité le titre glorieux que Mirabeau lui avait décerné, il reste encore et il sera toujours « la sainte relique du Quercy », le frère des Bienheureux Perboyre, des Vénérable Alain de Solminihac, des Bienheureux Jean de Labarrière, une de ces fleurs de vertu que notre vieille terre chrétienne produit, sans interruption, depuis dix-neuf siècles.

Deux mois après la mort de Mirabeau, le faible Louis XVI essaya d'échapper par la fuite à l'humiliante sujétion dans laquelle le tenait l'Assemblée nationale. Il fut arrêté à Varennes et ramené à Paris où il dut continuer à subir, quelque temps encore, l'ombre de pouvoir que lui laissait la Constitution. Ce malheureux événement acheva de décourager les députés restés fidèles à la royauté. Ils sortirent de l'assemblée au nombre de trois cents, Maury et Cazalès en tête, et quittèrent la France. Ils allaient rejoindre en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Angleterre les nobles et les prêtres qui, traqués dans leur pays comme des bêtes fauves, se voyaient contraints chaque jour de chercher un refuge en pays étranger (1).

L'abbé Ayroles ne se laissa pas entrainer par l'exemple de ses amis et, presque seul désormais, il garda jusqu'à la fin le poste de devoir que tant d'autres abandonnaient.

Il n'en était pas moins impatient de rentrer dans son pays d'où lui venaient chaque jour des nouvelles de plus en plus mauvaises.

« Nous sommes icy beaucoup dans l'alarme, lui écrivait un de ses amis, à cause du remue-ménage qu'il y a dans le païs.

(1) Quelques gentilshommes du Bas-Quercy avaient essayé de résister aux soulèvements populaires qui menaçaient leur fortune et leur vie. Ils s'assemblèrent, au nombre de 20 environ, à Castelnau-Montratier et formèrent entre eux une ligue offensive et défensive. Ils voulaient maintenir l'ordre en exerçant autour d'eux une sorte de police à main armée. Mais bientôt les paysans surexcités se jetèrent sur leur petite troupe, massacrèrent son chef, le marquis d'Escayrac de Lauture, et firent prisonniers quelques-uns de ses amis. Les autres se dispersèrent et prirent le parti d'émigrer (V. E. Lapeyre : *Les Insurrections du Lot en 1790*).

On chasse tous les curés de leur paroisse. Planioles, Camburat, Fons, Frontenat, Ste-Affre ont été obligés de se retirer pour éviter la persécution, et ce dernier fut obligé de passer la nuit dans une grotte pour conserver la vie. Il s'est retiré à La Capelle où on m'a dit qu'il étoit tranquille (1). Nous ne pouvons plus nous voir parce que cela fait trop d'ombrage à nos gens. On nous interdit le travail et on nous surveille d'une façon extraordinaire, de sorte que nous sommes obligés de rester sans rien faire avec une bonne volonté que nous aurions de nous occuper. Mais que faire ? Il faut vouloir ce que le bon Dieu permet et nous soumettre à tout ce qu'il voudra nous envoyer. Il faut convenir que nous avions besoin de quelque chose pour nous faire rentrer en nous-mêmes; ainsi, il faut adorer la main qui nous frappe.

» Depuis longtemps, ajoute ce bon prêtre, je plains votre sort aussi bien que celui de vos confrères et je ne manque ny ne manquerai jamais de demander à Dieu la grâce dont vous avès besoin pour vous soutenir » (2).

Il termine sa lettre en annonçant à l'abbé Ayroles que son vicaire « est assès tranquille » à Reyrevignes. Mais cette tranquilité relative était loin de rassurer le dévoué pasteur. Il savait son troupeau en danger, car le loup ravisseur s'était introduit dans la bergerie en la personne du curé constitutionnel et il espérait que sa présence chasserait l'intrus ou préserverait, au moins, ses chères ouailles de ses funestes atteintes. Aussi vit-il arriver avec un réel soulagement et un inexprimable bonheur le jour qui devait mettre fin à son exil en marquant l'expiration de ses pouvoirs législatifs.

C'est aux premiers jours du mois de septembre 1791 que l'Assemblée nationale mit la dernière main à la Constitution. La royauté annihilée, le pouvoir souverain donné à un Corps unique et irresponsable ; les anciennes coutumes abolies et

(1) L'abbé Périé, le curé de Ste-Affre dont il est ici question, ne jouit pas longtemps de cette tranquilité. Arrêté bientôt après, il fut mis en réclusion au Grand-Séminaire de Cahors et se tua en cherchant à s'échapper de prison, la nuit qui précéda le jour fixé pour son supplice.

(2) Arch. de famille. — Lettre de l'abbé (signature illisible) à M. Ayroles. 12 juillet 1791.

remplacées par un droit nouveau ; le double principe de l'amovibilité et de l'élection appliqué à toutes les magistratures ; le schisme établi dans l'Eglise, telle est l'œuvre que deux années de législature avaient vu s'accomplir et que ce code improvisé devait sanctionner et régulariser définitivement. Rédigé à la hâte par des théoriciens imbus d'idées généreuses mais étrangers, pour la plupart, à toute pratique politique, le nouvel acte constitutionnel n'était qu'un amas confus de principes contradictoires et dangereux en vertu desquels, selon le mot d'un historien, « l'anarchie spontanée » qui régnait en France depuis 1789 « allait devenir l'anarchie légale » (1).

Le 14 septembre, le roi Louis XVI, surmontant ses répugnances, accepta purement et simplement la Constitution. Le même jour, cent quatre-vingt-cinq députés de la droite, persévérant jusqu'au bout dans leur opposition, protestèrent publiquement contre tout ce qu'avait fait jusque-là l'Assemblée nationale. De ce nombre était l'abbé Ayroles... Une telle protestation peut être diversement jugée : elle n'en est pas moins un acte de courage accompli résolûment par des hommes de cœur et d'inébranlables convictions.

La dernière séance de la Constituante eut lieu le 30 septembre 1791. Le roi, qui y assistait, prononça la clôture des travaux de l'Assemblée et les députés se séparèrent poursuivis par les huées de ce peuple pour lequel ils venaient de faire une Révolution.

L'abbé Ayroles avait hâte, nous l'avons déjà vu, de quitter Paris et de revoir, après deux longues années d'absence, ses chers paroissiens. Aussi, à peine eut-il recouvré sa liberté qu'il se mit en route pour Reyrevignes.

Sa maison natale se trouvait sur son chemin. Il s'arrêta à St-Chignes et fut reçu par sa famille avec les marques de la plus vive tendresse. Mais cette affection, si douce qu'elle fût à son cœur, ne put le retenir longtemps. Le devoir l'appelait

(1) H. Taine. *La Révolution*, t. I, l. II, ch. 3, p. 279. Le même auteur appelle la Constitution de 1791 « le chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la déraison pratique ». On voit par là que les protestations de l'abbé Ayroles ne tombaient pas complètement à faux.

ailleurs. Après une nuit passée au milieu des siens, il partit pour Figeac.

C'est dans cette ville que siégeait le Directoire du district. L'abbé Ayroles se présenta devant les membres de cette Assemblée réunis en séance, et avec la fermeté de ton qui lui était habituelle .

« Messieurs, leur dit-il, je vais à ma paroisse. Si l'on me dénonce auprès de vous pour avoir défendu d'assister à la messe de l'intrus, ne faites pas d'enquête : je l'avoue par avance... Et si vous n'êtes pas contents, faites-moi mettre à la lanterne » (1).

Les habitants de Reyrevignes apprirent avec joie le retour de leur pasteur. Ils se portèrent en foule au-devant de lui et lui prodiguèrent les témoignages de leur piété toute filiale et de leur inaltérable attachement. Les quelques ennemis que l'abbé Ayroles comptait dans sa paroisse, ne voulant pas se singulariser, cédèrent, eux aussi, à l'entraînement général. Un chirurgien qui, pendant son absence, avait fort mal agi à son égard, vint à lui, comme les autres, et l'embrassa avec une effusion hypocrite. « O le traître ! O le Judas ! » murmura la foule révoltée... L'abbé Ayroles avait compris. Mais n'écoutant que la magnanimité de son cœur, toujours prêt au pardon : « Eh ! que dites-vous là ? s'écria-t-il, je regarde cet homme, au contraire, comme mon meilleur ami... Venez, Monsieur, ajouta-t-il, que je vous embrasse de nouveau. » Et il embrassa une seconde fois le pauvre chirurgien qui, confus et repentant, ne put retenir ses larmes (2).

Dès son arrivée à Reyrevignes, l'abbé Ayroles alla trouver l'intrus que l'autorité civile et l'évêque schismatique du Lot avaient placé à la tête de la paroisse.

— « Monsieur, lui dit-il en l'abordant, je vous cède mon presbytère et les revenus de ma cure; je ne garde pour moi que la peine... »

— « Mais, répondit l'intrus honteux et troublé, laissez-moi faire quelque chose. —

(1) Abbé Carron : *Les Confesseurs de la foi*, t. III, p. 242. — Arch. de famille. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

(2) Arch. de famille. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

— « Vous ne le pouvez pas sans crime », répliqua l'abbé Ayroles. Et il essaya de faire luire, aux yeux du malheureux prêtre, quelques rayons de vérité. Mais il remarqua bientôt que ses efforts charitables se heurtaient à un invincible aveuglement fait d'ignorance et d'obstination et il ne s'occupa plus de son rival que pour essayer de lui arracher quelques âmes qu'il avait entraînées dans l'erreur (1).

L'église et le presbytère appartenant, en vertu des nouvelles lois, au curé constitutionnel, l'abbé Ayroles s'installa au château de Reyrevignes que son ami, M. Niel, avait mis gracieusement à sa disposition. C'est là aussi qu'il célébrait les saints mystères et qu'il réunissait autour de lui ses paroissiens restés en grande majorité fidèles à leur foi et à leur pasteur légitime. Son zèle s'étendait même aux paroisses voisines et il tâchait de remplacer de son mieux les curés que la persécution en avait chassés. Cette persécution ne devait pas tarder à s'étendre jusqu'à lui. La haute situation qu'il avait occupée, le souvenir toujours vivant de ses bienfaits, les nombreuses et puissantes affections dont il était encore entouré en imposèrent tout d'abord à ses ennemis les plus acharnés, et il put, pendant quelques mois, exercer en paix son saint ministère. Mais les renégats de Reyrevignes lui devaient trop pour supporter longtemps sa présence au milieu d'eux.

Excités par l'intrus qu'irritaient les succès du saint prêtre et soutenus par les autorités civiles, ils essayèrent de l'effrayer. Pendant trois mois, ils le poursuivirent de cris, d'injures, de menaces de mort. Quelques forcenés en vinrent même jusqu'à dresser, en pleine place publique, un énorme bûcher sur lequel ils voulaient, disaient-ils, brûler l'abbé Ayroles. Mais l'âme du curé de Reyrevignes n'était pas accessible à la crainte. Il supporta patiemment ces injures, il se rit de ces menaces et continua à célébrer publiquement les offices paroissiaux, à instruire les fidèles, à visiter les malades, à administrer les sacrements.

Dès lors, la rage de ses ennemis ne connut plus de bornes et

(1) Arch. de famille. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

ils résolurent de se débarrasser de lui par tous les moyens. Ils n'osèrent pas cependant l'attaquer ouvertement. Mais chaque nuit ils venaient se poster, en armes, autour de la maison qu'il habitait, n'attendant qu'un moment favorable pour exécuter leurs sinistres projets. L'abbé Ayroles, averti de ces agissements, n'y prêta aucune attention. Cette tranquille assurance faillit lui coûter la vie. Un soir, il avait ouvert la fenêtre de sa chambre et se penchait au dehors pour fermer les contrevents, lorsque un coup de feu fut tiré sur lui presque à bout portant. Par un hasard providentiel, le coup, mal dirigé, ne l'atteignit pas et il échappa, sans la moindre blessure, à la mort dont on avait voulu le frapper (1).

Cet attentat prouva à l'abbé Ayroles que sa vie courait à Reyrevignes de sérieux dangers. Sans doute, il aurait volontiers versé son sang pour la foi de Jésus-Christ. Mais avait-il le droit, même pour aller au martyre, de laisser tant de pauvres âmes privées de tout secours spirituel ? Il ne le crut pas et, après s'être caché quelque temps dans diverses maisons de sa paroisse, il se retira dans sa famille.

Il n'abandonna pas pour cela ses chères ouailles. Malgré la distance considérable qui sépare St-Chignes de Reyrevignes, il y revenait le plus souvent possible caché sous des déguisements variés, bravant toutes les fatigues et affrontant tous les dangers pour porter à son troupeau bien-aimé les secours de son ministère. L'Eglise ne change pas... Persécutée comme aux premiers siècles, elle retrouvait, après dix-huit cents ans, la même foi dans ses fidèles, le même zèle dans ses pasteurs.

Pendant que les discordes civiles et religieuses bouleversaient les plus humbles paroisses du Quercy, les Dames de l'Hôpital-Issendolus continuaient à vivre dans la prière et dans la paix derrière les murailles de leur monastère que la Révolution n'avait pas abattues encore. L'éloignement momentané de l'abbé Ayroles n'avait pas rompu les liens qui les unissaient à lui et elles gardaient toujours pour leur ancien père spirituel une filiale et reconnaissante affection. Plus que personne, elles

(1) Arch. de famille. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

avaient souffert de son départ pour Paris et de sa longue absence. Son retour leur avait causé une vive joie. Mais cette joie fut bientôt assombrie par les épreuves de toute sorte qui vinrent assaillir le curé de Reyrevignes. Leur sollicitude à son égard redoubla et sentant combien il avait besoin de repos après tant de peines et de fatigues endurées, elles formèrent le projet de lui faire partager, au moins pour quelques jours, leur vie si douce et si tranquille. Un moment, elles espérèrent y réussir.

L'abbé Ayroles, nous venons de le voir, avait dû se réfugier à Saint-Chignes, dans sa maison paternelle, située à peu de distance de l'Hôpital-Issendolus. Il y reçut, vers la fin du Carême de 1792, une lettre de sa sœur qui le pressait, au nom de Mme la Prieure, de venir passer, à l'aumônerie du monastère, la semaine sainte et les fêtes de Pâques.

« Je voudrois bien, répondit aussitôt le bon prêtre, profiter de l'offre que vous me faites et venir passer dans la retraite la semaine prochaine ; mais les nouvelles que j'attends de R... (Reyrevignes) m'appelleront sans doute ailleurs. Je vous prie de faire mes remerciments à Madame de son attention pour moi et de lui offrir mes hommages respectueux...

» Le Seigneur nous tient dans le creuset, il veut nous éprouver. Demandons la force de souffrir l'épreuve et abandonnons-nous à tout ce qui lui plaira. Les hommes ne sçavent guère quels sont les véritables remèdes à leurs maux ; ils sont malades et ne connoissent point les causes de leurs maladies. Dieu qui les connoit et veut les guérir coupe jusqu'au vif. Laissons-le faire : il sçait mieux que nous ce qu'il nous faut.

» L'épreuve par laquelle je passe est terrible. Le danger de ceux que je dois aimer en père m'affecte très fort et si Dieu n'a la bonté de venir au secours du père et des enfants, je doute que le père survive à la perte de sa famille. Redoublons d'ardeur, prions avec plus d'instance, espérons avec une confiance inébranlable la grâce d'En-haut et la miséricorde nous entourera... » (1).

(1) « *Sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.* » Ps. 31 V. 10. — Arch. de fam. — Lettre de l'abbé Ayroles à sa sœur, 28 mars 1792.

Hélas ! les jours de miséricorde ne devaient pas luire de longtemps et un douloureux exil allait mettre le comble aux épreuves de l'abbé Ayroles en l'éloignant à jamais de sa chère paroisse.

Depuis un an déjà, au mépris de toutes les lois, la municipalité de Cahors avait fait ferner les églises particulières ouvertes par les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment et ordonné à ces ecclésiastiques d'évacuer la ville dans les vingt-quatre heures. Quelques mois plus tard, le corps électoral du Lot les dénonçait publiquement comme des « bêtes féroces », des incendiaires, des promoteurs de guerre civile (1). Enfin, le Directoire du département lança, au mois de juillet 1792, un arrêté par lequel il enjoignait à tous les curés qui avaient été remplacés de se rendre à Cahors où ils devaient être internés en attendant qu'ils fussent déportés en pays étranger.

Cet arrêté était illégal, car le décret du 26 mai 1792 par lequel la Constituante condamnait à la déportation les prêtres insermentés restait suspendu par le véto de Louis XVI. Mais par cette mesure habile, les directeurs du département débarrassaient les curés constitutionnels d'une concurrence gênante et gardaient sous la main les ecclésiastiques fidèles jusqu'au jour où ils pourraient les diriger en masse vers le port d'embarquement le plus proche.

De gré ou de force, beaucoup de prêtres se soumirent. L'abbé Ayroles préféra se dérober par la fuite à l'emprisonnement et à la déportation. Vers la fin du mois de juillet 1792, il partit de Saint-Chignes à cheval, sous un costume d'emprunt et se réfugia au Mont-Dore.

Ce n'est pas sans raison que le curé de Reyrevignes avait choisi ce lieu de retraite et d'exil. Dans ce village, perdu au milieu de montagnes presque inaccessibles, il était aussi en sûreté que s'il avait mis les mers entre lui et ses persécuteurs et il lui était facile, néanmoins, d'entretenir avec sa famille ou avec ses paroissiens des relations assez suivies par l'intermé-

(1) H. Taine, *La Révolution*, T. I, Liv. II, ch. II, p. 240. La municipalité de Cahors se signala entre toutes les municipalités du département par sa fureur anti-religieuse. Les papiers de l'abbé Ayroles nous fournissent à ce sujet de curieux documents. On en trouvera d'autres dans Taine, op. citato, passim.

diaire des marchands du Haut-Quercy qui fréquentaient alors, encore plus qu'aujourd'hui, les grandes foires d'Auvergne. De plus, sa santé profondément ébranlée par quatre années de fatigues physiques et de souffrances morales réclamait des soins particuliers. Les eaux du Mont-Dore n'avaient pas encore la célébrité qu'elles ont acquise depuis. Mais leurs propriétés remarquables étaient connues, et les études médicales faites par l'abbé Ayroles lui avaient appris qu'un traitement thermal et hydrothérapique lui serait d'un grand secours.

Quelques jours aprés son arrivée, il écrivait à son frère :

« Je prens avec succès les bains et les eaux. On jouït au milieu des montagnes de la plus grande tranquillité. Vous ne sçauriez croire combien est bon l'esprit qui règne ici. La paix durera-t-elle longtemps ? c'est ce que je ne puis vous dire. On m'a offert un asile dans une ville du voisinage, mais je n'en profiterai point pendant tout le temps que je pourrai espérer ici quelque repos. Le climat est un peu rude et le séjour un peu cher, mais rien n'est au dessus de la paix... N'ayez aucune peine sur mon compte ; je voudrois bien n'en avoir aucune sur le vôtre, mais il faut s'abandonner à la Providence et tout espérer d'elle » (1).

L'abbé Ayroles s'était installé au Mont-Dore sous le nom de docteur Paul, médecin-oculiste. Ses études dans l'art de guérir et sa longue pratique médicale l'avaient préparé depuis longtemps à jouer ce personnage, et il s'acquitta de sa tâche avec succès. Il accomplissait en particulier des cures remarquables dans les cas d'ophtalmie et dans toutes les maladies des yeux. Aussi eut-il une clientèle d'autant plus nombreuse qu'il lui donnait ses soins gratuitement (2). Chaque matin il prenait les bains et les eaux nécessaires a sa santé. Le soir, il appartenait tout entier aux malades qui venaient le consulter. Souvent même, monté sur le petit cheval quercynois qu'il avait emmené de Saint-Chignes, il parcourait les villages voisins et allait porter à domicile les secours de son art.

(1) Arch. de fam. — Lettre de l'abbé Ayroles à son frère, 24 août 1792.
(2) Arch. de famille. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles. — Lettre de M. Burin, administrateur du distrist de Besse au directoire du Puy-de-Dôme.

Il n'en fallait pas davantage pour assurer à l'abbé Ayroles une sécurité absolue. Pouvait-on soupçonner ce médecin si habile et si charitable de cacher sous son modeste habit à la française un prêtre réfractaire, un docteur en théologie, un ancien député à la Constituante ?... Nous doutons cependant que sa véritable profession ait été ignorée de tous au Mont-Dore. L'abbé Ayroles était trop pieux et trop zélé pour ne pas profiter des occasions nombreuses qui durent s'offrir à lui d'exercer son saint ministère et nous aimons à nous le représenter célébrant les saints mystères dans quelque maison écartée, devant une assistance choisie où, sous prétexte de visite médicale, allant administrer aux malades en danger les derniers sacrements. Le bon esprit qui régnait parmi les populations de ces montagnes et la situation exceptionnelle qu'il s'était faite au milieu d'elles, lui donnaient pour cela les facilités les plus grandes et nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il en usa plus d'une fois.

Ces occupations n'absorbaient pas l'esprit de l'abbé Ayroles au point de lui faire oublier sa famille et ses chers paroissiens. Au mois d'octobre 1792, une occasion s'offrit à lui de correspondre avec Saint-Chignes. Il se hâta d'en profiter pour écrire à son neveu. Après l'avoir chargé de régler une affaire importante dont il n'avait pu s'occuper avant son départ, il ajoute :

« Je ne vous dis rien de moi-même : celui qui se charge de ma lettre vous dira tout ce qui me regarde. Vous sçavez mon intention sur mon linge, mes meubles et une grande partie de mes livres ; je le dis à votre père, je veux qu'en cas d'évènement ils soient distribués aux pauvres et qu'on préfère ceux de Reyrevignes. Vous avez en main de quoi acquitter l'article cy dessus ; le restant sera également distribué aux pauvres en cas que je vienne à mourir. Aimez-moi toujours comme je vous aime... » (1).

Les pauvres de Reyrevignes avaient pu trahir leur foi et chasser leur pasteur légitime : il les aimait malgré tout d'une affection paternelle et il voulut, comme dernier témoignage de

(1) Arch. de fam. — Lettre de l'abbé Ayroles à son neveu, 15 oct. 1792.

sa charité, qu'on partageât entre eux après sa mort le prix de son modeste héritage. C'est ainsi qu'un prêtre sait se venger.

L'abbé Ayroles vivait paisiblement depuis sept mois dans sa retraite ignorée, lorsqu'il en fut tiré subitement par un décret de la Convention. Le 21 avril 1793, parut une loi menaçant de mort tout prêtre insermenté qui ne se rendrait pas dans la maison de réclusion désignée par son département. Les plus jeunes en seraient tirés pour être déportés ; les ecclésiastiques âgés de plus de 60 ans devaient rester internés jusqu'à nouvel ordre sous la surveillance des municipalités locales.

L'abbé Ayroles, alors âgé de 62 ans, se trouvait dans ce dernier cas. Aux angoisses de l'exil en pays étranger, il préféra les souffrances de la prison dans son pays natal et il se mit en mesure d'obéir au décret de la Convention. Vers la fin du mois d'avril, il se présenta devant les administrateurs du district de Besse dont le Mont-Dore dépendait et leur demanda un passeport pour se rendre du département du Puy-de-Dôme dans le département du Lot.

— Êtes-vous prêtre ? lui demanda un des administrateurs.

— Oui, répondit l'abbé Ayroles sans hésiter, je me fais gloire de l'être.

— Avez-vous prêté le serment exigé par la loi ?

— Non, je ne l'ai pas prêté et je ne le prêterai jamais !...

A ces mots, les administrateurs se lèvent, mettent l'abbé Ayroles en état d'arrestation, lui confisquent son cheval et une somme de deux cents francs qu'il portait sur lui et s'empressent d'annoncer leur importante capture aux directeurs du département du Puy-de-Dôme (1).

Deux mois plus tard, le Directoire de Clermont-Ferrand n'avait encore rien répondu aux administrateurs de Besse. Ceux-ci, embarrassés de leur prisonnier et voulant s'en défaire à tout prix, chargèrent l'un d'entre eux d'écrire de nouveau aux autorités départementales.

« Citoyens collègues, disait l'administrateur délégué, dans le doute où est l'administration du district de Besse dép^t du

(1) Arch. de fam. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

Pui-de-Dôme que vous n'ayez point reçu la lettre qu'elle vous a adressé concernant l'arrestation de Paul Ayroles, cy-devant curé de Reyrevignes et membre de l'Assemblée Constituante, je m'empresse en ma qualité d'administrateur du directoire de ce district de vous en faire part.

» Ce Paul Ayroles a passé la saison de l'hiver aux bains du Mont d'or, commune de notre district; il a tû sa qualité de prêtre et y a professé l'état d'oculiste, mais gratuitement, néantmoins avec succès. Il se présenta en la salle ordinaire de nos séances sur la fin du mois d'avril dernier. Il nous déclara sa qualité de prêtre et nous annonça qu'il n'avait point prêté le serment requis par la loi. Nous crûmes qu'il était de notre devoir de le faire mettre en état d'arrestation et de vous en donner avis, ce que nous fimes sur le champ. Si la lettre que nous vous avons écrite de Besse ne vous est point parvenue, je suis assuré que celle-ci n'aura pas le même sort : et j'ai tout lieu de croire que vous revendiquerez cet homme.

» Je suis avec fraternité, citoyens collègues, votre très humble et très obéissant serviteur. Burin signé » (1).

On remarquera que l'auteur de cette lettre parle de l'abbé Ayroles en termes empreints d'une grande modération et même d'un certain respect. Mais il se garde bien d'avouer qu'en arrêtant ce prêtre réfractaire les administrateurs du district de Besse lui avaient enlevé son cheval et son argent. Grâce à ce silence calculé, ils purent, en livrant leur prisonnier au directoire de Clermont, conserver pour eux ses dépouilles. C'est là un trait de mœurs qu'on voit se reproduire fréquemment à cette époque.

A Clermont-Ferrand, l'abbé Ayroles fut enfermé dans l'ancien Petit-Séminaire transformé en maison de réclusion. Il y trouva de nombreux ecclésiastiques venus de tous les points du département et des départements voisins. En ces temps de liberté les prisons étaient si pleines qu'on avait dû y adopter

(1) Arch. de famille. — Lettre du citoyen Burin, administrateur du district de Besse, datée de Pliaux, le 19 juin 1793 et adressée à MM. Biauzac, Monestié et Meymac, tanneur, place de Jaude. à Clermont-Ferrand. C'étaient les trois membres du directoire du Puy-de-Dôme.

le régime de la vie commune. Aussi l'abbé Ayroles se vit-il accueilli par ses confrères avec les démonstrations de la sympathie la plus vive et du plus profond respect.

Dans un pareil milieu, son âge, ses malheurs, sa double qualité d'étranger et d'ancien membre de l'assemblée Constituante lui donnaient droit, de prime abord, à de tels égards. Bientôt il sut les mériter à d'autres titres. Homme d'oraison avant tout, il avait toujours consacré à la prière le meilleur de son temps et les occupations les plus pressantes n'avaient jamais pu le détourner d'accomplir ce devoir essentiel. Les loisirs forcés de la prison lui permirent de se livrer en toute liberté à son goût naturel pour les exercices spirituels, pour la méditation, pour les longs entretiens avec Dieu.

Il édifia profondément ses confrères par les exemples de piété qu'il leur donna. Il charmait en même temps les ennuis de leur vie inoccupée par sa conversation tour-à-tour savante ou familière, instructive ou enjouée, et il gagnait leur cœur par ses bonnes manières, son égalité d'humeur, sa bienveillance exquise, sa douceur inaltérable, son infatigable charité.

Nul mieux que lui ne savait calmer leurs peines, relever leur courage abattu, verser sur leurs blessures le baume des célestes consolations, maintenir leur esprit dans une soumission parfaite à la volonté de Dieu, entretenir dans leur âme la confiance et l'espoir qui réconfortent (1).

De telles vertus si noblement pratiquées expliquent la vénération qu'avaient vouée à l'abbé Ayroles ses compagnons de captivité. « C'est un saint que vous nous aviez donné », disaient plus tard certains d'entre eux aux prêtres du Quercy qu'ils rencontrèrent dans les prisons de Bordeaux où on les avait déportés (2).

Mais ce n'est pas seulement à l'âme de ses confrères, c'est aussi à leur corps que le curé de Reyrevignes prodiguait ses soins assidus. A l'âge avancé où, pour la plupart, ils étaient parvenus, les infirmités ne sont pas rares et le séjour d'une

(1) Arch. de famille. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.
(2) Abbé Carron : *Les Confesseurs de la foi*, t. III, p. 243.

prison ne pouvait que les augmenter. Le *docteur Paul* mettait à leur service toute sa science médicale et tout son dévouement. Il pansait leurs plaies, il soignait leurs maladies, il s'efforçait d'adoucir leurs souffrances et plus d'une fois, grâce à ces remèdes secrets dont il avait si souvent expérimenté la vertu, il parvint à les soulager et à les guérir (1).

La réputation que lui valurent ces succès ne tarda pas à franchir les murs du Petit-Séminaire et à se repandre dans la ville. Il arriva même que les administrateurs du département, sollicités de tous côtés par les personnes chaque jour plus nombreuses qui désiraient le consulter et recourir à ses soins, durent prendre en sa faveur une mesure exceptionnelle. Ils lui permirent de sortir librement de prison et d'aller porter à ses clients le secours de son art.

Il soignait à peu près exclusivement les maladies des yeux, et à Clermont comme au Mont-Dore et à Reyrevignes, il obtenait des guérisons inespérées. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il profita de la liberté qui lui était laissée pour exercer, toutes les fois qu'il en eut l'occasion, les fonctions de son saint ministère. Les âmes qu'il gagnait ainsi à Jésus-Christ le payaient largement de ses peines. C'étaient là ses seuls honoraires et il n'en réclama jamais d'autres (2).

C'est ainsi que l'abbé Ayroles traversa, entouré du respect de tous, les sanglantes années de la Terreur. Pendant que des milliers de prêtres mouraient dans les prisons ou sur les échafauds, lui qui avait refusé comme eux le serment schismatique, distribuait presque publiquement aux catholiques de Clermont les secours religieux, mûni d'un sauf-conduit des administrateurs révolutionnaires du département... Dieu permet que la charité remporte parfois de ces triomphes !

La liberté relative dont jouissait l'abbé Ayroles lui donna la facilité de correspondre de loin en loin avec sa famille et de recevoir d'elle des secours. A Clermont comme au Mont Dore, les marchands quercynois lui servaient d'intermédiaires. Un

(1) Arch. de famille : Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.
(2) Abbé Carron, op. cit. p. 243. — Arch. de fam. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles.

tel rôle, en ces temps de suspicions aveugles et de violences injustifiées, n'était pas sans offrir de sérieux dangers. Aussi, pour ne pas compromettre ces braves gens, l'abbé Ayroles s'appliquait-il à imiter dans sa correspondance le style alors en usage parmi les soi-disant patriotes. La curieuse lettre que nous allons citer date de cette époque ; elle est adressée au fils aîné de son frère.

« J'ai appris avec peine, citoyen, ta maladie et celle de ton frère. Tu connois mon amitié pour tous les deux : juge de l'impression que cette nouvelle a fait sur mon cœur. Ne négligez aucun remède pour rétablir votre santé et vous conserver à la République. La mienne se soutient assez. L'habitude des souffrances me les rend plus supportables. L'âge où je suis ne me permet pas l'espoir d'une guérison. Ni toi, ni les autres, n'ayez aucune inquiétude sur le chemin de douleur qui me reste à parcourir. Conduisons-nous par cette grande maxime :

» Le grand Maître le veut et cela nous suffit.

» N'espose point ta santé à faire un long voyage ; peut-être pourrai-je me rapprocher de toi. Celui qui dispose des évènements sçait ce qui en sera et ce qu'il fera sera toujours le meilleur... » (1).

Cette lettre est la dernière qu'ait écrite l'abbé Ayroles. Elle nous révèle de grandes souffrances chrétiennement supportées et une tristesse résignée qui semble un pressentiment de fin prochaine. L'espoir qu'il y exprime de pouvoir un jour se rapprocher de sa famille ne devait pas se réaliser. Sa santé, un moment rétablie après son séjour au Mont-Dore, s'altéra de nouveau et lorsque, à la fin du printemps de l'année 1795, il fut atteint d'une fluxion de poitrine, ses forces affaiblies ne purent résister au mal. Depuis longtemps il avait fait le sacrifice de sa vie. Il accueillit la mort avec joie, comme une délivrance : elle mettait un terme à ses épreuves et lui ouvrait les portes du ciel.

Les prêtres qui partageaient sa captivité lui rendirent alors, avec un charitable empressement, les soins dévoués qu'il leur

(1) Arch. de fam. Lettre de l'abbé Ayroles à son neveu datée du 27 mars *vieux stile* 1794.

avait tant de fois prodigués. S'ils ne parvinrent pas à l'arracher à la mort, ils adoucirent du moins ses souffrances par l'affectueuse sollicitude et les consolations religieuses dont ils ne cessèrent de l'entourer jusqu'à ses derniers moments (1). Le 20 juin 1795, à 3 heures du soir, il s'éteignit doucement entre leurs bras. Il était âgé de 64 ans.

L'abbé Ayroles devait édifier ses confrères après sa mort comme il l'avait fait de son vivant. En rendant les derniers devoirs à sa dépouille mortelle, ils la trouvèrent couverte d'un rude cilice (2).

Le lendemain, son corps fut emporté hors de la prison par des mains mercenaires et enseveli, sans prières, dans quelque coin ignoré d'un cimetière de Clermont. Dieu l'y retrouvera un jour et l'unira de nouveau à son âme pour qu'il puisse partager avec elle les joies de l'éternité bienheureuse. *Heureux*, a dit le Seigneur, *ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux* ! » (3).

Ainsi mourut l'abbé Ayroles... Nous lui donnions, en commençant cette étude, le titre de confesseur de la foi. Il l'avait mérité par toutes les œuvres de sa vie ; il le conquit définitivement par sa mort. Peut-être même aurait-il droit à un titre

(1) Peut-être même purent-ils lui administrer les derniers sacrements. Alors, comme aux temps de la primitive Eglise, il n'était pas rare de voir des prêtres emporter et conserver précieusement dans leur prison des hosties consacrées et les saintes huiles.

(2) Arch. de fam. — Vie manuscrite de l'abbé Ayroles. — Abbé Carron, *Les Confesseurs de la foi*, t. III, p. 243.

(3) Voici l'acte de décès de l'abbé Ayroles, tel qu'il a été « extrait des registres des actes de décès de la section Fraternité de Clermont-Ferrand ».

« Aujourd'huy sept prairial an trois de la République française ont comparu en la maison commune et pardevant moi officier public soussigné, Annet Loche, concierge de la maison de réclusion du cidevant Petit séminaire et Jean Beau garçon de salle de la même maison, tous deux majeurs, qui m'ont déclarés que Paul Hérolle (*sic*), ci devant curé de Revevigne (*sic*), département du Lot, âgé de soixante sept ans (*) est décédé dans la ditte maison le jour d'hier, à trois heures du soir, de suite après m'être assuré du dit décès et le délai de vingt quatre heures étant expiré, j'ai fait procéder à son inhumation, de tout quoi j'ai dressé le présent acte que j'ai signé avec les déclarants, signés Lauche, Baud et Degeorge offer public.

» Pour expédition

» ABRAHAM, sec. g. »

(*) C'est une erreur. L'abbé Ayroles, né le 6 février 1731, n'avait, le 20 juin 1795, que 64 ans, 4 mois et 14 jours.

plus glorieux. Sans doute, il ne versa pas son sang pour Jésus-Christ. Mais s'il est permis de dire avec St Augustin qu' « avoir torturé sa chair, dompté la volupté, résisté à l'avarice, triomphé du monde, c'est une grande partie du martyre » (1), ne pourrait-on pas affirmer que souffrir la persécution, l'exil, la prison et mourir pour avoir ainsi souffert, c'est le martyre tout entier ?

*
* *

La mémoire de l'abbé Ayroles resta longtemps en vénération à Reyrevignes et, après un siècle écoulé, elle n'y est pas complètement oubliée. Ses anciens paroissiens conservèrent le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits. Mais ce qui est mieux encore, leur âme garda toujours la forte empreinte que le contact de son âme sacerdotale y avait laissée. Nous en citerons ici un exemple qui sera comme la conclusion de ce travail.

Quarante ans après la mort de M. Ayroles, vivait encore à Reyrevignes un des hommes de la paroisse qui avaient pris la part la plus active aux excès de la Révolution. Depuis lors, il n'était plus entré dans une église, il avait abandonné toute pratique religieuse et il poursuivait d'une haine farouche la foi de ses premières années. A diverses reprises on avait essayé de le ramener à Dieu ; mais les efforts tentés dans ce but s'étaient heurtés invariablement à une obstination qui semblait invincible.

Un jour cet homme fut atteint d'une grave maladie et ne tarda pas à comprendre lui-même que sa dernière heure approchait. Alors s'accomplit dans son âme un de ces revirements mystérieux dont la grâce divine a le secret, et lorsque le jeune prêtre qui dirigeait la paroisse de Reyrevignes (2) vint le visiter, le vieil impie ne se contenta pas de le recevoir, il écouta avec respect ses pieuses exhortations et le pria de lui administrer les derniers secours de la Religion.

(1) Saint Augustin : *De Sanctis*, serm. 45.
(2) C'était M. l'abbé Roumiguière, le futur curé de St-Barthélemy. Nous tenons de lui ce récit par le gracieux intermédiaire de M. le Supérieur du Grand-Séminaire.

Sans plus tarder, il se mit en devoir de commencer sa confession. Le prêtre se disposait à venir en aide à son pénitent improvisé, dans l'accomplissement de cette tâche difficile et dont il s'était depuis si longtemps déshabitué. Mais il s'aperçut bientôt que son intervention était inutile. Le malade récita ses prières avec une telle fidélité de mémoire, il accusa ses fautes avec une conscience si éclairée et une méthode si sûre, que son confesseur étonné ne put s'empêcher de lui demander :

— Comment se fait-il, mon ami, qu'après avoir passé cinquante ans sans vous approcher du tribunal de la Pénitence, vous sachiez si bien vous confesser encore ?

— Monsieur le Curé, répondit simplement le vieillard, c'est Monsieur Ayroles qui m'a enseigné le catéchisme.

Ce mot en dit plus à lui seul que de longs et pompeux éloges.

*
* *

Notre tâche est terminée... Nous nous étions proposé de compléter la *Notice* du chanoine Floras *sur le Clergé de Cahors pendant la Révolution* en étudiant la vie d'un de ces prêtres admirables dont il nous raconte la sainte mort. L'un d'eux s'imposait en quelque sorte à notre choix. C'était celui que ses confrères avaient jugé digne, entre tous, de les représenter à l'assemblée des Etats-Généraux de 1789 : l'abbé Ayroles, curé de Reyrevignes. Nous avons déroulé sous les yeux de nos lecteurs les diverses phases de cette vie si modeste et pourtant si pleine, au début, si variée et si grande à la fin, toujours une néanmoins et toujours égale à elle-même et aux événements auxquels elle s'est trouvée mêlée, parce qu'elle a été faite tout entière de piété, de jugement, d'intelligence, de travail, d'abnégation, de dévouement, de charité, de devoir accompli, d'amour du prochain et d'amour de Dieu. Un mot que beaucoup, nous n'en doutons pas, ont prononcé avant nous la résume et marque son vrai caractère : c'est la vie d'un saint.

On a cru longtemps, sur la foi de certains récits plus ou moins fantaisistes, que le Clergé de France était tombé, vers la fin du dix-huitième siècle, dans un déplorable relâchement. La noble et héroïque conduite qu'il sut tenir pendant la tourmente révolutionnaire contredirait formellement une telle

accusation. Mais la haine sectaire ne se pique pas de logique et elle ne voulait pas voir que cette conclusion suffisait à détruire ses prémisses. L'histoire de l'abbé Ayroles vient, après beaucoup d'autres, montrer aux esprits les plus prévenus ce que furent en réalité, à quelques exceptions près, ces prêtres tant décriés. C'est ainsi qu'ils avaient dû vivre pour pouvoir mourir comme ils l'ont fait !

L'avenir nous réserve, peut-être, un sort pareil au leur. Que l'exemple de nos aînés dans le sacerdoce nous serve de leçon. Préparons-nous, comme ces saints prêtres, aux luttes terribles dont nous sommes menacés et alors, s'il le faut, un jour, nous pourrons combattre vaillamment comme eux et remporter à notre tour d'immortelles victoires !

J. C. Viguié.

M. VAURS ET GRAMAT

Il a déjà été question, mais très sommairement, de M. Vaurs, curé de Gramat. Nous allons ajouter à la notice de M. Floras quelques détails complémentaires.

La famille Vaurs est originaire de l'Auvergne. Les parents du vénérable curé de Gramat quittèrent, quelques années avant la Révolution, la petite ville de Maurs et vinrent s'établir à Floirac. Ils s'étaient adonnés au négoce et exerçaient la profession de marchand drapier. Nous ne savons rien sur la jeunesse lévitique du jeune Vaurs ; nous le trouvons à la tête de la paroisse de Gramat au commencement de la Révolution.

Invité à prêter le serment civique, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1791, M. le curé de Gramat, en compagnie de MM. les curés de St-Chignes, du Ségalat et de Prangères, déféra au désir du maire de Gramat. On sait que ce serment, accepté par le roi Louis XVI, non condamné encore par Rome, n'avait rien qui put alors alarmer la conscience d'un prêtre, et, parmi les prêtres, les meilleurs le prêtèrent avec bien des réserves, il est vrai. Nous avons eu sous les yeux le texte de ce serment. Les réserves, les explications, les restrictions dont le texte primitif était hérissé,

toutes respirant le dévouement le plus formel à l'Eglise catholique, réduisaient à rien ce serment et en faisaient plutôt un serment de fidélité à l'Eglise qu'à l'Etat. L'assemblée nationale le comprit bien, et le 9 janvier, ordre fut enjoint aux prêtres de prêter purement et simplement le serment sans observations d'aucune sorte. De plus, Rome consultée répondit par deux brefs, l'un du 10 mars, l'autre du 13 avril : elle condamnait le serment à la constitution civile du clergé, blâmait le roi de précipitation, d'imprudence et de faiblesse et se refusait à approuver, même provisoirement,. même pour le plus léger terme, l'acte de l'assemblée nationale. Dès lors, l'hésitation n'était plus possible. Invités de nouveau à prêter le serment, les ecclésiastiques dépendant de la mairie de Gramat s'y refusèrent. Ils signaient par là même leur bannissement.

M. Vaurs se retira à Paris. Comment vécut-il ? on l'ignore. Nous sommes réduits à des rumeurs, à différents récits différant entre eux, très légèrement d'ailleurs, et tous à l'honneur du prêtre.

Se souvenant de la profession de ses parents, il se fit marchand afin de pouvoir vivre. Un jour, qu'il criait sa marchandise, une fenêtre s'ouvrit et un gramatois, alors à Paris, reconnaissant cette voix, s'écria : « C'est le curé de Gramat ! » C'en fut assez. Il fut pris et conduit en prison.

D'autres prétendent qu'en promenant sa marchandise, il fut rencontré dans la rue par un habitant de Floirac. Reconnu, il supplia cet homme de ne le point livrer ; il le fit entrer dans un débit de vin, le supplia encore. L'homme le promit. Ce compatriote fut-il traître ou indiscret ? On ne sait ; mais le soir l'abbé Vaurs était en prison.

Un autre récit nous montre le curé de Gramat se trahissant lui-même par sa fidélité à ses devoirs de prêtre. Après les journées de fatigue, il se retirait dans sa chambre où il s'enfermait. Les allures pacifiques de cet inconnu piquèrent la curiosité des voisins. On l'épia ; par les fentes de la porte on le surprit à genoux, priant et récitant son bréviaire. On raconta ce qu'on avait vu ; on parla, et le saint prêtre fut jeté en prison.

Le lendemain de son incarcération, le 30 juin 1794, sans jugement, il fut guillotiné. On ne sait rien de ses derniers moments.

Dans la famille Vaurs, quand on parle du curé de Gramat, on dit « le Martyr ». C'est maintenant son nom. Heureuse famille ! puisse-t-elle s'inspirer toujours d'un si glorieux souvenir !

La paroisse de Gramat, privée de son pasteur, fut aussi privée de tout secours spirituel, au moins d'une façon régulière. MM Calmette et Bonassies, originaires de Gramat, prêtres tous deux, exercèrent-ils leur ministère ? Nous ne saurions le dire ?

Les édifices destinés au culte furent fermés, l'église paroissiale (St-Pierre) fut désaffectée, et si le mot n'était pas alors usité, la chose qu'il signifie fut largement pratiquée. Une partie fut changée en grenier à foin et à grains ; l'autre partie servit à loger les prisonniers de guerre que faisaient nos armées victorieuses. L'impiété triomphait, et en ces jours où on ne parlait que de liberté, la liberté était uniquement refusée à ceux qui voulaient suivre leur religion. On voulait l'abolir, en faire disparaître toute trace. Dans le cimetière qui s'étendait alors devant l'église, on avait amoncelé le mobilier de l'église : linges, croix, ornements sacrés. Poussés par une haine stupide, des insensés y mettaient le feu ; une foule, parfois animée, faisait cercle et, hurlant les chansons en usage à cette époque, dansait autour de la flamme sacrilège. Personne plus que nous n'aime la vraie liberté, mais nous n'avons jamais soupçonné que de pareils écarts aient le moindre rapport avec le principe de liberté.

Parfois deux jeunes filles, deux sœurs, du faubourg apparaissaient à ces hideuses saturnales. Refoulant leurs larmes, voilant sous un sourire forcé la tristesse de leur âme, elles se mettaient à la ronde, et lorsque l'exaltation était arrivée à son paroxysme, elles s'approchaient du bûcher et lui enlevaient furtivement tout ce qu'elles pouvaient : un bras de croix brisée, un lambeau de chasuble brûlée ; elles emportaient avec bonheur ces reliques et les cachaient dans leur maison. Tant de courage eut sa récompense. L'une devint la mère de M. Simonet, mort chanoine titulaire de Cahors ; l'autre fut la mère de M. Lafon, qui, heureusement, vit encore et emploie ses dernières années à la formation de jeunes religieux.

Pendant que cela se passait à l'église St-Pierre, des scènes non moins lamentables avaient lieu à La Chapelle. — Notre-

Dame, de Gramat, n'a pas toujours été église paroissiale. Avant la Révolution, on avait affecté au culte religieux, dans l'intérêt des malades et des pauvres, un édifice (1) fort ordinaire et sans aucune architecture. Longtemps cette simple chapelle, sous la juridiction des curés de St-Pierre, fut nommée : chapelle des pauvres, chapelle des malades. C'est à la chapelle que se tenaient, pendant la Révolution, les clubs très avancés, que se prononçaient des discours incendiaires ; c'est là que se faisaient les enrôlements militaires, appelés, sans doute par ironie, volontaires. On dressait une liste des jeunes gens valides et propres au service. Un nom était prononcé. Si le jeune homme désigné comptait des amis influents dans le club, il ne craignait guère. « Nous ne le voulons pas (Lou boulén pas) », disait l'ami puissant ; et l'assemblée répétait en chœur : « Lou boulén pas ! » Si le jeune homme, au contraire, était sans protection, il pouvait songer au métier des armes. « Nous le voulons (Lou boulén) », et l'assemblée répétait en chœur : « Lou boulén ! » Le jeune homme était engagé... volontaire. O sainte Égalité !

C'est là encore que l'impiété idiote se donna libre cours. On monta dans la chaire et on y parodia la parole de vérité ; on but dans les vases sacrés; on renouvela les scènes balthazaresques. Cent ans se sont écoulés depuis et nous sommes encore trop près de ces événements pour en parler en détail.

M. BARGUES ET THÉGRA

Thégra était, avant la révolution, un important archiprêtré, commandant à cinquante-neuf églises paroissiales ou annexes.

Le dernier titulaire de cet archiprêtré fut M. Verdier. Il nous venait du Périgord et était né à St-Julien-Lampon. De lui on sait peu de choses. Quand l'orage menaçait, debout, sur la place, il regardait la marche des nuages et selon que les nuages lui paraissaient menaçants ou inoffensifs, il traduisait son

(1) Nous pensons que cet édifice était autrefois le consulat, c'est-à-dire la maison où se réunissaient les consuls de Gramat.

impression par des hochements de tête ou des mouvements d'épaule significatifs. Et ce bon peuple, qui lui contestait parfois, peut-être, ses pouvoirs spirituels, lui attribuait une puissance occulte sur les nuées, tant il est vrai que bien souvent des riens rendent un homme redoutable.

A l'heure de la tourmente révolutionnaire, l'archiprêtre disparait ; il restait encore à Thégra un vicaire : M. Bargues.

M. Bargues était originaire du pays ; il était né à Trémoulet, village de Thégra. Nul n'est prophète en son pays ; cependant, aux époques troublées, on y est encore mieux qu'à l'étranger : la parenté, les alliances, les services rendus, l'amour-propre, la perspective de meilleurs temps, rendent les ennemis plus timides et plus circonspects. Toutefois, il peut y avoir aussi des dangers à courir, car saint Paul parle des dangers qui viennent des faux frères. En tout cas, M. Bargues demeura dans sa paroisse. L'église fermée, les offices supprimés, il restait au courageux vicaire l'héroïsme d'un ministère plein d'aventures et de mérites.

Il eut recours à bien des expédients, de saintes et héroïques ruses pour parcourir sa paroisse et les paroisses voisines ; il se faisait mendiant : revêtu de loques navrantes, il allait, le soir, de porte en porte et arrivait enfin à la maison où il était attendu ; afin d'échapper à de trop zélés inquisiteurs, il demandait le pain de la charité, un coin de grange pour la nuit. Si au foyer de la maison il ne se trouvait personne de suspect, il était averti et il exerçait librement son ministère. Il n'en était pas toujours ainsi, même à Thégra ; alors le mendiant continuait son rôle ; il demandait s'il n'y avait point de malades dans la maison : « Assurément, il y en avait, là-bas, au fond de la maison, dans une chambre ; mais que pouvait-il faire, lui mendiant ; il n'était pas médecin ». Le mendiant répondait simplement : « La bénédiction d'un pauvre porte toujours bonheur ». Il insistait ; de guerre lasse, mais joyeux au fond, le villageois conduisait le mendiant importun là-bas, au fond de la maison, et le prêtre reparaissait. Il bénissait une union, baptisait l'enfant qui vagissait dans son berceau, ou consolait le vieillard qui râlait dans son lit.

Un autre jour, le mendiant se faisait marchand de bœufs.

Habillé d'une longue blouse, sa main armée d'un long aiguillon, il descendait à Pauliac, à Tauriac, et, d'une voix rude, il demandait s'il n'y avait pas de jeunes bœufs à vendre ; on lui avait indiqué cette maison et il venait. Il était attendu ; si aucun danger n'existait, on le recevait comme un ange; si un veilleur suspect était là, on lui répondait : « Mais certainement il y en avait ; la nuit ne valait rien pour examiner les bœufs ; demain on verra ». Et l'abbé Bargues, prudent, couchait là, ou plutôt, quand la famille était seule, il exerçait son saint ministère.

Quand il ne voyageait pas, il restait chez lui, à Trémoulet, et ne s'abandonnait pas. Assis au coin du feu, il avait près de lui une cape bleue de vieille femme et une quenouille. Quelqu'un entrait-il ? il prenait la capotte et filait sa quenouille. Le mendiant, le marchand de bœufs devenait une vieille femme.

La nuit n'était pas plus sûre que le jour. Il était activement recherché. Ses frères faisaient le guet pour le sauver. Imitant le cri du chat-huant, par tel nombre déterminé de cris, ils l'avertissaient si les gendarmes étaient sur les puech, dans les vallons, ou au milieu des bois. C'était la chouannerie de la Vendée implantée dans un coin du Quercy. Fallait-il donc avoir fait tant de bruit et avoir renversé tant de choses pour établir un tel régime de liberté ! C'est au milieu de tant de dangers, c'est en s'entourant de tant de précautions que M. Bargues put traverser la révolution et faire, au sacrifice de sa vie, beaucoup de bien aux chrétiens qui réclamaient son ministère.

A la pacification religieuse, l'archiprêtré avait disparu, emporté par la révolution. M. Bargues fut alors nommé curé de Lavergne; puis il revint dans son cher Thégra, aidé par un vicaire régent, l'excellent M. Mourguès. On aime à dire à Thégra que ces deux prêtres, par succession, ont passé un siècle dans cette paroisse. Cela fait l'éloge de la paroisse, mais cela fait aussi l'éloge de ces deux prêtres qui y ont bien montré quelque patience !

On nous a signalé deux faits dont Thégra fut le témoin pendant la grande révolution et qui, à des titres différents, peuvent édifier le lecteur intelligent.

En entrant dans l'église de Thégra, on aperçoit, encastrée dans le mur, une grande pierre sculptée, bien postérieure à la construction de l'édifice primitif et dont les ornements décèlent la Renaissance. Cette pierre sculptée représente la crucificion de N. S. Jésus-Christ. Au milieu, le Christ ; à ses côtés, Marie et saint Jean ; mais les trois têtes ont disparu. Or voici ce que l'on raconte : Des hommes impies entrèrent, à ces mauvais jours, dans l'église. Ces hommes étaient-ils de Thégra ? Les gens de Thégra prétendent qu'ils venaient de Martel. Quoiqu'il en soit, le chef de la bande remarquant la tête du Christ penchée vers la terre, semblant nous appeler à lui et nous prendre en pitié, lança ces paroles d'une idiote impiété : « Pourquoi boudes-tu ? (*perqué fas la poto* ?) je vais relever ta tête ! » Et, saisissant un marteau, il fit voler en éclats la tête du Christ et n'épargna point les deux anges consolateurs de la divine agonie ; et après un exploit aussi odieux, il se retira.

Peut-être ce malheureux s'est repenti, et il adore maintenant dans les cieux Celui dont il décapita l'image sur la terre. Quoiqu'il en soit, il fut puni ici-bas. Les punitions de Dieu sur la terre sont toujours une grande miséricorde.

Cet homme vieillit ; mais il fut atteint d'une singulière maladie. Sa tête se pencha sur sa poitrine ; elle semblait vouloir y rester ; tête et poitrine étaient collées l'une à l'autre, et pour lever la première, quand il parlait, il était obligé de se renverser en arrière et de plier son corps en sens inverse. Il bouda toute sa vie et porta jusqu'à la mort les marques de la vengeance divine.

Apprenez par là, ô chrétiens, dirons-nous avec les vieux conteurs, à ne jamais profaner les saintes images ; c'est là une des impiétés que le Ciel pardonne le moins.

L'autre trait est plus consolant.

Au domaine de Vittarel (1), vivait un honnête laboureur, homme estimé de tous, craignant Dieu. On lui demandait un jour quel était le clocher le plus proche de sa demeure, celui

(1) Ce domaine, avec Mordesonet et le Causse-nu, formaient les vastes possessions du seigneur de Prangères, baron de Gramat.

de Prangères ou celui de Thégra ? Ce bon chrétien répondit naïvement : « Mon Dieu, il n'y a pas... une dizaine de chapelet de différence ». C'est ainsi qu'au lieu de kilométrer les distances, il les *chapeletait.*

On sait qu'à cette époque où le paradis devait descendre sur la terre, la misère était partout. Le gouvernement, impuissant à ramener l'abondance, rationnait les vivres et dictait à chaque famille la quantité de grains qu'elle pouvait garder. L'honnête laboureur crut pouvoir disposer de son bien pour ses enfants et cacher une petite réserve dans une grange abandonnée, appelée la grange de la dîme. Indiscrétion ou malveillance, il fut dénoncé. Aussitôt on arrive à Vittarel. Une simple dénégation suffisait pour le sauver ; les conseils dans ce sens ne lui manquèrent point ; il ne voulut pas les écouter. On lui fit entrevoir les peines les plus sévères : la prison, même la mort. Ses parents, ses amis le pressaient de mentir : « Je ne puis pas dire ce qui n'est pas ». On insista : son mensonge le sauverait, lui et sa famille ; il ne faisait de tort à personne. Et l'homme des champs répondit :

Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement ;

Il accentua trois fois ce mot *aucunement,* et fit ce qu'il avait promis. Il ne mentit pas et dit la vérité à ceux qui l'interrogèrent. Il fut pris, conduit en prison, de Martel à St-Céré, de St-Céré à Martel ; finalement, on allait le mener à Cahors pour être guillotiné quand Robespierre tomba.

Pour nos gens, Robespierre, à lui seul, incarne la révolution tout entière. Il ne nous paraît pas cependant le pire des malfaiteurs. La réaction thermidorienne mit fin à la terreur. Le 27 juillet, les prisons s'ouvrirent, la France respira, et, en particulier, Vittarel revit, quelques jours après, le brave Eléazar des champs.

Ce courageux et honnête homme s'appelait Jean Caraygues. Ses enfants, petits et arrières petits-enfants, répandus sur les paroisses de Thégra, Prangères et Rignac, sont dignes de l'aïeul. Le souvenir de sa courageuse loyauté sera pour eux le blason le plus pur et les lettres de noblesse les plus belles.

M. MARBOT ET BIO

M. Marbot était curé de Bio depuis quelques années quand survint la révolution. Il n'était pas le premier venu. Issu d'une famille bourgeoise du pays, il accepta sans trop de peine les nouvelles idées parmi lesquelles quelques-unes étaient généreuses, d'autres irréalisables ; d'autres, enfin, vraies et justes. Il y a des réformes nécessaires que le temps fait de lui-même lorsqu'elles sont mûres ; il est imprudent de les réaliser avec violence ; on en perd souvent le bénéfice pour vouloir faire trop vite. M. Marbot se laissa un peu entraîner et la joie qu'il montrait lui valut une popularité qu'il expia plus tard. Aux assemblées des sénéchaussées, il se fit remarquer par son activité et aussi par sa valeur personnelle. Lorsqu'il fut question de rédiger le cahier des doléances et des remontrances du clergé, il fut nommé des premiers et c'est lui qui lut ce cahier au nom des six sénéchaussées, pour les curés de la province du Quercy, le 23 mars 1789. Au moment des élections des députés du clergé, le curé de Bio intrigua pour faire sortir de l'urne le nom de M. Ayroles, avant le nom de l'évêque de Cahors. Il y réussit. M. Ayroles fut nommé le 24 mars, le matin, et Mgr l'évêque ne fut nommé que le soir ; le 25, M. Leymarie, curé de St-Privat-de-Montcuq, fut élu. Laissons ce petit succès d'intrigue à M. Marbot, il est au moins d'un goût douteux.

A Bio, la popularité de M. Marbot ne fut pas moins grande. C'est lui qni, le 17 février, dans son église, parle à ses paroissiens convoqués pour constituer la municipalité de Bio ; c'est lui qui, avec son vicaire, M. Marty, est nommé président de l'assemblée à une émouvante majorité. Le 14 juillet 1890, le curé de Bio célèbre solennellement la messe de la fédération nationale ; de là il se rend sur la place publique avec son vicaire et prend la parole. Nous avons le résumé de son patriotique discours : « Les engagements qu'on va contracter envers la patrie ne sauraient être enfreints sans devenir infidèle envers elle et parjure envers Dieu ». Il ajoute que la paix, l'union et le support mutuel sont la base de toute société bien policée et doivent être dorénavant le caractère distinctif de tous les français. Les cloches sonnent à toute volée, le curé

prête serment de fidélité, avec son vicaire, à la nation, à la loi et au roi (qui était déjà fort menacé) ; on entend des décharges de mousqueterie ; les cris se font entendre, et le tout se termine par la *farandole*. Étrange époque, étrange discours, étranges procédés ! On était dans la bonne foi, et M. Marbot croyait, comme bien des prêtres de campagne, à une ère nouvelle de liberté, de fraternité et d'égalité. Nous n'entendons pas le blâmer par le récit fidèle que nous avons fait de ces journées enfiévrées. Il allait ouvrir les yeux et apprendre à ses dépens que le précepte d'Horace est bon : *nil admirari* : ne nous emballons pas trop vite.

Le 3 février, M. Guillaume Marbot, curé, et M. Etienne Marty, vicaire, conformément et en exécution du décret de l'assemblée nationale du 27 novembre, offrent, comme bons patriotes, catholiques, apostoliques et romains, de prêter leur serment civique et ils le prêtent en des termes fort convenables. On sait, et nous l'avons vu dans la notice consacrée à M. Vaurs, curé de Gramat, qu'un tel serment n'avait rien qui pût troubler la conscience du prêtre le plus scrupuleux ; Rome n'avait pas encore condamné ce serment. Le 13 février, M. Marbot est convoqué de nouveau pour prêter un nouveau serment débarrassé des préambules catholiques qui le rendaient inutile. Honneur à M. Marbot ! le prêtre de Jésus-Christ avait vu mieux et plus juste ! On lui ordonnait de laisser là l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Il n'y consent pas. « Si le serment (qu'il a déjà prêté) ne remplit pas les vues de l'Assemblée, on peut le regarder comme non avenu : il préfère subir la rigueur de la loi ! » Encore une fois, honneur à M. Marbot ; le prêtre de Jésus-Christ voulait être fidèle ; il le fut.

Hélas ! son vicaire n'eut ni la fidélité, ni le courage de son maitre, et il dit : « Je jure, en bon citoyen français (et le prêtre !) de remplir exactement les fonctions de mon ministère (sous quelle juridiction !), d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi (qui n'en fut pas moins guillotiné) et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile et politique (mais pas du tout catholique) décrétée et acceptée par le roi (qui la condamna plus tard). » Le diacre Laurent disait à saint Xyste, son chef : « Où allez-vous sans votre fils ? — Vous me suivrez bientôt »,

répondit le pontife. — Le vicaire ne reçut pas le salaire de sa coupable complaisance, et s'il ne suivit pas son curé au devoir il le suivit à l'exil. Cela le réhabilite.

Aux extrêmes limites de la France, sur les frontières de l'Espagne, dans une auberge moitié française et moitié espagnole, plusieurs étrangers sont assis, attendant le coucher du soleil pour franchir la frontière de la patrie. Ce sont des prêtres français ; parmi eux nous reconnaissons M. Marbot, curé de Bio et son vicaire, M. Marty. Un roulier entre et, sous les habits laïques dont les prêtres français sont revêtus, il reconnait facilement des ecclésiastiques. Il est inutile de nous déguiser ; avec le caractère invisible, nous avons reçu je ne sais quelle allure qui nous est particulière ; elle ne nous quitte jamais ; un vrai prêtre a beau changer de costume, il se trahira toujours, et c'est un bonheur.

« Voilà des curés ! » s'écria le roulier. M. Marbot trembla. Il ne voulait pas mentir ; il était dangereux de se livrer ; il sortit. Mais M. Marty, plus alerte, plus jovial, coupa court à ce malheureux entretien en invitant à boire le malencontreux client de l'auberge ; les rouliers ont toujours soif ; le vin qui délie la langue, lia celle de notre homme. Il ne questionna plus. Le lendemain, nos frères avaient franchi la frontière et étaient en Espagne. A cent ans de distance, nous saluons, par dessus les Pyrénées, ces courageux confesseurs de la foi, ces héroïques curés de campagne, qui préféraient l'exil à l'apostasie et les souffrances sur une terre étrangère à la tranquilité dans leur pays, acquise par un serment coupable.

De la vie de MM. Marbot et Marty en Espagne, nous ne savons rien. A la pacification religieuse, ils rentrèrent en France, et M. Marbot revint dans sa chère paroisse de Bio. L'exil l'avait sans doute assagi et son ardeur pour les idées nouvelles s'était un peu calmée. Toutefois, il n'avait pas tout oublié de l'ancien régime ; on nous a conté qu'aussitôt rentré, il avait réclamé la dime. On lui fit comprendre qu'il faisait une petite erreur d'un siècle ; il n'insista pas. Devenu vieux et presque aveugle, il se retira à Gramat, cette ville si hospitalière aux vieux prêtres en retraite. Sa chère paroisse de Bio lui tenait toujours à cœur et parfois il allait y passer quelques jours.

Il y a là un charreton légendaire. Nos belles routes n'existaient pas encore, et un voyage à Bio était difficile. Le vieux curé s'installait aussi bien que possible dans le fameux charreton ; quatre amis dévoués, dont quelques-uns fabriciens, s'y attelaient et, à travers mille cahots, le conduisaient jusqu'au tumulus de la prairie. Ce n'était pas tout-à-fait le char de nos rois fainéants, mais peu s'en fallait. Au tumulus, quatre hommes de Bio attendaient le modeste équipage. La, il y avait une surprise... à laquelle d'ailleurs on s'attendait : on exhibait un petit baril de vin et les huit serviteurs volontaires se rafraîchissaient aux frais et à la grande joie du vieux curé. Le retour s'effectuait de la même manière.

C'est à Gramat que mourut M. Marbot ; mais son corps, sur sa volonté expresse, fut transporté dans le cimetière de Bio. Le vieux et bon curé voulut reposer, jusqu'au dernier jour du monde, dans cette paroisse qu'il avait tant aimée et qui garde encore de lui un précieux souvenir.

M. Marty occupa, en dernier lieu, la cure d'Espédaillac où on garda longtemps le souvenir de ses prônes fort intéressants et même, dit-on, passablement fantaisistes.

M. LALÉ ET PRANGÈRES

En 1789, M. Lafon était curé de Prangères ; il mourut le 29 mars de la même année. M. Lalé, dont nous allons parler, le remplaça dans cette petite paroisse ; sa première fonction ecclésiastique connue, est du 15 juin 1789. Il arrivait à temps pour souffrir. Précédemment, il avait été curé de Padirac et, en cette qualité, il avait assisté aux assemblées des sénéchaussées du Quercy en son nom et comme procureur fondé du curé de Thégra et de Bonneville (Bonneviole ?). Il était de Miers et appartenait à une honorable famille de cette paroisse (1). Un de

(1) Un de ses petits neveux est encore à Miers. C'est le très honorable M. Lalé, conseiller d'arrondissement, ancien maire de cette commune.

ses frères était curé de Carennac et se trouvait avec lui aux dites assemblées avec procuration des curés de Maniagues et de Bretenoux.

Le curé de Prangères avait prêté serment, avec ses confrères du voisinage, à la mairie de Gramat ; mais comme ses confrères, il refusa un serment condamné et où il n'était plus permis de réserver les droits du prêtre catholique. Son dernier acte officiel est du 12 mars 1792 ; le 27 octobre de la même année, nous trouvons une autre écriture, c'est celle de l'officier public qui constate un décès. Ajoutons (et ceci sans malice) que ni la langue française, ni l'orthographe n'y gagnèrent. Traqué comme tous les prêtres, M. Lalé fut obligé de se cacher. Tantôt à Prangères, tantôt à Miers, dans la maison paternelle, tantôt à Carennac, avec son frère, il fut assez heureux pour déjouer les habiles poursuites de ses ennemis.

Toutefois, il s'écartait peu de sa paroisse et, à la moindre prière, il se rendait au désir de ses paroissiens. Dans le réduit obscur d'une grange de village, il baptisait les nouveaux-nés. Les offices publics avaient cessé et l'humble église, plus humble encore qu'elle n'est aujourd'hui ne voyait plus personne venir à ses solennités abolies. Elle restait là cependant comme un ami silencieux et un avertissement éloquent. Un jour, son clocher fut abattu. Il était bien modeste, ce clocher (1) ; c'était un simple mur triangulaire au gable aigu, percé d'une unique arcade où se balançait une modeste cloche qui a sa légende.

Un vieillard avec son fils pelleversait dit-on un champ de Combettes. Dans le chemin-ruisseau qui allait de Gramat à Prangères, il entendit des voix, des cris. D'une voix triste il dit à son fils : « Ce sont les Gramat ! » Quelques instants après, il vit ces hommes, comme des démons, grimper sur le pignon aigu ; la cloche descendait, et bientôt un nuage de poussière l'avertissait que le mur triangulaire avait été abattu, et le vieillard, du revers de son habit, essuya une larme qu'il fallait cacher. La cloche alla à Gourdon où on la retrouva plus tard.

Nous n'avons pas entendu parler d'autres actes de van-

(1) Le clocher actuel a été bâti en 1805.

dalisme ; nous avons encore deux croix de 1737 et de 1784 qui ont traversé la révolution sans aucune mutilation. Elles n'occupent plus leurs places d'origine. Les nouvelles routes percées leur ont assigné une nouvelle destination.

Prangères veut avoir eu des messes de nuit. On sait ce qu'étaient ces messes de nuit pendant la grande révolution. Des affidés, dont on était sûr, allaient dans les maisons et chuchotaient, à voix très basse, à l'oreille des courageux. Une fine oreille aurait entendu ces mots : « Cette nuit, M. le curé a promis de dire la messe dans tel bois, á tel chêne ». Et ils s'en allaient. Un peu avant minuit, les persécutés, un à un, se glissaient furtivement dans des chemins ombreux, effrayés du bruit que leurs pieds déchaussés faisaient dans les feuilles tombées. Deux cierges s'allumaient et le prêtre, vieux ou jeune, paraissait; quatre hommes postés aux quatre coins du bois, interrogeaient les ténèbres ; parfois ils jetaient un cri ; les cierges s'éteignaient, les fidèles retenaient leur haleine. Mais ce n'est qu'une fausse alerte : un chrétien en retard. Les cierges se rallumaient, le sacrifice s'achevait sans autre alerte ; on accomplissait d'autres cérémonies saintes. Tous sortaient de ces catacombes rustiques avec je ne sais quel nouveau courage et un nouveau désir de revoir une messe de nuit. Toute persécution fait des martyrs, tout danger couru enfante des héros ! Ces messes ont quelque chose qui séduit et qui enlève ; aussi Prangères prétend à l'honneur de les avoir eues. Malgré tout notre désir de ne pas détruire une telle poésie pour nos bois, les preuves ne nous paraissent ni assez fortes, ni assez nombreuses pour en assurer la vérité. Mais ce qui paraît hors de doute, c'est que la messe a été plusieurs fois célébrée dans une maison voisine de l'église. Puisse cette maison ne jamais oublier l'honneur qu'elle a eu d'abriter sous son toit le roi du ciel et de la terre. En tous cas, nous avons encore des témoins muets, mais fidèles, de la pauvreté de notre église à cette époque, encore qu'elle ne soit pas bien riche de nos jours : ce sont deux calices en étain dont les coupes, malgré les ordonnances liturgiques, ne sont point dorées à l'intérieur, des crémières du même métal et un ostensoir, chef-d'œuvre de misère et d'habileté. Le pied de la monstrance, style renaissance, est en

étain, et le soleil ou gloire (ô ironie des mots !) est en fer blanc, mais d'un travail merveilleux. Malgré la pauvreté de ces vases destinés à l'autel, nous les conservons précieusement en souvenir des cœurs d'or prosternés devant ces vases d'étain. M. Lalé était-il le héros de ces dangers courus ? Nous le pensons. Un vieux registre, où nous trouvons consignés les actes divers de son ministère, nous donne des dates désespérantes, si on veut en tirer quelque renseignement. A la suite, nous trouvons 1804, 1794, 1806, 1790. Nous pensons que, plus tard, il consigna sur renseïgnements pris à bonne source, les divers actes accomplis par lui ou par d'autres.

Une époque vint, où, nous a dit tout récemment une bonne vieille grand'maman de 88 ans, tout le monde s'embrassait en disant : Vive la paix ! Les hommes et les femmes arboraient à leurs chapeaux ou à leurs corsages des roses blanches. Elle veut parler sans doute de la pacification religieuse, du jour où les églises furent rouvertes, où les chrétiens respirèrent. M. Lalé n'eut pas à revenir de loin ; il resta au milieu de son troupeau jusqu'en 1821, le 27 novembre; c'est du moins le jour où il signa pour la dernière fois au registre religieux de la paroisse.

Tandis que M. Lalé se cachait à Miers ou à Carennac, un autre prêtre venait se réfugier à Prangères : c'était M. Bergues. Vicaire de Lavergne, sous la juridiction de M. l'archiprêtre de Thégra, il ne trouva pas dans sa paroisse une sécurité suffisante ; d'ailleurs, son église fermée lui donnait des loisirs forcés et qu'il déplorait. Il appartenait à une excellente famille de Prangères.

Sa maison paternelle, agréablement située à mi-colline, parallèlement au village de Prangères, commandait au beau domaine de la Saurinie. M. Bergues avait une sœur religieuse : à quel ordre appartenait-elle ? Nous l'ignorons. Toute notre enquête n'a abouti qu'à cette réponse invariable : Elle portait une grande coiffe blanche. Elle aussi était sortie par force de sa communauté et s'était retirée à la Saurinie, où la bonne sœur et son frère n'étaient pas toujours en sûreté. On nous a montré une vieille cachette où les proscrits cherchaient parfois un refuge. Nous nous méfions un peu des cachettes ; à côté de l'histoire se place la légende qu'il ne faut pas trop

vite accepter. Toute maison a sa cachette, comme tout château a sa chambre où a couché le roi de France; mais on a bien soin de ne pas dire le nom du roi. Il est certain cependant que M. Bergues courut de réels dangers; il remplissait son saint ministère à la place du curé titulaire en fuite (nos registres religieux en font foi), en vertu de pouvoirs spirituels à lui donnés par M. Bonassies, resté à Gramat, et élevé, en ces jours, à la dignité de vicaire général. Plusieurs fois des émissaires vinrent à la Saurinie pour emprisonner l'abbé Bergues. Une nuit ils frappèrent à sa porte ; un homme, dans le simple appareil de nuit, vint leur ouvrir et s'informer du but de la visite : « Nous venons prendre le curé Bergues ! » — « Cela suffit », répondit le concierge improvisé. Or, ce concierge c'était l'abbé Bergues lui-même; il eut soin de s'échapper et d'aller dans les bois, laissant se morfondre et tempêter à la porte ces inquisiteurs sans mandat légitime. Une autre fois, sinon les mêmes, du moins d'autres inquisiteurs, venaient se saisir de lui et fouillaient la maison avec une attention digne d'une meilleure cause. Ils allaient le prendre, car il était dans une soupente, lorsqu'une servante sauva la situation par un procédé fort singulier. « Quels maladroits ! s'écria-t-elle; vous ne cherchez pas où il faut ». Et, découvrant la marmite énorme d'un domaine important, elle ajouta : « Il est caché là ! » On rit; les chasseurs de curé furent raillés. Confus, ils s'en allèrent, laissant là le pauvre abbé, qui pâlissait et suait déjà. Et voilà pourtant cette époque que l'on nous vante comme une époque de liberté, d'égalité et de fraternité.

A la paix, M. Bergues devint curé de Thégra. Cette importante paroisse était trop lourde à son âge et à son infirmité. Il la quitta pour revenir à Lavergne.

A cette époque, arrivait à Prangères un jeune curé, ancien vicaire de Gramat et ancien soldat, qui avait vu les premières guerres de l'empire et qui s'appelait M. Gervais, de Montfaucon. Si M. Bergues se désolait du labeur que lui donnait Lavergne, M. Gervais déplorait plus encore les loisirs que lui fournissait Prangères. Il y eut échange entre les deux mécontents et M. Bergues vint à Prangères. Prangères lui parut encore trop lourd, et il prit un vicaire, M. Lavayssière, d'Is-

sendolus (1835), un des premiers élèves du fameux abbé Mouly. (1) M. Lavayssière, maladif, ne resta pas longtemps dans son modeste poste ; il mourut le 2 janvier 1837, âgé de 27 ans. Le registre religieux qui relate cette sépulture signée : Bergues, ajoute ces mots naïfs et éloquents : « Témoin, toute la paroisse, sans compter les autres ». Et c'est vrai ; la tradition locale confirme cet élogieux détail. La jeunesse du prêtre était bien pour quelque chose dans ce sympathique concours, mais ses vertus, son zèle, son affabilité l'expliqueraient suffisamment.

La légende s'est emparée du jeune vicaire ; il a apparu, c'est sûr, à son curé pour lui dire qu'il avait oublié de dire les trois messes prescrites par l'évêque au jour de l'ordination. On a vu, dans une autre maison, le jeune vicaire laissant trois gouttes de sang sur une image ; malheureusement l'image a disparu. Il serait dangereux de douter de ces apparitions devant les personnes qui l'ont connu et qui vivent encore. Quoiqu'il en soit de ces traditions magnifiques, nous les rapportons avec plaisir et parce qu'elles renferment, sous une forme naïve, la croyance au purgatoire et parce qu'elles sont le plus bel éloge de l'unique vicaire que Prangères ait possédé.

Que le lecteur soit indulgent pour cette digression; nous sommes un peu loin de la Révolution ; mais le charme de légendes gracieuses et du pays que nous aimons, sera pour nous une circonstance atténuante.

M. CADIERGUES

Nous savons peu de choses sur Rignac. Le curé de cette paroisse, à la révolution, s'appelait M. Cadiergues. Obligé de s'enfuir, il était accompagné d'une foule peu sympathique. Comme il traversait le pont jeté sur un petit ruisseau, une voix s'éleva de la foule : « Jetez-le à l'eau, il arrivera plus tôt ! » Cette voix c'était celle du sacristain.

Il rentra à Rignac après l'exil.

HENRI D'ORGÈRES.

(1) Qui nous donnera la vie de cet utile prêtre, qui évoqua tant de vocations sacerdotales !

L'ABBÉ JEAN DE PRADELLE

ÉVÊQUE PRÉCONISÉ DE BAYEUX

C'est la biographie d'un compatriote et d'un parent que l'auteur de la présente notice a tenté d'écrire à l'aide de notes détaillées qu'il a reçues à plusieurs reprises, notamment en décembre 1893, de l'évêché de Bayeux.

L'abbé Jean de Pradelle était né à Gagnac, diocèse de Cahors. Entré dans la cléricature, il était chanoine de la collégiale du Vigan, lorsque Mgr de Cheylus, évêque de Cahors, fut transféré à l'évêché de Bayeux en 1777. Très avantageusement connu et particulièrement aimé de son évêque, l'offre lui fut faite de l'accompagner dans son nouveau diocèse et il l'accepta.

A peine institué évêque de Bayeux, Mgr de Cheylus nomma vicaire général M. l'abbé de Pradelle, qui n'avait alors que 32 ans. Sur les instances de l'évêque, le roi, en vertu du droit de régale, l'éleva par brevet donné à Versailles le 4 mars 1777 à la dignité d'archidiacre de Caen, la seconde des quatre dignités d'archidiacre par le rang, mais la première par son importance.

M. de Pradelle arriva dans le diocèse de Bayeux vers le mois d'août 1777. Le 19 septembre de la même année, la communauté des Ursulines de Bayeux le choisit pour supérieur, et Mgr de Cheylus confirma cette élection par acte du 27 septembre.

Le roi Louis XVI, à la demande de l'évêque, et en vertu du droit de régale, nomma M. de Pradelle aux canonicat et prébende de Gavrus, en la cathédrale de Bayeux ; Mgr de Cheylus lui en donna la *collation* canonique au mois d'octobre 1777, et M. de Pradelle en prit possession aussitôt. Il resta jusqu'à la révolution, grand vicaire, chanoine de Gavrus et archidiacre de Caen.

Il donna sa démission de chanoine du Vigan vers la fin de 1777, en faveur de M. l'abbé de Fages de Rochemure de Cheylus, parent de l'évêque, lequel en jouit jusqu'en 1782, époque vers laquelle il devint chanoine de Bayeux, comme M. de Pradelle.

Au mois de décembre 1777, Mgr de Cheylus donna à M. de Pradelle des lettres *de Comitatu*, c'est-à-dire qu'il l'exempta de l'assistance aux offices du chœur de la cathédrale. M. de Pradelle était, en effet, fort occupé aux affaires du diocèse, et *l'homme de confiance* de l'évêque. Il était pieux, intelligent, fort actif, très instruit et très laborieux. On ne voit pas que ses hautes dignités aient porté ombrage à ses confrères.

En 1788, M. de Pradelle publia un ouvrage devenu assez rare et qui prouve l'érudition vaste et sûre de l'auteur. C'était une thèse difficile à défendre, et que les circonstances rendaient plus difficile encore à propager. Il s'agit du fameux droit de *déport* (1).

Ce droit était devenu très impopulaire dans le clergé inférieur, comme dans le tiers-état et dans la noblesse. M. de Pradelle avait déployé beaucoup d'érudition pour en établir la légitimité (2).

Il publia son ouvrage à Caen, sous ce titre : *Du droit de déport dans l'église de Normandie*, par Jean de Pradelle, archidiacre et vicaire général de Bayeux, 1788 (3).

M. Laffetoy, dans son histoire de Bayeux, cite le nom de M. de Pradelle, mais sans donner sur lui aucun renseignement, sinon son titre de vicaire général et sa délégation, au nom du chapitre de Bayeux, à l'assemblée du grand baillage de Caen (16 mars 1789).

Le chapitre et le vénérable évêque de Bayeux surent opposer aux persécutions de la religion tantôt une conduite modérée et prudente, tantôt une énergie pleine de dignité.

Dès le 14 mars 1789, le chapitre, qui se composait de cinquante chanoines, avait renoncé à ses privilèges par un acte

(1) Ce droit consistait en ce que, toutes les fois qu'une cure devenait vacante, l'évêque la faisait desservir et en partageait le revenu pendant un an avec ses archidiacres, nonobstant la nomination du nouveau titulaire. Le concordat de Léon X avec François Ier, avait établi cet usage.

(2) *Histoire de Bayeux*, par M. Laffetoy, 2e v. p. 209.

(3) Un vol. in-8° de 340 pages. — Un exemplaire de cet ouvrage fut, à l'évêché même de Bayeux, gracieusement offert à feu M. Gustave de Pradelle, ancien préfet de l'Oise, ainsi que le portrait (grand tableau en costume épiscopal), de M. J. de Pradelle. Le volume et le tableau sont en possession de M. Th. de P., curé-doyen de Labastide-Murat.

public approuvé par l'évêque, lequel acte avait été joint au cahier que l'Ordre du clergé du baillage de Caen envoya aux états-généraux. Le 13 janvier 1790, Monseigneur et son chapitre déclarèrent par une manifestation collective qu'ils voulaient payer dans la même proportion que les autres citoyens tous les impôts et s'acquitter de toutes les charges publiques sans exception, et qu'ils se feraient, comme par le passé, un devoir religieux de secourir les pauvres.

Le 27 du même mois, une députation fut envoyée au prélat pour lui annoncer qu'il était élu maire de Bayeux. Il accepta sans hésiter ces fonctions honorables.

Mais dès le mois d'avril 1790, la liberté des Cultes ayant été admise en principe par l'assemblée nationale, la religion catholique cessait d'être la religion de l'Etat. Le chapitre se rendit, à cette occasion, à l'hôtel-de-ville, et là, en présence du conseil municipal, présidé par l'évêque en personne, il déposa une protestation contre la loi. Mgr de Cheylus ne dissimula pas qu' « elle était en partie son ouvrage ». Le conseil municipal déclara la protestation *attentoire* aux décrets de l'assemblée nationale et en ordonna la suppression. Mgr de Cheylus ne tarda pas à donner sa démission de maire, le 6 novembre 1790.

Le chapitre fut supprimé le 11 décembre de la même année. Les officiers municipaux, par ordre du gouvernement, apposèrent les scellés sur la porte de la salle capitulaire, et les chanoines se prosternèrent une dernière fois devant le crucifix de la cathédrale et se retirèrent dans la chapelle de l'Évêché. Quelques jours après, le 24 décembre, le *district* de Bayonne leur interdit toute espèce de réunion.

Déjà le 20 novembre Mgr de Cheylus dénonçait les réformes de l'assemblée comme un système réprouvé, attaquant la puissance de l'Eglise. « Ne redoutez pas le glaive des puissances, écrivait-il à ses fidèles coopérateurs, et confessez devant elles, avec courage, le nom de Jésus-Christ... »

« N'allons pas trahir la religion, dit-il encore au commencement de 1791, par le scandale d'un *serment* que Dieu, l'honneur et la conscience nous défendent de prêter. »

Les curés de Caen, dans l'archidiaconé de M. de Pradelle,

avaient déjà protesté contre le serment du 27 novembre 1790. L'université de Caen et le diocèse suivirent cet exemple. Quarante-six professeurs déclarèrent qu'ils voulaient s'en tenir au jugement et à la conduite du souverain Pontife, relativement aux articles de la constitution civile du clergé, qui intéressaient la foi, la discipline et la morale du christianisme. Le 9 juillet 1791, Pie VI approuvait ce langage, que l'abbé Maury lui faisait connaître.

L'immense majorité refusa donc le serment. Trois députés du clergé le refusèrent aussi (1).

Le lundi 14 mars 1791, Mgr de Cheylus n'avait point satisfait dans le délai voulu à la loi du serment, mais dès le 10 mars il écrivait aux électeurs : « Votre choix ne peut faire qu'un *intrus*, parce que mon siège n'est pas vacant. Je le poursuivrai partout comme un loup ravissant..., et s'il le faut, je le frapperai d'anathème sur la chaire même sur laquelle le scandale l'aura placé. »

Quelques jours après, l'intrus eut le noble courage de donner sa démission.

Dès le 11 mars 1791, Monseigneur publiait son dernier mandement. « Prions, disait-il, pour le peuple qui va bientôt se trouver sans pasteur, vous surtout qui, chargés de ma confiance, en partagiez avec moi la sollicitude... Je remettrai, s'il demande ce sacrifice, mes pouvoirs au Saint-Père ; jusque-là, j'en reste investi... »

Le 3 avril, Monseigneur reçut de la part d'un huissier l'ordre de quitter sa demeure dans quelques jours.

Le 18 avril eut lieu l'élection du fameux abbé Fouchet : « Qui êtes-vous ? lui dit Mgr de Cheylus ; d'où venez-vous ? Si c'est au nom de l'Eglise, nous sommes prêts à vous donner notre place ; mais montrez-nous vos titres, montrez-nous le mandat apostolique qui vous institue, montrez-nous la sentence qui nous dépose... Nous vous citons, vous, M. Fouchet, par notre présente ordonnance au tribunal du souverain Pon-

(1) Dans le seul district de Caen, sur 167 paroisses, il y eut pourtant deux défections, celle surtout de M. de La Prise, qui se laissa élire évêque du Calvados.

tife, devant lequel nous vous déclarons que nous allons vous poursuivre pour faire prononcer solennellement votre déposition. »

Pie VI avait déclaré que la constitution civile du clergé contenait plusieurs hérésies et qu'on ne pouvait sans apostasie s'y soumettre par serment.

Mgr de Cheylus avait donc rempli un suprême devoir envers ses diocésains, en les éclairant sur l'intrusion d'un prêtre schismatique.

Le courageux évêque fut dénoncé à l'accusateur public. Il quitta d'abord l'Évêché, et le 13 septembre 1791, il s'embarqua pour l'Angleterre et se retira dans l'île de Jersey.

M. de Pradelle eut une conduite très digne et très ferme à l'époque de la révolution. Il refusa le serment comme presque tous ses collègues du chapitre. Il suivit, du moins pendant quelque temps, Mgr de Cheylus à Jersey, mais il n'eut aucune part à l'administration du diocèse de Bayeux pendant la révolution.

Mgr de Cheylus mourut à Jersey en 1797. On trouve le nom de M. de Pradelle sur les registres paroissiaux. Il est probable qu'il ne resta pas longtemps à Jersey.

En 1793, M. de Pradelle était caché à Bayeux. On connaissait son domicile. Le 24 mai 1793, à la requête de la municipalité de Bayeux, les gendarmes firent des perquisitions dans la ville pour *découvrir, arrêter et conduire en la maison d'arrêt* les prêtres fidèles âgés de moins de soixante ans. Après avoir visité plusieurs maisons habitées par les prêtres les plus en vue, ils se présentèrent chez M. l'abbé Scelles de Saint-Séver, chanoine, ami de M. de Pradelle. Ils demandèrent à la citoyenne Saint-Séver, sœur du chanoine, où était son frère. Elle « a répondu qu'il était parti depuis quelques jours avec le nommé Pradelle, aussi prêtre non assermenté et qui, depuis deux années, demeurait chez ledit Saint-Séver, sans savoir où ils sont allés ».

Les gendarmes firent une exacte perquisition dans la maison, mais ne trouvèrent ni l'un ni l'autre.

D'après la liste de M. l'abbé Manseau, M. Jean Pradelle arriva à la citadelle du château d'Oléron (Char^te^-Inf^re^) le 7 mars

1799. Il avait donc été condamné à la déportation (1). L'auteur n'indique pas l'époque de sa libération ni de son retour. Il le dit vicaire, âgé de 49 ans (2), né à Gramat, diocèse de Cahors. Il faut lire Gagnac et non Gramat. On sait que les listes dressées par les persécuteurs ignorants sont remplies de fautes. Les faiseurs de listes confondaient aussi les simples vicaires avec les grands vicaires.

Dans sa liste, M. Manseau cite aussi quantité de prêtres déportés du diocèse de Cahors.

D'après certains renseignements, M. de Pradelle aurait passé plusieurs mois dans un château appartenant à M. de Bonnechose, dans la paroisse de Monceaux, à trois kilomètres de Bayeux.

Après la révolution, il était l'habitué de la famille. On dit même qu'il avait fait construire la chapelle du château, qui existe encore et dont l'autel a été enlevé, il y a deux ans (3), pour être offert à une maison religieuse.

M. de Pradelle se serait aussi intéressé vivement à la restauration du Séminaire diocésain de Bayeux, aprés la révolution, mais on n'a pas, sur ce point, de détails précis.

Un registre de l'Évêché, rédigé en 1805, le donne comme prêtre habitué à la cathédrale de Bayeux.

Voici ce qu'écrivait, le 2 mai 1863, à l'auteur de cette notice, qui lui avait demandé des renseignements sur M. de Pradelle, M. J. Duvelleroy, pro-secrétaire de l'évêché de Bayeux :

« M. de Pradelle était un homme d'un très grand mérite et qui jouissait de l'estime et de la considération de la noblesse et du clergé. Avant la restauration, il exerça les fonctions de vicaire général. A cette époque, il fut nommé évêque de Bayeux, à *l'âge de 75 ou 76 ans* (4) ; il fut même *préconisé*, mais il n'a pas été sacré. S'étant rendu à Paris, à l'occasion de sa

(1) Le 18 fructidor (4 septembre 1797), un décret rapporta les lois en faveur des prêtres émigrés et infligea la déportation à tous les prêtres qui refuseraient le serment : « Haine à la royauté et à l'anarchie ». Or Pie VI décida le 24 septembre 1798 que, pris dans le sens naturel qu'il présentait à l'esprit, ce serment était illicite.

(2) Il avait en réalité 54 ans.

(3) En 1891.

(4) Il ne pouvait avoir au plus que 73 ans.

nomination, il fut attaqué et mourut de la jaunisse, au Séminaire des missions étrangères ».

Son acte de décès est de l'année 1818.

La famille Deldon-Bizal de Pradelle était ancienne. On trouve un marquis de Pradelle (1), officier supérieur distingué, dans l'armée du grand Condé. Un frère de l'évêque, mort à Gagnac en 1829, était un rude chrétien, père de 19 enfants.

C'est dans la maison de Pradelle, située un peu loin du bourg, dans un gracieux vallon, que se réfugiait le bon curé de Gagnac, M. de Lapanouze, confesseur de la foi, qui s'exila et mourut en Espagne.

Un jour qu'il était caché dans le grenier à foin, un gendarme, soupçonnant sa présence, l'avait, dit on, piqué de la pointe de son sabre sans arriver à le découvrir.

M. Gustave de Pradelle, étant préfet à Beauvais, vers 1880, fit rétablir légalement le titre nobiliaire de sa famille. « Noblesse oblige » : l'évêque avait refusé le serment et subi l'exil, le préfet préféra sa révocation, en 1882, à l'exécution des décrets contre les congrégations.

Un petit-neveu.
L. L.

ENCORE M. VAURS

Nous demandons pardon à nos lecteurs de revenir, pour la troisième fois, sur le même sujet (2) ; de nouveaux documents, gracieusement communiqués par un arrière-petit-neveu du prêtre dont nous racontons la vie, nous permettent de donner des détails intéressants et d'affirmer là où nous avons hésité dans les précédentes notices.

M. Jean-François Vaurs naquit à Floirac en 1760. Il était curé de Gramat au moins au commencement de 1792 ; il avait donc 32 ans. Ses supérieurs avaient dû voir en lui de l'intelli-

(1) Son portrait est en possession de M. le curé-doyen de Labastide-Murat.
(2) Voir pages 19 et 210.

gence, des vertus, pour confier une paroisse si importante à un prêtre si jeune. Il ne trompa point la confiance qu'on avait mise en lui. Obligé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il le prêta dans les conditions que nous avons dites ; mais dès que ce serment eût été condamné par l'Eglise, il s'empressa de le regarder comme nul et refusa de prêter tout autre serment. Il se retira à Floirac où il eut à subir de la part de ses concitoyens une véritable persécution.

Plein d'ardeur pour le maintien de la foi et de l'unité catholique, il ne put voir l'église où il avait été baptisé livrée à un intrus, sans faire éclater son indignation. Ne se contentant point de gémir en secret, ou rester dans l'attitude d'un résigné, il allait trouver le curé intrus, un certain Blavignac, et lui déclarait qu'il n'avait aucun pouvoir pour exercer les fonctions ecclésiastiques. Il ne ménageait pas davantage l'évêque du département du Lot (l'évêque constitutionnel), disant que cet évêque n'avait aucun droit pour le placer dans l'église. Il interpella même le dit Blavignac en ces termes : « N'avez-vous pas été » excommunié ? Et si vous ne l'êtes pas vous le serez avant la » fin du mois. »

Tout courage crée aussitôt des embarras. M. Vaurs l'apprit bientôt. Ces discussions si vives avaient fait du bruit et avaient eu des témoins. Le courageux curé fut traduit devant le tribunal de police correctionnelle de Floirac, accusé comme perturbateur public ayant vomi en pleine assemblée de municipalité que l'évêque du département du Lot, que Blavignac, curé de Floirac, n'avaient aucun pouvoir pour exercer les fonctions ecclésiastiques. Perturbateur public, M. Vaurs ! oui, à la façon de Pierre et de Paul, d'Etienne et de Laurent, des martyrs de l'Eglise naissante et des Eglises du Tonkin et du Japon !

L'accusé ne trembla pas devant un tribunal composé de figures connues, mais peu sympathiques ; il ne nia rien : « Ayant » trouvé le dit sieur Blavignac, ils auraient parlé des opinions » religieuses ; il avait manifesté la sienne et il la manifesterait » aux dépens de sa tête ! »

Le tribunal le condamna, en forme de correction, à un mois de détention dans une maison d'arrêt, à 50 francs d'amende, à

l'affichage à ses frais du jugement sur toutes les portes des églises du canton et aux dépens taxés 50 fr. 6 sous, 7 deniers, à payer les témoins et à défrayer le procureur de la commune. Ceci se passait le 23 juin 1792, l'an Ier de la liberté.

Nous ne savons si M. Vaurs subit sa peine ou s'il prit la fuite. Il essaya d'aller jusqu'à la frontière d'Espagne, mais ne réussit pas. Il vint se réfugier à Paris. Ici nous copions exactement la note que nous avons sous les yeux : « Il ne sortit point » de France lors de la loi de déportation. Les temps devenant » alors de plus en plus facheux, il tâcha de dissimuler son état » aux yeux des persécuteurs et alla se confondre parmi les dis- » ciples d'une école de science vétérinaire à Charenton (chez » M. Barruel professeur). Mais telle était la très majeure » partie du clergé de France que presque tous les prêtres » avaient contracté une si grande habitude des vertus et de la » sainte réserve de leur état, qu'ils ne pouvaient plus le dé- » guiser et qu'elle les trahissait bientôt, de quelque vêtement » séculier qu'ils fussent couverts. L'habit voulait annoncer un » laïc, et les manières, les paroles, la contenance, la physiono- » mie faisaient presque aussitôt reconnaître un prêtre. Ainsi » fut trahi le curé Vaurs (1).

» On l'enferma d'abord comme suspect; mais bientôt on le con- » duisit, comme prêtre réfractaire, devant le tribunal révolu- » tionnaire le 11 messidor, an II (29 juin 1794). Il y profita des » premières interpellations du président pour faire, en présence » des juges et du public, une courageuse profession de foi. »

Dans son acte d'accusation, Fouquier-Thinville s'écriait : « Vaurs, prêtre réfractaire, qui soutient qu'il n'a pas dû, par » conscience, obéir à la loi, comme si la loi n'était pas, dans l'or- » dre social établi, la conscience de tous les individus qui com- » posent la société, doit être jugé d'après ses aveux. Il est évi- » demment conspirateur et doit en subir le sort ». Et ce fut à ce titre que le tribunal le condamna à la peine de mort.

Il fut exécuté à Paris, place Louis XV, trois ou quatre jours avant la chute de Robespierre, à l'âge de 34 ans. H. D'ORG.

(1) Il fut dénoncé par C..., de Gramat, élève pharmacien, ou par T..., ouvrier marbrier.

M. CHARLANES

M. l'abbé Guillaume Charlanes était curé de Blanzaguet avant la Révolution. On ne connaît pas la date de sa naissance, ni celle de son installation. On sait seulement qu'en 1753, Pierre Charlanes, qu'on croit être son frère, signa un certificat de publication de mariage comme curé de Blanzaguet. On sait, d'autre part, qu'il avait exercé le ministère dans cette paroisse, pendant deux ans seulement, lorsque son frère Guillaume lui succéda. Ce serait donc vers 1755 que celui-ci aurait pris possession de sa cure.

L'abbé Charlanes refusa de prêter serment. Il fut, en conséquence, obligé de quitter le presbytère. La municipalité de Blanzaguet l'accusa d'avoir enlevé des objets qui ne lui appartenaient pas. Il fut assigné devant le bureau de conciliation de Martel, alors qu'il aurait dû être assigné devant celui de Souillac. Il aurait pu facilement établir qu'il n'avait retiré du presbytère que les objets qui lui appartenaient en propre (1), mais il ne voulut pas comparaître.

« Je suis humilié, écrivait-il à son frère, M. Charlanes à Blanzaguet, de ne pouvoir paroître, mais nos respectables municipaux veulent notre bien et le saisissement de ma personne qui ne leur a fait que du bien. Dieu veuille les compler (*sic*) encore plus qu'ils ne m'affligent ; mes larmes et mes prières pour eux ne finiront qu'avec moy ».

En *postscriptum* se trouve dans cette lettre, sans date ni signature autre que C. « Observés-vous de la canaille et ne dittes mot, faites tout à petit bruit. »

Malgré sa prudence, M. Charlanes ne parvint pas à dissimuler complètement sa retraite. Il savait que ses ennemis, les révolutionnaires, en voulaient à sa vie. Surpris une nuit par

(1) Voici l'inventaire de ces objets : Une barrique de dix bastes ; quatre baricots : deux bons et deux médiocres ; deux petites armoires, sans derrière, à deux portes l'une sur l'autre ; un petit buffet en peuplier ; une paire de chenets en fer battu ; dix chaises et un fauteuil garni en paille ; une douzaine de *linseuls* (draps de lit), six nappes et deux douzaines de *toillons* (serviettes) ; une pendule ; deux douzaines d'assiettes dont l'une est grise et l'autre blanche et six (douzaines) plates : trois de noires et les autres blanches ; six cuillers d'étain et six fourchettes ; une poile et deux pots en fer *de fonte* ; une table en peuplier et une petite cuve.

quelques-uns d'entre eux, il prit la fuite à travers les rochers et fit une chute terrible dont il parle en ces termes dans une lettre datée du 28 mai 1794 : « Je suis persuadé que je porterai la chute du rocher de *Chese* au tombeau, mais loin de m'en plaindre, je me réjouis de n'y avoir donné aucun lieu par ma faute, mais pour sauver ma vie que je n'ay jamais si certainement cru perdre que cette nuit où le ciel me conserva. »

C'est après cette chute, apparemment, qu'il fut pris et interné au grand Séminaire de Cahors avec beaucoup d'autres prêtres.

De cette maison de réclusion, M. Charlanes écrivit à sa famille plusieurs lettres qui ont été conservées (1). Elles sont, à la vérité, remplies de détails sans intérêt pour l'histoire de cette malheureuse époque ; on y peut, toutefois, glaner quelques renseignements qui nous donnent une idée de ce qu'était la vie des prêtres reclus au grand Séminaire de Cahors.

La nourriture ne devait pas être abondante, car ils étaient heureux de recevoir des provisions de toute nature. « Je vous remercie bien, mon cher frère, écrit-il le 27 décembre 1794, du pain, amandes, pois et paumes qu'une femme qui m'a dit être de St-Chamarand me remit hier de votre part...

» Je remis de suite à M. le curé de Mézels le pain qui me parut le plus beau avec une paire de bas. Il vous asseure touts de sa considération et écrit à ma belle-sœur. J'ai donné un assignat de vingt-cinq sols à cette femme pour ses peines...

» Je souhaite que vous ayez une année plus tranquille et plus heureuse que ce que nous avons vu jusqu'icy. Je n'ai eu aucune nouvelle de mes neveux, j'en passe bien peine. Dieu veuille les conserver et nous remplir touts dans cette nouvelle année que je vous souhaite à touts remplie de la paix du Seigneur et dans l'accroissement d'une ferveur la plus ardente à vous attacher uniquement à Dieu ».

La lettre est signée CHARLANES, reclus. Nous y trouvons ce

(1) Nous devons à l'amabilité de M. l'abbé Vertut, curé de St-Sozy, la communication de ces lettres et de tous les autres renseignements qui nous ont permis d'écrire cette courte notice.

postscriptum : « Tout enchérit icy du soir au matin d'une manière étonnante, il n'y a pas moyen de vivre... »

Dans une autre lettre, il conseillle à sa famille de ne pas venir le voir, « car le concierge est très sévère. Il n'entre personne que par l'ordre du département ».

Citons encore une dernière lettre de M. l'abbé Charlanes écrite au citoyen Charlanes, à Blanzaguet, le 26 avril 1795.

« M. Lapeyrière, frère au prieur de Cazoulès, vient de me remettre votre lettre, mon cher frère, où j'ay trouvé dix assignats de cinq livres, qui font cinquante livres, dont je vous remercie. Le courrier de vendredy dernier qu'on croyait devoir apporter notre élargissement, n'aporta rien pour nous. Quand sortirons-nous, nous n'en savons rien ; il est à craindre que jaurai fait passer trop tot une partie de mes hardes dont je voulut bien charger M. Viellescazes, gendre de M. Lacroix, que vous avez sans doute veu. Je ne retins qu'un linceul et une misérable culotte avec deux chemises. Il y avait dans le sac 4 chemises, un linceul, une bonette, trois toilions, trois culottes et veste d'été. J'en aurai besoin si nous ne sortons point. Tout est si incertain qu'on ne peut tabler sur rien.....

» Quand nous serons délivrés je vous le marquerai. Jusque-là il faut patienter. Ma jambe me donne comme l'année dernière bien de la tablature et me détient dans la chambre. Je désire que vous jouissiez tous d'une meilleure santé.

» M. l'abbé de Bécave pour avoir été à Mercuès chez quelqu'un de ses amis est reclus dans la maison. Ceux qui sont sortis de réclusion doivent bien s'observer. »

Quand et comment cessa la réclusion pour M. Charlanes, il nous est impossible de le dire. Tout ce que nous savons, c'est qu'il était à Blanzaguet en 1801. Nous ne croyons pas qu'il ait été déporté, car son nom ne figure pas sur la liste publiée par l'abbé Lelièvre. Il fut probablement relâché à cause de son état de santé et il se retira dans sa famille. Le jour où le culte fut rétabli en France, il reprit sans doute ses fonctions de curé de Blanzaguet qu'il dut conserver jusqu'à sa mort.

J. Gary.

M. PIERRE DUPUY

Curé de Ganic

Pierre Dupuy, né le 17 novembre 1761 à Saint-Etienne-de-Tulmont, canton de Négrepelisse, alors diocèse de Cahors, aujourd'hui diocèse de Montauban, fut nommé vicaire de Ganic en 1788. M. Terral, son curé, après avoir desservi cette paroisse pendant trente ans, de 1759 à 1789, se retira dans une maison particulière où il dut mourir vers la fin du siècle, laissant une grande réputation de talent et de vertu.

En 1789, il eut pour successeur M. Pouzoulet.

A celui-ci succéda en 1791 M. Limayrac, grand-oncle de M. Léopold Limayrac, ancien député à l'Assemblée nationale en 1871, et de M. l'abbé Limayrac, chanoine, curé de St-Jacques à Montauban.

Selon toute probabilité, M. Limayrac resta curé de Ganic pendant toute la tourmente révolutionnaire.

Dans ces temps particulièrement difficiles, il fut puissamment secondé par son vicaire, M, Dupuy, ou plutôt M. Dupuy fut le curé de fait de la paroisse. Dans les archives, de 1796 à 1802, on ne lit que son nom sur les registres paroissiaux : il signe « Dupuy, prêtre catholique » ; en 1802 et 1803, il signe indifféremment « Dupuy, vicaire régent, vice-curé de Ganic ». En 1804, il fut nommé curé, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 25 mars 1840.

Pendant la grande Révolution que devint M. Dupuy ; qu'eut-il à souffrir ; que fit-il ? Voilà ce qu'il est intéressant de connaître.

Ce jeune prêtre au cœur ardent, à l'âme vaillante, à la foi vive et éclairée, à l'exemple de tous les saints prêtres, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Poursuivi, traqué comme une bête fauve par une troupe de pillards, de révolutionnaires appelés dans le pays la *bande noire*, à laquelle il n'échappa plusieurs fois que par miracle, il dut se cacher et abandonner, bien malgré lui, son poste de combat et les âmes confiées à ses soins. Il se retira chez des parents, au château de Merlanes, paroisse de Saint-Christophe (Tarn-et-Garonne), à deux lieues environ de Ganic. Là il avait le bon-

heur de célébrer les saints mystères dans une chambre secrète convertie en oratoire.

Son zèle pour le salut des âmes le fit souvent sortir de sa retraite. Il faisait de fréquentes et longues apparitions à Ganic et dans les environs ; on cite plusieurs maisons où il se cachait et où il célébrait la sainte messe, entr'autres la maison Gary au Mespoulié, Iches à Fabos, Longueville à Lartigues, Lartet à Birou, paroisse de Flaugnac ; il la disait aussi au Causse, paroisse de Lamolayrette ; à Cantemerle, paroisse de St-Laurent (Tarn-et-Garonne). Ne pouvant se montrer en plein jour, il parcourait, à la faveur des ténèbres de la nuit et souvent au péril de sa vie, la paroisse et la contrée, allait de maison en maison visiter les malades, fortifier les fidèles, les catéchiser administrer les sacrements. Une multitude d'enfants reçurent le baptême de ses mains.

Voici, au sujet d'un mariage, un précieux document qui nous montre combien l'Eglise était persécutée et combien le saint ministère était difficile à cette époque de terrible mémoire :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-seize, — lisons-nous dans les archives, — et le vingt-cinquième jour du mois de février, *après minuit, dans une maison particulière*, du lieu de Giblot, paroisse de Ganic, *vu l'état de persécution où se trouve l'Eglise catholique de France,* en vertu de pouvoirs extraordinaires à nous légitimement dévolus et après la dispense du temps et celle de la publication des bans..... Je soussigné, prêtre français *insermenté*, ai administré le sacrement de mariage à G. F. et à M. S., tous deux du susdit lieu de Giblot..... »

Signé : Dupuy, prêtre catholique.

Si M. Dupuy ne fut pas saisi, lié, garrotté, traîné de prison en prison comme tant d'autres prêtres, il eut néanmoins beaucoup à souffrir pour remplir son ministère auprès des âmes.

Il faut dire, à la louange des habitants de Ganic, que, dans ce temps de persécution, ils furent toujours pour lui d'un dévouement, d'une fidélité, d'un attachement qui ne se démentirent jamais.

Que fut son ministère de 1804 à 1840 ? Il est facile de com-

prendre qu'il dut être des plus féconds. L'attachement qui lui avait été voué dans la guerre lui fut conservé dans la paix. Intelligence d'élite, prêtre modèle, formé comme son divin Maître à l'école de la souffrance, M. Dupuy fut toujours, vis-à-vis de ses paroissiens, d'une prudence consommée et d'une bonté toute paternelle.

En 1835, accablé sous le poids des années et des infirmités, il demanda un vicaire pour l'aider dans l'accomplissement de son ministère auprès des âmes.

En 1838, ne pouvant remplir aucune fonction de sa charge, il se retira, tout en conservant son titre de curé, chez un de ses neveux, à Bourat, paroisse d'Espanel (Tarn-et-Garonne), à une lieue environ de Ganic.

Cette séparation n'eut pas lieu sans un profond déchirement. « Dans ta maison, dit-il à son neveu, tu me placeras de manière à ce que de ma chambre je puisse entendre la cloche de ma paroisse bien-aimée jusqu'à mon dernier soupir ».

Deux ans plus tard, le 25 mars 1840, il rendit sa belle âme à Dieu, dans la soixante-dix-neuvième année de son âge, après plus de cinquante ans d'un ministère des plus laborieux et des plus féconds.

Selon son désir, sa dépouille mortelle fut portée à Ganic pour y reposer comme un père au milieu de ses enfants. Toute la paroisse en deuil se transporta à la rencontre du convoi et accompagna toute en larmes sa dépouille mortelle à sa dernière demeure.

M. Dupuy a laissé un nom béni, un souvenir ineffaçable. Ceux qui l'ont connu ne parlent de lui qu'avec un profond sentiment de respect et de vénération. A ce nom, les vieillards courbés sous le poids des ans se redressent, tressaillent, leur visage s'illumine, le sourire paraît sur leurs lèvres. D'une voix tremblante et parfois entrecoupée par les sanglots, ils ne tarissent pas d'éloges. « *Moussu Dupuy*, disent ils en langue vulgaire, quel saint prêtre, comme il était bon, comme il nous aimait ! »

C.

Histoire du district de Gourdon

1790-1794

La persécution religieuse ne commença dans le district de Gourdon (1) qu'au commencement de juillet 1791, à la suite de la pétition que « la société des amis de la constitution séante à Gourdon, affiliée à celle de Paris », adressa au directoire le 28 juin 1791 (n° 704 des pétitions) afin d'être autorisée « à ar-
» rêter et conduire en lieu sûr tous les prêtres réfractaires qui
» troubleront l'ordre public de quelque manière que ce soit ;
» ainsi que toutes personnes du district suspectes, qui seront
» dénoncées mener une conduite anti-constitutionnelle. Et
» enfin, prendre à leur égard toutes les précautions que le bien
» public et le progrès de la révolution (menacée avec une im-
» pudence et une témérité inouïes) pourront exiger ».

Lavaysse, ancien officier, président. Cavaignac Jean-Baptiste fils (le futur conventionnel) et Lafaysse, secrétaires, signés.

Aux termes de la loi du 27 novembre 1790, les prêtres et les religieux durent prêter serment à la constitution civile du clergé ; ceux qui ne le firent pas, furent obligés de fuir en exil pour éviter la prison et la mort.

(1) Le district de Gourdon comprenait : 1° le canton de Cazal avec les municipalités de Freyssinet, Gindou, Les Arques, Marminiac, Montcléra, Moussac, St-Caprais.

2° Le canton de Montfaucon, comprenant les municipalités de Caniac, Goudou, Labastide-Fortunière, St-Sauveur, Soulomès, Soucirac et Vaillac.

3° Le canton de Payrac avec les municipalités de Cami, Calès, Laval, Loupiac, Mareuil, Masclat, Nadailhac-la-Rouge, Reilhaguet, Fajolles.

4° Le canton de Salviac avec les municipalités de Dégagnac, Dégagnasses, Lavercantière, l'Abbaye-Nouvelle, Léobard, Luzies, Montgesti, Rampoux, Thédirac.

5° Le canton de St-Germain avec les municipalités de Beaumat, Concorès, Freyssinet, Lamothe-Cassel, Linars, Montamel, Peyrilles, Puy-Calvel, Saint-Chamarand, Ussel, Uzech-des-Oules.

6° Le canton de Carlucet avec les municipalités de Beaumat, Bonnecoste, Couzou, Fontanes, Ginouillac, Le Bastit, Lapanonie, Lunegarde.

7° Le canton de Gourdon, tel qu'il existe aujourd'hui, avec les municipaités de Prouilhac, Costeraste, Lafontade.

Voici les noms de plusieurs prêtres du district qui furent fermes dans leur foi :

MM. Selves, curé de Carlucet.
Capin, curé de Freyssinet-le-Gélat.
Miramond, curé de Moussac.
Bonnat, curé de Boissiérettes.
Bessonies, curé de Montamel.
Pierre Raynal, prêtre de la mission.
Lapeyre, curé de Nozac.
Ginibert, Pierre, curé de l'Abbaye.
Vargues, curé de St-André-des-Arques.
Salinier, curé de Montgesty.
Louradou, curé de Payrac.
Cuniac, prieur de Rampoux et Lavercantière.
Aygueparse, curé des Arques.
Soliniac, curé de Lapanonie.
Amagat, Jacques, curé de Laval et Camy.
Lapize, curé de Montfaucon et Séniergues.
Cammas, curé de Reilhaguet.
Vieilhescazes, curé de St-Martin-le-Désarnat.
Ant^e Vieilhescazes, aumônier de l'évêque de Poitiers.
Albareil, curé de la Bastide-Fortunière.
Rossignol, Bernard, curé de Fontanes.
Rives, curé de Caniac.
D'Albareil, curé de Thédirac.
Lespinasse, curé de Fajolles.
Borie, curé de St-Projet.
Sourdès, curé de Lavercantière.
Lajugie, curé de Calès.
D'Hébray, curé de Milhac.
Lagard, vicaire de Salviac.
Pharlange, vicaire de St-Germain.
Roques, vicaire de St-Sauveur.
Fournol, vicaire de Calès.
Lauvie, vicaire de Freyssinet-le-Gourdonnais.
Mercié, vicaire de Freyssinet-le-Gélat.
Jean Bosc, vicaire de Montcléra annexe de Cazal.

Guillaume Fourastié, vicaire de Caza..
Vidal, vicaire de St-Chamarand.
Michel Rigal, vicaire à Carennac.
Sauliac, vicaire de Ginouilhac.
Lacroix, ex théologal du Vigan.
Vèzes, curé de Prouillac.
Pierre-Jean Daugnac, curé de Dégagnac.
Jean Sabatier, vicaire de Dégagnac.

Ces quatre derniers s'enfuirent en Espagne où ils finirent leurs jours chez les Carmes déchaussés (1).

A côté de ces exemples, il y a eu certaines défections.

Ainsi, nous voyons un certain Jean-Baptiste L., curé conventionnel de Marminiac, envoyer, le 18 frimaire an 2, une déclaration au directoire afin de faire part de son intention de se marier *le plustôt possible.*

« Michel Ch. déclare renoncer à toutes fonctions ecclésiastiques pour rentrer dans la classe des simples citoyens et y remplir tous les travaux auxquels la République voudra bien l'employer. (17 ventôse, an 2.) »

Les prêtres qui n'ont pas prêté le serment sont remplacés.

Le père Raut, ex-capucin, ayant été nommé curé de Lapanonie en remplacement de M. Soliniac, M. le maire Bergounioux adresse au procureur syndic du district de Gourdon la lettre suivante :

« A Lapanonie, ce 20 avril 1791.

» Monsieur,

» Nous avons appris avec la plus vive douleur et le déses-

(1) Le Directoire faisait activement rechercher M. le curé et M. le vicaire de Dégagnac, et lorsque les émissaires se présentèrent au presbytère de cette municipalité, ils n'y trouvèrent qu'une vieille servante, qui déclara que ses maîtres étaient partis pour l'Espagne. Le Directoire ajouta foi à cette affirmation, et, à côté des noms de MM. Daugnac et Sabatier, on mit la mention suivante : « Partis pour l'Espagne le 12 septembre 1792 ».

D'après la tradition locale, M. Daugnac n'aurait pas émigré en Espagne, encore moins fini ses jours chez les Carmes déchaussés. Quoique non assermenté, il vécut au milieu de son troupeau et mourut à Dégagnac dans l'exercice de ses fonctions, le 3 août 1823. Trompé par la servante, le Directoire le considéra comme émigré et ne songea pas à le rechercher. Par deux fois, du reste, les habitants de Dégagnac repoussèrent jusqu'au delà de Poudens les émissaires venus de Gourdon, nombreux et en armes à la recherche des réfractaires et des suspects.

» poir le plus accablant qu'on avait nommé à notre cure,
» comme vacante par le refus de prestation de serment de
» la part de notre curé. Il l'avait cependant prêté le 20 fé-
» vrier passé avec les restrictions que sa conscience et la nôtre
» ont exigé de lui et *nous nous serions opposés qu'il l'eût*
» *prêté sans restrictions*... J'ai l'honneur donc, monsieur, de
» vous faire tenir la présente pour vous dire de ma part et de
» celle de tous les citoyens actifs de la paroisse que nous re-
» gretterions infiniment notre curé qui a si bien mérité notre
» confiance depuis dix-sept ans que nous avons le bonheur de
» le posséder et pour vous prier de ne pas expédier le verbal
» de nomination, car cette nomination est nulle et ne peut
» donner aucun droit; d'ailleurs, qui nous a-t-on nommé ? Un
» religieux qui ne peut devenir curé qu'en abjurant ses vœux
» et devenant apostat ! ! ! Toutes ses fonctions seraient pour
» nous nulles et sacrilèges, il ne peut avoir aucun pouvoir
» pour lier ou délier nos consciences tant que notre légitime
» pasteur, auquel nous serons toujours inviolablement atta-
» chés, vivra. Notre curé nous a assurés que vous pensiez que
» son serment aurait été admis, nous espérons donc que l'as-
» semblée nationale voudra se conformer à nos désirs et nous
» conserver notre précieux curé. Nous osons espérer, Mon-
» sieur, de votre bonté et de votre justice que vous ne per-
» mettrez pas que ce religieux vienne troubler notre cher
» pasteur, nous en serions désolés. Nous nous opposerions de
» tout notre pouvoir à son installation à laquelle nous croyons
» qu'il n'a aucun droit jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait
» prononcé. Il serait pour nous un objet de haine et de mépris
» s'il troublait le pasteur le plus chéri et qui le mérite le plus.
» J'ai l'honneur d'être avec...

» BERGOUGNIOUX, maire, signé. »

« Le directoire, considérant que les dispositions de la lettre
» *sont attentatoires à l'exécution de la loi et annonce des*
» *projets incendiaires*, arrête : que la dite lettre sera trans-
» crite et annexée au registre et que copie d'icelle et du pré-
» sent arrêté sera envoyée à Mrs les administrateurs du direc-
» toire du département pour prendre dans leur sagesse telle
» détermination qu'ils aviseront.

Les biens du clergé et des communautés religieuses sont saisis.

« Je soussigné, receveur du district de Gourdon, estime, » d'après les éclaircissements qui me sont parvenus jusqu'à ce » moment, que le montant total des fermages et loyers et » autres revenus de l'année 1790 provenant des biens natio- » naux, ci-devant ecclésiastiques, qui sont situés dans l'arron- » dissement du district de Gourdon, pourront s'élever par » aperçu à la somme de cent trente mille livres » (130,000 fr.).

SOULÉRY, signé.

Dans cette évaluation du revenu, il n'est pas évidemment tenu compte des presbytères et immeubles jouis personnellement par les prêtres ou religieux.

Tous ces biens furent vendus moyennant la somme de trois cent douze mille livres (312,000 francs). Ils rapportèrent donc à ceux qui les achetèrent plus de 30 0/0.

Les biens de l'abbaye nouvelle furent acquis par MM. P. et S., moyennant la somme de 35,000 livres ; quant aux boiseries de la chapelle, on les leur donna à la charge par eux de faire fermer les fenêtres.

Le nommé C. acquit, moyennant 3000 livres, l'église du Vigan, qu'il rétrocéda plus tard.

Les habiles firent fortune à cette époque.

Les églises sont pillées et saccagées ; les cloches sont descendues et envoyées à l'hôtel de la monnaie de Bordeaux. L'argenterie et les vases sacrés reçoivent la même destination.

En outre des ciboires, calices, ostensoirs, encensoirs, nous citerons parmi les objets précieux :

« Une couronne avec trois pierres et un bouton à petite » pierre de la Vierge de Notre-Dame du Majou.

» La dentelle en or et crépine provenant des bordures de » l'écharpe des quatre pentes du dais pesant 2 marcs quatre » onces. L'écharpe brodée en or pesant 2 marcs cinq onces, » appartenant aux pénitents blancs.

» Une croix de bois incrustée de 2 marcs 2 onces d'argent. » Une écharpe d'étofe en or pesant quatre marcs 8 onces. La » crépine dentelle et glands en or provenant de lad. écharpe » ou des pentes appartenant aux pénitents bleus.

» Et enfin une petite statue en argent de la Vierge de Notre-
» Dame des Neiges ».

Les églises deviennent des salles de réunion où les vrais sans-culotte prononcent en chaire de fréquents discours. Les vitraux sont cassés et les statues brisées ; les tableaux et les boiseries emportés.

Les enterrements religieux ne sont plus à la mode et le grand pontife des enfouissements est le citoyen B..., qui prononce, en guise d'oraison, un *Requiem* d'un nouveau genre : « Corps mort, dors pour la République ! »

Les croix sont abattues, on n'en veut plus.

Écoutez cette délibération du directoire de Gourdon du 26 pluviôse an II de la République.

C'est Cavaignac père, qui parle :

« Citoyens,

« *Le fanatisme expire, mais ses convulsions paraissent encore terribles.* Dans presque toutes les communes, on a enlevé de bonne foi et sans retour *les signes extérieurs du monstre* ; dans d'autres, on s'est totalement négligé et dans d'autres, les fanatiques ont rétabli la nuit ce qu'on avait détruit le jour.

» Ces diversités d'actions et de sentiments ne viennent que de l'insouciance des municipalités ou des mauvais principes qui tiennent dans quelques-uns par quelques racines.

» C'est sur ce point que vous devez porter toute votre vigilance et votre sévérité. L'expérience nous apprend que lorsque les municipalités sont à la hauteur des circonstances, les habitants des communes le sont aussi. Tous veulent la cessation de tous les abus, aucun ne tient au fanatisme lorsque les municipalités ne sont atteintes d'aucune des erreurs qui entravent sans cesse la marche du gouvernement révolutionnaire.

» Je vous dénonce donc la municipalité de Ginouilhac sur laquelle j'ai vu des croix existantes sur les carrefours, je vous dénonce celle de la Bastide sur laquelle on m'a assuré qu'elles existent encore et je requiers que l'agent national et le maire de chacune de ces communes soient appelés

» auprès de vous pour rendre compte de leur conduite et de
» l'exécution des lois à cet égard et qu'il soit statué selon vo-
» tre sagesse ».

CAVAIGNAC, signé.

« L'agent national entendu :

» Le directoire, considérant que le fanatisme fait encore
» quelques efforts pour relever *sa tête hydeuse et qu'il est*
» *instant de l'écraser*,

» Arrête : qu'il appelle auprès de lui dans les 24 heures
» après la notification du présent, le maire et l'agent national
» des communes de Ginouillac et de la Bastide, à l'effet de
» rendre compte de leur conduite sur l'enlèvement des mar-
» ques extérieures comme croix et autres marques de fana-
» tisme existantes sur le territoire respectif de leur commune
» et représenter les procès-verbaux qui doivent avoir été dres-
» sés à cet égard.

» Arrête, que le présent leur sera notifié d'une manière
» légale afin qu'ils ne puissent en prétendre cause d'ignorance.

» Délibéré lesdits jour et an. ».

(Suivent les signatures).

Le 3 mai 1793, les prêtres et autres prisonniers politiques sont transférés de la prison de Gourdon à Cahors sous la conduite d'un lieutenant de gendarmerie et de six gardes.

Cahors était pour les prêtres l'exil ou la mort.

François Delmas, originaire de Calès, professeur au collège de Cahors, est reclus au séminaire de cette ville, puis déporté.

Vayssié, curé de Calès, est reclus à Gramat pendant un mois et remis en liberté à cause de son âge et de ses grandes infirmités.

« Jean Girles, curé de St-Clair, fut mis sur un vaisseau pour être déporté, mais il resta au port dans des barques jusqu'après le 9 thermidor an 4, époque à laquelle il revint dans ses foyers. Toutes les recherches faites pour le retrouver sont infructueuses. »

Après la Révolution, l'abbé Girles reparut et fut nommé curé de St-Siméon de Gourdon. Il mourut en 1817, âgé de 54 ans.

L'abbé Pélissier, vicaire de Costeraste, est condamné à la déportation ; l'abbé Pharlange aussi ; mais, pour cause de maladie, il est reclus à Gourdon.

Les ecclésiastiques sexagénaires ou infirmes furent dispensés, pendant quelque temps, de prêter le serment prescrit. Cette faveur se changea bientôt en un arrêté de réclusion.

Les sexagénaires de Gourdon étaient MM. Joseph d'Hébray, prieur du mont St-Jean ; Jean Calvet ; de Claude Boytié.

Le 28 pluviôse an IV, la brigade de gendarmerie de Gourdon, ayant à sa tête Guillaume Fourès, maréchal des logis, fait des perquisitions chez les prêtres insermentés, Bergerot, Martinot, Lacombe, et chez les sexagénaires. Malgré toutes les recherches, les gendarmes ne trouvent que M. Boytié dans sa maison de Salepissou, « accablé de douleurs de goutte et hors d'état de sortir de son lit ». M. Boytié déclare que la ville de Gourdon connaît sa position, que précédemment il fut mis en prison et que bientôt après on le renvoya à cause de son état.

D'autres recherches eurent lieu, durant la même année, dans le canton de Gourdon, mais toujours elles furent infructueuses, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux dressés par M. Lavaysse, lieutenant.

Le 18 frimaire an VI, l'administration centrale du Lot ordonne l'arrestation de 70 prêtres réfractaires ou rétractés.

Voici, à titre de document, un extrait de cet arrêté :

« Yzarn, président ; Perdrix, Satur, Martin, administrateurs ; Souilhé, commissaire du directoire exécutif ; Cayla, secrétaire en chef.

» Attendu que...

» Gaillard, curé de Thémines ; Prouilhac, curé de Lascombes ; Fouillade, curé de Padirac ; Bargues, curé de Thégra ; Valeilles, curé de Gagnac ; Raynal, curé de Montfaucon ; Espinasse, curé de Bourzolles ; Parra, curé de Freyssinet ; Richard, curé de Beauregard ; Aymard, curé de Sénailhac du Causse ; Monruset, curé de Lafrançaise ; Bouyssou, Cayrel, Escudié, demeurant à Caylux ; Mathieu Laporte, Lanusse, demeurant à Puylarroque ; Courrech, au bourg du Visa ; Rouquette, curé à Prendeignes ; Guill^me^ Delfour, curé à Viazac ; Bessières, curé à St-Perdoux ; Revignes, curé à Faycelles ; Lathelise, à Saint-Deau ; Labro, curé à Linac ; Souquière, Roulhe, curés au Voulvé ; Brunet, curé à Aynac ; Venthac, curé à Merignac ; Pélissié, curé à Rouffiac ; J.-B. Longayrou, curé à Montcuq ; Tulle, ex capucin,

à Duravel ; Lafaurie, curé à St-Bonnet ; Teilhac, curé à Carennac ; Duchassan, Vilados et Laborie, curés à Bretenoux ; Balande, curé à Trespoux ; Prat, curé à Livernon ; Lescole, curé à Rillac ; Larroussilhe, curé à Sousceyrac ; Ricros, curé à Frayssignes ; Prunet, curé à Calviac ; Bessonnies, curé à Montamel ; Zauzac, curé à St-Hilaire ; Duc, demeurant à Cahors, ci-devant curé de Cahus ; Oudouin, ci-devant gardien des cordeliers de Cahors ; Bessières, 1er né, curé du Bas ; Bessières, 2me né, curé de Cambayrac ; Relhié, curé de Sels (Luzech) ; Lafaurie, vicaire de Flotte ; Dellard, curé de St-Laurent de Cahors ; Bessières et Dillac, curés à Lauresse ; Bausset, curé à Latronquière ; Calmette, curé à Gorse ; Blaclard et Lacoste, curés à St-Médard ; Lathelise, curé à Labastide-de-Delmont ; Saupiquet et Bécave, curés à Cahors ; Gratacap, curé à Montredon, ayant résidé à Cahors ; Caminel, Ferral, Balzac, Bonnefon, Gondalma, Peyrie et Teulières, curés à Montauban ; Dugès, curé à Fontanes, ci-devant à Cassagnes ; Graniou, demeurant à Cahors, ex vicaire de Montcuq ; Grandou, curé à Martel, ci-devant aumônier de l'hôpital de Cahors ; Boudousquié, vicaire à Catus ; Lacombe, curé à Parnac, ex hebdomadier ; Cavalié, curé à Boissières ; Aldouys, curé à Cahors,

» Considérant que depuis le premier moment où le peuple français a été appelé à briser les fers que la tyrannie royale et sacerdotale faisait peser sur lui depuis plusieurs siècles, les individus sus-nommés ont mis tout en usage pour retenir l'élan vers la liberté des habitants des communes sus-mentionnées et de toutes celles dans lesquelles ils ont été déverser leur poison,

» Considérant..... qu'au mépris de toutes les lois, notamment de celle du 19 fructidor, ils exercent publiquement leur culte, forment des rassemblements nocturnes dans lesquels, sous le spécieux prétexte de conserver la religion de nos pères, ils développent des principes subversifs de l'ordre social, inspirent aux trop crédules habitants des campagnes l'horreur qu'ils ont pour le régime républicain et cherchent par tous les moyens qui sont en leur possession à éteindre les flambeaux d'une douce et humaine philosophie pour y substituer les torches du fanatisme le plus farouche, malheureux précurseur de

tous les maux qui ont trop longtemps affligé les trop malheureuses contrées de l'ouest.

» Considérant qu'il est plus que temps d'arrêter les manœuvres criminelles de ces ennemis jurés de la république et de ses lois, d'arracher à leur fureur insensée les bons habitants des campagnes, qui n'aperçoivent pas les précipices qu'on creuse sous leurs pas, de faire disparaître du sol de la république des monstres qui voudraient la noyer dans une mare de sang républicain,

» Arrette que lesd. ecclésiastiques seront arrêtés et traduits au chef-lieu du département. »

Autre arrêté, du 22 vendémiaire an 6, de l'administration centrale du Lot.

...« Art. III. Les ci-devant ecclésiastiques que leur âge ou leurs infirmités mettraient à l'abri de la déportation par eux encourue faute de serment ou pour l'avoir rétracté, seront tenus, sous les peines légales, de se rendre à Cahors, chef-lieu du département du Lot, dans la maison de réclusion qui leur sera indiquée. YZARN, président.

CAYLA, secrétaire. »

A la suite de cet arrêté, il en fut pris un autre :

« Vu la lettre de l'administration municipale de la commune de Figeac, portant que Joseph Fréjaville, Augustin Niel, sexagénaires ; Jacques Maleville, J.-P. Gary, Joseph-Marie Pezet et Jean-Ant^e Duclos, prêtres insermentés, qui, pour des raisons d'infirmité, avaient été laissés sous sa responsabilité, ne méritent plus cette faveur ; qu'ils exercent clandestinement leurs fonctions sacerdotales et que, loin de ne s'occuper que du culte, ils pervertissent de plus en plus l'esprit public, décrient les institutions républicaines, damnent ceux qui les suivent et empêchent peut-être même le départ des réquisitionnaires et des conscrits, Arrête que les sus-nommés seront conduits à Cahors pour y être reclus. »

Les prêtres assermentés ne jouirent pas de la liberté du culte comme on serait tenté de le supposer.

« Extrait du registre des arrêtés de l'administration centrale du département du Lot du 19 pluviose an 8.

» Duphénieux pour le président ; Brunet, J.-B. Peyrat, ad-

ministrateurs. E. Verninac pour le commissaire du gouvernement, et Cayla, secrétaire en chef.

» Article 1er. — Au reçu du présent, chaque administration fera disparaître tous les signes extérieurs du culte qui auraient été placés dans son arrondissement ; elle veillera à ce qu'ils ne soient pas rétablis.

» Art. 2. — Chaque agent municipal se fera remettre les clefs du clocher ; il ne pourra s'en déssaisir pour sonner les cloches que dans les cas prévus par la loi, l'incendie, l'inondation, l'approche de l'ennemi, l'envahissement du territoire. Il demeure responsable de toute infraction au présent arrêté.

» Art. 3. — Toute commune où les cloches se feraient entendre après la publication du présent, en sera privée pour quelque usage qu'elles lui aient été accordées.

» Art. 4. — Conformément à l'article 2 de la loi du 22 germinal an 4, tout ministre des cultes qui, à la suite d'une infraction telle que la sonnerie des cloches, exercerait des actes de son ministère, *sera dénoncé aux tribunaux pour être condamné, la première fois à une année d'emprisonnement et, en cas de récidive, à la peine de la déportation.* »

Le 9 pluviose an V, l'administration centrale du Lot dresse le « tableau de répartition en assemblées primaires des citoyens ayant droit d'y voter ».

Trois locaux sont choisis.

1re section « La Vigilance » dans l'église St-Pierre.

2e — « L'Activité » dans l'église des Cordeliers.

3e — « La Générosité » dans l'église de St-Siméon.

Comme on le voit, le prêtre assermenté n'était pas maître dans son église.

Disons en terminant que les curés conventionnels eurent un journal qui s'imprimait à Orange. Le titre était le suivant :

JOURNAL DES ECCLÉSIASTIQUES CONVENTIONNELS

« Contenant des instructions contre le fanatisme. — Dédié aux habitants e campagnes ».

Mon royaume n'est pas de ce monde.
(S. Jean. Chap. 18. Verset 36).

Abel VÈZES.

M. JACQUES PERBOYRE

Prêtre de la Congrégation de la Mission

Vicaire et Curé dans le diocèse de Cahors pendant la Révolution

1763-1805

De toutes parts, aujourd'hui, on se retourne vers le passé religieux des villes et des campagnes ; on l'interroge avec respect, et on y recueille avec une sainte activité de grandes et fortifiantes leçons.

Ce n'est pas seulement l'intérêt qui nous pousse ainsi à jeter nos regards en arrière, c'est encore le sentiment de la reconnaissance.

Que de saints et intrépides ouvriers de l'Evangile étaient restés dans un oubli immérité ; ils avaient semé, et nous avions récolté ; ils avaient, au prix de sacrifices inouïs, défendu, agrandi, ou tout au moins maintenu intact ce patrimoine de vertus chrétiennes, qui sont encore aujourd'hui notre plus précieux trésor, et, jusqu'à ces derniers temps, la postérité était restée muette et silencieuse à leur endroit. Mais, Dieu merci, le silence est rompu, l'oubli cesse et partout on évoque le souvenir, on retrace l'histoire de ces hommes obscurs et grands tout à la fois, pour payer à leur mémoire vénérée un juste tribut de louanges et de reconnaissance.

Parmi ces nobles figures apparaît, souriante et énergique, la grande physionomie de M. *Jacques Perboyre*, oncle du Bienheureux Martyr, successivement directeur de grand Séminaire, vicaire, curé, éducateur de la jeunesse, et toujours et partout zélé, charitable, courageux et, — je puis bien l'ajouter, — durant d'assez longues années, martyr lui aussi de sa foi religieuse et de son devoir sacerdotal.

Nous nous proposons de retracer ici les principaux traits de cette vie, au moins dans ce qu'elle a de particulièrement intéressant pour le diocèse de Cahors. Suivons-le donc et étudions-le sur le triple théâtre de son zèle à Catus, à St-Cirq-Lapopie et à Varaire.

I. — Catus

M. Jacques Perboyre naquit à Villari (1), près Catus, le 10 avril 1763, d'une famille patriarcale qui devait donner à l'Eglise plusieurs de ses rejetons, et dont le nom devait être un jour illustré par la gloire du martyre (2). Nous n'avons que fort peu de détails sur les premières années de cette vie si féconde, qui s'ouvrit le 10 avril 1763 et se termina le 8 mai 1848. Mais on peut, dans une certaine mesure, suppléer à ce défaut de documents. Si les racines de l'arbre se cachent sous terre, il est néanmoins facile d'en connaître la profondeur et d'en apprécier la vigueur par l'étendue et l'élévation de ses rameaux, et surtout par l'abondance de ses fruits. Aussi bien, connaissant toutes les vertus qui enrichirent la maturité et la verte vieillesse de M. Jacques Perboyre, nous pouvons affirmer que toute sa jeunesse fut marquée au coin d'une solide piété, d'une foi profonde, d'une obéissance respectueuse et d'un attachement inviolable au devoir. Du reste, tout y contribuait, et l'action de la grâce que Dieu se plaisait à verser dans une âme si tendre et si simple, et les pieux enseignements non moins que les saints exemples d'un père et d'une mère bien-aimés, vénérables patriarches qui, hélas ! ne trouvent presque plus d'imitateurs aujourd'hui...

A peine âgé de vingt ans, le jeune adolescent se sent intérieurement appelé à la vie religieuse. Brisant aussitôt les liens les plus chers, disant adieu à tout ce qu'il avait le plus aimé, il s'en va à Cahors, frapper à la porte de la Congrégation de la Mission (3) (31 août 1781) où on lui fit le plus bienveillant accueil. Au noviciat, il se livre avec une pieuse ardeur à tous

(1) Le château de Villari est situé à la bifurcation des routes actuelles de St-Médard et de Crayssac. C'est une ancienne maison seigneuriale que certains historiens disent avoir appartenu à St Didier, évêque de Cahors, qui l'aurait donnée à l'abbaye de St-Amand (aujourd'hui magasin des tabacs, à Cahors).

(2) Dans ce château naquit le père de Jean-Gabriel Perboyre, martyrisé en Chine le 11 septembre 1840 et déclaré Bienheureux par Léon XIII le 4 novembre 1889.

(3) La Congrégation de la Mission avait, à cette date, un noviciat à Cahors, à côté du grand et du petit Séminaire que dirigeaient les prêtres de ladite Congrégation.

les saints exercices qui se partagent tous les moments de la journée. Après deux ans de probation, il se consacre irrévocablement à Dieu par les saints vœux (1er septembre 1783). Son cours de théologie achevé, il est ordonné prêtre (1787) et envoyé successivement, en qualité de directeur, aux grands Séminaires de Montauban et d'Albi.

Il se trouvait dans cette dernière ville quand la Révolution éclata. Bientôt mis en demeure de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il répondit par un refus catégorique. Fils de Saint Vincent, et, à ce titre surtout, inviolablement attaché au St-Siège, il ne voulut pas prêter la main à une entreprise criminelle, qui, inspirée par l'esprit d'impiété que Voltaire et ses adeptes avaient répandu partout, préparée aussi et favorisée par les basses rancunes des Jansénistes, portait une atteinte profonde à la Constitution même de l'Eglise. Certes, il n'ignorait pas ce à quoi il s'exposait en agissant ainsi. Mais il était de la race de ceux qui ne savent pas courber la tête ni fléchir le genou devant l'iniquité, même quand elle triomphe. Son parti était pris, — c'était fini. Et, de fait, il demeura inflexible dans sa résolution. Nous allons le voir.

Dans ces conditions, il ne lui était plus possible de demeurer au grand Séminaire d'Albi. Il fut donc obligé de partir. Où se retira-t-il ? L'Espagne n'était pas loin, et elle ouvrait généreusement ses portes hospitalières à tous les persécutés. Mais M. Perboyre, avec sa nature ardente et généreuse, pensa qu'il valait encore mieux rester au milieu de la lutte, au risque d'y périr, que d'aller à l'étranger manger tristement le pain de l'exil dans la sécurité et le calme de la paix. Il resta donc en France. Ne pouvant plus vivre au sein de sa communauté, dont les membres avaient été dispersés, il dirigea ses pas vers son pays natal. La Révolution y avait déjà pénétré. En effet, au moment de son arrivée, Catus était dans une grande agitation. Les révolutionnaires étaient au pouvoir et ils entendaient bien faire respecter les nouveaux droits des citoyens. Chacun sait ce que cela voulait dire. Cependant, il faut le reconnaître, malgré les cris, le tapage et les démonstrations menaçantes dont la petite cité fut le théâtre, jamais il n'y eut, paraît-il, de scènes de brigandage ni de sang versé. Pendant

quelque temps même, le vénérable curé, M. Jouffreau, et son vicaire, M. Boudousquié, jouirent d'une certaine liberté — liberté bien relative — dans l'accomplissement de leur devoir sacré. Cette générosité ne dura pas longtemps. Le bon curé fut incarcéré (1). Le même sort était réservé au vicaire. Mais, celui-ci, soupçonnant le danger, prit ses précautions à temps, et bien qu'activement recherché, put se dérober à la poursuite de ses ennemis.

Pendant ce temps où se trouvait et que faisait M. Perboyre ?

Derrière le château de Villari, sur le flanc de la montagne, dans un site assez escarpé et qui jadis devait être très boisé, se trouvait une grotte profonde, humide, et qu'il n'était guère facile d'apercevoir à moins d'en être très rapproché. Ce fut là surtout que M. Perboyre vint se cacher. Il est bien vrai que pour plus de sécurité, il allait de temps en temps s'enfermer dans une autre grotte voisine qu'on appelait et qu'on appelle encore la grotte de Barbaro, mais sa demeure, ou mieux sa cachette habituelle fut la grotte de Villari. Tout en étant au centre de sa famille, il vivait en quelque sorte loin d'elle. En effet, le jour il restait enfermé dans sa retraite et ne voyait habituellement personne, si ce n'est le petit berger de la maison paternelle, que son âge et ses allures ne pouvaient rendre suspect, et qui, à ce titre, pouvait en toute sécurité lui apporter sa nourriture. La nuit, c'était le moment du travail. Sitôt que la nuit avait ramené à leur logis les ouvriers des champs, et forcé, dans une certaine mesure, les ardents défenseurs des idées nouvelles à rester chez eux, M. Perboyre, prudemment déguisé, et emporté par son zèle, s'en allait de côté et d'autre pour encourager les uns, exciter les autres, consoler les malades, bénir les derniers moments des mourants, et donner à tous ceux qui les lui demandaient les secours de la religion.

Plus d'une fois, durant ces courses nocturnes, il s'arrêta au château de Labastidette pour y offrir le saint Sacrifice, entouré des âmes pieuses qui avaient pu être prévenues à temps. Quelquefois même, les fidèles n'attendaient pas le passage de M.

(1) Il fut relâché bientôt après, à cause de son grand âge et de ses infirmités.

Perboyre, et d'eux-mêmes, discrètement, ils allaient le trouver dans sa grotte pour lui demander une absolution, ou recevoir la bénédiction nuptiale (1). Cela nous rappelle les scènes touchantes des Catacombes. Cela nous rappelle aussi ce que Jean-Gabriel, marchant sur les traces de son oncle, devait faire lui-même plus tard à travers les campagnes de la Chine.

Il n'est guère facile de dire tout le bien que le zèle de ce généreux confesseur, fécondé par des privations, des angoisses et des souffrances si nombreuses, produisit à Catus et dans les environs. Mais ce que nous savons bien, c'est que le souvenir en demeure profondément gravé dans tous les cœurs, et qu'on ne prononce jamais le nom de M. Jacques Perboyre qu'avec le plus grand respect et la plus vive reconnaissance.

II. — Saint-Cirq-Lapopie

Le séjour de M. Perboyre dans les environs de Catus fut d'assez courte durée. Pourquoi s'éloigna-t-il si vite de ces lieux qui cependant lui étaient si chers ? Nous ne le savons pas au juste. Il nous est néanmoins permis de le supposer. D'un côté, M. Perboyre n'ignorait pas que le vicaire, séparé violemment de son curé, mais non de son devoir, et plusieurs autres prêtres rayonnaient tout autour de Catus, portaient aux âmes le secours de leur ministère; d'autre part, il savait que certains endroits du diocèse de Cahors se trouvaient sans pasteur. Alors, se portant toujours du côté où il y a le plus de besoins et de travail, voulant peut-être renouveler, même au milieu de l'épreuve, le sacrifice qu'il avait fait à Dieu de sa famille, il quitte Villari, laissant aux autres le soin de recueillir sa moisson, et portant ailleurs la semence de la parole de Dieu. C'est ainsi que nous le trouvons, dès 1791, vicaire de Saint-Cirq-Lapopie.

Saint-Cirq était alors le siège d'un des 14 archiprêtrés du diocèse de Cahors. L'archiprêtre n'y résidait pas habituelle-

(1) C'est ainsi que le père et la mère de M. Cayla, de Catus, encore vivant, firent bénir leur mariage par M. Perboyre, dans l'intérieur même de la grotte de Villari.

ment. De préférence il demeurait à Berganty. Mais, pour les besoins du service paroissial, il laissait toujours en permanence un de ses vicaires à Saint-Cirq. C'était d'autant plus nécessaire que la paroisse de Montagnac (1) en dépendait.

Voici donc M. Perboyre, non plus simple prêtre auxiliaire et libre, mais avec le titre officiel de vicaire.

Villari n'avait été pour lui qu'une sorte de noviciat pour la lutte. L'heure des grands combats allait bientôt sonner. L'ennemi pouvait venir, M. Perboyre était prêt.

La Révolution, qui jusque-là n'avait fait que gronder sourdement, ne tarda pas en effet à éclater, violente et terrible, faisant des ruines partout, surtout dans le sanctuaire, semblable à un volcan qui couvre de ses laves brûlantes les malheureuses campagnes qui l'entourent.

Plus d'un prêtre, justement effrayé, se déroba par la fuite aux menaces de la Révolution. C'est ainsi que les curés de Concots, de Lugagnac et de Varaire, après s'être cachés quelque temps dans les bois de Lagrézette, finirent par se réfugier en Espagne. Mais M. Perboyre tint bon. Il resta, et les registres de catholicité de St-Cirq, de Crégols, de Berganty, d'Escamps, d'Esclauzels et de Pasturat nous disent assez avec quel zèle il sut remplir les devoirs de son saint ministère, pendant ces années malheureuses. Citons quelques faits.

A l'époque, dont nous rappelons ici le souvenir, les églises étaient fermées de par la loi, et l'exercice public du culte catholiqne était interdit sous peine de mort. Dans ces conditions, M. Perboyre était obligé — quand les circonstances le lui permettaient — de dire la sainte messe dans des maisons particulières. Ce fut le château de Ribot (2) qui eut, le plus souvent, l'honneur de lui servir d'église. Mais s'il ne lui était pas possible de célébrer tous les jours le saint sacrifice, tous les jours il s'en allait, en dépit de tous les périls, répandre autour de lui les consolations et les bienfaits de la religion. Un jour, il courut un bien grand danger, et, si je ne me trompe, il dut avoir bien peur.

(1) Aujourd'hui Tour-de-Faure.
(2) Ce château est situé sur les bords du Lot entre Cornus et Crégols.

Appelé auprès d'un mourant, il cheminait, plus ou moins déguisé, du côté des métairies de Vialolle (1), quand soudain il est rencontré par deux gendarmes en tournée.

L'un des deux, qui avait été son ami d'enfance, le reconnut et, brusquement :

— Où vas-tu ? lui dit-il.

— A Vialolle, répondit Perboyre sans laisser rien voir de son émotion.

— Et qu'y vas-tu faire ?

— Mon métier.

— Allons, c'est bien, va faire ton métier. Nous autres nous faisons le nôtre aussi, et, pour le moment, nous sommes bien pressés. Adieu.

L'autre gendarme ne comprit pas, et ne soupçonna même pas le service que l'amitié, et peut-être un reste de foi venaient de rendre à M. Perboyre.

M. Perboyre était sauvé.

Cependant un si grand zèle ne pouvait toujours rester ignoré. En dépit de toute la discrétion des bons chrétiens de la contrée, les partisans de la Révolution savaient, à n'en pas douter, que c'était tous les jours, un peu partout, mais particulièrement à St-Cirq, et dans les plus proches villages, que M. Perboyre travaillait au maintien du culte proscrit. Cette situation ne pouvait pas durer. C'était, à leurs yeux, un véritable danger public. Il fallait le conjurer au plus tôt.

Aussitôt, sous l'inspiration d'un patriote plus ardent que les autres et qui, du reste, ne faisait que s'appuyer sur un arrêté départemental, des visites domiciliaires furent prescrites, afin de saisir le *perfide Perboire*. Il va sans dire qu'elles furent faites incontinent, et Dieu sait avec quelle ardeur et quelle diligence. C'eût été si beau et si glorieux de pouvoir se saisir d'un prêtre réfractaire, et surtout d'un prêtre si réfractaire, qui, en dépit de tous les ordres et de toutes les menaces, ne voulait ni se soumettre, ni se démettre, ni quitter le pays.

Mais le succès ne répondit pas à leur zèle. Les recherches

(1) Ces métairies se trouvent dans la commune de Cabrerets et appartiennent à M. le comte Joachim Murat.

furent infructueuses. La situation — on le comprend — n'en devenait que plus critique. Il fallait aviser sans retard. Et de fait, sans retard, le conseil général de la commune de St-Cirq-Lapopie se réunit gravement à ce sujet, et tint une séance sinon des plus importantes, au moins des plus solennelles. Chacun peut en juger par l'extrait suivant des registres de la commune (1).

« Le vingt-huit avril mil sept cens quatre-vingt-treize, l'an » 2e de la République française, les membres composant le » conseil général de la commune de St-Cirq-Lappopie réunis » en scéance permanente et publique, au lieu de leurs scéances, » présents les citoyens..... (*Suivent douze noms propres que » nous ne voulons pas citer*).

» L'un des membres ayant demandé et obtenu la parole dit :

» Citoyens,

» En exécution de l'arrêté du département, vous avez faite » la visite domiciliaire prescrite par cet arrêté et il est résulté » de cette opération que vous n'avés trouvé dans une des mai- » sons où vous avés fouillé personne de suspect ny aucunes » armes et munnitions de guerre. Cependant citoyens il n'est » pas moins vrai que ce perfide Perboire qui a desservi cette » parce en qualité de pretre, qui fanatisait clandestinement les » âmes faibles, a trouvé dans cette commune un azile après la » signification qui lui fut faite et l'arrêté du département qui » le condemnait à se déporter, quenfin il a trouvé un conduc- » teur et un colporteur de sa correspondance criminele qui » après lui avoir tenu la main pour le faire evader, a porté chez » lui une partie du mobilier de ce prêtre réfractaire, et traduit » chez le citoyen Fournier a Porterroques le reste de son mobi- » lier et danrées. Jean Rouffies Lacaze le tourneur, habitant » de cette commune, est le colporteur ; ses complices sont les » bordiers de Porterroques ; je vous proposeray en conséquence » citoyens et requeray même au nom du Salut public, de pren- » dre toutes les mezures que la célérité requiert afin que ces » malveillans soient punis conformément à la loi

(1) Nous respectons l'orthographe.

» Sur quoi évü delibération
» Le procureur de la commune entendu
» Le conseil général de la commune arrête
» 1° Que dessuite deux commissaires pris dans son sein, qui
» sont les citoyens maire et X..., officier municipal, se trans-
» porteront assisté du citoyen X... (*nous omettons les noms*)
» procureur, de la commune et de la force armée qu'ils juge-
» ront convenable au domicile de Jean Rouffies tourneur hab^t
» de cette commune, et au lieu de Porterroques, à l'effet d'y
» faire une exacte recherche et perquisition, fouiller dans
» toutes ces maisons, armoires, males et autres objets que leur
» zèle patriotique leur dictera, dresser inventaire de touts les
» papiers effets et autres objets qui leur paraîtront suspects,
» ensemble du mobilier, papier et danrées qu'ils reconnaîtront
» appartenir audit Perboire ou qui leur seront déclarées tel,
» comme aussi se rendre et transporter au presbitaire de la
» paroisse de Montagnac, et dans la maison de Guillaume Bon-
» net de Tour-de-Faure pour y faire semblables perquisitions ;
» et finalement interroger, même metre en etat darrestation
» touts les individus qui a raison de ce seront dans le cas d'être
» arrêtés, auquel effet le conseil general de la commune confere
» auxdits commissaire les pouvoirs qui lui sont délégués par
» la loi et les corps administratifs.
» Délibéré dans la maison commune les an et jour cy dessus.
» Signés : (*Suivent neuf signatures*). »

Comme on le voit, les motifs indiqués sont graves... L'émotion est grande !... Aussi bien, les ordres les plus précis et les plus détaillés sont donnés, les pouvoirs les plus étendus sont accordés, la force armée est sur pied. Sans perdre un instant, on se met en campagne. En voici le résultat, toujours d'après le même registre officiel :

« Dud. jour à l'heure de trois de laprès midi, la sceance
» ayant été reprise, le citoyen X... maire, et XX... commis-
» saires delegués par l'arreté pris ce matin par le conseil,
» ayant demandé a estre entendus relativement a leur com-
» mission, ont dits par l'organe dudit X... (maire) l'un deux,
» Citoyens, vos commissaires se sont transporté avec une force
» armée au domicile de Jean Rouffies, tourneur de ce lieu où

» ils l'ont trouvé ; ils l'ont interpellé de déclarer sil sçait où
» est le citoyen Perboire cy devant vicaire de cette commune,
» s'il n'est vray que depuis son départ il la accompagné dans
» les voyages qu'il a faits dans ces environs, et s'il n'a en son
» pouvoir des effets ou danrées appartenant audit Perboire.

» A répondu qu'il est vray que lorsque Perboire partit dici, il
» l'accompagna, mais ne l'avoir vu du depuis, ne sçavoir ou il est
» et navoir rien en son pouvoir qui appartienne audit Perboire.

» Interrogé s'il n'a en son pouvoir un sceau de cuivre et une
» paile à feu appartenant audit Perboire, a convenu de l'in-
» terrogatoire et déclaré navoir autre chose.

» Ensuite vos commissaires ont fait dans la maison dudit
» Rouffies et dans ses coffre et armoires, une exacte recherche
» et visite ou ils n'ont rien trouvé de suspect, ni qui put don-
» ner aucun moyen de découvrir Perboire.

» Vos commissaires se sont transportés dessuite à Porterro-
» ques ou ils ont fait pareille visite, et ayant trouvé le citoyen
» Fournié fermier de domaine, retenu infirme dans son lit, ils
» lui ont demandé s'il n'est vray qu'il a recelé audit lieu de
» Porterroques, le citoyen Perboire prêtre et cy devant vicaire
» de ce lieu, depuis quil avait été condemné a etre deporté,
» quil a egalement recelé ses effets et danrées et sil ne sait où
» où il est.

» A repondu que ledit Perboire vint lui faire ses adieux le
» 24 janvier et quil ne la plus vu du depuis, et ne scait même
» où il est ; quil est vray quil fit transporter audit Porterroques
» quelques danrées et une male dont Jean Rouffies Lacaze a la
» clef, mais quil ignore en quoi consistent ces effets et dan-
» rées, quau surplus étant infirme il ne peut surveiller ceux qui
» sont dans sa maison. A raison de laquelle déclaration, nous
» avons faites semblables questions à la servante dudit Fournier
» et a ses metayers qui ont faites à peu près les memes repon-
» ses, sauf les causes d'infirmités. Vos commissaires ont en
» conséquence envoyé chercher la clef de ladite male chez ledit
» Rouffies par deux soldats, qui a preferé de la porter lui-
» même plutot que la confier aux soldats.

» La malle ayant été ouverte et fouillée vos commis^res^ ny
» ont trouvé que des linges effets et quelques livres de théolo-

» gie et littérature que tant les Rouffies que ledit Fournier et
» la servante de ce dernier ont déclaré appartenir a Perboyre.
» Vos com^res^ ont dressé inventaires du tout qu'ils ont laissé au
» pouvoir desdits Fournier et Rouffies : ils ont ensuite fouillé
» dans les papiers dud. et ny ont rien trouvé de suspect ni de
» relatif audit Perboyre..... »

Il est certain qu'un tel rapport n'était pas de nature à satisfaire les sourdes et profondes colères qui agitaient l'âme des conseillers municipaux de St-Cirq-Lapopie.

N'ayant pu s'emparer de la personne même de M. Perboyre, ils s'en prirent à ses amis et surtout au bon et brave Jean Rouffies. Ils voulurent lui rendre impossible toute relation avec le fugitif. A cet effet, ils le firent surveiller étroitement, et lui enlevèrent le soin et la garde des objets du culte et de l'argent dont il avait, auparavant, la responsabilité, à titre de marguillier. Ils devaient être encore sur ce point étrangement déçus. L'histoire va nous l'apprendre bientôt. Mais auparavant disons vite quelle fut la fin de cette séance et... de cette expédition mémorable. C'est toujours à la même source que nous allons puiser.

« ....Sur lequel rapport eue délibération le procureur de la
» commune entendu.

» Le Conseil de la commune arrête :

» 1° Que le contraste qui règne dans les reponces faites par
» ledit Rouffies aux questions des com^res^ le rend suspect davoir
» tenu la main audit Perboire pour le faire evader, qu'en con-
» séquence il sera plus particulièrement surveillé et qu'il ne
» lui sera délivré aucun passeport.

» 2° Que ledit Rouffies sera tenu par le jour en sa qualité
» de marguilier de la confrerie du St Sacrement erigé dans
» cette église, de rendre son compte — auquel effet il lui sera
» dessuite donné ordre de se rendre a leglise, ou le conseil
» arrete de se rendre pour recevoir ledit compte du tout dres-
» ser inventaire.

» A l'instant même, le conseil s'est transporté à l'église
» dudit St-Cirq, dans laquelle s'est rendu ledit Rouffies, auquel
» nous avons fait lecture de l'arrêté cy-dessus, en exécution
» duquel il a offert de rendre ledit compte.

» Il a représenté le registre courant de ladite confrerie, des-
» tiné aux arretés des comptes, dans lequel nous avons trouvé
» au folio R° 83, que pour le dernier arreté de compte, en date
» du 28 may 1793, ledit Rouffies avait en mains 74^{l} 2^{s} 6^{d} en ar-
» gent et 27^{l} 9^{s} en assignats.

» Ensuite, il nous a représenté les effets suivants (1)...

» Après quoi a été procédé un reglement de compte de la
» recette et dépense faite par ledit Rouffies depuis le 28 may
» dernier. Il en est résulté quil est relicataire de la somme de
» cent livres, neuf sols, six deniers (2), laquelle somme et au-
» tres effets énoncés au présent acte, deposée entre les mains

(1) Pour ne pas charger le récit de détails fastidieux, bien qu'intéressants en eux-mêmes, nous donnons ici l'extrait du registre qui a pour objet l'inventaire, dressé par la commission, à l'église de St-Cirq.

« .....Ensuite il (Rouffies) nous a représenté les effets suivants :

» 1° Un pluvial en soye doublé d'une toile rouge de St Jean avec une
» étole garni le tout d'un galon en fil et presque neuf.

» 2° Un autre vieux pluvial, une chape et une étole en soye.

» 3° Un autre pluvial noir de soye un peu uzé.

» 4° Une chape aux quatre saisons, presque uzée et une écharpe de la
» même couleur que le pluvial enumeré en lart. 2.

» 6° Un drap mortuaire cadix uzé.

» 7° Un crepe uzé.

» 8° Une vieille écharpe de crucifix en soye couleur d'herbe.

» 9° La garniture du papaillon a fond vert brodé en soye.

» 10° Une autre écharpe de soye usée couleur de rose fanée.

» 11° Deux vieilles napes d'autel brodées de dentele.

» 12° Quatre chandeliers detain.

» 13° Un plat de fayance destiné a la quete.

» 15° Deux vieilles boites et un pilon pour contenir lencens.

» 17° 2 aunes 3 pans de vieux galon en soye en trois pieces.

» 18° 6 cartons destinés pour les processions du St Sacrement.

» 19° Une pierre dardoise.

» 20° 9 cartons destinés a loffice des morts.

» 21° 2 porte cierges ou flambaux et deux batons de procession.

» 22° Un christ, une baniere.

» 23° Un vieux ensensoir de leton, une navete et petite cuillére de leton.

» 24° Le surciel du papaillon et les 4 pieds.

» 25° Six porte chandeles pour l'autel.

» 26° 3 éteignoirs.

» 27° Un petit coffre destiné a contenir les chandeles pour la distribution
» dicelles ».

(2) ...Somme, continue le registre, qu'il a comptée en 4 écus de six livres pièces, — une pièce de une livre quatre sols, une pièce de douze sols, une pièce de six sols, quatre livres, quatre sols en sols marqués des f 6^{s} pièce, quatorze livres en grosses pièces de 15 chaque, quatre livres quatorze sols six deniers en liards ou pièces de deux liards, neuf assignats de cinq livres pièces, un assignat de deux livres dix sols, deux assignats de quinze sols, trois assignats de dix sols, et un assignat de deux sols,

» du citoyen X... maire habitant dudit St-Cirq, qui s'en est
» chargé pour représenter le tout à toute requisition, au
» moyen de quoy ledit Rouffies est et demeure déchargé du
» contenu au présent.

» Fait et clos les an et jours susdits. »

Signés : *Suivent douze signatures.*

Et voilà à quoi tout ce beau zèle aboutit : à molester quelques personnes fort honnêtes, à saisir quelques livres ou quelques papiers, d'ailleurs peu compromettants et à mettre la main sur des objets religieux et une faible somme d'argent que d'autres, plus délicats, n'auraient certainement pas osé toucher.

Finalement, le but principal de ces visites domiciliaires et de ces perquisitions faites à plusieurs reprises restait à atteindre.

L'expédition n'avait pas réussi.

Tandis que ses ennemis délibéraient entre eux sur les moyens à prendre pour s'emparer de sa personne, M. Perboyre, averti à temps par de fidèles amis, prenait ses dispositions pour échapper à leur fureur, et allait se cacher dans les environs.

Entre St-Cirq et Crégols, tout près du Lot qui coule au nord, s'ouvre la gorge dite de *Vennes*. Elle a presque la forme d'un fer à cheval, dont le pourtour, d'environ deux kilomètres de développement, est formé par une corniche de rochers calcaires, percés de nombreuses excavations. Le Lot coulant au pied des deux extrémités de l'arc qui encadre ce cirque, en fermait l'entrée. C'était une solitude parfaite, d'autant plus qu'elle était boisée et qu'ancun chemin ne la traversait alors.

En montant vers la droite jusqu'à l'un des points les plus difficiles à aborder, on trouve parmi les excavations naturelles du rocher, une ouverture large d'un mètre environ, haute de quatorze et profonde de sept. L'intérieur est en forme de voute. L'entrée qu'on ne soupçonne point jusqu'à ce qu'on en soit assez rapproché, est d'ailleurs assez facile. — Une pierre carrée, disposée sur le bord, pouvait, au besoin, servir de siège. — Tel était l'endroit que Dieu avait ménagé à l'intrépide confesseur de la foi pour le soustraire à la persécution.

Il s'y retira en effet : Dans le pays, cette cachette porte encore son nom. C'est la grotte de Perboyre *(crozo de Perboyre* .

Tout près de là, au sortir de la gorge de Vennes et du côté de Crégols, la partie supérieure d'un immense rocher s'avance en forme de marquise, sur une longueur d'une trentaine de mètres et une largeur de quatre. C'était un abri considérable où l'on pouvait se promener sans rien avoir à craindre ni du vent ni de la pluie, et aussi sans être vu. Et de fait M. Perboyre, nous assure-t-on, y vint plus d'une fois réciter son bréviaire.

Ainsi donc, M. Perboyre était prisonnier. Mais si comme tous les prisonniers, il avait sa cellule, comme eux aussi, il avait son préau, et son lieu de promenade.

Que la Providence est bonne même au milieu du malheur! Nous allons le constater d'une manière plus touchante encore dans la suite du récit.

L'ami le plus fidèle et aussi le plus intrépidement dévoué de M. Perboyre, était, nous le savons déja, J. Rouffies, dit Lacaze.

Ce généreux chrétien était devenu de la part des révolutionnaires l'objet d'une surveillance étroite. Aussi bien, malgré toute sa bonne volonté, il lui était absolument impossible de porter lui-même à l'homme de Dieu le pain nécessaire à sa subsistance. Mais il avait trouvé dans la compagne de sa vie un dévouement semblable au sien. C'était un dédommagement. Tous les deux, en secret, complotaient leur petits coups, et c'était la femme qui les exécutait.

Tous les jours donc, tandis que Rouffies travaillait à ses champs, au regard de tous les passants, de manière à écarter de lui tout soupçon, sa femme s'en allait, suivant sa coutume, conduire et garder ses brebis tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, mais toujours de manière à passer, soit à l'aller soit au retour, non loin de la grotte de Vennes. Elle portait discrètement avec elle la nourriture du confesseur de la foi. Puis, arrivée près de l'endroit, elle allait le plus naturellement du monde, sans se presser et sans quitter sa quenouille, s'asseoir sur les bords du rocher, et tout en ayant l'air d'arranger ses vêtements, elle ouvrait son tablier, et laissait tomber au fond de la grotte par une petite ouverture providentiellement ménagée au sommet de la voute,

le pauvre morceau de pain qui devait faire les délices de M. Perboyre.

Un jour elle ne fut pas heureuse, M. Perboyre non plus. Le pain qu'elle lui porta (*pain de maïs — millas*) avait toute sa croûte assez fortement brûlée. Ah ! comme elle regrettait de n'avoir pas mieux réussi son pain ! et qu'elle eut été contente de pouvoir lui en porter un meilleur !... Elle espérait bien pouvoir se dédommager le lendemain. Le lendemain en effet, son pain était bien beau et devait être bien bon. Qu'elle était heureuse ! Mais hélas ! au moment où elle approchait du rocher, elle aperçoit tout près, quelques ouvriers qui semblaient fixer sur elle des regards un peu trop curieux. Ne les connaissant pas assez, ou peut-être les connaissant trop, elle ne voulut pas provoquer leurs soupçons, et, sans s'arrêter, continua son chemin, emportant tristement avec elle ce que cependant elle avait apporté d'un cœur si joyeux. Et le jour suivant, ce fut encore la même chose. Qu'on juge de sa désolation... Quant à M. Perboyre, il fut heureux d'avoir à manger les croûtes brûlées du pain de l'avant-veille, et de pouvoir ainsi alléger la rigueur du jeûne qui lui était imposé.

Un jour vint où la grotte de Vennes allait cesser d'être une retraite sûre pour M. Perboyre.

De nouveau les chefs de la commune de St-Cirq-Lapopie pressèrent J. Rouffies de questions embarrassantes. Tu sais, lui dirent-ils, où se cache le perfide Perboyre, — tu vas nous indiquer sa retraite, ou bien nous te pendrons à sa place.

Et Rouffies de répondre courageusement : vous pouvez bien me pendre si vous voulez, mais moi, vous livrer Perboyre, jamais ! Pour le moment, on ne l'inquiéta pas davantage. Un fier courage désarme parfois la force brutale.

Cependant ces nouvelles menaces firent comprendre à cet homme de bien, dont la mémoire ne saurait être trop honorée, qu'il était temps de conduire son ami et son père dans la foi, dans un asile plus sûr. — Sans perdre un instant, il se mit en mesure de le lui trouver.

Habitant les bords du Lot, et ayant un bateau à sa disposition, il allait fréquemment à la pêche. Il saute donc dans sa barque, va et vient sur la rivière, et tout en ayant l'air d'amorcer ses

hameçons, de tendre ses filets, ou d'attendre que le poisson vint se faire prendre, il examine et fouille attentivement les anfractuosités du rocher dont les pieds, avant l'ouverture du chemin actuel, plongeaient directement dans le Lot.

Enfin il a trouvé.

Là-bas, à deux cents mètres environ du château de Porte-Roques (1), au roc du Maroulet, à un mètre à peu près au dessus du niveau ordinaire de l'eau, son œil perçant a découvert, dissimulé par un léger pli de terrain.... un refuge (2). Un refuge? c'est beaucoup dire. Ce n'était qu'une cavité très étroite ou un homme, encore pas trop gros, pouvait s'introduire. Au lieu de se continuer horizontalement dans la profondeur de la montagne, elle s'élevait presque immédiatement et presque sans s'élargir jusqu'à une hauteur de dix mètres. Nous ne croyons pas pouvoir en donner une idée plus parfaite qu'en la comparant à un tuyau de cheminée.

Quelle différence avec la grotte de Vennes! Tandis que dans cette dernière, M. Perboyre pouvait se promener et jouir tout à son aise du gracieux spectacle de la magnifique plaine de Tour-de-Faure, de celle de Cornus et de l'ancienne petite église de Crégols, — dans la grotte de Maroulet, il était sans horizon. A peine pouvait-il s'y remuer.

C'est là que Rouffies vint, à la faveur de la nuit, le porter, et l'enterrer en quelque sorte vivant. C'est là qu'il demeura depuis 1793 jusqu'en 1795.

Je me trompe quand je dis que M. Perboyre se laissa enterrer vivant. Cette retraite précipitée, au milieu des ténèbres, pouvait bien ressembler à un enterrement, et ce refuge à un tombeau, mais il y avait dans l'âme de M. Perboyre une vie et une vie abondante, qui en dépit de tout, allait se manifester par un dévouement de tous les jours, mais surtout de toutes les nuits. Le jour il priait et se mortifiait dans son étroit cachot, n'ayant

(1) Ce château appartient aujourd'hui à Me ve Cambres, née Lucie Izard, et par sa mère arrière petite fille de J.-L. Peyre, juge mage au présidial de Querey, et propriétaire du château de Porte-Roques.

(2) Ce refuge a été complètement détruit en 1890, lorsqu'on construisit la route qui va du pont de St-Cirq à Crégols.

d'autre nourriture que celle que le fidèle Rouffies lui donnait, en passant, du fond de son bateau. — La nuit, il était toujours prêt à partir dans une direction ou dans une autre, suivant les besoins des pauvres chrétiens de ces contrées abandonnées, et sans pasteur. On avertissait discrètement Rouffies, et Rouffies plus discrètement encore, allait chercher et, malgré tous les périls dont ils étaient comme enveloppés, conduisait le bon et courageux prêtre là où les secours de son ministère étaient attendus (1).

Nous le connaissons assez déjà, pour imaginer tout le travail qu'il accomplit à ces heures redoutables où tout exercice du culte était puni de mort! Que de lumières il a dû jeter dans les esprits, et de force dans les cœurs! Que d'âmes abattues il a relevées, que de chrétiens découragés il a soutenus! — Les anciens de ces paroisses, dont les parents ont traversé l'époque sinistre de la Révolution, le savent encore. C'est un souvenir que leurs enfants devraient précieusement garder et qui ne devrait jamais disparaître de leur mémoire reconnaissante.

Il est une chose surtout qu'il ne manqua jamais de faire la nuit, à moins de graves raisons de prudence ou de maladie, ce fut d'offrir le Saint-Sacrifice de la messe. Conduit sur le bateau, au château de Porte-Roques, couvert, dit-on, d'un vieux manteau rouge, afin de détourner plus facilement de sa personne, les soupçons des révolutionnaires, il était pieusement accueilli par la famille Payssot qui, avertie à temps, tenait toujours tout préparé pour le St-Sacrifice. (2)

Il est inutile de dire avec quelle ferveur il immolait la Ste-Victime!! Si on était encore à se demander où il trouvait tant de courage, de force, d'abnégation et de dévouement, on n'a qu'à

(1) C'est pendant une de ces nuits qu'il alla en bateau au port de St-Cirq pour baptiser le père de M. Alain Dols, notaire à Tour-de-Faure. L'enfant fut descendu par une fenêtre, dans une corbeille suspendue à une corde. M. Perboyre le baptisa, et regagna vite sa triste prison (1795).

(2) On a conservé au château, jusqu'à ces dernières années, une chasuble double, noire d'un côté, et de toutes couleurs de l'autre, un corporal, et un verre à pied qui tenait lieu de calice. Madame Cambres a eu la pensée délicate de donner ces reliques aux Prêtres de la Mission, confrères de M. J. Perboyre.

regarder l'autel. Toute l'explication est là. On se donne volontiers à Celui et pour Celui qui se donne Lui-même constamment tout entier à nous !

Cependant, si habituellement notre héros se laissa toujours guider par un grand sentiment de foi, il dut, à certains moments, en face de tant de haine et de rage, sentir la nature chercher à prendre le dessus. On ne cesse pas d'être homme parce qu'on est chrétien, et plus d'une fois on en éprouve les faiblesses... Qu'on nous permette donc de raconter un fait à ce sujet. C'est M. Perboyre qui en fit lui-même le récit, et, paraît-il, il pleurait d'émotion en le racontant. Le voici :

Un jour, plus traqué que d'habitude, ayant déjà échappé plusieurs fois aux poursuites de ses ennemis, il s'était réfugié péniblement à Crégols, dans une grange. Là, caché derrière un énorme tas de foin et de paille, il aperçoit par une petite lucarne, en face et assez près de lui, un tailleur chétif, boiteux, tout contrefait, qui travaillait sur la plate-forme d'un escalier voisin. Bientôt il entend ce tailleur dire à une bonne vieille femme :

— Vous ne savez pas?... On promet quelques écus de six francs, une pique et un bonnet de la République tout neuf, à celui qui indiquera l'endroit où se trouve Perboyre. Ah je voudrais bien savoir où il est, moi, afin de gagner tout cela.

— Malheureux ! lui répondit la bonne femme, tu ne le ferais pas peut-être ! Le bon Dieu te punirait. Car on ne se contenterait pas de prendre M. Perboyre, mais encore on le tuerait. Et tu en serais la cause !

Et comme le tailleur persistait dans ses affreux désirs, la bonne femme se désolait.

En même temps, du fond de sa cachette, M. Perboyre indigné, allongeait le poing du côté du tailleur en disant : Ah ! tailluret, tailluret, je ne te conseille pas de venir m'arrêter toi même, car je pourrais bien te tordre le cou — Il ne l'aurait certainement pas fait, mais il en avait la force, car il était bel homme et d'une constitution fort robuste.

Inutile de dire que ce premier mouvement fut aussitôt réprimé, et que du fond du cœur, M. Perboyre pardonna généreusement à celui qui cependant faisait si bon marché de sa vie.

III. — VARAIRE

Combien de temps M. Perboyre resta-t-il dans la grotte de Vennes ou dans celle de Porte-Roques, il ne nous est guère facile de le dire. Ce que nous savons c'est qu'en 1796 il n'y était plus. A cette époque nous le trouvons à Varaire. Mais avant de s'y fixer, il rayonna dans les environs. Escamps eut le bonheur de le posséder et de jouir des fruits de son ministère. Le maire de cette commune M. Sarny, (1) qui lui fut toujours très dévoué, (2) lui rendit dans des circonstances difficiles deux services signalés que nous nous plaisons à rapporter ici.

M. Perboyre avait été obligé, nous ne savons pourquoi, de venir à Cahors. Il y vint, caché sous un déguisement d'emprunt, à la faveur duquel il put défier tous les soupçons. Mais au moment du retour, le danger s'était tellement accru, la surveillance s'exerçait avec une telle activité qu'il lui fut impossible de partir. Le propriétaire de la maison où il se tenait caché, fit subitement avertir M. Sarny de la situation de son ami.

M. Sarny arrive aussitôt, revêt M. Perboyre des habits plus ou moins propres d'un valet de ferme, lui met quelques planches sur la tête, et se risque avec lui à travers la ville. Il était convenu que si on venait à rencontrer quelques figures suspectes M. Perboyre serait apostrophé, et d'importance.

C'est ce qui arriva. En effet, tous les deux se trouvaient sur le pont de Notre Dame, M. Perboyre devançant de quelques pas son maître supposé, lorsque deux ou trois individus, à la mine rien moins que rassurante, s'avancèrent sur le même pont, mais en sens opposé.

M. Perboyre prit aussitôt une allure languissante, fatiguée, et presque paresseuse. Aussitôt M. Sarny de se mettre en colère, de l'invectiver durement, de lui reprocher sa nonchalance, et

(1) C'est l'aïeul de M. l'aumônier actuel du couvent de Vaylats.

(2) M. Perboyre dans un certificat daté du mois de Juillet 1831, alors qu'il était encore à Montauban, s'est plu à rendre un témoignage public au dévouement religieux dont l'avait constamment entouré M. Sarny, au cours de ses travaux apostoliques à Escamps et dans les environs.

Ce certificat a été déjà publié, page 74, à propos de la biographie de M. Sarny.

de le forcer à hâter un peu le pas. — M. Perboyre ne se le fit pas dire deux fois, et, de l'air le plus maussade, prit aussitôt une allure un peu plus dégagée. Qui aurait pu, à ce moment, soupçonner en lui un prêtre. — Aussi bien, les individus suspects passèrent-ils tranquillement leur chemin, et bientôt après, M. Perboyre et M. Sarny se trouvaient hors de la ville, loin de tout danger sérieux.

Une autre fois, pendant l'hiver, M. Perboyre se trouvait à Escamps chez M. Sarny. Chaussé de gros sabots et revêtu de la longue blouse de toile en usage dans le pays, il se chauffait tranquillement au coin du feu, causant avec la famille, quand soudain, les gendarmes entrent dans la maison, et demandent à parler au maire. Quelle situation périlleuse!... Mais le maire sans se troubler le moins du monde, se lève et se met en devoir de faire le meilleur accueil aux nouveaux venus. Les premières paroles échangées, il congédie la famille sous prétexte de causer seul avec les gendarmes, et, s'adressant à M. Perboyre qui ne disait rien et... pour cause : Quant à toi fainéant, tu ne t'es pas encore assez chauffé ? Allons, va t'en, va t'en garder les brebis. — Et M. Perboyre, dans l'attitude de l'homme le plus contrarié du monde, sort sans rien dire, roulant sa coiffure entre ses doigts, et... se sauve en bénissant la Providence qui le couvre partout d'une si spéciale protection. Que d'humiliations !... Il en avait essuyé déjà beaucoup... Il était prêt à les subir toutes pour se rendre utile aux âmes.

Après avoir ainsi travaillé de côté et d'autre, il finit par se fixer à Varaire, et il en devint bientôt le curé. Une raison spéciale l'y avait sans doute attiré. C'était celle d'un plus grand besoin et d'une plus grande détresse pour les habitants de cette paroisse. Varaire, en effet, n'était pas seulement désolée par les farouches manifestations et les menaces impies des révolutionnaires, elle était surtout affreusement blessée dans ses croyances et ses sentiments religieux, par les scandales permanents d'un mauvais prêtre. M. Perboyre vint donc combattre le mal dans son centre, non pas publiquement, c'eut été folie — mais par tous les moyens que son zèle ardent, allié à une sage prudence, lui permit d'employer.

Sa présence fut bientôt connue des démocrates de l'endroit,

qui dans l'intérêt du salut public s'étaient aussitôt, eux aussi, constitués en cour martiale. A Varaire comme à St-Cirq, M. Perboyre fut donc l'objet d'une haine implacable et toujours en éveil. Mais à Varaire comme à St-Cirq, il eut des amis fidèles et dévoués. Les familles qui lui furent le plus attachées furent celles de Jean Bès, et de Jean Roldes (du village de Laplane), et surtout celle de J. P. Vinel (du village de Loupendut). Elles méritent d'être citées ici comme dans un tableau d'honneur.

Vinel fut pour M. Perboyre ce que J. Rouffies avait été à St-Cirq.

C'est chez lui que le courageux prêtre disait la Sainte Messe.

C'est lui qui convoquait ensuite les pieux fidèles pour assister au Saint Sacrifice. Quand la petite chambre était trop étroite pour les contenir, il descendait dans la cour intérieure, la nettoyait de son mieux, et là, à l'ombre d'un grand sureau, préparait l'autel et toutes les choses nécessaires au divin sacrifice.

C'est lui qui dans ces circonstances singulièrement touchantes faisait l'office d'enfant de chœur.

C'est lui aussi qui de temps en temps, pour le mettre à l'abri des poursuites de ses ennemis, allait le cacher tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, mais surtout, quand il le pouvait dans la maison de ses amis, Roldes et Bès, ses religieux complices.

C'est encore lui qui l'accompagnait, lorsqu'il était obligé d'aller accomplir furtivement les fonctions du Saint Ministère près de ceux qui en réclamaient le secours, disposé à le défendre contre tous, et même, si c'eut été nécessaire, à lui faire un rempart de son corps. — En un mot Vinel fut, je le répète, ne sachant pas en faire un meilleur portrait, le Rouffies de l'endroit.

Un jour, il l'arracha véritablement à la mort ! C'était pendant les moissons de l'année 1797. Vinel se disposait à aller aux champs. Déjà ses vaches étaient attelées, lorsque soudain la femme Guiroles se précipite dans la cour en criant, épouvantée : Jean Pierre ! Jean Pierre !! faites cacher M. Perboyre ! la cour martiale est là qui entre dans le village ! — Aussitôt, avec une présence d'esprit et un sang-froid remarquables, Vinel court prendre M. Perboyre, alors tranquillement occupé dans sa mai-

son, le fait coucher de tout son long dans la charrette, jette sur lui une vieille couverture plus ou moins froissée, et, se mettant à crier après ses vaches, à les frapper, les pousse rapidement dans la campagne, criant encore, frappant encore, prononçant même des paroles grossières, mais..... sauvant ce qu'il aimait pardessus tout, un prêtre, un prêtre fidèle, un véritable représentant de Dieu, M. Perboyre. — Il le conduisit dans une misérable cabane, toute délabrée, (1) où le courageux confesseur de la foi dut rester deux nuits et un jour. Pendant ce temps, la cour martiale arrivait à Loupendut. La première maison qu'elle visita fut, bien entendu, celle de J. Vinel. Les démocrates, que le mauvais prêtre avait certainement excités et envoyés, fouillèrent avec une véritable rage toutes les chambres et tous les meubles de la maison. Naturellement ils ne trouvèrent rien. Furieux, ils s'en allèrent à la grange, et mirent tout sens dessus dessous, le foin, la paille, les fagots. Tout fut secoué, remué, jeté dehors. — Peine perdue. La victime qu'ils devaient immoler, avait été providentiellement sauvée. Ils s'en allèrent, la menace aux lèvres promettant bien qu'une autre fois ils prendraient de plus grandes précautions et qu'ils seraient plus heureux. — Mais cette autre fois ne vint pas.

L'homme propose, et Dieu dispose.

Peu après cette équipée, en 1798, le mauvais prêtre se voyant de plus en plus discrédité et sans influence, partit, allant cacher sa honte dans un pays inconnu, et pleurer peut-être les lamentables forfaits de sa vie, scandaleuse à plus d'un titre. Dès lors, les quelques démocrates de l'endroit, se trouvant sans chef, et comprenant bien que le temps n'était plus aux excès ni aux violences d'autrefois, commencèrent à rester chez eux. La cour martiale fut dissoute par la force des choses, et M. Perboyre sans jouir encore d'une vraie liberté, mais n'étant plus traqué comme autrefois, put avec une plus grande sécurité, se livrer aux exercices de son saint ministère. — Nous n'avons aucun document à ce sujet, mais nous connaissons assez ce saint prêtre pour deviner avec quel zèle il acomplit son devoir

(1) Elle était située aux Granières et appartenait à M. J. Duguet.

de pasteur et avec quelle religieuse activité, il chercha à relever les ruines que tant d'autres avaient amoncelées à Varaire et dans les environs. Cette paroisse de Varaire est l'une des meilleures du diocèse. Mais serait-ce témérité d'affirmer que s'il y a encore tant de foi, tant de piété, tant de respect pour les choses de la religion, pour les ministres des autels, cette paroisse le doit surtout à M. Perboyre ? Nous ne le croyons pas, ni Varaire non plus : car si, il y a quelques années, cette paroisse a célébré avec tant d'éclat les fêtes de la béatification de Jean-Gabriel, elle n'a pas voulu seulement honorer le martyr, elle a voulu payer aussi sa dette de reconnaissance à l'oncle du martyr, à celui qui, durant les jours troublés de la révolution, avait été son défenseur et son père

M. Perboyre resta à Varaire jusqu'en 1805. Avant d'en sortir il eut une bien douce satisfaction, une bien grande consolation. Il bénit l'union aussi sainte qu'heureuse de celui qui avait été son ami si fidèle, si courageux et si dévoué, de son cher J.-P. Vinel avec Catherine Grégory, et le 4 septembre 1805, il régénérait dans les eaux du baptême le premier fruit de ce mariage, Jean-Baptiste Vinel qu'il devait revoir plus d'une fois avec son père à Montauban.

La carrière de M. J. Perboyre n'est pas terminée. Jusqu'à présent Dieu l'a muri au creuset de l'épreuve et de la persécution. Il l'appelle maintenant sur un théâtre plus grand et plus élevé où il le couvrira de gloire et d'honneur. — N'ayant pas à raconter ici ses travaux à Montauban, nous nous arrêtons là, heureux d'avoir mis un peu en relief une de ces grandes, nobles et nombreuses figures qui ont illustré notre Quercy pendant la Révolution, et qui resteront à jamais notre gloire et notre modèle.

L'heure n'est pas éloignée peut-être où de nouvelles et semblables épreuves viendront fondre sur l'église de France. Fasse le ciel que de nombreux Perboyre soient là autour d'elle pour la protéger et la défendre.

Nous l'espérons pour la France tout entière et pour le diocèse de Cahors en particulier.

Oui, pour le diocèse de Cahors en particulier, car, après tout, si, dans le Quercy, comme ailleurs, il y a une sorte de dégéné-

rescence morale, elle ne se trouve pas dans son clergé qui demeure toujours un clergé modèle, instruit, vertueux, généreux, pacifique c'est vrai, mais néanmoins prêt à toutes les luttes, et à tous les combats. G. ENROBEL.

M. DE BÉCAVE

Le rôle considérable joué par M. de Bécave dans le diocèse de Cahors pendant la tourmennte révolutionnaire donne à son nom plus qu'à tout autre le droit de figurer dans cette galerie de portraits des victimes de la Révolution.

Au lieu de refaire la biographie de ce saint prêtre, nous allons reproduire celle que lui a consacré M. Vidaillet dans sa *Biographie des hommes célèbres du département du Lot.* Nous ajouterons simplement quelques détails inédits.

« Charles-Nicolas de Bécave, grand archi-diacre de la cathédrale de Cahors, vicaire-général du diocèse, né à Sérignac en 1731, est mort à Cahors en 1812.

« Il reçut le grade de docteur en théologie dans l'Université d'Orléans, après avoir terminé le cours des études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Cette maison célèbre, qui compte Fénelon au nombre de ses élèves, offrit au jeune de Bécave tous les moyens de perfectionnement qui manquent d'ordinaire à la province. C'est à l'école des pieux et savants successeurs des Olier et des Tronson qu'il acheva de former son esprit à la science de son état, et son cœur aux sublimes vertus qu'il réclame. La nature lui avait prodigué les dons nécessaires pour faire fructifier une si heureuse éducation. Elle l'avait doué d'une conception rapide, d'une sagacité singulière, d'une justesse de tact et de coup-d'œil difficiles à imaginer, et d'un tel génie de scrutation et de discernement que, pour le caractériser d'une manière précise, on doit dire qu'il avait l'instinct de la vérité. L'éclat rapide que jeta un si rare assemblage de qualités précieuses le signala bientôt aux yeux d'un homme capable de sentir toute sa valeur, et de l'élever sur un théâtre approprié à son mérite. Jeune encore, il fut nommé grand vicaire par l'évêque Duguesclin. Ce prélat, jaloux d'étendre et de féconder

de plus en plus des talens sur lesquels il reposait de glorieuses espérances pour son diocèse, employa afin d'atteindre ce but des soins tout particuliers, et une sollicitude vraiment paternelle. Il exigea que le nouveau grand vicaire servît de secrétaire au vénérable Baudus, alors vicaire général. Sous les yeux de cet homme habile, le jeune de Bécave, initié de jour en jour aux mystères qui environnent l'art du casuiste, égala bientôt en ce genre la perfection de son honorable maitre. Il apprit à prononcer sur les cas les plus épineux avec une infaillibilité telles que sa réputation franchit rapidement les bornes du diocèse, et lui attira une flatteuse affluence de consultations étrangéres à son ressort naturel.

« Le même prélat chargeait habituellement son grand vicaire de la rédaction première de ses mandemens. La composition du jeune écrivain était revue d'un œil sévère ; et l'austère Duguesclin portait quelquefois la rigueur jusqu'à déchirer ces essais embellis de tout le charme d'une imagination vive et brillante, comme sentant trop l'apprêt du rhêteur et les fleurs d'une éloquence mondaine. Docile aux rigides observations d'un censeur chéri, le modeste disciple reprenait la plume ; et le nouveau discours moins orné, comme aussi plus noble et plus pastoral n'offrait plus que de légères corrections à subir pour devenir le mandement de l'évêque.

« De Bécave dans ce genre de travail parvint à acquérir une manière d'écrire aussi simple que noble. Son éloquence, dépouillée d'ornemens frivoles, se recommande par cette candeur, cette simplicité majestueuse qui fut toujours le langage du ciel ; et ses compositions religieuses semblent des feuilles détachées de l'évangile et des saints Pères.

« Ce langage facile, naturel et élevé avait passé de ses écrits dans sa conversation, et dans ses discours spirituels. Il parlait de Dieu et de tout ce qui touche aux vertus chrétiennes avec une facilité d'expression et une simplicité de ton qui faisaient qu'on ne savait qu'admirer le plus de son esprit, de son cœur, ou de ses manières.

« Sa piété, sans faste comme sans contrainte, était parfaitement en rapport avec l'ensemble de son noble caractère. C'était la piété de Fénelon et de Saint-François-de-Sales.

« Son extrême popularité le rendait accessible à tous, mais spécialement aux pauvres dont il était le père.

« L'expression de sa physionomie à la fois douce et imposante rassurait vite la timidité craintive qui a toujours peur de manquer, et déconcertait sur-le-champ l'orgueil effronté qui craint toujours de descendre.

« Le brillant exercice de tant de vertus sociales et ecclésiastiques l'environna constamment de la confiance du clergé et de l'amour du peuple.

« La Révolution, ce périlleux creuset des talens et des vertus en France, vint mettre le mérite de de Bécave à de solennelles épreuves. A la mort de l'évèque Nicolaï, élevé à la dignité de vicaire apostolique par le Souverain Pontife Pie VI, il gouverna le diocèse privé de pasteur avec une prudence et une fermeté qui ne permirent pas à cette précieuse partie de l'église gallicane de s'apercevoir de son long veuvage.

« Durant ce temps de liberté éphémère accordé aux ministres de la religion, sommé de comparaitre jusqu'à 27 fois devant les autorités, il ne put jamais être convaincu que du crime, alors irrémissible, de se comporter en prêtre et en bon Français. En diverses occasions, de Bécave reçut plusieurs outrages ; mais la noble fierté de sa contenance et la dignité de ses réponses firent constamment rougir les audacieux qui l'insultaient. Nouveau trait de ressemblance qui le rapproche de son divin maître !

« Tous les hommes véritablement amis de l'harmonie civile et religieuse virent avec admiration les procédés pleins de conciliation et de tolérance dont il usa pour ramener, dans ces temps d'erreur et de vertige, ceux des ecclésiastiques du diocèse qui s'étaient laissés surprendre aux pièges des novateurs.

« La passion que l'on a appelée si improprement l'idole des grandes âmes, l'ambition, n'entra jamais dans le cœur de cet homme vénérable. On ne put jamais le décider à se mettre sur les rangs pour obtenir un évêché, quoique son mérite et ses protecteurs lui donnassent plein droit d'y prétendre.

« Dès que M. De Grainville fut promu à celui de Cahors, il reçut de ce prélat la charge de premier grand vicaire. Il ne survécut pas longtemps à cette marque de confiance de la part de son

nouveau pasteur et mourut quelques années après riche de mérite et de vertus aux yeux de Dieu et de ses semblables.

« Un trait qui a fait la gloire des *sept Sages* de la Grèce ajoute peu à la sienne : son désintéressement avait été si grand qu'il ne laissa pas de quoi fournir aux frais de sa sépulture. »

Quelques renseignements particuliers, que nous avons pu nous procurer, nous permettent de compléter autant que possible ceux qui ont permis à M. le chanoine Floras et à M. le docteur Vidaillet d'écrire la biographie de M. de Bécave (1).

La famille de Bécave, qui n'existe plus aujourd'hui, était ancienne dans le pays. Il est question de noble Gabrielle de Bécave mariée à Guion de Sauniac de Belcastel, sieur de Lacroze et de Sérignac dans un acte public de 1639. Le frère de Gabrielle, Pons de Bécave, était le Bisaïeul d'Antoine-Auguste de Bécave, marié à Louise de Lescourt. Des quatre enfants issus de ce mariage, le futur archidiacre, Charles-Nicolas, était le second. L'ainé Jean-Louis-Auguste, marié à Jeanne de Villeneuve eut dix enfants, dont l'un, Charles-Pons, né en 1754, devint chanoine du chapitre collégial du Vigan et fut mis en possession de la cure de Floressas qu'il occupa jusqu'à la Révolution.

Dans un acte de 1752 Antoine-Auguste est qualifié chevalier, seigneur de Sérignac, Lavalette et le Bosc (Tournon).

La même année il constitue une rente de 100 francs à son fils Charles-Nicolas, acolyte de St-Sulpice pour lui tenir lieu de titre sacerdotal.

En 1765, ce dernier était prêtre et vicaire général à Cahors. M. Vidaillet dit qu'il reçut le grade de docteur en théologie dans l'Université d'Orléans, d'autres prétendent qu'il fut reçu docteur en Sorbonne. Sa grande réputation de science et de sagesse le fit bientôt arriver au premier rang parmi les prêtres de son diocèse. Il fut nommé, très jeune, chanoine, chancelier, grand Vicaire et grand Archidiacre, charges qu'il occupa sous le triple épiscopat de MMgrs Duguesclin, de Cheylus et de Nicolaï.

Son rôle fut particulièrement important pendant la Révolution.

(1) Voir *M. de Bécave* page 40 et p. 276.

De 1791, époque où se retira Mgr de Nicolaï, jusqu'à l'arrivée de son successeur, Mgr Balthasar Cousin de Grainville, en 1802, M. Charles-Nicolas de Bécave fit fonction de Vicaire Apostolique dans le diocèse de Cahors, et c'est à ce titre qu'il figure dans la liste des Evêques insérée dans l'Ordo diocésain.

On comprend combien devait être difficile l'administration spirituelle du diocèse pendant cette période tourmentée. Il fallait veiller à sa propre sécurité et ne pas compromettre celle des autres. Que fit M. de Bécave? il s'empressa de déléguer une partie de ses pouvoirs à certains prêtres qui eurent une juridiction plus ou moins étendue et il prit d'habiles mesures pour assurer le secret des correspondances. Voici ce qu'il écrivait à l'un de ces prêtres dont le nom nous est inconnu (1) :

« Notre St-Père ayant bien voulu, Monsieur, me déléguer pour le gouvernement spirituel du diocèse, pendant la vacance du siège, avec faculté de communiquer les pouvoirs extraordinaires qu'il m'a accordés par son bref du 11 novembre dernier (1791), mon premier soin a été de partager avec vous cette marque distinguée de confiance du Souverain Pontife, celle que je vous dois à tant de titres. Le grand avantage qui en doit résulter pour le bien général et particulier de tous les bons pasteurs restés fidèles du diocèse a été le motif qui m'a décidé à jeter les yeux sur vous pour me suppléer dans l'arrondissement que je vous indique. Vous trouverez, ci-joint, un extrait du bref concernant la liste des cas dont vous aurez le pouvoir d'absoudre ainsi que des dispenses que vous pouvez accorder avec les sages précautions que votre prudence ne manquera pas de vous inspirer. Vous prendrez les plus sages et les plus prompts moyens pour instruire dans votre arrondissement du recours qu'on peut avoir à vous. Le délégué se réserve tous les cas compris dans les n°s 1, 3, 4 et 10 (2) du bref et il délègue tous

(1) Nous avons lieu de croire que cette lettre fut adressée à M. Cristallin, curé du Bastit, car c'est dans les papiers de ce prêtre que nous l'avons trouvée copiée de sa main.

(2) 1° Absolvendi ab omnibus casibus sedi apostolicœ reservatis ac prœsertim ab omnus censuris ecclesiasticis eos omnes sive sœculares sive regulares

ses autres pouvoirs à MM. les curés et vicaires non conformistes et autres ecclésiastiques employés au St ministère, et envoyés par l'autorité légitime. Il a l'honneur de leur faire observer que pour faciliter une libre communication et pour la sureté générale et particulière, il a jugé à propos d'indiquer le moyen que voici :

« Quand on aura besoin de recourir à lui pour les cas à lui réservés, on doit avoir l'attention d'envoyer par un exprès discret une lettre datée, mais sans annonce du lieu d'où elle part, sans adresse et sans signature. On a jugé à propos de suppléer à la signature par un chiffre de convention qui en sera l'équivalent, et chacun de ces messieurs trouvera à côté de son nom celui qui doit lui servir de signature.

« Le subdélégué leur déclare qu'il prendra pour ses réponses les mêmes précautions et que le chiffre : 150 : entre quatre points sera l'équivalent de sa signature.

« Au reste on ne croit pas qu'il soit nécessaire de recommander la plus grande circonspection et le plus grand secret. Tout le monde y est également intéressé. Sur le n° 10, le délégué observe que messieurs les ecclésiastiques qui avaient obtenu le *bis in die* peuvent sans difficulté continuer à jouir de cette faculté, et que le cas de recours au délégué ne regarde que ceux qui ne l'ont pas, et de ce numéro c'est le seul article qu'il se réserve.

qui schismati adhœserunt et juramentum civicum emiserunt in eoque perstiterunt etc.

3° Concedendi licentiam iis regularibus cujuscumque ordinis et instituti qui extra conventum vivere et regularem habitum dimittere coacti sunt induendi vestibus sœcularibus, ecclesiastico tamen viro convenientibus, ac permanendi in cohabitu sub obedientia vicarii capitularis quatenus superiores regulares non adsint aut nullâ uti possint in suos subditos jurisdictione, firma tamen item remanente solemnium rectorum obligatione et donec tantum hoc temporum calamitas perduraverit.

4° Dispensandi et commutandi vota simplicia in alia pia opera, exceptis votis castitatis et religionis.

10° Celebrandi missam in quocumque loco decente, etiam sub die, una hora ante auroram, et alia post meridiem atque etiam bis in die si necessitas cogat, dum modo sacerdos in 1ª non sumpserit oblationem, et supra altare portatili et sine SS. Reliquiis. Caveat tamen ne prœdictam facultatem seu dispensationem celebrandi bis in die aliter quam a gravissimis causis et sacerdotibus maturioris probitatis et concilii, juxta inferius apponendum, delegandi facultatem concedat.

« Messieurs les ecclésiastiques sont priés de tenir un état exact des dispenses de mariage qu'ils accorderont, du nom des parties dispensées, du degré de parenté, soit de consanguinité, soit d'affinité, et ils voudront bien se donner la peine de le faire passer au délégué, parceque, conformément à la lettre dont ils ont du recevoir copie, le délégué doit lui-même former un registre de ces différents états et l'envoyer à qui de droit. : 150 : »

Cette lettre nous donne une idée des difficultés que M. de Bécave eut à surmonter pour administrer le diocése. Ce fut bien pis quand, à la suite d'une visite qu'il fit dans une maison de Mercuès, il fut arrêté et interné avec beaucoup d'autres prêtres dans le Séminaire transformé en maison de réclusion.

Aux plus mauvais jours il avait dû se cacher, comme tous les prêtres insermentés, et c'est dans une espèce d'armoire au fond d'un magasin qu'il trouva longtemps une retraite sûre.

Plus tard il fut porté sur la liste des déportés et même des émigrés avec cette qualification : « ci-devant archidiacre de Cahors. »

Il reste de lui quelques circulaires adressées au clergé diocésain durant son vicariat apostolique. On lui doit aussi la publication des *Heures du diocèse*, que l'on voyait autrefois dans toutes les mains.

Quoique septuagénaire à l'époque de l'avénement de l'évêque concordataire, Mgr de Grainville, M. de Bécave ne refusa pas le poste de 1er vicaire général que lui offrit le nouvel évêque. On sait que le diocèse de Cahors comprenait alors le diocèse de Rodez et une grande partie du diocèse actuel de Montauban ; combien par conséquent devait être lourde la charge de celui qui, plus connu que ses collègues et jouissant d'une confiance illimitée, voyait accourir à lui presque tous les prêtres qui avaient besoin d'un conseil ou d'une protection. Jusqû'à son dernier jour il travailla sans demander à être déchargé, mettant ainsi en pratique ce qu'il recommandait aux autres : « Un bon pasteur, disait-il, ne quitte jamais son troupeau, la mort seule l'en sépare (1). »

J. G.

(1) Lettre autographe de M. de Bécave, du 12 juillet 1805, à M. Cristallin, curé du Bastit, qui voulait se retirer pour cause d'infirmités.

Listes des confesseurs de la Foi appartenant au diocèse de Cahors, (1) envoyés à Bordeaux en 1793 et 1794.

Nous trouvons dans le dénombrement des victimes de la Révolution publié par M. l'abbé Lelièvre, du diocèse de Bordeaux, la liste suivante des ecclésiastiques détenus à Blaye, au Pâté et au fort du Hâ à la suite de leur refus de prêter le serment prescrit par les lois du 26 décembre 1790, 17 avril 1791 et 3 septembre 1792.

Liste des ecclésiastiques détenus à Blaye et au Pâté

Abeil, vicaire de Corniac (?).
Abouleine, lazariste.
Aimar, curé de Chenailiac (?).
Alaniou, chap. à la Cathédrale
Apchier, théologal et curé de Béleine.
Austruy, curé de Créol.
Battut, curé de St-Lespinasse.
Beaufort, curé de Concorès.
Bessière, curé de Montbrun.
Blanches, curé de Gignac.
Boissières c. de Monfermier.
Bout, curé de Boissiérettes.
Boyer, chapelain.
Caix, curé de Paunac.
Calvet, frère lazariste.
Caminel, préb. de Montauban.
Cassagnes, cap. (père Louis).
Cavalier, curé de Boissières.
Cayrol, archid. de la Cathéd.
Cayrol, chanoine de la Cathédrale de Mirepoix.
Chaloupy, capucin.
Christallier, curé de Bastide.
Clarac, chanoine de Moissac.
Clavières, chanoine de Castelnaudary.
Daynac, lazariste.
Deilhes, vicaire à Vaylac.
Déjean, curé de Ste-Eulalie.
Delport, curé de Coujoux.
† (2) Delsol, curé de Mayrignac (le Francal).
† Delver, c. de Dastringuel (?).
De St-Maurice, chanoine de Montauban.
Deslac de la Naux, curé de Martel.
Faure, curé de Carlux.
Faure, frère chanceladois.
Galtier, curé de Calvint (?).
Gamel, curé de Nujujoul.
Gayot, archiprêtre de St-Cyr.
Lacroix, curé de Mézel.
Lafon, curé de Bretonou.
Lamothe Marcillac, prében.
Larnaudie, curé de Fargues.
Légier, préb. de Montauban.
† Louradour, curé de Payrat.
Lugan, curé de Begous.

(1) Le diocèse de Cahors comprenait alors la plupart des paroisses du diocèse actuel de Montauban et quelques paroisses du diocèse de Périgueux.
(2) La croix signifie *obiit* : mort en réclusion.

Malot, arch. de Roquemaure.
Margot, carme déchaux.
Melon, capucin.
Montagne, capucin.
Pestel, capucin.
Pradines, heb. de Montauban.
Sales, curé d'Auti.
Solmiac, diacre.
Taillade, curé de Creysse.
Talayssac, hebdomadaire.
Terral, anc. prieur de Ganits.
Tulles, capucin.
Turenne, prieur de Comiac.
Vernède, c. de Castelsarrasin.
Vernhier, aumônier des Ursulines.

Liste des ecclésiastiques détenus au fort du Hâ

Andrien, de Faycelles, hebdomadaire de Figeac.
Auricoste, curé des Champs.
Bories, vicaire de Neveze.
Brassac, de Lentillac, vicaire d'Issendolus.
Delclou, prêtre, de Figeac.
Drulost, préb. du chap. de Figeac.
Gondalma, ch. de Roquemadour.
Jeanni, curé de Salvetat en Quercy.
Lascombe, chartreux de Cahors. *jur*...
† Maynard, ch. de Bigan.
Poujouret, curé de...
Raffin, obituaire de Moyssac.
Sellier, lazariste.
Silvestre de Cavaillon, curé de Lentillac.
Trassy, de Bretenou, curé de Bonaville.
Vabré, v. de Montreuil, en Quercy.
Viscam, curé de Mondomère.

Liste supplémentaire des prêtres conduits à Bordeaux

Auterives, de Figeac, bénéd.
Bergon, de Vic de Capdenac, vic. de Lissac.
† Bessière, grand carme.
Besson, curé de St-Germain.
Bessonier, de Comiac, curé de Rueïres.
Bosc, de Beaumont, cord.
Boudy, cap.
Boyer, de Marminiac, vic. de Camourés (Concorès).
Boyer, de l'Augerte, (Lauzerte) vic. de Cadamas
Buffan, de Grezels, curé de Cavanhac.
Calmette, de Rudel, hebdom. et secrét. de Cahors.
Chateau, p. de Montauban.
Colombarieu, ch. du Mas Cayrel.
Costes, de St-Denis, vic. rég. de Croisevigne (?).
Cughac, de Gagnac, vic. de Selles.
Delaude, ch.
Delbourg, de Figeac, dom.
Delbourg, c. de Plagnols.
Delmas, prof. des humanités à Cahors.
Devès, ch de St-Quentin.
Duclos, hebd. de Figeac.
Escalier, de Sales, récollet.
Estang, de St Germain, chan. reg.

Faure, de Cahors, v. de Luzet (Luzech).
Fraissé, de Gourdon, lazar.
Fourgous, de Lauzerte, c. de St-Simphorien.
Geaubert, de Gourdon, lazar.
Geuloubes, du Vigan, cap.
Lachaize, curé de Lhérin (Lherm).
Lacombe, préb. de St-Antonin.
Lagarrigues, diacre de St-Vincent.
Lamourous, cord.
Lavalette de Roquefort, p. de Vabres.
Lavibe (Larribe), curé de Fraysignes.
Martin, préb. de Cahors.
Masbon (Masbou), v. de Gailhac, annexe de Capara (Cajarc).
Mazet, de Cavarhac (?), curé de St-Amand.
Ménard, Gab. ch. de Rocamadour.
Milhac, p. bénéd.
Pharlange, de Soulac (Souillac), curé de Chivrac (Cieurac).
Pradines de Limogre (Limogne), ch. rég.
Pradines de Limogre, préb de Montauban.
Roulhe, c. de Bouche (?).
Solinhac de Regrol, curé de la Pannonie.
† Soulhiac de Palissac, chan. de Roquemadour.
Valadié, v. de Tessogage (?), annexe de Premsac (?).
Vieillecaze, c. de St-Martin.

Liste des prêtres et religieux déportés en vertu de la loi du 26 août 1792 et détenus à Bordeaux, Blaye, Rochefort et sur les vaisseaux de la rade de l'Ile d'Aix et du Port-des-Barques.

(D'après la liste générale publiée par M. l'abbé Manseau dans son livre « Les prêtres et religieux déportés. »)

Abeil, vicaire de Cornac, détenu au fort du Hà, puis à la citadelle de Blaye, fut embarqué sur le vaisseau *Le Jeanty*.

Abouleine, (41 ans), lazariste, né à Caussade, domicilié à Cahors, fut détenu au fort du Hà et à la citadelle de Blaye.

Andrieux, Benoît (54 ans), prêtre hebdomadier, né à Faycelles, domicilié à Figeac, fut détenu, avant et après sa déportation, au fort du Hà. Il fut libéré le 7 janvier 1800.

Apchier, curé, théologal, domicilié à Boleine (? diocèse de Cahors, fut détenu au fort du Hà et à Blaye.

Austruy, curé de Crégols, originaire du Rouergue, détenu au fort du Hà, puis à Blaye, fut renvoyé au séminaire de Cahors et y mourut en réclusion l'an 1795.

Auvicoste, (Auricoste), Jean (59 ans), curé d'Escamps, fut détenu au fort du Hà, à Blaye, et embarqué sur *Le Jeanty.*

Aymard, Antoine, curé de Sénaillac-Lauzès, fut détenu à Blaye, et embarqué sur *Le Jeanty.*

Battut, Jean, curé de St-Jean-Lespinasse fut détenu à la citadelle de Blaye et mourut, en réclusion après sa déportation, au séminaire de Cahors.

Beaufort (de) Jean-Antoine, curé de Concorès, fut détenu au fort du Hà, puis à Blaye, et embarqué sur *Le Jeanty.*

Bécave (de Fontable), Charles, né à (Sérignac) (1), vicaire général de Cahors, fut d'abord détenu au fort du Hà puis renvoyé en réclusion au séminaire de Cahors. (Il mourut en 1813, vicaire général de Mgr Cousin de Grainville).

Bergon, Etienne, originaire de Vic-de-Capdenac, était vicaire de Lissac. Conduit au fort du Hà, d'où il s'embarqua sur *Le Jeanty,* il fut libéré en rade du Port-des-Barques le 10 avril 1795.

Bessières, Joseph (49 ans), curé de Montbrun, né à St-Félix, fut détenu au fort du Hà et à Blaye. Il mourut à l'hôpital de Blaye avec une admirable résignation le 6 octobre 1794.

Bessières, Jean, (60 ans), Grand-Carme, né à St-Projet, fut détenu aux Grandes Carmélites, au fort du Hà et aux Cathérinettes. Il mourut à l'hôpital St-André de Bordeaux le 15 novembre 1794.

Bessonnies, Antoine-Jean-Pierre, né à Comiac et curé de Rueyres, fut renvoyé malade dans son département le 26 mars 1795, après sa détention au fort du Hà.

Bessou, François, curé de St-Germain, fut interné au fort du Hà, puis aux Catherinettes et mourut à Bordeaux.

Blanchès, Pierre, curé de Gignac, né à Montcabrier, fut détenu dans la citadelle de Blaye.

Bondy, Jean, capucin du couvent de Cahors fut détenu au fort du Hà et embarqué sur *Le Républicain.*

Bories, (50 ans), Jean-Pierre, né à La Barthe, vicaire de

(1) Dans la liste générale de M. l'abbé Manseau, son lieu natal est par erreur fixé à Agen. C'est à tort également, croyons-nous, que M. Manseau dit qu'il fut élu évêque. Il n'eût que le titre de vicaire apostolique.

Nevèges (1), fut interné au fort du Hà, embarqué sur *Le Républicain*, puis détenu à Brouage. Bien noté comme « infirmier zélé. »

Bos, Guillaume (44 ans), prêtre cordelier à Cahors, né à Beaumat, détenu au fort du Hà, puis embarqué sur *Le Républicain*, mourut à Brouage le 30 décembre 1795.

Bouat, Guillaume, curé de Boissièrettes fut interné à la citadelle de Blaye.

Boyer, Jacques, (47 ans), prêtre-chapelain, né à Marminiac et domicilié à Camourès (?), fut interné au fort du Hà et mourut à l'hôpital St-André le 16 janvier 1795.

Brassat, Augustin-Louis, (39 ans), vicaire d'Issendolus, né à Lentillac, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Jeanty*.

Brugères, Martin, vicaire de Castelnau, né à Lauzerte, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Jeanty*.

Brugière, Jean, du diocèse de Cahors, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Buffam, Jean, né à Grézels, curé de Cavagnac, fut détenu au fort du Hà.

Caïx, Jean-Baptiste (66 ans), né à Martel, curé de Paunac, fut détenu au fort du Hà et renvoyé comme infirme à Cahors, puis guillotiné à Paris le 4 juillet 1794.

Calmette, Jean-Baptiste, hebdomadier, secrétaire à Cahors, était né à Rudelle. Détenu au fort du Hà, il fut réclamé par son neveu Alayrac et renvoyé malade dans son département, le 6 décembre 1794.

Calvet, Jean, (45 ans), frère lazariste à Cahors, fut interné à Blaye et embarqué sur le *Jeanty*.

Cambon, François, (56 ans), prêtre, né à Cahors, fut interné au fort du Hà et mourut à l'hôpital St André le 25 novembre 1794.

Cassanhes, (Père Louis), prêtre capucin du diocèse de Cahors, fut détenu dans la citadelle de Blaye.

Cavalié, Pierre, curé de Boissières, fut interné au fort du Hà et dans la citadelle de Blaye, puis embarqué sur le *Jeanty*.

(1) Notre-Dame de Vaulx, près Castelnau-Montratier.

Cayrol, archidiacre de la cathédrale de Cahors, fut interné à Blaye.

Cayrol, chanoine de la cathédrale de Mirepoix, domicilié à Cahors, fut interné à Blaye.

Chaloupe (Chaloupy), (72 ans), capucin du couvent de Cahors, fut détenu dans la citadelle de Blaye. (Mourut à Moissac l'an X).

Château, Pierre-Jean-Marie, prêtre, né à Cahors et domicilié à Montauban, fut interné au fort du Hà et au Petit-Séminaire, puis embarqué sur le *Jeanty*.

Clavières, aîné, du diocèse de Cahors, chanoine de Castelnaudary, fut détenu au fort du Hà et à Blaye, puis embarqué sur le *Jeanty*.

Clavières, jeune, prêtre, domicilié à Cahors, eut le même sort que son frère.

Combarieu, Jean, curé de Mascayrolles, né à Fargues, fut interné au fort du Hà, puis renvoyé, comme infirme, dans son département le 18 mars 1795

Constant, Paul-Antoine (30 ans), né à Fajoles et domicilié à Périgueux, fut embarqué sur le vaisseau les *Deux-Associés*. Il mourut le 17 juin 1794 et fut inhumé à l'Ile d'Aix.

Costes, François-Jean, né à St Denis, vicaire régulier à Cressensac, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Cristallin, Antoine, curé du Bastit, fut détenu dans la citadelle de Blaye. (Il rentra plus tard dans sa paroisse).

Cugnac, Jean, vicaire de Scelles, né à Carciac (?) fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Deilhes, Joseph, vicaire de Vaylac (?), fut interné aux Grandes Carmélites, au Pâté, et embarqué sur le *Républicain*.

Déjean, Pierre, curé de Ste Eulalie, fut détenu au fort du Hà et à la citadelle de Blaye.

Delbourg, François-Jean, (55 ans), dominicain du couvent de Figeac, sa ville natale, fut détenu au fort du Hà. Embarqué sur la *Décade*, il aborda à Brouage le 26 avril 1795 et y mourut le 26 novembre de la même année.

Delbourg, Guillaume-Géraud, (probablement frère du précédent), était curé de Plagnoles. Il fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Delclou, Jean-Baptiste, prêtre domicilié à Figeac, fut interné au fort du Hà, mis en liberté le 16 novembre 1794, et repris en 1795.

Delmas, François, prêtre, professeur à Cahors, né à Gourdon, fut détenu au fort du Hà, embarqué sur le *Républicain* et libéré en rade de Port-des Barques le 6 avril 1795.

Delport, Pierre, curé de Couzou, fut interné dans la citadelle de Blaye.

Delsol, Pierre, (50 ans), né à Cressensac, curé de Mayrinhac-le-Francoal (Frankal), fut détenu au fort du Hà, à la citadelle de Blaye, et mourut à l'hôpital St-André de Bordeaux le 29 mars 1794.

Delvert, Etienne, curé de Strenquels, né à Martel, fut détenu aux Grandes Carmélites et au Pâté. Il mourut à l'hôpital de Blaye le 25 janvier 1794.

Desclaux, Antoine, prêtre, domicilié à Figeac, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Jeanty*.

Desclacs de la Nauze, Pierre-Jean, né à Lasvaux, curé de Martel, fut détenu à la citadelle de Blaye.

Devez, Antoine, né à Cahors, chanoine de St-Quentin, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Deynac, lazariste de la maison de Cahors, fut interné au fort du Hà.

Duclos, Antoine, Hebdomadaire à Figeac, fut interné au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Escalier, Guillaume-Pierre (40 ans), recollet, né à Ste-Jalle, diocèse de Valence, et domicilié à Cahors, fut détenu au fort du Hà, et mourut à l'hôpital St-André le 11 mars 1795.

Estans (Estang), Jean-Pierre, chanoine régulier de Cahors, né à St-Germain, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Faure, vicaire de Luzech, né à Cahors, fut interné au fort du Hà.

Faure, frère de la Chancelade, domicilié à Cahors, fut détenu dans la citadelle de Blaye.

Fourès, Antoine, du diocèse de Cahors, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Jeanty*.

Fourgoux, Joseph, né à Luzech, curé de St-Symphorien (près

Lauzerte) fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Fraysse, Jean-Pierre (55 ans), originaire de Gourdon, lazariste de la maison de Cahors, fut détenu au fort du Hà, à Blaye, et embarqué sur le vaisseau le *Jeanty*.

Galtier, Pierre, curé de Calviac, fut interné à Blaye.

Gaurel, Antoine, curé de Nuzéjouls, fut aussi interné à Blaye.

Garrigue (de la), Jean-Jacques, du diocèse de Cahors, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Garrigue (de la), Alexis, diacre, domicilié à St-Vincent-Rive-d'Olt, fut détenu au fort du Hà et renvoyé malade le 3 avril 1795.

Garrigue (de la), pro-curé de St-Vincent-Rive-d'Olt, fut interné au fort du Hà et renvoyé comme sexagénaire le 24 mars 1795.

Gaubert, lazariste de la maison de Cahors, né à Gourdon fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Gondalma, Jean-Baptiste, chanoine de Roc-Amadour fut interné au fort du Hà. Embarqué sur le vaisseau le *Jeanty*, il fut libéré en rade de Port-des-Barques, le 13 mars 1795.

Gouloumès, capucin, né au Vigan, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Jeanty*.

Guyot, archiprêtre de St-Cyr, fut interné dans la citadelle de Blaye.

Hauterive (d'), Jean-Pierre, prêtre bénédictin, né à Figeac, fut détenu au fort du Hà et mourut à l'hôpital St-André le 17 décembre 1794.

Lachaise, Jacques, curé de Lherm, fut détenu au fort du Hà et renvoyé comme infirme le 31 mars 1795.

Lacombe, Jacques, prébendé, originaire de Cahors et domicilié à Montauban fut détenu au fort du Hà.

Lacroix, Antoine (63 ans), curé de Mèzels, né à Baladou, fut détenu à la citadelle de Blaye et mourut à son retour, en réclusion, au séminaire de Cahors.

Lalande. Raymond, chanoine de Cahors, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Lamothe, Marcilhac, prêtre prébendé à Cahors, fut détenu à Blaye et embarqué sur le *Jeanty*.

Lamouroux, Jean, cordelier de la maison de Cahors fut détenu au fort du Hà et renvoyé comme infirme le 31 mars 1795.

Larnaudy, Pierre (54 ans), curé de Fargues, sa paroisse natale, fut interné au fort du Hà et à la citadelle de Blaye. Il mourut à l'hôpital de Blaye le 27 janvier 1795.

Larribe, Pierre (60 ans), curé de Fraysinhes, né à Lentillac, fut interné au fort du Hà et mourut à l'hôpital St-André le 23 août 1794.

Lascombe, chartreux à Cahors, fut détenu au fort du Hà. Il avait prêté les serments.

Louradour, Jean (52 ans), curé de Payrac, né à Beyssac (Corrèze), fut détenu à la citadelle de Blaye et mourut à l'hôpital St-André le 2 décembre 1793.

Lebrun, Jean-Paul, chartreux, originaire de Bagnères-de-Bigorre, en résidence à Cahors, fut interné au fort du Hà, embarqué sur le *Jeanty*, puis détenu à Brouage.

Ligier, Eustache, né dans le diocèse de Cahors, était chanoine prébendé de Montauban. Il fut interné aux Grandes Carmélites et à Blaye, embarqué sur le *Jeanty*, puis renvoyé dans sa famille à la Rochelle.

Lugan, François, curé de Bégous, fut interné à Blaye.

Luze, vicaire des Junies, né à Calviac, fut détenu au fort du Hà.

Magat, carme déchaussé, fut détenu à Blaye et mourut à son retour au séminaire de Cahors en détention.

Masbon (Masbou), Pierre, vicaire de Gaillac-de-Cajarc, fut interné au fort du Hà et renvoyé malade dans son département, le 24 mars 1795.

Martin, Joseph, prébendé à Cahors, fut détenu au fort du Hà.

Meynard. Gabriel, chanoine de Rocamadour, né à Bégoux, fut interné au fort du Hà, puis aux Catherinettes et mourut à Bordeaux.

Montagne, Armand, capucin de la maison de Cahors, fut détenu au fort du Hà et à Blaye, puis embarqué sur le *Jeanty*. (Curé de Molières après la Révolution, il mourut à Castelnau-Montratier en 1814).

Melon (74 ans, né à Martel), capucin, fut détenu à Blaye.

Murat, François, vicaire de la Ramière, né à Villefranche, fut interné au fort du Hà.

Parlange, Bertrand (40 ans), curé de Cieurac de Souillac, né à Souillac, fut détenu au fort du Hà, embarqué sur le *Jeanty*, puis interné à Brouage. Il mourut à son retour, en réclusion au Séminaire de Cahors.

Pébeyre, Géraud (38 ans) vicaire de La Boissière, né à Roc-Amadour, fut embarqué sur les *Deux-Associés*. Il mourut le 20 août 1794 et fut inhumé à l'Ile Madame.

Pistel, capucin de la maison de Cahors, fut interné à Blaye.

Poujol-de-l'Isle, Jacques (38 ans), vicaire de Lherm, né à Cazoulès fut embarqué sur les *Deux-Associés*, mourut le 29 août 1794 et fut inhumé, comme son cousin Pébeyre, à l'Ile Madame.

Pouzoulet, Jean-Pierre, né à St-Croix (Lot) et curé à la Mouillarède (Aveyron), fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*. Il mourut au Port-des-Barques en janvier 1795.

Pradines Joseph, chanoine régulier de Montauban, né à Limogne, fut interné au fort du Hà.

Pradines, Mathieu-Simon, prébendé, hebdomadier à Montauban, né à Limogne, fut interné au fort du Hà et à la citadelle de Blaye, puis embarqué sur le *Jeanty*.

Roulié, Guilhaume-Jean, curé du Boulvé, originaire du diocèse de Rodez, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Jeanty*.

Saint-Maurice (de), chanoine de Montauban, né à Cahors, fut détenu à la citadelle de Blaye.

Sellier, Eutrope (55 ans), lazariste de la maison de Cahors, fut d'abord détenu aux Grandes Carmélites. Après avoir été porté malade à l'hôpital St-André, il fut interné au fort du Hà, puis embarqué sur le *Républicain*.

Sol, Guillaume-François (65 ans), prieur au diocèse de Cahors, né à Lagardelle et domicilié à Toulouse, fut interné au Petit-Séminaire. Arrêté à Beaumont, il avait été retenu pour infirmités.

Solinhac, Barthélemy, curé de la Pannonie, né à Crégols, fut détenu au fort du Hà, puis à Blaye, et embarqué sur le *Jeanty*. Il avait prêté serment, mais l'avait rétracté.

Soulhac, Antoine-Jean, chanoine diacre de Roc-Amadour, né à Padirac, fut interné au fort du Hà, puis aux Catherinettes. Sexagénaire et infirme, il fut renvoyé dans son département le 26 mars 1795.

Taillade, Etienne, ex-jésuite, curé de Creysse, fut détenu à la citadelle de Blaye.

Talayssac, hebdomadier à Cahors, sa ville natale, fut détenu à Blaye et mourut à son retour à Cahors.

Teillac, Antoine prêtre du diocèse de Cahors, fut détenu au fort du Hà, embarqué sur le *Républicain* et libéré en rade du Port-des-Barques le 30 mars 1795.

Terral, Pierre, ancien prieur, né à Lacaune (Tarn), domicilié à Ganic, fut interné à Blaye

Trassy, Bernard, curé de Bonneville (Bonneviole), né à Bretenoux, fut détenu au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Tulles, Jean-Pierre, en religion P. Sixte, capucin de Cahors, fut détenu à Blaye. (Né à Trespoux en 1718 ; curé de Cavagnac après la Révolution; mort au Grand Séminaire de Cahors en 1818.

Turenne, Jacques, prieur de Comiac, fut interné à Blaye.

Valadier, Claude-Pierre, vicaire demeurant à « Tessogage, annexe de Prayssac » fut interné au fort du Hà et embarqué sur le *Républicain*.

Vernhier, aumônier des Ursulines à Cahors, tut détenu au fort du Hà, puis à Blaye, et embarqué sur le *Jeanty*.

Vibeau, Hugues (50 ans), prêtre, né à Cahors, fut interné an fort du Hà et mourut à l'hôpital St-André le 21 août 1794.

Vieillescaze, Antoine-Pierre, curé de St-Martin, fut interné au fort du Hà et renvoyé malade dans son département le 26 mars 1795.

Viscam, Hugues (50 ans), curé de Mondoumère (Mondoumerc) fut interné aux Grandes Carmélites et au fort du Hà.

Liste des prêtres déportés en vertu de la loi du 19 fructidor, an V (5 septembre 1797) *et détenus dans la citadelle de St-Martin-de-Ré et de l'Ile d'Oléron.*

(Daprès la liste générale de M.l'abbé Manseau).

Allagnon (Alaniou), Pierre, chapelain, né à Frayssinet-le-Gélat et domicilié à Cahors, fut conduit à Rochefort et déporté sur le vaisseau *La Bayonnaise*. Il mourut en mer après avoir donné l'exemple de la plus héroïque résignation, le 4 septembre 1798.

Bessière, Jacques-Martial (60 ans), né à Figeac et domicilié à Septfonts, arriva le 17 octobre 1798 à St-Martin-de-Ré et y mourut à l'hôpital le 18 octobre 1799.

Blavignac, Jean-Baptiste (39 ans), obituaire, né à Martel et domicilié à St-Maur-de-Martel, arriva le 26 mars 1799 à St-Martin-de-Ré. Il fut libéré le 15 avril 1800 et se retira à Cahors.

Caillac, Calixte (36 ans), professeur, né et domicilié à Cahors, fut déporté sur le vaisseau *La Décade* et mourut à Approuage le 17 août 1798.

Castel, Jean-Pierre (44 ans), curé, né à Grèze, domicilié à Aloignac (Alvignac). Arriva le 7 août 1798 à St-Martin-de-Ré et fut libéré le 27 février 1800. Il s'était évadé de Rochefort, mais il fut repris.

Couderc, Pierre (39 ans), desservant, né à Ste-Croix, domicilié à Montricours (Montricoux), arriva le 26 décembre 1799 à St-Martin-de-Ré et il fut libéré le 20 avril 1800. Assermenté et soumis, il se retira à Ste-Croix.

Lafage, André (57 ans), bénéficier, né à Cahors, domicilié à Toulouse, s'y retira après avoir passé moins d'une année à St-Martin-de-Ré et s'être soumis.

Lafaurie, Jean (56 ans), vicaire-desservant, né à St-Aurei[illegible] et domicilié à Floirac, fut déporté sur *La Bayonnaise* et mourut à Sinnamary le 7 février 1799.

Lagane, Pierre (33 ans), vicaire, né à St-Germain, domicilié à Cahors, arriva le 7 août 1798 à St-Martin-de-Ré et y mourut, à l'hôpital, le 11 octobre 1798.

Lescole, Mathieu (32 ans), vicaire, né à Isserdolus (Issen-

dolus) où il demeurait, arriva le 7 août 1798; il fut libéré le 21 janvier 1800 et se retira à Issendolus.

Martin, Jean-Pierre (33 ans), prêtre, né et domicilié à Bannes arriva le 26 décembre 1798, fut libéré le 21 janvier 1800 et se retira à Poitiers.

Pradel, Jean (49 ans), né à Gramat, arriva dans l'Ile d'Oléron le 7 mars 1799.

Ventach, Pierre (33 ans), né et domicilié à Mayrinhac-Lentour, arriva à St-Martin-de-Ré le 26 décembre 1799, fut libéré le 21 janvier 1800 et se retira à Mayrinhac-Lentour.

Tous ces prêtres ne restèrent pas à Bordeaux. Jean-Pierre Bessonnies, Jean-Baptiste Calmette de Rudel, Jean-Marie Lagarrigue, Pierre Vieillecaze furent ramenés du fort du Hà à Cahors, en vertu d'un arrêté du Directoire du département du Bec-d'Ambès basé sur les articles IV de la loi des 21 et 23 avril 1793 et IX de la loi du 26 août 1792, portant expressément que les prêtres exempts de la déportation, à cause de leur âge et de leurs infirmités, seront renfermés dans une maison particulière, dans le chef-lieu de leur département respectif.

D'autres ecclésiastiques et religieux sexagénaires et infirmes furent conduits, le 30 août 1794, des maisons d'arrêt dans la maison de réclusion des Catherinettes, faubourg St Seurin à Bordeaux. Quatre ecclésiastiques du département du Lot : Fouillac, Ménard, Bessières et Bessou entrèrent dans cet ancien monastère de religieuses et y moururent.

La plupart des ecclésiastiques et religieux furent transportés de Bordeaux dans les environs de Rochefort en novembre 1794 sur l'un de ces trois navires : Le *Gentil*, le *Républicain*, le *Dunkerque*.

Nous pouvons donner quelques détails intéressants sur le transport des prêtres déportés.

La lettre suivante annonce au Directoire l'arrivée à Bordeaux de ces vénérables ecclésiastiques :

« Cahors le 30 avril 1793,

» l'an II de la République.

» *Le Procureur-général-syndic du département du Lot au*

Procureur-général-syndic du département de la Gironde :

» Le citoyen Pierre Blanc (1), maître de bateaux de cette ville est chargé de conduire par eau 67 prêtres réfractaires aux lois de la République et condamnés à être déportés.

» Je vous ai prévenu le 17 du courant de l'envoi de ces prêtres, en vous envoyant extrait de la délibération du Directoire du département du Lot, avec copie de l'autorisation que les Représentants du peuple, délégués par la Convention nationale aux départements du Lot et de la Dordogne, ont donnée à ladite délibération. Le citoyen *Blanc* est chargé des extraits desdites délibérations et autorisation. Vous pourres les lui faire représenter, si vous en aviez besoin.

» Blanc est chargé de pourvoir aux frais du voyage et à toute la dépense qui sera faite tant pour l'aller, le séjour et le retour de la force armée qui est chargée de la conduite desdits prêtres. Je vous invite à les faire renfermer dans un lieu de sûreté et à les faire surveiller sans cesse jusqu'à leur embarquement, car vous pouvez croire qu'ils feront tous leurs efforts pour se soustraire à la juste punition qui est due aux maux *incalculables* dont ils se sont rendus coupables.

» Jespère, citoyen, que vous m'accuserez l'arrivée desdit 67 prêtres, dont vous prendrez les noms sur la réquisition que j'ai faite audit Blanc.

» *Le Procureur-général-syndic du département du Lot*

SARTRÉ, ayné. »

Le citoyen Blanc, dit La Redoute, accepta avec empressement la mission que lui confiait le Procureur général. Il trouvait là une occasion inespérée de satisfaire sa haine contre la religion (2) et les prêtres et de manifester ses sentiments révolutionnaires. Il était d'ailleurs d'un naturel méchant, audacieux et tenace.

Les prêtres condamnés à la déportation furent parqués sur

(1) Il habitait le faubourg Cabessut et était surnommé *la Redoute*.

(2) Il donna une preuve de sa passion antireligieuse, en tirant, dit-on, sur le Christ de la Cathédrale. Le gros orteil fut enlevé par une balle. On dit que la Providence vengea cet horrible sacrilège et que ledit Blanc eut un pied dévoré par la gangrène, ce qui amena sa mort.

trois bateaux, où ils étaient à l'étroit, et n'avaient comme nourriture que ce qu'il fallait absolument pour ne pas mourir de faim.

La nouvelle du transport des prêtres de Cahors à Bordeaux fut bientôt connue des populations riveraines. Elles étaient loin de partager en général les sentiments des révolutionnaires, et c'est avec peine qu'elles voyaient partir pour l'exil, et peut-être pour la mort, ces prêtres dont le seul crime était le refus d'un serment qui répugnait à leur conscience.

Les habitants de Grézels ne se contentèrent pas de gémir en secret sur le sort de ces innocentes victimes, ils eurent le courage de manifester leurs sympathies pour elles et s'ingénièrent à leur procurer de quoi faire le voyage sans trop souffrir de la faim. Une famille donnait du pain, l'autre du vin, celle-ci du confit d'oie, celle-là des volailles rôties, les plus pauvres, des œufs cuits dans l'eau bouillante.

Huit hommes se chargèrent d'offrir aux prisonniers toutes ces provisions renfermées dans des sacs. Ils se rendirent au bac de Grézels et, quand les bateaux furent en vue, ils exprimèrent par signaux le désir qu'ils avaient de les voir s'arrêter et attérir, mais le chef inhumain ne tint aucun compte de leurs signaux ni de leurs clameurs, et les bateaux continuèrent leur chemin.

L'un des huit porteurs de vivres eut une inspiration subite. « Allons, dit-il, à l'écluse de Puy-l'Evêque, il faudra bien qu'on s'arrête là. » Et sans songer à la distance de cinq kilomètres qu'il faudrait parcourir, les sacs de provision sur le dos, ils précipitèrent leur marche et arrivèrent à l'écluse en même temps que les bateaux. Là, ils pûrent enfin offrir leurs provisions aux malheureux déportés qui admirèrent le courage de ces bons paysans et les remercièrent avec effusion de leur générosité.

Il y avait au-dessous de Puy-l'Evêque, non loin de l'antique ville d'Orgueil, complètement ruinée aujourd'hui, une chaussée fameuse par les nombreux accidents arrivés à ceux qui avaient eu la témérité de la franchir. Blanc, mieux que personne, connaissait ce passage dangereux. Il dit aux patrons des deux premiers bateaux : — « Franchissez la chaussée. »

— Comment, répondirent ceux-ci, indignés, vous voulez noyer tous ces braves gens? Et que vous ont-ils fait? Vous voulez aussi nous perdre nous-mêmes? Venez donc avec nous et commandez la manœuvre. »

Ces paroles énergiques intimidèrent La Redoute qui se résigna à faire passer les bateaux dans l'écluse. Son sinistre projet avait échoué.

Nos déportés arrivèrent à Bordeaux au commencement de mai. Le procureur-général-syndic exigea de Blanc l'arrêté du Directoire, sanctionné par le Représentant du peuple en mission dans le Lot et la Dordogne. Le voici :

« *Le 16 avril 1793, l'an second de la République française, en assemblée du Directoire, séance extraordinaire, tenue publiquement en présence des citoyens Yzan, vice-président, Martin, Vaudot, Lagasquée, Flourens, Hérétien, Sartré, procureur-général-syndic, et Filsac, secrétaire-général ;*

» Le Directoire du département :

» Considérant que la loi du du 26 août 1792 condamne à la déportation tous les prêtres qui n'ont pas prêté le serment décrété par la loi du 26 novembre 1790 et celui de la Liberté et de l'Egalité ordonné par la loi du 14 août 1792 ;

» Considérant que cette loi n'est pas parvenue officiellement au Directoire, qui, cependant, en a une connaissance certaine, puisqu'elle est dans le Bulletin de la Convention ;

» Considérant que ces mesures de sûreté générale ont obligé de rassembler dans la maison de réclusion de Cahors un grand nombre de prêtres dont la conduite et le refus d'obéir aux lois mettaient la tranquillité publique du département dans le plus grand danger ;

» Considérant que le ministre de l'intérieur n'a pas encore donné connaissance au Directoire, du port de la République où ces prêtres devaient être conduits pour être déportés à l'île Saint-Vincent ;

» Considérant enfin que le logement de la maison de réclusion ne pourrait suffire au nombre des prêtres qui arrivent tous les jours et qu'il est instant de faire exporter ;

» Le Procureur-général-syndic arrête :

» Que les représentants du peuple, délégués par la Convention nationale auprès du département du Lot et de la Dordogne, seront invités de permettre au Directoire du département, de faire transporter lesdits prêtres incessamment à Bordeaux, qui est le port le plus voisin.

» Délibéré le susdit 16 avril 1793.

» Collationné conforme à l'original par nous président et secrétaire général du département du Lot.

» YZAN (Izarn), vice-président. FILSAC, secrétaire général. »

Les représentants du peuple Jean Pron et Saint-André autorisèrent, le jour même, le Directoire du département à « faire conduire, sous bonne et sûre garde, dans le port de Bordeaux les prêtres réfractaires détenus dans la maison de réclusion. »

Leur arrêté contient ces deux considérants :

» Que le Conseil exécutif (de Cahors) a mis dans l'expédition et l'exécution à cette loi un retard qui nuit essentiellement à la tranquillité publique ;

» Que dans ce moment de périls et de craintes, il importe surtout de purger l'intérieur de la République de tous les ferments de trouble qui pourraient l'agiter. » J. G.

Souffrances des prêtres déportés en 1793

Les listes déjà publiées nous font connaître le nom des prêtres déportés en 1793, le lieu de leur détention et les vaisseaux négriers sur lesquels ils furent embarqués, mais elles nous laissent ignorer les souffrances qu'eurent à endurer ces victimes de la Révolution. Le bel ouvrage de M. l'abbé Manseau : *Les prêtres et religieux déportés*, va nous aider à combler cette lacune.

I. Souffrances des déportés dans les prisons de Bordeaux, de Blaye et du Pâté

L'internement des prêtres dans les prisons de la Gironde dura près de deux ans. Les citadelles de Blaye et du Pâté, durent suppléer au défaut d'espace dans les prisons de Bordeaux.

A leur arrivée, les déportés furent accueillis par des huées et des injures. Les salles où les enfermèrent les gardes nationaux étaient vastes, mais ils y furent entassés comme un troupeau de moutons, couchant, la plupart, sur le plancher, sans matelas, ni couvertures. Tous les soirs, les officiers du bataillon en garnison, le sabre nu à la main, venaient les compter, sans les insulter toutefois.

Ceux qui furent envoyés au Pâté, situé dans un îlot de la rivière en face de la ville de Blaye, eurent pour logement des casemates humides et obscures, dont les murs ont quinze pieds d'épaisseur et où l'on ne reçoit le jour que par d'étroites meurtrières. « C'était le repaire des rats, des souris et des puces. » Ils devaient passer là deux hivers, souffrant à la fois du froid et de l'humidité. Dans les grandes marées, l'eau filtrait partout et avec une telle abondance que quelques détenus étaient obligés de tendre un parapluie au-dessus de leur lit pour avoir au moins leur tête à couvert.

Au mois de septembre 1793, le département du Bec d'Ambès (Gironde), prit le parti de renvoyer dans leurs départements tous les prêtres sexagénaires que la loi ne condamnait qu'à la réclusion. Il y avait alors 1044 prêtres internés dans les diverses prisons de la Gironde. Trente-huit prêtres du Lot retournèrent à Cahors aux frais de l'Etat, lesquels s'élevèrent à 1468 livres (1).

On transporta ensuite les malades du fort du Pâté dans l'ancien couvent des Grandes Carmélites. Ordre fut donné quelque temps après d'embarquer le reste des détenus pour Bordeaux. Les uns furent déposés à l'hôpital St André où l'on traita convenablement ceux qui étaient atteints de la gale; les autres furent placés au fort du Hâ.

On apporta un jour dans la cour du fort la table toute ensanglantée d'une guillotine. Les prêtres qui l'aperçurent du haut de la tour ne doutèrent pas que cet instrument n'eût été apporté pour les exécuter. Aussi se disposèrent-ils à mourir en se confessant les uns les autres. Mais on les laissa tranquilles dans leurs cachots; on leur accorda même la permission de monter sur la plate-forme pour prendre l'air.

(1) *Archives de Bordeaux*. Dossier L. 196.

Il y avait en face de la tour une haute maison où se cachait un prêtre insermenté. A un moment donné, les fenêtres du dernier étage s'ouvraient et tous ceux qui pouvaient tenir sur la plate-forme avaient la consolation de voir ce prêtre célébrer le saint sacrifice de la messe.

Du haut de cette même tour ils recueillaient par signes, au risque d'être surpris, les principales nouvelles du dehors.

Au mois de décembre, un grand nombre de détenus dans les prisons de Bordeaux furent reconduits à la citadelle de Blaye et au Pâté. Cette fois on les plaça au-dessus de l'étage qu'occupaient les soldats dans de petites chambres planchéiées, sans lits, sans draps, sans couvertures, et on ne leur donna de la paille qu'à prix d'argent. Ils étaient sous la tuile, mais ils avaient des cheminées où ils brûlaient le peu de bois que pouvaient leur vendre les soldats chargés de la garde.

Le plus grand calme régnait au milieu d'eux ; ils vaquaient à des lectures communes et à leurs exercices de piété. Ils arrivèrent même à pouvoir célébrer la sainte messe. Vers quatre heures du matin, pendant que les soldats logés au-dessous d'eux dormaient encore, ils se levaient en grand silence et l'un d'eux, au nom de tous, offrait au Dieu de force et de consolation la victime céleste. Cet état de choses se continua assez longtemps.

La nourriture des prisonniers, quand elle ne faisait pas défaut, consistait en un peu de pain et de l'eau. Et quel pain ! « Il avait, dit l'un des captifs (1), la couleur et la pesanteur de la terre, une odeur et un goût tellement détestables, qu'il fallait, pour le manger, qu'il fut assaisonné de la faim dévorante qui nous tourmentait. » — « Ce pain était tel, dit un autre déporté, qui si on l'eût jeté contre la muraille il y serait resté. » Encore la quantité nécessaire leur faisait-elle défaut. Au lieu d'une livre par jour qu'ils recevaient tout d'abord, la ration fut réduite à trois quarterons, puis à quatre onces et enfin à une livre tous les dix jours. On achetait quand on le pouvait, au poids de l'or, du pain, de la viande et des fruits.

Ceux de la citadelle de Blaye recevaient de temps en temps

(1) M. Leproust, chanoine de Tours.

de vieux harengs fermentés et infects. Ils les accomodaient avec de petits poreaux de vigne que les fermiers de la campagne leur vendaient, et auxquels ils ajoutaient des feuilles d'orties, de bettes et d'autres herbes ramassées dans leur cour.

Plus délaissés encore étaient les détenus dans l'îlot le Pâté. Ils attendaient parfois pendant trois jours la ration ordinaire de pain noir et ils étaient réduits, pour apaiser les tortures de la faim, auquelles plusieurs succombaient, à dévorer le peu d'herbes qui croissaient sur cette terre sablonneuse.

« Chose plus affreuse encore ! Quand l'un d'eux mourait dans la prison, ses compagnons, pour avoir sa portion de pain, ne le déclaraient que lorsqu'ils craigneient de périr d'infection.

» Nous devons dire néanmoins, que la charité industrieuse de quelques bonnes personnes leur faisait imaginer des stratagèmes pleins de périls pour adoucir l'extrême rigueur du sort des captifs (1). »

Il n'est pas étonnant que de si grandes misères amenassent dans les prisons une mortalité effrayante. C'était le moindre souci des proconsuls et du gouvernement.

On finit par ôter aux prisonniers de Blaye le moyen de se procurer des vivres supplémentaires ; car, sous prétexte de visiter leurs malles et d'enlever les objets de piété qu'elles renfermaient, on leur prit tout l'argent et tous les objets précieux qu'ils avaient conservés jusque-là.

On fit cependant un traitement à ceux qui voulurent et purent travailler.

Le samedi 2 août 1794, on les rassembla sur la terrasse et on leur proposa de se mettre à l'ouvrage le lendemain. Ils firent observer que le lendemain était un dimanche. — « C'est précisément parceque c'est un dimanche que l'on vous fait travailler », leur fut-il répondu.

— « Si vous ne travaillez pas demain, on vous mènera au cachot. »

— « A la guillotine, si vous voulez ! Nous sommes prêts à souffrir la mort plutôt que de violer la loi de Dieu et de l'Eglise. »

(1) M. l'abbé Manseau cite, à la suite de ce passage, le nom de ces personnes charitables : Mlles Plichon, Deyrem ; MM. Billonneau, Chéty etc.

Il fut convenu qu'ils n'auraient pas de pain ce jour-là.

On leur apportait quelquefois de la viande les vendredis et les samedis, mais ils n'y touchaient pas.

Pendant trois mois et demi, on les fit travailler comme des forçats pour le service de la citadelle. Malheur à celui qui n'avait pas assez de force pour faire ce qui était prescrit. La moindre punition qu'on lui infligeât consistait à lui retrancher une partie de sa nourriture.

II Souffrances des déportés sur les vaisseaux négriers

Le 9 thermidor (27 juillet 1794) fut pour la France un jour de bonheur. On a calculé que 900,000 personnes sortirent de leurs prisons ou de leurs retraites après la chute de Robespierre. Il n'en fut pas ainsi des prisonniers de Bordeaux et de Blaye ; les portes de ces prisons ne s'ouvrirent que quatre mois après pour donner aux détenus des prisons non moins cruelles.

Les déportables affluaient de plus en plus vers Bordeaux. Au commencement de novembre, Isabeau donna l'ordre de les embarquer sur des vaisseaux et de les conduire, malgré le texte de la loi qui désignait la Guyane, sur les côtes d'Afrique, afin de les exposer à devenir les esclaves des Turcs ou la proie des lions et des tigres.

Les infirmes et les sexagénaires furent exemptés. Malgré ce triage humanitaire, sept ou huit cents prêtres furent chassés *du sol de la liberté*.

Les trois navires : le *Jeanty*, le *Dunkerque* et le *Républicain*, anciens négriers faits pour loger chacun environ cinquante esclaves furent armés au port de Rochefort et dirigés vers Bordeaux pour l'embarquement des prêtres déportés. Cet embarquement se fit le 15 brumaire an III (5 novembre 1794) et le 5 frimaire (25 du même mois). Le 12 frimaire (2 décembre), les vaisseaux descendirent la Gironde

Les malheureux déportés furent entassés sur ces vaisseaux. Le *Jeanty* seul en contenait 250 ; le *Dunkerque* et le *Républicain* n'en renfermaient pas moins de trois cent cinquante. Ce dernier vaisseau, ainsi que le *Jeanty*, terminèrent leur chargement à Blaye.

L'embarquement à Bordeaux se fit au milieu des sarcasmes et des huées de la populace. De tous côtés, sur le passage des condamnés, on entendait le chant de la *Marseillaise* et de la *Carmagnole*. A Blaye, au contraire, les habitants accompagnèrent les détenus jusqu'au port, leur pressant les mains en pleurant et se recommandant à leurs prières.

Nous passons sous silence l'excès des incommodités et des souffrances de ces pauvres prêtres. Entassés sur le pont pendant le jour, dans l'entrepont pendant la nuit, en proie à la vermine et aux vexations arbitraires des chefs, sans parler du manque de vivres, de vêtements et de remèdes, rien ne saurait peindre ce genre de martyre trop ignoré jusqu'à ce jour. Qu'on lise, pour en avoir une idée, les trois chapitres si émouvants du beau livre de l'abbé Manseau, qui portent ces titres : *Les prisons flottantes*, *Le pont* et *L'entrepont*.

Le 17 décembre les trois vaisseaux, arrivés à Royan le 6, prirent le large. Ils voguaient depuis deux jours sur la haute mer lorsque survint une affreuse tempête, dans laquelle tous eussent péri sans les bras de plusieurs de ces prêtres, qui aidèrent à la manœuvre, et sans l'habileté du pilote.

Le danger était passé quand le bruit du canon vient tout à coup retentir sur les flots. Les commandants redoutent une attaque soudaine des flottes anglaise et espagnole combinées, qui croisent dans ces mers pendant que Charrette combat dans la Vendée. Craignant de tomber entre les mains de leurs ennemis et de voir leurs victimes délivrées, ils font immédiatement changer les voiles pour rebrousser chemin vers l'embouchure de la Charente

Là se trouvaient d'autres vaisseaux, sur lesquels étaient détenus et martyrisés un grand nombre de prêtres, dont plusieurs apartenaient au diocèse de Cahors.

Détail touchant! les nouveaux venus, pour se faire reconnaître de leurs confrères, entonnèrent une petite symphonie à laquelle ceux-ci répondirent par de chaleureux applaudissements. Ils obtinrent même la permission de se visiter mutuellement, mais ils ne pouvaient plus se reconnaître entre parents et amis, tant les souffrances les avaient amaigris, desséchés, réduits à rien. Quoiqu'ils commençassent à tomber dans la dé-

tresse, les déportés de Bordeaux, moins malheureux encore que ceux de Rochefort, offrirent à ces derniers tout ce dont ils pouvaient disposer : argent, linge, habits, souliers. Ils voulurent qu'entre eux tout fut en commun.

Ces visites réciproques bannirent l'implacable ennui du cœur des détenus. Ils s'entretenaient souvent ensemble de la foi, du courage et de la résignation héroïque de leurs confrères morts dans cette cruelle épreuve.

III. Délivrance. — Mortalité

Les déportés de Rochefort quittèrent, au commencement de février, le Port-des-Barques pour se rendre à Saintes avec le regret de partir sans emmener leurs confrères de la déportation de Bordeaux.

L'agent national du district de Rochefort écrivant le 9 mars 1795 au comité de sûreté générale à Paris pour lui annoncer la mise en liberté des prêtres détenus dans les maisons d'arrêt de Rochefort, ajoute : « Il existe encore en rade du Port-des-Barques, à bord des vaisseaux le *Jeanty*, le *Républicain* et le *Dunkerque* environ six cents prêtres dont la position est actuellement extrêmement dure. Le peu de hauteur de l'entrepont où ils se tiennent habituellement les soumet à une attitude gênante, et leur grand nombre, dans un lieu extrêmement resserré, les expose à une incommodité permanente et leur présage une épidémie mortelle que la saison du printemps qui va s'ouvrir, ne fera qu'avancer. L'humanité réclame qu'ils soient promptement retirés de ces vaisseaux (1). »

Les déportés furent officieusement invités à demander leur élargissement en donnant simplement leur nom, l'époque de leur arrestation et le nom de leur district. Le plus grand nombre, craignant qu'on n'appuyât leur demande sur des considérations indignes de leur caractère, résolurent de mourir plutôt que de faire un des serments révolutionnaires et impies, ou de paraître les avoir prêtés.

Ceux qui consentirent à donner les renseignements demandés

(1) Archives du département de la Charente-Inférieure.

employèrent cette formule qui eut semblé extravagante un an auparavant. « Un prêtre catholique, apostolique et romain, inviolablement attaché à ses principes religieux, ami de la paix et du bon ordre, détenu et déporté pour avoir refusé toute espèce de serment, réclame votre protection pour obtenir sa liberté; il n'oubliera jamais ce bienfait. »

Le 2 avril, jour du jeudi saint, les prêtres captifs sur les vaisseaux de Rochefort firent solennellement la Pâque si chére et tant désirée.

Ce fut à cette époque que l'abbé Gillet, prêtre chartreux, proposa aux ecclésiastiques déportés à bord des vaisseaux le *Jeanty*, le *Dunkerque* et le *Républicain* de signer l'engagement de célébrer tous les ans deux messes : 1° pour remercier Dieu de sa miséricordieuse protection ; 2° pour demander les uns pour les autres une sainte mort; 3° pour prier en faveur des associés défunts. Parmi les signataires nous trouvons le nom de *Roulié*, curé du Boulvé (Lot).

Le dimanche de Quasimodo, 12 avril 1795, arriva enfin le décret libérateur signé par Legendre pendant qu'il était à table aux Tuileries avec ses collègues, s'y régalant comme des rois. Malheureusement les listes dressées à la hâte étaient incomplètes Cent cinquante prêtres environ durent attendre un nouveau décret. Ils restèrent à bord jusqu'au 26 avril. A cette époque les malades furent recueillis à l'hôpital de Rochefort, les autres furent conduits à Brouage, petite ville à dix kilomètres de Rochefort, où ils se trouvaient encore plus d'un an après leur internement. Six prêtres de Cahors y attendaient leur délivrance. Deux d'entre eux, les R. P. Bos, cordelier, et Delbourg, dominicain, y moururent victimes de l'insalubrité du climat.

Le navire le plus éprouvé par la maladie et la mort fut les *Deux-Associés*. D'après un rapport du 30 août 1794, sur 497 déportés, 245 étaient morts et 144 malades à l'hôpital. Il ne restait à bord que 108 prêtres.

Les morts furent presque tous enterrés à l'Ile d'Aix et les malades portés à l'Ile Madame. Ils étaient là sous des tentes, d'abord sans lits et sans hamacs, couchés dans les sillons d'une terre fraichement labourée, puis sur de mauvais lits, attendant la mort comme une délivrance. Ils avaient toutefois la consola-

tion d'avoir pour infirmiers des confrères qui trouvaient le moyen de leur procurer les derniers sacrements (1).

Le 30 octobre 1794, le conseil de santé déclara l'hôpital de l'Ile Madame fermé et l'on dirigea les prêtres sur leurs anciens vaisseaux. Il ne devait plus y avoir en ce moment que 274 survivants, restes glorieux d'une légion de plus de huit cents confesseurs de la foi et de martyrs. Les sables de l'île d'Aix possédaient 210 dépouilles de ces saintes victimes. L'île Madame en renfermait 275. Les rives de la Charente en différents endroits comptaient aussi une centaine de sépultures. J. G.

Souffrances des déportés en 1798

Si nous étions encore au commencement du siècle qui touche à sa fin, la liste des prêtres du diocèse de Cahors qui furent déportés à la Guyane après le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), suffirait pour l'édification des lecteurs. A cette époque tout le monde connaissait par diverses relations les horribles souffrances que ces martyrs avaient dû supporter, et il était impossible d'y penser sans ressentir une immense pitié pour les victimes, une profonde indignation contre les bourreaux.

Il n'en est plus ainsi à l'heure actuelle. Sans doute on sait encore que les déportés du Directoire périrent presque tous de misère et de faim : mais on se dit que la rélégation avait succédé à l'échafaud ; on ne voit plus dans les déserts de la Guyane qu'un lieu d'exil, et les tyrans raffinés, qui envoyèrent mourir là-bas des centaines de malheureux, bénéficient de leur apparente modération. La *guillotine sèche*, comme Tronson Ducoudray appelait la déportation, n'inspire plus d'horreur.

Et pourtant bien des fois les exilés de Sinnamary envièrent à juste titre, le sort des victimes de la Terreur, et les marches de l'échafaud avaient été bien plus faciles à gravir que cette lente agonie à supporter. Il y eut des martyrs en 1798 comme il

(1) Les saintes huiles, faciles à cacher, ne manquèrent jamais aux mourants. On dit aussi qu'un prêtre avait pu garder sur sa poitrine les saintes espèces qu'il donnait en viatique.

y en avait eu en 1793; leur martyre pour être moins sanglant n'en fut pas moins atroce, et c'est bien une longue page que l'Eglise de France, déjà si éprouvée, dut encore ajouter aux actes des martyrs : *Acta, seu passiones martyrum.*

Il convient, ce semble, de ne pas oublier ces faits, et c'est pourquoi le catalogue des Confesseurs de la Foi déportés à la Guyane doit avoir son complément dans un tableau fidèle des souffrances qu'ils eurent à supporter. Pour tracer ce tableau, nous avons le choix entre plusieurs relations extrêmement émouvantes; voici le résumé de celle que fit paraître en 1807 un des déportés de la *Décade*. Le chansonnier L.-A. Pitou n'était pas exilé pour le nom de Jésus-Christ, mais pour quelques couplets satiriques à l'adresse des *Directeurs ;* en racontant ses propres souffrances il a raconté celles de tous ses compagnons d'infortune, et il n'a pu s'empêcher de leur rendre un glorieux témoignage.

I. Premières épreuves. — La prison de Saint-Maurice

Les souffrances des déportés avaient commencé longtemps avant leur arrivée sur le sol pestilentiel de la Guyane.

Pour la plupart d'entre eux, longtemps poursuivis et traqués dans leur pays comme des bêtes fauves, elles avaient commencé avant même leur arrestation.

Une fois arrêtés, aux inquiétudes de la proscription, ils avaient vu succéder les rigueurs et les humiliations de la captivité, les outrages de la vile populace, les brutalités des gardiens, l'horreur des cachots, souvent même la faim, et parfois des tourments impossibles à décrire.

Voici comment on nous dépeint la prison de Saint-Maurice, à Rochefort où un groupe de proscrits devait s'embarquer pour les déserts du nouveau monde.

— « Le petit Pluton prend son paquet de clefs et nous conduit dans une grande salle, nommée chapelle de Saint-Maurice. Nous passons avec effort par une porte extrêmement étroite et haute de deux pieds. Les verroux se referment sur le champ. Nous voilà au milieu de 70 prêtres, destinés comme nous au voyage d'outre-mer. Nous attendions au moins une botte de paille pour

nous coucher..., mais ces messieurs nous font un lit avec des valises et des serpilières...

» Le 26 février, le soleil a à peine dissipé les nuages du matin quand nous ouvrons nos yeux rouges et mouillés de larmes.... Nous nous conformons à l'exemple de nos compagnons d'infortune qui offrent leur maux à l'Eternel et lui demandent la patience.

» A huit heures, on nous sert un pain noir, dans lequel nous trouvons du gravier qui nous brise les dents, des pailles, des cheveux et cinquante immondices ; on croirait que le boulanger l'a pétri dans le panier aux balayures.

» Poupaud (le geôlier) jure comme un comité révolutionnaire quand nous ne sommes pas assez lestes pour emporter un très petit broc de vin très aigre dont la nation nous fait cadeau pour la journée. Six détenus profitent de ce moment pour emporter les baquets où chacun a vaqué à ses besoins depuis 24 heures. Ces bailles sont découvertes et plusieurs couchent auprès. Ce spectacle nous révolte, mais les plus anciens nous invitent au silence. Quand ils font ces représentations à Poupaud, il leur répond avec un rire sardonique : « Oh ! oh ! vous n'y êtes pas ! « Quand vous serez ici trois ou quatre cents, comme en 1794, « faudra bien que vous appreniez à vivre; une partie se cou- « chera et l'autre restera debout. »

« Le soir, notre salle ressemble à un champ de bataille jonché de morts. »

II. A bord de la Charente

Le 12 mars (1798), les prisonniers de Saint-Maurice s'embarquèrent sur la *Charente*; l'embarquement ressemblait à une marche funèbre.

— « Le tambour bat aux champs pas redoublé.... Ce prêtre proscrit, habillé en voyageur, parait émigrer pour l'autre monde. Ce prélat respectable est chargé comme un homme de journée; on le prendrait pour un échappé du bagne. Les honnêtes gens ferment leurs croisées pour pleurer en liberté. »

Le séjour à bord de la *Charente* fit regretter celui de la prison — « Nous n'avons dans l'entrepont que l'espace compris

entre les cuisines et le grand mât : pour chacun, c'était cinq pieds en longueur et deux de hauteur. La vue de ce gouffre vous ferait invoquer la mort. Quelle nuit !... La peste nous paraît inévitable, et nous n'espérons voir notre sort amélioré que par la mort de la moitié de nos camarades. L'échafaud est un trône auprès de ce genre de supplice ; l'homme en y marchant jouit encore du plaisir de respirer ; mais ici il doit succomber dans des convulsions effrayantes sur le cadavre de celui qui le tue même après sa mort par la place qu'il occupe encore.

« Nos hamacs mal suspendus se lâchent et plusieurs d'entre nous tombent sur l'estomac de leurs camarades....

« Nous éprouvons trop de souffrances pour n'être pas indifférents sur la vie animale : elle est frugale. Nous sommes tous munis d'un gobelet de fer blanc, d'une cuiller et d'une fourchette qui restent toujours suspendues à notre boutonnière. On dîne à midi. Toutes les tables sont composées de sept personnes ; chacun a sa *cuisinière :* c'est une brochette de bois qui traverse les morceaux de viande de sept convives. La ration est emmaillotée avec du fil afin que rien ne se perde dans l'immensité de la chaudière. Un petit baquet sert de plat à la société qui mange à la gamelle ; chaque convive est marmiton à son tour, et lave l'auge dans l'eau de mer. »

III. A bord de la Décade

La *Charente* ne devait point traverser l'Atlantique ; à peine arrivée en pleine mer, elle fut attaquée par les croisières anglaises et obligée de revenir vers la côte. L'ennemi l'ayant mise hors de service, les déportés furent transvasés sur la frégate la *Décade*, où ils se trouvèrent encore plus à l'étroit.

Voici quel fut le régime des prisonniers à bord : — « Le déjeuner avait lieu à 7 h. 1/2. Pour sept personnes, un bidon contenant sept boujearons d'eau de vie (une chopine moins un huitième, mesure de Paris), et trois biscuits pesant au total 14 onces. Ces biscuits sont si durs que le moins édenté est réduit à les briser entre deux boulets, ce qui n'empêche pas que huit jours après on y trouvera des vers de la longueur du doigt.

« Les habits sont pleins de buveurs de sang et de comités ré-

volutionnaires. Les indigents sont en si grand nombre que la malpropreté est inévitable. Les léproseries juives étaient des palais à côté de notre dortoir. Les aliments se corrompent aussitôt qu'on les met à l'entrée de ce gouffre. »

Dans ces affreuses conditions, la traversée dura cinquante jours, du 19 avril au 10 juin. Les bourreaux avaient trouvé moyen de faire envisager à leurs victimes l'arrivée à Cayenne comme une délivrance, et le séjour dans ce pays comme un régime de liberté. Toutefois si plusieurs se firent cette illusion, ils ne tardèrent pas à être détrompés : ils n'avaient fait tout au plus que s'habituer à la souffrance.

IV. Séjour à Cayenne

Les déportés de la *Décade* étaient au nombre de 193. Une moitié devait être répartie dans un espace de 130 lieues et abandonnée à elle-même ; l'autre devait être gardée à vue et confinée dans un désert. Mais avant que le sort de chacun fût fixé, plusieurs succombèrent à la fatigue et aux maladies engendrées soit par les mauvais traitements, soit par le climat.

— « Nous passions à l'hôpital les uns après les autres.... Aujourd'hui mon voisin se porte bien, demain il a la fièvre chaude, après demain, on le porte en terre. Il y a huit jours que Bourdon de l'Oise et Tronson-Ducoudray étaient à la chasse ; avant-hier ils buvaient du punch et projetaient une partie pour le lendemain : ils sont enterrés ce matin, et Brottier qui les a soignés dans leurs derniers moments est mort hier au soir d'un coup de soleil. L'air et le soleil de la Guyane sont les venins les plus subtils ; aucun de nous n'est dangereusement malade ; au mois d'octobre la moitié sera morte. »

Cependant tous les colons demandaient à recueillir dans leurs maisons un déporté dont ils seraient responsables : — « Ils s'informaient de la moralité de chacun et choisissaient ainsi en tâtonnant ; tous étaient mus du saint désir d'arracher un malheureux au gouffre dévorant de Konnanama, où devaient aller tous ceux qui ne trouveraient point d'asile et qui n'auraient pas les moyens de former à leurs propres frais un établissement. »

Une centaine environ furent assez heureux pour se placer de la sorte chez les colons de la Guyane ou pour fonder des maisons de commerce. Nous allons voir que ce fut pour eux un bonheur très relatif.

V. Les déportés à la résidence de Kouron

Pitou et six autres déportés, dont trois seulement étaient prêtres, louèrent à Kouron une case et s'y adonnèrent au commerce. Ils s'y rendirent le 27 juillet et s'installèrent avec quelques marchandises. Le premier de ces négociants improvisés décrit en ces termes le climat de sa résidence :

— « Ce climat n'offre que l'aspect de l'intérieur d'un tombeau. Nous ne pouvons dormir ni jour ni nuit ; des nuées d'insectes se reposent sur les cases au commencement et à la fin de l'hivernage. Les bords de la mer, des étangs et des rivières sont noirs de petits vers qui changent d'existence et de peau dans moins d'une heure, pour prendre des ailes, un aiguillon et une trompe aspirante pour pomper le sang dont leur dard a brisé l'enveloppe. Ils occasionnent d'abord une crispation peu sensible qui devient bientôt insupportable.... Les prairies, les bois, les maisons sont pleines de mouches ignées.... Les moustiques ou brûlots, les makes, les maringouins dont la piqûre est celle des cousins en France, nous forcent à devenir naturalistes. Le soleil nous brûle durant le jour, les insectes nous dévorent pendant la nuit ; le chagrin est toujours à nos côtés.... Le soir en nous déshabillant, nous nous grattions jusqu'au sang : notre peau était couverte de tiques et de poux d'agouty. Cette vermine est un des fléaux d'été de la zone torride.... Vous ne pouvez marcher dans aucune savane sans en être rongé.... »

On comprend qu'au milieu de tant d'ennemis, l'association des sept déportés ne resta pas longtemps au complet. Pitou écrit au bout d'un mois, au commencement de septembre :

— « La maladie nous a déjà entamés ; nos vivres sont à moitié consommés, nous ne vendons plus rien, nous n'avons point de plantage, point de canot pour aller à la pêche, point de nègres chasseurs, point de cultivateurs. Givry et Noiron, qui sont très malades ont trouvé à se placer chez le maire du canton ; le maire

de Makouria se charge de Pavy qui ne se porte pas mieux; Cardine, moribond est porté dans la maison de M. Colin (où il expira le 10 octobre). Nous ne restons plus que trois à la case, et déjà nous pesons nos vivres : 70 livres de riz pour tout le temps que nous resterons à la Guyane française. Quelle perspective! il faut que nous devenions la pâture des bêtes féroces, où que les habitants se chargent gratuitement de notre nourriture et de notre entretien. »

Après avoir ajouté que les nègres leur avaient voué une haine mortelle, Pitou n'a-t-il pas le droit de conclure que la mort est préférable à une telle existence ? Et pourtant il ajoute encore : — « Mais nous n'avons cueilli jusqu'ici que des roses : dans peu de jours, il ne nous restera que des épines. »

En effet, les détails suivants sont encore plus affreux : — « Nous tombons malades tous trois, sans pain, sans gardes, sans voisins.... Je ne me souviens plus de rien depuis le 1er octobre jusqu'au 10 novembre, et j'ai perdu connaissance presque jusqu'à cette époque. »

Sous les tyrans les plus féroces, on a vu parfois les geôliers s'apitoyer sur le sort des victimes qu'ils gardaient pour le bourreau ; voici les ordres qu'avaient envoyé les geôliers du directoire à Cayenne : — « Vous surveillerez les déportés de très près ; vous épierez leur démarche et leur conduite ; s'ils bronchent, mandez-le moi, et faites-les partir sur le champ bien escortés : ils seront très sévèrement punis. » *Signé:* Desvieux, *commandant la place de Cayenne.*

A bout d'expédients, les trois infortunés résolurent de demander du pain à l'agent Brunel qui répondit sèchement: « Néant à la requête. »

Les sauvages furent moins inhumains : une négresse libre, nommée Dauphine, recueillit un d'entre eux, Saint-Aubert.

Le deuxième, Margarita, curé de St-Laurent, à Paris, ayant trouvé une place chez le régisseur de Pariacabo, il ne restait plus à la case de Kouron que Pitou. A son tour, il fut reçu chez un colon qui avait aussi donné asile à Cardine.

A partir de ce moment, les six survivants de l'association eurent au moins du pain, et sauf les tristesses de l'exil, ils purent croire leurs épreuves terminées.

Qu'étaient devenus ceux de leurs compagnons d'infortune que l'administration avait dû garder à sa charge ? — C'est ce qu'il nous reste à retracer...

VI. Les déportés dans le désert de Konnanama

Nous avons dit que tous les prisonniers qui manquaient de ressources pour fonder un établissement et ne pouvaient trouver aucune place chez les colons, devaient être relégués dans le désert de Konnanama.

Cette horrible solitude, aujourd'hui abandonnée, est située à trente lieues environ au Nord-Ouest de Cayenne, dans l'intérieur des terres.

Les captifs savaient par avance les tourments qui les y attendaient. L'ingénieur Chapel, envoyé pour visiter les lieux, avait dit: — « Konnanama sera le tombeau du plus grand nombre de ces malheureux ; il serait moins inhumain de les tuer sur le champ à coups de fusil : on leur épargnerait ainsi les souffrances d'une longue agonie. »

Tous les habitants de Cayenne les exhortaient à éviter à tout prix cet épouvantable exil : — « Sauvez-vous du désert à quelque prix que ce soit », leur criait-on de toute part en versant des larmes.

Enfin, il était notoire que le gouvernement, par un infâme calcul, voulant se débarrasser d'eux sans se couvrir de leur sang, ne les envoyait là que pour mourir.

C'était en effet un véritable enfer, un lieu brûlé par les ardeurs du soleil, inculte et peuplé de serpents. L'inspecteur Prévost, digne de la confiance du Directoire, y avait fait construire à la hâte quelques *karbets*, c'est-à-dire quelques mauvaises huttes, dont une seule, la sienne, était habitable ; les autres devaient servir moins à loger qu'à étouffer leurs habitants.

Ces infortunés, au nombre de 93, y arrivèrent le 6 août, et en arrivant furent ainsi harangués :

— « Songez bien que vous êtes ici sous ma surveillance et responsabilité. Nul ne s'écartera du poste à plus d'une journée. Vous aurez l'appel matin et soir comme à Cayenne; je vous invite à n'y pas manquer sous peine de punition corporelle. Je

défends à aucun de vous d'approcher de ma case. Si on a quelque réclamation à m'adresser, on me fera appeler par un sergent ou par un militaire. Le gouvernement m'ordonne de n'avoir aucune liaison avec vous, et je ferai fusiller le premier qui osera remuer. Je vais vous donner connaissance des intentions du gouvernement. »

Ces intentions étaient que, la Guyane manquant de nègres et de cultivateurs, les déportés fussent employés à faire des abattis, avec l'espérance d'être autorisés à s'établir dans quelque canton de la savane; mais on ne leur fournissait pour cet ouvrage que quelques *souches* de bétail, quelques outils aratoires, et on leur laissait le soin de se procurer des travailleurs d'ailleurs introuvables.

Les arrivants furent d'abord distribués sous six halles. La première nuit, une moitié resta debout pour entretenir de grands feux dont la fumée devait chasser une nuée d'insectes, et permettre ainsi à l'autre moitié de prendre un peu de repos.

Au bout de quinze jours, voici quel était l'état du poste : — « L'hôpital et les karbets sont pleins de malades; les ongles leur tombent; leurs jambes et leurs corps sont enflés, gluants, pleins de pustules, infectant l'air... Les nègres et les fripons se coalisent pour leur arracher toutes leurs ressources, tous leurs effets. »

— « Dans un mois, la peste fit tant de ravages qu'aucun des déportés n'avait la force de se traîner jusqu'à la rivière » dont l'eau saumâtre était leur seule boisson.

— « Tous les fléaux de la colonie les assaillirent en même temps. Les nègres exigeaient 24 sous pour extirper sur leur corps les *chiques* ou *piquants de cendres*. Les déportés indigents, ne pouvant fournir cette somme, avaient une telle quantité de ces insectes que leur cadavre encore vivant tombait en lambeaux, rongé par les vers. »

D'autres infortunés « attaqués par la dyssenterie, ne pouvant se remuer, exhalaient une odeur si infecte que nul n'osait s'en approcher ; ils périssaient ainsi, les vers s'attachant aux parties internes déjà ulcérées et sanglantes. »

On pense bien que si les vivants étaient ainsi traités, les morts ne l'étaient pas mieux. — « Tous ceux qui mouraient sans suc-

cession étaient dépouillés, leurs cadavres étaient jetés tous nus dans les karbets, et les nègres refusaient de les inhumer à moins que les autres ne se cotisassent pour la somme de 12 ou 18 francs. Prévost voulut obliger les survivants à ensevelir les morts, et quelques-uns faillirent être fusillés pour avoir répondu que c'était aux bourreaux à enterrer leurs victimes. »

Quant à ceux qui laissaient quelque avoir, soit en espèces soit en vêtements, leur succession, inventoriée aussitôt, revenait à la caisse du trésor.

Nous voudrions pouvoir mettre sous les yeux du lecteur la gravure qui se trouve au commencement du 2e volume du *Voyage à Cayenne*, représentant une scène d'inhumation à Konnanama ; mais il faut renoncer à la décrire... les nègres pesant sur les corps pour les faire entrer dans la fosse trop étroite ; Prévost dansant avec ses maitresses sur le champ de mort, etc. ; notre plume se refuse à écrire ces horreurs.

Décidément le Directoire avait trouvé un excellent moyen de supprimer ses adversaires sans qu'on pût entendre leurs plaintes, et il sut en user. Le 9 octobre les déportés de la *Décade* survivants virent arriver au milieu d'eux 74 nouveaux proscrits apportés par le bâteau la *Dépêche*. — « Ces malheureux ne tardèrent pas à gagner la peste et à peupler les sombres bords de la rivière. »

Il faut dire pourtant que ces abominations eurent une fin, trop tard malheureusement pour ceux qui avaient succombé. Desvieux, non suspect de faiblesse, étant venu visiter Konnanama, frémit d'indignation au spectacle des malades et des moribonds. Il appela Prévost et le réprimanda en présence des déportés. Le misérable inspecteur, aussi lâche que cruel, se mit à pleurer et se jeta aux genoux du commandant ; mais en vain, il fut congédié, cassé et envoyé à Cayenne. Les exilés entendirent quelques paroles de consolation, les malades reçurent quelques soins et on s'occupa d'améliorer le régime commun.

On fit plus : l'honorable commandant rédigea un rapport sur l'état du poste ; il constata qu'un tiers des déportés était mort en deux mois, et que les deux autres tiers étaient moribonds ou malades ; il reconnut enfin que les karbets de Konnanama étaient absolument inhabitables. Qnelques semaines plus tard, les

débris de la lamentable colonie étaient transférés à Sinnamary. C'était toujours l'exil sur une terre lointaine et meurtrière ; mais, après des maux épouvantables tout adoucissement est considéré et accepté comme un immense bienfait. C'était d'ailleurs le prélude du retour dans la patrie.

VII. Patience et résignation des prêtres déportés

Le tableau que nous venons de retracer ne donne qu'une idée des souffrances physiques infligées aux victimes de la révolution fructidorienne. Aucun historien, aucun déporté n'a essayé de dépeindre leurs souffrances morales. Après ce que nous avons dit, faut-il regarder cette peinture comme impossible ou comme trop facile ?...

Mais quelle fut au milieu de ces terribles épreuves l'attitude des prêtres de Jésus-Christ ?

Ils étaient hommes, et la faiblesse est le lot de la pauvre humanité. Par suite, vu leur nombre, il fallait s'attendre de la part de quelques uns à quelques défaillances. Toutefois s'il y en eut, elles furent extrêmement rares. Au dire de l'auteur que nous avons suivi, un seul des prêtres déportés sur la *Décade* aurait cédé au désespoir et mis fin à ses jours en se jetant à la rivière; encore faut-il observer que la relation officielle de sa mort écarte à son sujet tout soupçon de suicide.

L'immense majorité des Confesseurs de la Foi envoyés à Cayenne, sinon l'unanimité, donna d'autres exemples. Ces ministres d'un Dieu crucifié se souvinrent de leur maître et surent après lui porter une lourde croix au sommet du calvaire. Tous leurs compagnons d'infortune, croyants ou philosophes, à quelque doctrine qu'ils appartinsent, ont rendu à leurs vertus, à leur patience, à leur héroïque résignation le même témoignage.

O Eglise de France, s'il est vrai, comme tes ennemis ont pu le dire, que dans le cours du 18e siècle trop d'abus s'étaient glissés dans ton sein et que ton éclat avait pâli, tu peux encore néanmoins figurer avec honneur dans l'histoire du monde et paraître avec confiance au tribunal de Dieu. Pendant dix années consécutives, tes iniquités furent lavées dans ton sang ; comme le Christ, tu devais rentrer dans ta gloire par la souffrance et l'expiation :

Nonne opportuit pati Christum et ita intrare in gloriam suam? Gloire à toi ! gloire aux victimes de la Terreur et aux proscrits du Directoire !... C'est sans doute à leur constance que nous devons ce qui nous reste de foi catholique, de force et de grandeur !

A. Vayssié, Ch. h^re^.

Le clergé insermenté du canton de Lacapelle

Le plus connu des *Confesseurs de la Foi* dans le canton de Lacapelle-Marival pendant la Révolution, fut M. Lagarde dont le souvenir est encore récent, puisque ce saint prêtre ne mourut qu'en 1862, presque centenaire.

Nous avons déjà donné le récit des persécutions que M. Lagarde eut à souffrir. Nous ajouterons peut-être un jour quelques détails inédits à cette intéressante relation ; pour le moment, il nous suffit d'y renvoyer le lecteur.

Mais M. Lagarde ne fut pas seul à souffrir persécution pour la justice. Comme lui, fidèles à leur devoir et encouragés par son exemple, un groupe nombreux de prêtres intrépides continuaient au milieu des plus grands périls l'exercice du saint ministère, célébrant dans les caves, dans les galetas ou dans les granges, et bravant tout pour sauver les âmes.

Associés à ses mérites, n'est-il pas juste que ces prêtres généreux partagent aussi sa gloire, et que leurs noms, déjà inscrits depuis longtemps au livre de vie, figurent également dans le catalogue de nos gloires locales ? Remercions la Providence d'avoir fait tomber entre nos mains un document précieux, grâce auquel ces noms vénérables échapperont à un oubli immérité et recevront une consécration authentique. C'est une copie des délibérations de la municipalité de Lacapelle-Marival pendant l'année 1798. Cette pièce fera voir en outre une fois de plus comment les révolutionnaires osaient parler de notre sainte religion et par quels procédés ils espéraient empêcher, au nom de la liberté, le réveil de la foi. Jamais les tyrans les plus cruels n'ont fait peser sur les consciences un joug plus intolérable que ces libérateurs du genre humain.

Nous voulons publier ces documents tels quels, avec leur orthographe, leur baragouin soi-disant français et leur emphase ridicule. En 1798, ces déclamations ne pouvaient que faire trembler, car elles étaient ordinairement suivies de terribles exécutions ; maintenant il est permis de s'en moquer et nous aurions beau jeu si nous voulions en faire ressortir le côté plaisant; mais nos lecteurs n'auront aucune peine à s'en rendre compte par eux-mêmes, sans le secours de la critique littéraire.

Nous donnerons en premier lieu un réquisitoire du citoyen Delsouc, commissaire du Directoire exécutif ; puis une délibération de l'administration municipale ; enfin un arrêté du Directoire exécutif. — Le lecteur n'oubliera pas que tout cela est daté de l'an VI, c'est-à-dire de 1798-99, cinquième année après le règne de la Terreur. Pour que la religion put résister à une si longue et si furieuse tempête, il fallait bien qu'elle eût dans le peuple de profondes racines. Que deviendrions-nous si nous devions subir encore de pareilles épreuves ?....

I

Réquisitoire du Commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Lacapelle-Marival

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Lacapelle-Marival fait à ladite administration le réquisitoire suivant :

Citoyens administrateurs,

Depuis la journée du 18e fructidor, heureuse époque pour la république française, les ennemis de la liberté ne conspirent pas moins dans l'ombre du mystère contre sa prospérité ; si le fanatisme royal n'abonde pas dans ce canton, il n'est pas moins vrai que le fanatisme religieux y étend de plus en plus son empire. D'abord, après cette mémorable journée, les prêtres rebelles ont cessé de faire leurs fonctions publiquement et ont feint de se cacher pour mieux continuer leurs manœuvres contrerévolutionnaires. Ils ont transporté leur culte dans les maisons particulières, et forts de l'esprit antirépublicain qu'ils ont inspiré aux faibles, et appuyés de leurs partisans royaux ils ont encore la

témérité d'habiter la terre de la liberté ; ils pensent, ces êtres féroces (sic !) pouvoir impunément entretenir et propager toujours leur odieux sistème de contrerévolution ; mais l'oeil du magistrat fidelle veille, et c'est avec connaissance de cause que je vous instruits des violations manifestes faites à la loi.

A Lacapelle chef-lieu du canton, la Rumeur publique nous dit qu'il y habite deux prêtres Rebelles : Gimel et Lagarde ; les mêmes qui avant le 18e fructidor exerçaient publiquement le culte dans le cidevant chateau ; qu'avant la cessation de leur culte, [que] leurs sectateurs qui sont en grand nombre dans cette commune s'empressèrent de transporter les effets (qui appartenaient à la cidevant église) servant à leur culte au cidevant chateau, dans le bas d'une maison située dans le présent lieu de Lacapelle, appartenant aux succeseurs de fue Cassandre Lacarrière de Labro louée par l'épouse de l'émigré Gasch (1), qu'après y avoir fait toutes les réparations qu'ils voulurent on a fait courir le bruit que plusieurs prêtres rebelles bénirent cet emplacement *incognito ;* qu'il s'y est fait de nuit et de jour de nombreux rassemblements; que depuis plusieurs mois dans ledit nouvel oratoire appelé le pressoir on y voit une lampe allumée nuit et jour ; qu'on y voit à toute heure du jour prosternés un grand nombre de sectateurs, ce qui suppose nécessairement que quelque prêtre a offerte, consacrée et placée quelque victime ; qu'aux mêmes heures accoutumées des offices des cidevant fêtes et dimanches les sectataires y rassemblés (et qui s'étendent bien avant dans la rue) y récitent en langage vulgaire les prières du sacrifice de Lamesse ; y lisent et chantent de la même manière qu'on le faisait au cidevant chateau, ce qui annonce évidament que leurs cérémonies répondent parfaitement à celles que leurs prêtres font dans tant d'autres maisons particulières secrettement.

Une autre preuve non équivoque de tous ces faits, c'est que leur carrillonneur sonne journellement la cloche matin et soir, en marquant par plusieurs coups de cloche par intervale le signe d'un culte dominant. La cloche sonne également pour leurs sépultures, ce qui est arrivé notament le 28 nivose dernier ou

(1) Ou plutôt *de Gasc,* seigneur de Mialet.

l'agent municipal de la présente commune fut obligé de quitter ses fonctions pour aller faire cesser et deffendre à l'avenir ce son de cloches, ce qui n'empecha pas qu'on ne la sonna le lendemain; qu'avant hier le même agent municipal pour être allé visiter ledit oratoire fanatique y trouva de l'opposition.

Le lieu de Lacapelle, citoyens, n'est pas le seul endroit ou l'on pratique de pareilles manœuvres; dans la commune de Saint Maurice de pareils rassemblements ont lieu les cidevant dimanches et fêtes, et moi qui vous parle, j'ai eu la douleur d'etre témoin dernièrement qu'au moment ou la cidevant eglise de Saint Maurice fut remplie de sectateurs de tout sexe, on frappa plusieurs coups de cloche. Je voulus parler à certains individus du sujet de ce rassemblement, et je n'eus d'autre satisfaction que le dédain et le mépris. A St Maurice et dans plusieurs autres communes du canton les mêmes manœuvres ont lieu. Tout cela annonce clairement qu'il y a partout des prêtres cachés, et que ces prêtres distribués dans toutes les communes du canton ne peuvent être que Gimel (1), Lagarde (2), Darses (3), Depruines (4), Lacoste, Blanc Athanase (5), Redon et Mage, qui ont fait tant de bruit en fanatisme dans le canton et autres depuis le 18e fructidor, qui exercent secrètement leurs fonctions dans des maisons particulières depuis le 18e fructidor dernier, et que par ce moyen de ruse contrerévolutionnaire ils ont les mêmes moyens de séduire les citoyens crédules comme ils faisaient cidevant quand ils faisaient leurs fonctions publiquement avec leurs sectateurs assemblés; que la loi n'interdisant l'exercice d'aucun culte à ceux des ministres soumis, c'est parceque cette même loi exige une garantie, une fidelité, un attachement parfait à la constitutien dont elles emanent, que tout fonctionnaire public doit sévir contre les réfractaires.

Tout cela se passe, citoyens, dans ce canton, et peut être plus que je ne vous en dis. Cependant, quoi qu'en pensent les ministres sacrés ou intermédiaires ils sont incontestablement en contravention aux lois. Celle du 19 fructidor dernier prescrit

(1) Curé de Mialet. — (2) Vicaire de Lacapelle-Marival. — (3) Curé d'Anglars. — (4) Curé du Bourg. — (5) Prêtre caché chez M. Antoine Rochy, au Bourg.

le serment de haine à la royauté etc, seul serment des français, et ils ne l'ont pas fait. Celle du 7 vendémiaire an 4 porte qu'aucun ministre du culte ne peut exercer dans aucun lieu sans au préalable avoir fait la declaration devant les autorités constituées compétentes du choix de l'édifice qu'il se sera choisi, et cette déclaration n'a pas été faite ni pour l'oratoire au pressoir ni ailleurs, que nonobstant tout cela au mépris de la loi du 3 ventose an 3 et de l'article 1er de celle du 22 germinal an 4, ces sectaires font sonner la cloche signe de convocation.

En conséquence, je vous invite et vous requiers en tant que besoin, sans préjudice de plus emple réquisition d'arrêter provisoirement que l'oratoire appelé vulgairement le trel ou pressoir situé dans la présente commune sera fermé jusqu'à ce que le propriétaire ou locataire aye promis sous caution qu'il n'y sera plus fait à l'avenir de pareil rassemblement fanatique ; les cydevant églises devenues maisons nationales situées dans les communes où on y fait des rassemblements pareils à celui précité avec convocation au son des cloches seront également fermés, et ne seront ouvertes que pour la réunion des citoyens en conformité des lois précitées, ou pour y exercer le culte conformément aux lois ; et enfin que vous livrerez aux tribunaux tous ceux et celles qui se trouveront en contravention aux lois, que chaque adjent ou adjoint de chaque commune du présent canton sera tenu de faire arrêter tous les prêtres réfractaires ou retractés ateints par les lois de 1791 et 1792 qui se trouveront dans leurs communes ; aussi bien que les propriétaires des maisons qui leur donnent azile, et d'employer pour cet effet la force publique suffisante on en desfaut de capture ou d'exécution du contenu en maprésente réquizition, de dresser procès verbail de leur agis et perquizition ; fait ce 7e pluviose an six de la république française une et indivisible. J. Delsouc.

II.

Délibération et arrêté de l'Administration municipale du canton de Lacapelle-Marival.

Séance du huitième pluviose an six de la République française une et indivisible, où étaient présents les citoyens Galtié, pré-

sident, Cajarc (*Cazard* ?) Gibrat, pourprié (?), Destruels-Labiane, Pradayrols, Carrayrou, Delfour, Lacam, agens municipaux, Laforgue, secrétaire, Delsouc, Commre du Dire éxécutif.

L'administration municipale, vu le réquisitoire du commissaire du Directoire exécutif près cette administration, transcrit ci-dessus; ensemble, le verbail dressé le 4e du courant par les agent et adjoint municipaux de la commune de Lacapelle-Marival duquel verbail déposé au secrétariat de la présente administration, il résulte que lesdits agent et adjoint municipaux étant instruits qu'il se faisait journellement et notamment les jours de dimanches et fêtes, un nombreux rassemblement dans le rez de chaussée d'une maison sise dans la grande rue du présent lieu appartenant aux héritiers de fuë Cassandres Lacarrière de Labro, louée par la femme Dumontet épouse Gasch émigré, ils se sont transportés ce jour la même pour s'assurer du sujet de ce rassemblement et y étant, ils trouvèrent dans ladite enceinte plusieurs personnes de tout sexe prosternés devant un hautel qui y était élevé, parcoururent l'édifice et ne trouvèrent aucune déclaration placardée du choix d'icelui pour l'exercice d'aucun culte ; qu'après avoir requis plusieurs de ces sectateurs d'abattre ledit hotel (sic) et de sortir de l'enceinte, leur réquisition ne leur valut que le mépris et les insultes. Portant de plus que d'après les renseignements qu'ils ont pris, ils demeurent instruits que le citoyen Jean-Pierre Reveilhac fait porter à ses écoliers une croix de Malte au mépris des loix qui les prohibent;

L'administration considérant que ce qui est contenu tant dans le susdit réquisitoire que dans le verbail des agent et adjoint municipaux de Lacapelle-Marival est de la plus exacte véritté, qu'il est du devoir d'une administration républicaine et qui aime l'exécution des lois de signaler et faire arrêter les prêtres insermentés ou rétractés qui inspirent sans cesse aux faibles et crédules habitants des campagnes des sentiments contraires aux lois et à la morale républicaine ;

Qu'il est aussi de son devoir de dénoncer le citoyen Réveilhac et ses sectateurs qui ont contrevenu à la loi faute par eux d'avoir usé de l'enceinte où ils exercent leur culte avant d'avoir faite la déclaration du choix de cette enceinte.

Ce commissaire du Directoire exécutif entendu, arrête :

1° L'oratoire appelé vulgairement le *trel* ou *pressoir* sera fermé jusqu'à ce que le propriétaire ou locataire ait promis sous caution qu'il n'y sera plus fait à l'avenir de pareils rassemblements fanatiques.

2° Seront aussi fermées les cydevant églises devenues propriétés nationales, et édifices où il s'y fait de pareils rassemblements jusques à la déclaration prescrite par l'article 16 et 17 de la section 3e de la loi du 7 vendémiaire au quatrième.

3° Pour l'exécution des deux précédents articles, les agents municipaux requerront la force armée nécessaire pour prévenir toute sorte de résistance.

4° L'administration dénonce au tribunal de police corectionnelle de Figeac le citoyen Réveilhac reconnu pour être le ministre du culte exerçant au treil ou pressoir ci dessus désignés. — Il sera en outre pris des renseignements pour découvrir les sectateurs ou complices dudit Réveilhac.

5° Il sera de suite procédé au signalement des prêtres insoumis ou rétractés, pour en être faite la recherche par un détachement de la garde nationale sédentaire, il sera donné double de ce signalement à l'administration centrale du dépt pour les transmettre aux brigades de gendarmerie nationale pour la prompte arrestation des prêtres qui y seront compris, il sera en outre pris des renseignements pour connaître les individus qui donnent asile aux prêtres insoumis ou rétractés pour être livrés aux tribunaux compétents.

6° Extrait du présent sera envoyé aux commissaires du directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle séant à Figeac, à l'administration centrale du département, et au ministre de la police générale de la République.

Délibéré les jour et an susdit :

Galtié, président; Monbertrand, Vielquezac, Ferrand, Delfour, Pradayrol, Gibrat, Destruel, agents municipaux; G. Cazard, Alaman, Carrayrou, adts; Laforgue, secretre.

III.

Délibération de l'Administration municipale du canton de Lacapelle-Marival, contenant :

1° Un arrêté de l'administration centrale du département du Lot ;

2° Un arrêté de l'administration municipale du canton de Lacapelle contre le citoyen Réveilhac.

Le onzième nivôse an VII de la République une et indivisible, où étaient présents les citoyens :

Galtié, président ;

Monbertrand, Murat, Guerric, Maurel, agents municipaux ;

Alary, adjoint ;

Laforgue, secrétaire ;

Delsouc, commissaire du Directoire exécutif.

Le président a déposé sur le bureau un arrêté de l'administration centrale du département du Lot en date du 27 frimaire dernier, et dont la teneur suit :

Département du Lot. Bureau de police administrative civile et militaire, 4e division. Liberté, Egalité.

Extrait du registre des arrêts de l'administration centrale du département du Lot.

Le 27 frimaire an VII de la République française une et indivisible, en séance publique de l'administration centrale du département du Lot, présents les citoyens :

Satur, président ;

Martin, Brunet, Duphénieux, administrateurs ;

Laboissière. commissaire du Directoire exécutif ;

Cayla, secrétaire en chef.

Vu les renseignements officiels parvenus à l'Administration centrale, desquels il résulte que le nommé Réveilhac instituteur particulier dans la commune de Lacapelle-Marival, signalé d'ailleurs depuis longtemps pour un homme très fanatique, s'est permis d'exécuter en public les fonctions du culte sans s'être conformé aux dispositions de la loi du 7 vendémiaire an IV et de l'article 25 de la loi du 19 fructidor an V ;

L'administration centrale, considérant qu'il est de son devoir

de s'empresser de prendre des mesures pour arrêter les effets de la conduite antirépublicaine dudit Réveilhac ; qu'elle doit non seulement lui interdire l'instruction mais encore le dénoncer aux tribunaux à raison du délit dont il est prévenu ;

Le commissaire du Directoire exécutif entendu, arrête :

Art. 1er Le nommé Réveilhac, de la commune de Lacapelle-Marival, prévenu d'avoir exercé les fonctions du culte sans s'être conformé aux dispositions des lois du 7 vendre au 4 et du 19 fructidor au 5, sera dénoncé à l'accusateur public, auquel effet copie du présent lui sera de suite adressée avec la liste des témoins à produire pour l'instruction de la procédure.

Art. 2. Même copie collationnée sera adressée à l'administration municipale du canton de Lac. M. qui demeure chargée à sa réception d'interdire aud. Réveilhac toute instruction soit publique soit particulière.

Délibéré à Cahors les jours et an susdits. — Collationné conforme au registre par nous président et secrétaire en chef de l'admon centrale du dépt du Lot.

MARTIN pour le président, CAYLA secrétaire signés à l'original.

L'admon considérant qu'il est de son devoir de mettre à exécution l'arrêté sus énarré contre ledit Réveilhac le plus promptement possible afin de faire cesser ses manœuvres contrerévolutionnaires,

Le commissaire du directoire exécutif entendu, arrête que l'agent municipal de la Cne chef-lieu demeure chargé de notifier audit Réveilhac, avec le présent, l'arrêté ci-dessus transcrit et de lui interdire toute instruction soit publique soit particulière.

Délibéré les jour et an sudit, B. MONBERTRAND, F. ALARI, GALTIÉ pdt. Jean CAIROLS. G. CAZARD agt.

(En marge). — Notifié audit Réveilhac les arrêtes ci-contre avec injonction di se conformer sous les penes de droit — parlanc a lui ce 13 nivose an 7e. B. MONBERTRAND.

NOTES ET ANECDOTES SUR QUELQUES VICTIMES

M. Vilhien.

« Alexandre Vilhien, prêtre du diocèse de Cahors et vicaire de la paroisse de Larnagol (1), près Figeac, ne voulut pas trahir sa foi par la prestation du serment schismatique de 1791. Son zèle pour les paroissiens auxquels il avait consacré son ministère le décida facilement à rester dans cette paroisse, même après la loi de déportation, malgré les dangers qui le menaçaient. La persécution devenant de plus en plus générale dans ses fureurs l'atteignit enfin. On l'arrêta et on le conduisit aux prisons de Cahors. Le tribunal criminel du département du Lot le condamna à la peine de mort comme prêtre réfractaire, le 2 août 1794. Il fut décapité dans les vingt-quatre heures qui suivirent la sentence. » (Guillon IV, p. 723).

M. Bessier.

« Jean Bessier (2), né à St-Projet, refusa le serment de la constitution civile du clergé et resta dans le pays pour les besoins spirituels des catholiques. Il fut arrêté en 1793 et conduit à Bordeaux pour être déporté au-delà des mers. Emprisonné dans le couvent « des Catherinettes », il ne put résister aux maux qu'on lui faisait souffrir. Il mourut le 19 novembre 1794, âgé de 60 ans. » (Guillon II, p. 208).

M. Bessières.

« Joseph Bessières (3), né à St-Félix, curé des Places, près Souillac, n'avait, comme le précédent, prêté aucun serment et ne s'était point expatrié ; il tomba entre les mains des persécuteurs qui l'envoyèrent à Blaye où devait se faire un embarque-

(1) Nous croyons que M. Vilhien est l'auteur de lettres fort intéressantes échangées pendant la Révolution entre un vicaire de Larnagol et un vicaire de Béduer. Ces lettres ont été imprimées. Nous n'avons pu nous les procurer.
(2) Voir *Notice sur le Clergé de Cahors*, p. 286.
(3) id. id. p. 286.

ment de prêtres destinés à la déportation au-delà des mers. Le souterrain du fort de l'Ile du Pâté fut le lieu où on l'enferma en attendant l'embarquement. Le curé Bessières avait tant souffert dans ce cachot qu'il n'en sortit que pour aller rendre son âme à Dieu, le 5 8bre 1794, âgé de 49 ans. » (Guillon II, p. 208).

M. Larnaudie.

Pierre Larnaudie (1), que les Petits Bollandistes (2) font naître à Fargues, où il était curé, vit le jour à Dégagnac. Il était le grand-oncle paternel de M. Larnaudie, lazariste, ancien missionnaire au Siam. Il ne prêta pas serment en 1791 et ne sortit pas de France en 1792 lorsque les prêtres furent mis en demeure de prêter un serment schismatique ou de s'exiler dans la huitaine du décret. Arrêté en 1793, il fut envoyé à Blaye en attendant son départ pour la Guyane. Incarcéré dans le souterrain du fort du Pâté, il ne tarda pas à en sortir malade pour être transporté à l'hôpital de Blaye où il mourut en 1795, à l'âge de 54 ans.

M. de Méalet.

M. de Méalet, mentionné dans la Notice de M. Floras (3), était né à Montsalvi. Il se cacha dans le village de Plancats, commune de Montredon. Voici comment il fut pris :

Des gardes nationaux de Bagnac parcouraient le pays en quête de prêtres réfractaires. On leur en signala un à Plancats.

Ils s'y rendirent un jour, au lever du soleil, et ils aperçurent dans le jardin de la maison Delbos un homme qui lisait un livre en se promenant.

Sa lecture terminée, l'homme rentra dans la maison. Les gardes l'y suivirent et, l'ayant trouvé assis au coin du foyer, ils lui dirent :

Vous êtes prêtre ?

— Oui, messieurs.

(1) Voir *Notice sur le Clergé de Cahors*, pp. 32 et 291.
(2) Vie des saints, T. 15e, édition de 1885, au 27e jour de janvier.
(3) Voir *Notice sur le Clergé de Cahors*, p. 18.

Sans d'autres explications, les gardes se saisirent de lui et le conduisirent à Figeac. Peu de temps après, M. de Méalet mourait à Cahors sur l'échafaud, le 24 septembre 1794.

M. Artigues.

M. Artigues, curé de Felzins, naquit à Arpajon, non loin d'Aurillac. Aux mauvais jours, il quitta sa cure et se réfugia dans sa famille ; mais il fut pris et interné à Aurillac.

Taillé en hercule, il arracha, dit-on, de ses doigts, les pentures des portes de la prison et sortit avec d'autres prêtres détenus comme lui.

Où se cachèrent-ils?

— Dans les blés, du côté de Croixmaly. Ils y vécurent d'épis mûrs pendant trois jours.

Ne trouvant pas chez lui de sécurité, M. Artigues reprit le chemin de Felzins. Sur le pont vieux de Bagnac, trois hommes lui barrèrent le passage et mirent la main sur lui pour l'arrêter. Mal leur en prit. Deux d'entr'eux, soulevés par ses mains robustes, furent précipités dans la rivière :

— A toi, maintenant, dit-il au troisième.

Celui-ci demanda grâce et laissa passer le prêtre réfractaire.

Après la Révolution, M. Artigues desservit longtemps la paroisse de Felzins où il mourut presque centenaire.

M. Lacarrière.

Natif de Boisset, près Maurs, M. Lacarrière était curé de Montredon en 1792. Il n'émigra pas. Errant d'un village à l'autre, il exerçait son ministère dans une cave au village de Painpeur, paroisse de Bagnac.

Un jonr il se trouva en présence de deux hommes de Montmurat, Bouyssou et Labérie, qui faisaient profession d'arrêter les prêtres et les nobles. Ceux-ci firent semblant de ne pas le connaître.

— Ne sait-on pas, lui dirent-ils, où se tient M. Lacarrière ?

— Eh, répondit celui-ci, il se sauve comme je le ferais moi-même.

Arrivés au pré du Cournut, il fallut passer l'un après l'autre

dans un étroit sentier. M. Lacarrière resta le dernier. Tout-à-coup, brandissant un buisson noueux qui lui servait de bâton, il le laissa tomber sur leur tête en disant : « Vous l'avez trouvé maintenant M. Lacarrière ?

Et il disparut bien vite, laissant ahuris et quelque peu étourdis, ses deux compagnons.

Après la Révolution ce prêtre courageux, qui en cette occurrence s'était cru, comme M. Artigues, dans le cas de légitime défense, reprit la direction de sa paroisse et mourut curé de Montredon.

M. Blanié.

M. l'abbé Blanié, était issu d'une très bonne famille de St-Vincent-Rive-d'Olt. Il fut condamné à mort par le tribunal criminel du département et conduit à l'échafaud dressé sur la place du Marché. On raconte (nous ne garantissons pas le fait) qu'avant l'exécution, Taillefer, le Robespierre de Cahors, eut l'idée cynique de faire danser ce prêtre avec une religieuse.

— « Mais pour danser, dit M. Blanié, il faudrait un violon ? »

On rit, on demanda grâce pour la victime et la mort épargna celui qui fut, pendant trente ans, aumônier des prisons à Cahors et qui accompagna, en cette qualité, au pied de la guillotine, plusieurs condamnés moins spirituels sans doute, mais à coup sûr plus infortunés que lui.

M. Rives.

M. Rives, curé de Caniac, était né à Sabadel (Lauzès). Il refusa de prêter serment, mais il ne songea pas à s'expatrier, car il pouvait compter sur ses paroissiens. Il crut prudent toutefois de se cacher, aux plus mauvais jours, dans les cavernes de la Bronhe, particulièrement dans l'une d'elles, située à un kilomètre environ du bourg de Caniac.

Un jour, passant devant cette grotte, des chasseurs remarquèrent des coques d'œufs brisées. « Quelqu'un se cache là dirent-ils, faisons-lui peur. » Et ils déchargèrent leurs fusils dans l'ouverture de la caverne, sans atteindre heureusement le prêtre qui priait à l'extrémité du couloir un peu oblique.

Cette retraite n'était plus sûre. Il la quitta la nuit suivante et alla se cacher dans une grange, à l'entrée du bourg.

Les gendarmes visitèrent un jour cette grange et, selon leur habitude, enfoncèrent leur pique dans la paille. Ils ne rencontrèrent pas, heureusement, la petite guérite en planches sous laquelle s'abritait M. Rives.

L'excellent curé trouvait le moyen de donner les secours de son ministère à ses paroissiens qui l'aimaient et le vénéraient. Aussi quelle joie pour eux quand ils le virent rentrer, après la tourmente révolutionnaire, dans son église et dans son presbytère !

En 1814, M. Rives demanda comme vicaire son neveu, M. l'abbé Laporte. Celui-ci se rendait à Caniac, pour prendre possession de son poste, quand il apprit la mort de son oncle. Il fut maintenu toutefois comme vicaire, sous la direction d'un curé voisin, et, quelques mois après, nommé curé de cette importante paroisse. Il mourut à 45 ans et fut remplacé par son neveu M. Sudres, qui fut, plus tard, curé de Prayssac. Fait assez rare et qui mérite d'être noté, Caniac a été desservi pendant 104 ans, d'oncle à neveu, par des prêtres appartenant à la même famille.

M. Labanhie.

M. Antoine Labanhie, né à Corn, le 13 janvier 1762, était le septième fils de Laurent Labanhie, notaire royal, et de Charlotte Blaviel (1), de St-Denis (Lissac).

M. Labanhie, d'abord vicaire à Gramat, fut nommé curé de St Thomas, à Figeac. Mis en demeure de prêter un serment que réprouvait sa conscience ou de s'expatrier, il se rendit en Espagne où il perfectionna ses études théologiques et obtint, dit-on, le titre de docteur. Il écrivit de son lieu d'exil, des lettres très intéressantes, dont la famille n'a conservé que le souvenir. A son retour, il fut nommé curé de Notre-Dame du

(1) La famille Blaviel, dont le domaine de St-Denis est passé par succession à la famille Daynac, d'Issepts, fut ennoblie par Louis XIV. Les armoiries de la maison de Blaviel sont parlantes : Une gerbe de blé dressée au milieu de l'écu.

Puy. Il mourut dans sa maison de Figeac, située en face du Chapitre, vers 1833.

C'était un homme remarquable par sa prestance, d'une tenue irréprochable, toujours poudré à frimas, comme son frère l'avocat avec lequel il vivait et récitait l'office canonial, donnant l'un et l'autre l'exemple de la plus haute piété. Leur fortune assez considérable leur permettait de soulager un grand nombre de familles nécessiteuses.

M. Pujols.

L'abbé Pujols, curé de Meyraguet, pressentant son arrestation comme prêtre non assermenté, quitta subitement sa paroisse, à la chute du jour. Il fit à ses paroissiens ses plus chaleureux adieux; puis, profitant de l'obscurité et du silence de la nuit, après un grand détour, il alla se cacher au château de Latrayne. Ceux qui étaient dans le secret l'attendaient pour lui en ouvrir les portes qui se refermèrent aussitôt sur lui. Personne ne se douta que l'abbé Pujols était toujours dans sa paroisse.

Les choses durèrent ainsi jusqu'au jour ou les membres de la famille de Cardaillac furent arrêtés comme suspects et incarcérés dans la prison de Martel jusqu'à la chute de Robespierre.

L'abbé Pujols trouva alors une nouvelle retraite dans la famille Gare, de Roc-Amadour (1).

L'abbé Pujols disait sa messe à Latrayne pendant la nuit, et pour que sa présence ne fut pas trahie par la lueur des cierges, durant le St sacrifice, on avait soin de ne pas sonner pendant la messe, et de mettre en outre un matelas devant la fenêtre de la chapelle.

Lorsque le culte fut rétabli en France, l'abbé Pujols sortit de sa seconde cachette pour reprendre son poste de Meyraguet.

(1) La famille *Gare* qui n'existe plus, à Roc-Amadour du moins, venait souvent entendre la messe de l'abbé Pujols à Latrayne. Cette famille, qui était des plus chrétiennes, était alliée à la famille Delmas, qui a donné plusieurs prêtres au diocèse, notamment un, mort tout récemment curé de Sarrazac. La famille *Gare* tenait à Roc-Amadour un restaurant qui porte actuellement le nom de Restaurant Ste Marie, et qui est aujourd'hui la propriété de la famille Simbille. *(Note fournie, ainsi que le texte, par M. le marquis de Cardaillac).*

Le presbytère de la paroisse ayant été vendu nationalement, le digne abbé Pujols alla de nouveau frapper à la porte du château de Latrayne en disant, comme autrefois N. S. J. C. à Zachée : c'est chez vous que je veux demeurer aujourd'hui. Par esprit d'humilité, il voulut occuper la chambre la plus modeste de l'habitation.

Sa mort arriva en 1810, dans des circonstances fort émouvantes. Il était allé dire la messe à Lacave, et pendant l'office, un christ de fort poids, mal fixé au mur, se décrocha et, en tombant, lui brisa la tête. Il fut rapporté et inhumé à Meyraguet, au milieu de son troupeau qu'il n'avait jamais voulu abandonner.

M. Bouin.

Nous ne connaissons ni le lieu d'origine, ni la date de l'installation de M. Gabriel Bouin (1). Nous le trouvons mentionné comme curé de St-Palavy dans un procès-verbal du 27 février 1790.

Pour nommer, conformément à la loi, les officiers municipaux de la communauté de St-Palavy, tous les « citoyens actifs » convoqués par le syndic, s'étaient réunis dans l'église, et M. Bouin avait été nommé président du scrutin à la pluralité des voix. Il présida dans le même lieu une nouvelle réunion électorale, le 25 mai de la même année.

Au mois de septembre 1792, M. Bouin n'exerçe plus les fonctions ecclésiastiques dans son église. Il a obtenu de la municipalité un passeport pour se rendre en Espagne ; mais au lieu de franchir la frontière, il se cache dans une maison amie, chez Mayrignac, du village de Montagnac, où la messe était célébrée dans un appartement ouvrant sur une cour fermée dans laquelle les fidèles se rendaient la nuit.

Des perquisitions furent faites chez Mayrignac, dénoncé comme suspect ; mais M. Bouin s'était si bien blotti dans un coin du grenier qu'on ne le découvrit pas.

Pendant que M. Bouin se cachait, que se passait-il dans la paroisse de St-Palavy ? On trouvera peut-être quelque intérêt

(1) Voir *Notice sur le Clergé de Cahors*, p. 22.

à le connaître, car l'histoire de cette paroisse, à cette époque, est celle de la plupart des autres.

D'après un usage très ancien, les paroisses de Cavagnac, Saillac, Ligueyrac et St-Palavy se réunissaient aux quatre croix dressées au point de jonction de ces quatre paroisses et de là se rendaient en procession, le lundi de la Pentecôte, à l'église de St-Palavy, pour honorer St Palais. On craignit en 1793 que cette procession ne fut une occasion de troubles. Songea-t-on à l'interdire comme on l'eût fait de nos jours? Non, on demanda seulement à la municipalité « le secours et l'assistance de la garde nationale dudit lieu pour le maintien du bon ordre et la tranquillité publique (1), » ce qui fut accordé.

Immédiatement après le prétendu départ de M. Bouin pour l'Espagne, le procureur de la commune proposa de se transporter à l'église et de dresser l'inventaire de tout ce qui s'y trouvait. Le procès-verbal de cette visite fut dressé le 17 septembre 1792. Il constate qu'en entrant dans l'église la municipalité, le conseil général de la commune, le capitaine et le lieutenant de la garde nationale commencèrent par saluer le Saint-Sacrement. Après avoir visité les fonts baptismaux, ils demandèrent au sacristain la clef du tabernacle qui fut ouvert « et, dit le procès-verbal, après avoir adoré le Saint-Sacrement, nous avons remarqué le ciboire à l'endroit ordinaire et, après avoir refermé le tabernacle, nous avons examiné la bordure de l'autel etc. »

Le 27 janvier 1793, le citoyen A. Landou, procureur de la commune remontra à la municipalité « que depuis environ 5 mois, la paroisse de St-Palavy se trouvait sans curé ni vicaire régent et qu'il était bien douloureux de la voir ainsi abandonnée. » Il faisait observer que plusieurs personnes étaient mortes dans cet intervalle sans pouvoir se procurer les sacrements, et que la jeunesse ne recevait aucune instruction chrétienne.

Le conseil général de la commune statua, séance tenante, « qu'en attendant qu'il soit élu un sujet ou envoyé par l'évêque un curé ou un vicaire régent, il sera fait un rôle entre tous les

(1) Extrait du registre de la municipalité de St-Palavy.

habitants de la paroisse, et selon le revenu d'un chacun, pour faire un fond destiné à payer un prêtre pour servir provisoirement ladite paroisse. »

Et ce sont ces mêmes hommes qui, trois mois après, font des visites domiciliaires dans toutes les maisons où la présence d'un prêtre réfractaire est soupçonnée; qui arrêtent deux prêtres originaires de St-Palavy : les frères Briat (2), curés l'un de Belmont, l'autre de Lentilhac et les font transférer à la maison d'arrêt du district ; qui livrent « aux flammes éternelles, » selon l'expression de leur procès-verbal, tous les titres et papiers qu'ils peuvent découvrir, au cri de vive la loi, vive la liberté et l'égalité ; qui font descendre du clocher et porter à Souillac une des deux cloches et décident même la démolition du clocher ; qui envoient à St-Céré, pour être convertis en monnaie, le calice, le ciboire et l'ostensoir qualifiés de « vases fanatiques ; » qui ordonnent la fermeture des auberges les jours des ci-devant fêtes et dimanches, pour éviter le chômage, et menacent de réclusion ceux qui « se permettront des œuvres serviles » les jours de Décade et ne se rendront pas au temple de la Raison, à l'heure indiquée, pour entendre la lecture de la Loi.

Revenons, après cette longue digression, à M. Gabriel Bouin. Il avait cru pouvoir compter sur les sentiments religieux de ses paroissiens, mais, voyant le changement survenu dans l'esprit d'un trop grand nombre, il crut prudent de prévenir une visite domiciliaire plus minutieuse que les précédentes, qui devait être faite dans chaque maison et dans le but avoué de se saisir de lui. Il regretta alors sans doute de n'avoir pas profité de son passeport pour l'Espagne. C'est dans le Limousin qu'il alla chercher une retraite plus sûre. Hélas ! comme il traversait la paroisse de Collonges un traître le dénonça au maire de Meyssac. Celui-ci le fit arrêter et conduire à Tulle où il fut guillotiné vers la fin de l'année 1794. J. G.

(2) Quel fut le sort de ces deux prêtres ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que J. B. Briat, docteur en théologie, était curé de Belmont quand il mourut en 1826.

Pétition des prêtres insermentés du Lot

Voici ce qu'on lisait, le 3 août 1796, dans le journal « la *Feuille du jour* » (16 thermidor, an IV).

« De la maison de réclusion de Cahors, le 8 thermidor, an IV.

Au Conseil des Cinq-Cents.

» Cytoyens législateurs,

» Les prêtres reclus du département du Lot réclament de vous justice et humanité : ils sont victimes de la loi inconstitutionnelle du 3 brumaire. Injustement persécutés depuis neuf mois, puisqu'on ne saurait leur imputer un seul délit, la plupart privés de secours, éloignés de leurs parents, plusieurs plus que septuagénaires, tout les intéresse à vous supplier qu'ils soient rendus au sein de leur famille. Comme prêtres seraient-ils la seule portion de la république qui ne sentiraient pas les heureux effets d'un gouvernement qui, fort par lui-même, plus fort encore par le secours de l'opinion publique qu'il a su conquérir, doit enfin triompher de cette faction ennemie des vrais principes qui nous dévoua à la proscription? Au reste, législateurs, ne craignez rien de notre influence. Rendus à la société, et plus formés par les épreuves, nous ferons mieux sentir la nécessité de la morale, unique appui de tout gouvernement; nous nous efforcerons de démentir les fausses imputations de nos ennemis, en prêchant la paix au peuple, en le persuadant bien par notre exemple que cette paix n'est durable que par la soumission aux lois de son pays. Continuez donc vous aussi, législateurs vertueux, de remporter des victoires en opposant les efforts de la probité contre les débordements de corruption qui menaçaient de faire oublier toute justice, en rendant à de pauvres prêtres infortunés, aflaissés par l'âge et toujours soumis au pouvoir établi, lesquels regrettent une liberté qu'ils n'eussent jamais dû perdre.

Signés : Marin VIOX, ex-cordelier, Jean-Baptiste BARRIG, JOUVREAU, BERGOUGNOUX, Gilles PELATIÉ, capucin, etc. »

Quoique le Directoire et les conseils des Cinq-Cents et des Anciens fussent encore hostiles à la religion, il y eut néanmoins, un retour vers l'équité.

Enfin, le 4 décembre 1796, les deux conseils rapportaient plusieurs articles de la loi du 26 octobre parmi lesquels l'article X qui pressait l'exécution des lois de 1792 et 1793, contre les prêtres fidèles.

Le 3 nivose, an V (24 x^bre 1797), les prêtres reclus de Cahors furent mis en liberté. L'administration municipale nomma le commissaire Fouquet pour faire exécuter les dispositions de l'administration centrale. J. G.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace III
Lettre de Monseigneur Enard IV

NOTICES DE M. FLORAS

Introduction 1
Notice sur M. Floras 5
Vie de M. Floras 6
Etat du diocèse de Cahors pendant la Révolution 13
I. Prêtres, religieuses, laïques massacrés pendant la Révolution 15
1° Prêtres : M. Vidal de Lapize 15
M. Cais 15
M. Jammes 15
M. Bergon 16
M. Mealet 18
M. Gaussinel 18
M. Vaurs 19
M. Caïx 19
M. Laroche-Lambert 20
M. Clavières 20
M. Molinier 20
M. de Mauriac 21
M. Bouin 22
2° Religieuses : Sœur Pelras 22
3° Laïques : M. Baudus 23
II. Prêtres morts à la déportation, en réclusion, en exil 26
M. *Alaniou* 26
M. *Lafaurie* 27
M. *Cailhat* 28
Prêtres morts à la déportation 29
Prêtres morts en exil, surtout en Espagne 30
Prêtres morts en réclusion, au Grand-Séminaire 35

M. Ayroles..... 38
M. de Bécave..... 40
M. Eyrard..... 43
M. Rigal..... 45
III. Etat de l'église constitutionnelle de Cahors pendant la Révolution..... 47
Nota..... 49

NOTICES SUPPLÉMENTAIRES

M. Lagane (B.)..... 50
M. Vèzes (V.)..... 53
M. Deltheil (C. Bercegol)..... 57
M. Pons (J. G.)..... 59
M. Lagarde (J.-C. Viguié)..... 64
M. Sarny (J. Sarny)..... 70
M. Ayroles (J.-C. Viguié)..... 76
M. Vaurs et Gramat (H. d'Orgères)..... 210
M. Bargues et Thégra (H. d'Orgères)..... 213
M. Marbot et Bio (H. d'Orgères)..... 218
M. Lalé et Prangères (H. d'Orgères)..... 221
M. Cadiergues (H. d'Orgères)..... 226
L'abbé Jean de Pradelle (L. L.)..... 227
Encore M. Vaurs (H. d'Orgères)..... 233
M. Charlanes (J. G.)..... 236
M. Pierre Dupuy (C.)..... 239
Histoire du district de Gourdon (A. Vèzes)..... 242
M. Jacques Perboyre (G. Enrobel)..... 253
M. de Bécave (J. G.)..... 276
Listes des confesseurs de la Foi appartenant au diocèse de Cahors, envoyés à Bordeaux en 1793 et 1794. (D'après l'abbé Lelièvre)..... 283
Liste des prêtres et religieuses déportés en vertu de la loi du 26 août 1792 et détenus à Bordeaux, Blaye, Rochefort et sur les vaisseaux de la rade de l'Ile d'Aix et du Port-des-Barques. (D'après l'abbé Manseau)..... 285
Liste des prêtres déportés en vertu de la loi du 18 fructidor an V (5 septembre 1797) et détenus dans

la citadelle de St-Martin-de-Ré et de l'Ile d'Oléron. (D'après l'abbé Manseau) 294
Détails sur le transport des prêtres déportés (J. G.) 295
Souffrances des prêtres déportés en 1793 (J. G.) : 299
1° *Dans les prisons de Blaye et du Pâté* 299
2° *Sur les vaisseaux négriers* 303
3° *Délivrance — Mortalité* 305
Souffrances des déportés en 1798 (A. Vayssié) : 307
1° *Premières épreuves : La prison St-Maurice* 308
2° *A bord de la Charente* 309
3° *A bord de la Décade* 310
4° *Séjour à Cayenne* 311
5° *Les déportés à la résidence de Kouron* 312
6° *Les déportés dans le désert de Konnanama* 314
7° *Patience et résignation des prêtres déportés* 317
Le clergé insermenté du canton de Lacapelle (Documents) 318
Notes et anecdotes sur quelques victimes (J. G.) : 327
M. Vilhien 327
M. Bessier 327
M. Bessières 327
M. Larnaudie 328
M. de Méalet 328
M. Artigues 329
M. Lacarrière 329
M. Blanié 330
M. Rives 330
M. Labanhie 331
M. Pujols 332
M. Bouin 333
Pétition des prêtres insermentés du Lot (J. G.) 336

Cahors, imprimerie L. Laytou.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 001689982b

BR 846 .G33 1897
GARY, JUSTIN.
NOTICE SUR LE CLERGE D

CE BR 0846
.G33 1897
C00 GARY, JUSTIN NOTICE SUR
ACC# 1410831

Les Reliures Caron & L
TEL.: (819) 686-2059 113 RU
(MTL.) 861-7768 COMTE

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 13 04 09 10 7